



# LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE



## PAYS DE LA BAIE DE SOMME

Tome 3 ANNEXES  
3.1 Diagnostic territorial

Version pour approbation en comité syndical du 19 janvier 2026

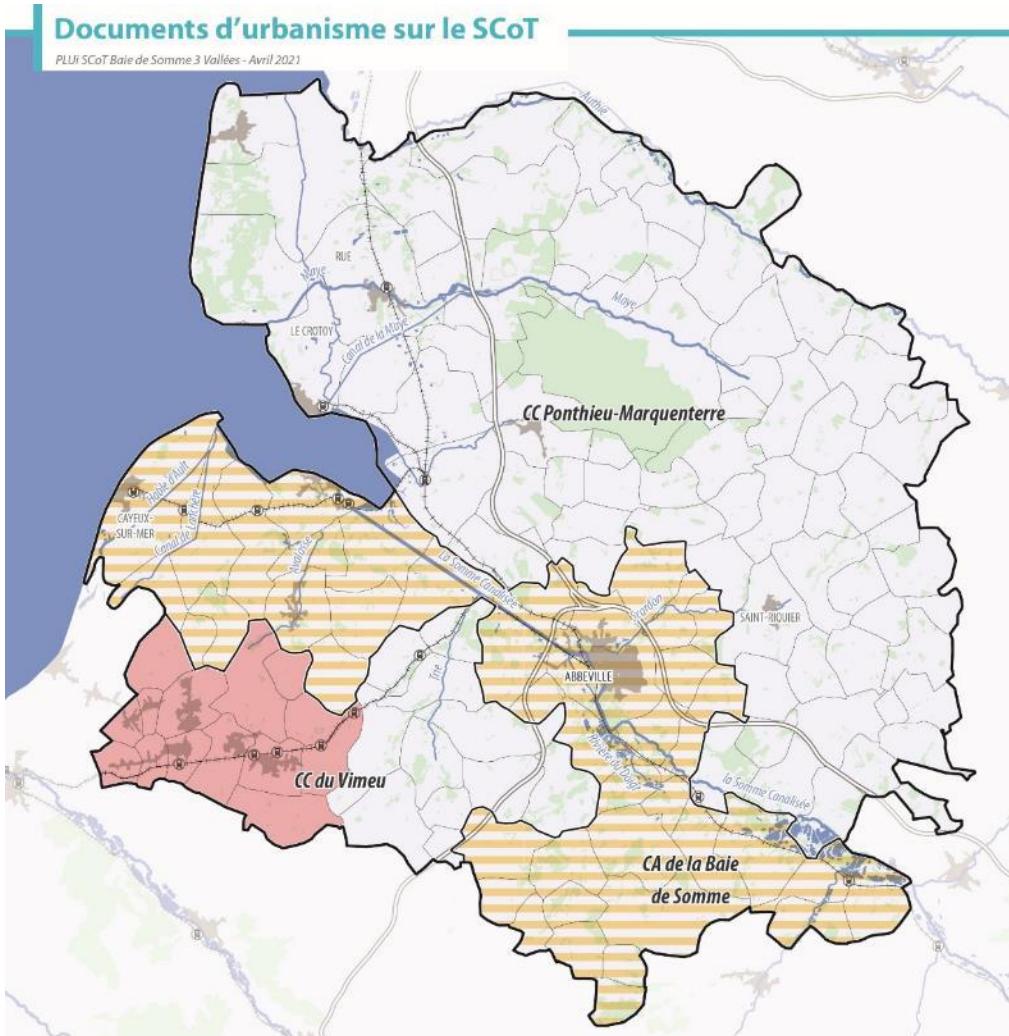
# SOMMAIRE

<b>Chapitre 1 : Des dynamiques de population et de logement fortement différenciées entre littoral et arrière-pays .....</b>	<b>10</b>
Focus méthodologique .....	10
I. Une perte d'attractivité démographique qui conduit à un vieillissement de la population.....	11
1. Un territoire en léger déclin démographique.....	11
2. La cause principale de cette inflexion : le vieillissement de la population .....	22
II. Un marché du logement fortement conditionné par les dynamiques de la façade littorale.....	30
1. Une activité de la construction en recul sur l'ensemble du territoire .....	30
2. Un parc assez ancien, typique des territoires littoraux et ruraux .....	36
3. Une offre de logements parfois décalée par rapport à la demande .....	45
<b>Chapitre 2 : Des mobilités fortement motorisées malgré des infrastructures favorables à des pratiques plus durables .....</b>	<b>55</b>
Focus méthodologique .....	55
I. Un territoire bien équipé en infrastructures pour des déplacements multimodaux facilités.....	56
1. Un réseau ferroviaire garant d'une offre compétitive .....	56
2. Un réseau routier, garant de l'accessibilité au grand territoire .....	63
3. Des infrastructures dédiées aux liaisons douces développées, mobilisées pour les déplacements de loisirs et utilitaires .....	66
4. Une offre en transport en commun principalement régionale .....	70
II. Des pratiques de mobilités qui mettent en avant l'échelle du SCOT.....	72
1. Des flux domicile travail principalement internes au territoire .....	72
2. Des flux domicile-études qui illustrent une offre d'équipements d'enseignement incomplète .....	77
3. Des pratiques peu durables .....	79
III. Un renouveau des mobilités à encourager pour un cadre de vie préservé .....	80
1. Un enjeu fort autour du renouveau des mobilités .....	80
2. L'intermodalité : une solution pour des chaînes de déplacements sur-mesure.....	81
3. Des pratiques liées à la voiture individuelle qui tendent à être plus durables .....	82
<b>Chapitre 3 : Des dynamiques économiques sectorielles à accompagner.....</b>	<b>90</b>

<b>Focus méthodologique .....</b>	<b>90</b>
<b>I. Un système productif diversifié mais fragile.....</b>	<b>91</b>
1. Des activités polarisées et qui tendent à se tertiariser .....	91
2. Un tissu d'établissements porté par un réseau de très petites entreprises .....	102
<b>II. L'enjeu de l'insertion professionnelle des actifs .....</b>	<b>110</b>
1. Une main d'œuvre qui se tertiarise .....	110
2. Un ralentissement économique constaté depuis 2007 .....	115
<b>III. L'agriculture, l'élevage et la pêche, des composantes essentielles du territoire.....</b>	<b>118</b>
1. Un fort potentiel du secteur primaire .....	118
2. Des initiatives de valorisation de produits à accompagner.....	127
3. Des initiatives pour la conciliation entre activités touristiques et agricoles à accompagner.....	130
<b>IV.Une stratégie de développement touristique à positionner comme moteur de l'économie locale .....</b>	<b>133</b>
1. Une diversité des milieux naturels, culturels et des usages .....	135
2. Une inadéquation entre les produits d'hébergements et les caractéristiques de la clientèle ? .....	144
 <b>Chapitre 4 : Une offre en équipements, commerces et services fortement polarisée .....</b>	<b>155</b>
<b>Focus méthodologique .....</b>	<b>155</b>
<b>I. Une offre en équipements, commerces et services incomplète .....</b>	<b>156</b>
1. Un pôle majeur et une concentration des équipements et services sur la côte .....	156
2. Une forte polarisation des équipements intermédiaires et supérieurs.....	158
3. Une représentation incomplète des équipements et services qui nécessite la fréquentation d'autres pôles urbains.....	162
4. Un appui sur les pôles d'équipements extérieurs .....	164
<b>II. Des équipements, commerces et services de proximité divers et garants de la qualité de vie sur le territoire du SCoT .....</b>	<b>167</b>
1. Une offre commerciale concentrée dans les pôles urbains .....	167
2. Une offre d'enseignement complétée par les pôles extérieurs .....	169
3. Une offre de loisirs principalement orientée vers les activités de plein air .....	171
4. Equipements sanitaires et sociaux .....	172
5. Un fort enjeu autour de l'aménagement numérique .....	176
 <b>Chapitre 5 : Un territoire entre terre et mer, aux forts enjeux de structuration et d'urbanisation raisonnée .....</b>	<b>182</b>

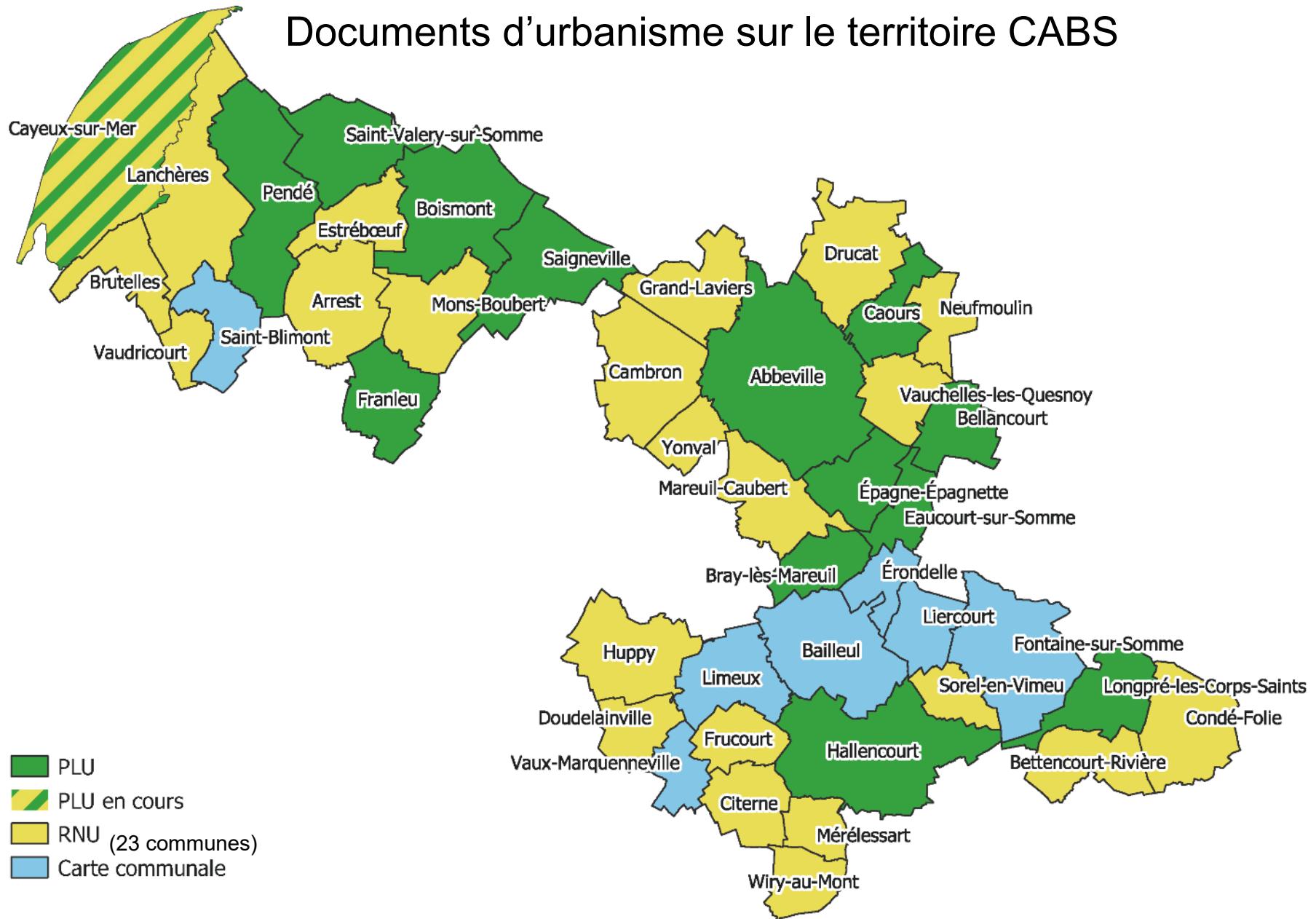
<b>I. Un développement urbain historiquement très différencié et dont les dynamiques sont à encadrer pour préserver la diversité des milieux.....</b>	<b>182</b>
1. Un retournement du modèle de développement urbain depuis le milieu du XIX <sup>ème</sup> siècle .....	182
2. Une évolution des formes urbaines à encadrer pour garantir la durabilité du développement urbain .....	186
<b>II. Une dynamique de consommation des sols agricoles, naturels et forestier à maîtriser .....</b>	<b>192</b>
1. Cadrage juridique et méthodologique .....	192
2. Regard prospectif sur la consommation d'espace depuis 10 ans sur le territoire de BS3V .....	194
<b>III. Un territoire rural multipolarisé pour garantir une bonne qualité de vie.....</b>	<b>203</b>
1. Des dynamiques extérieures qui influent sur le développement du territoire .....	203
2. Des caractéristiques internes qui permettent d'affiner la structuration infra-territoriale .....	210
<b>Annexe 1 : Liste des communes IGP et AOP .....</b>	<b>221</b>

# Introduction - contexte



- **Un vaste territoire...**  
**139 communes et plus de 100 000 habitants (INSEE 2018)**
- ... dont les composantes ont évolué, passant de 8 EPCI à 3
- **Création du PNR Baie de Somme Picardie maritime (parution au JO le 29 juillet 2020)**
- **Une planification inter-communale déjà active avec :**
  - 1 PLUi approuvé (PLUi du Vimeu industriel – 14 communes) et 1 en cours
  - 38 communes avec un PLU dont 1 avec un PLU en cours d'élaboration
  - 62 communes au RNU
  - 24 communes disposant d'une carte communale

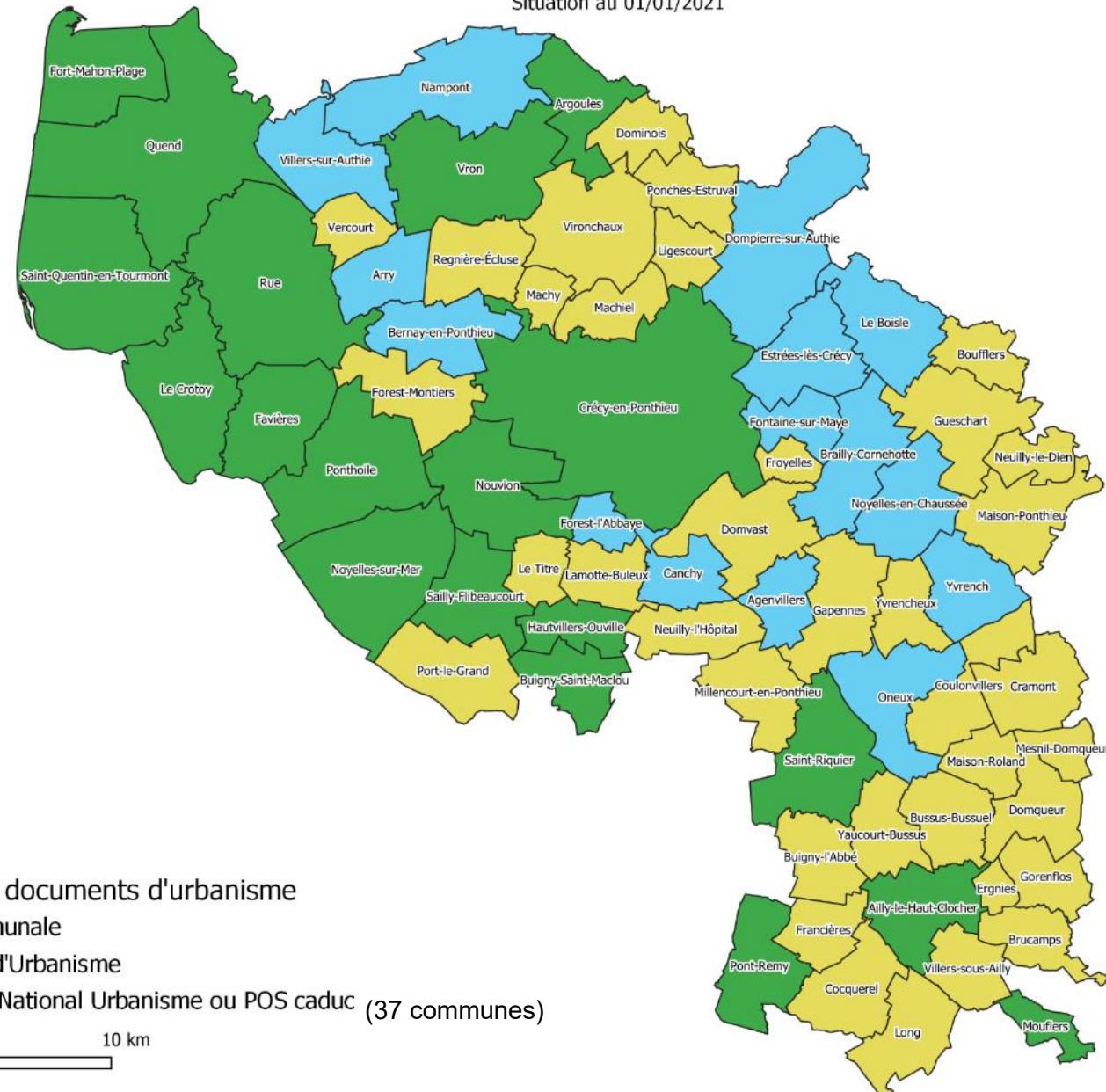
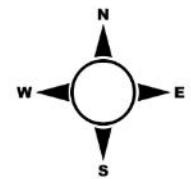
# Documents d'urbanisme sur le territoire CABS



- PLU
- PLU en cours
- RNU (23 communes)
- Carte communale

# Documents d'urbanisme sur le territoire CCPM

Situation au 01/01/2021

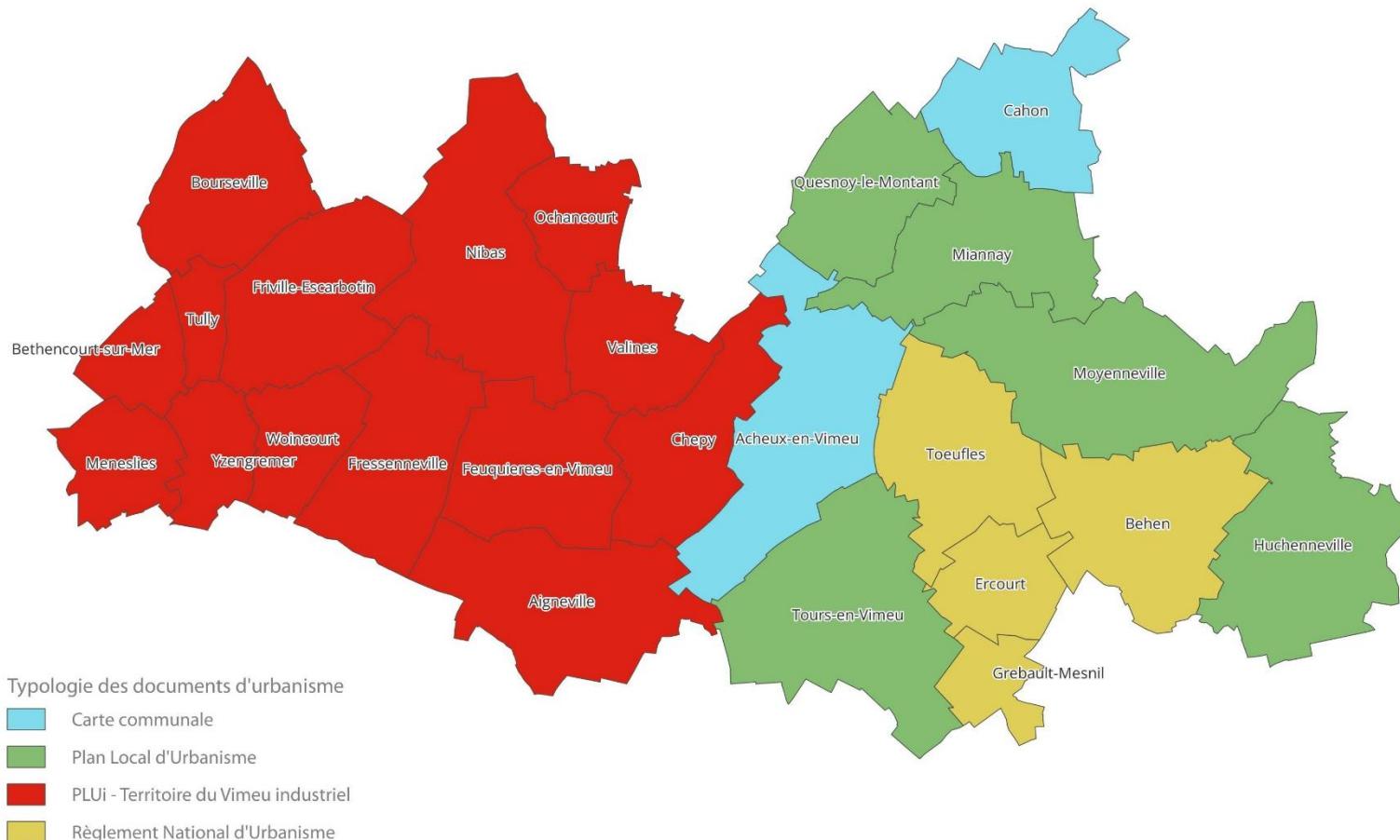
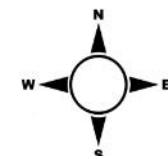


## Typologie des documents d'urbanisme

- Carte communale
- Plan Local d'Urbanisme
- Règlement National Urbanisme ou POS caduc (37 communes)

# Documents d'urbanisme sur le territoire CCV

Situation au 01/01/2021



Typologie des documents d'urbanisme

- Carte communale
- Plan Local d'Urbanisme
- PLUi - Territoire du Vimeu industriel
- Règlement National d'Urbanisme

0

5 km

Réalisation : CITADIA - Janvier 2025  
Sources : CCV 2021



# 1

Des dynamiques de population et de logement fortement différenciées entre littoral et arrière-pays

# Chapitre 1 : Des dynamiques de population et de logement fortement différenciées entre littoral et arrière-pays

## Focus méthodologique

- **Indice de jeunesse** : rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus.
- **Définition du point mort** : besoins de construction de logements nécessaires au seul maintien de la population, sans compter ceux nécessaires pour permettre l'arrivée de nouveaux ménages
- **Les différents types de logements selon les modes d'occupation** :
  - résidences principales, occupées plus de 6 mois de l'année par un propriétaire, un locataire ou une personne logée gratuitement,
  - résidences secondaires occupées moins de 6 mois de l'année
  - logements vacants, inoccupés.
- **Analyse du taux de vacance** : Un taux de vacance, soit la part de logements vacants à l'échelle du parc, doit idéalement se situer entre 5% et 7% afin de permettre les transactions immobilières et garantir une certaine fluidité du marché du logement. Un taux de vacance supérieur, est dit structurel et illustre l'inadéquation de certains logements par rapport aux besoins des ménages et un manque d'attractivité du marché en général.

# I. Une perte d'attractivité démographique qui conduit à un vieillissement de la population

## 1. Un territoire en léger déclin démographique

### 1.1. Un poids démographique concentré sur les principales polarités

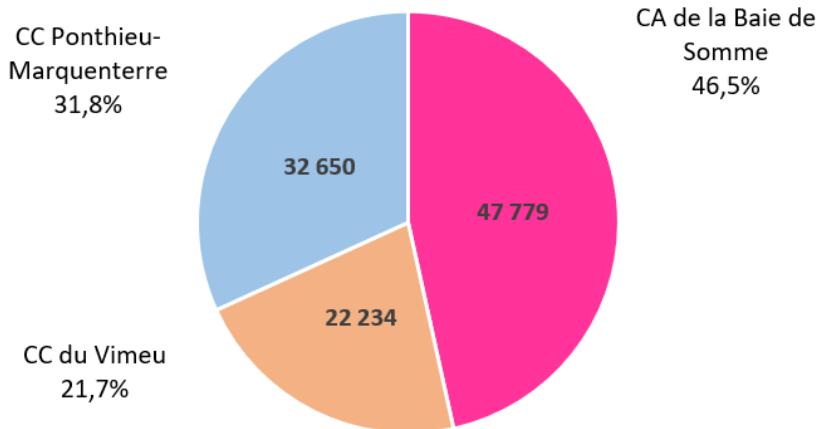
Avec 102 663 habitants en 2022, le territoire du SCoT rassemble près de 18% de la population totale du département de la Somme. Ce poids démographique repose principalement :

- Sur la présence de la commune d'Abbeville, deuxième ville de la Somme en termes de population, après Amiens ;
- Sur le peuplement important du secteur du Vimeu, autour du pôle de Friville-Feuquières-Fressenneville ;
- Sur l'attractivité des villes du littoral à l'ouest du territoire, dont Rue.

Avec 131 communes sur 138 qui comptent moins de 2 000 habitants (dont 80 communes moins de 500 habitants), le reste du territoire se compose très majoritairement de communes rurales au poids démographique plus faible.

A l'échelle des intercommunalités, la répartition de la population est également contrastée :

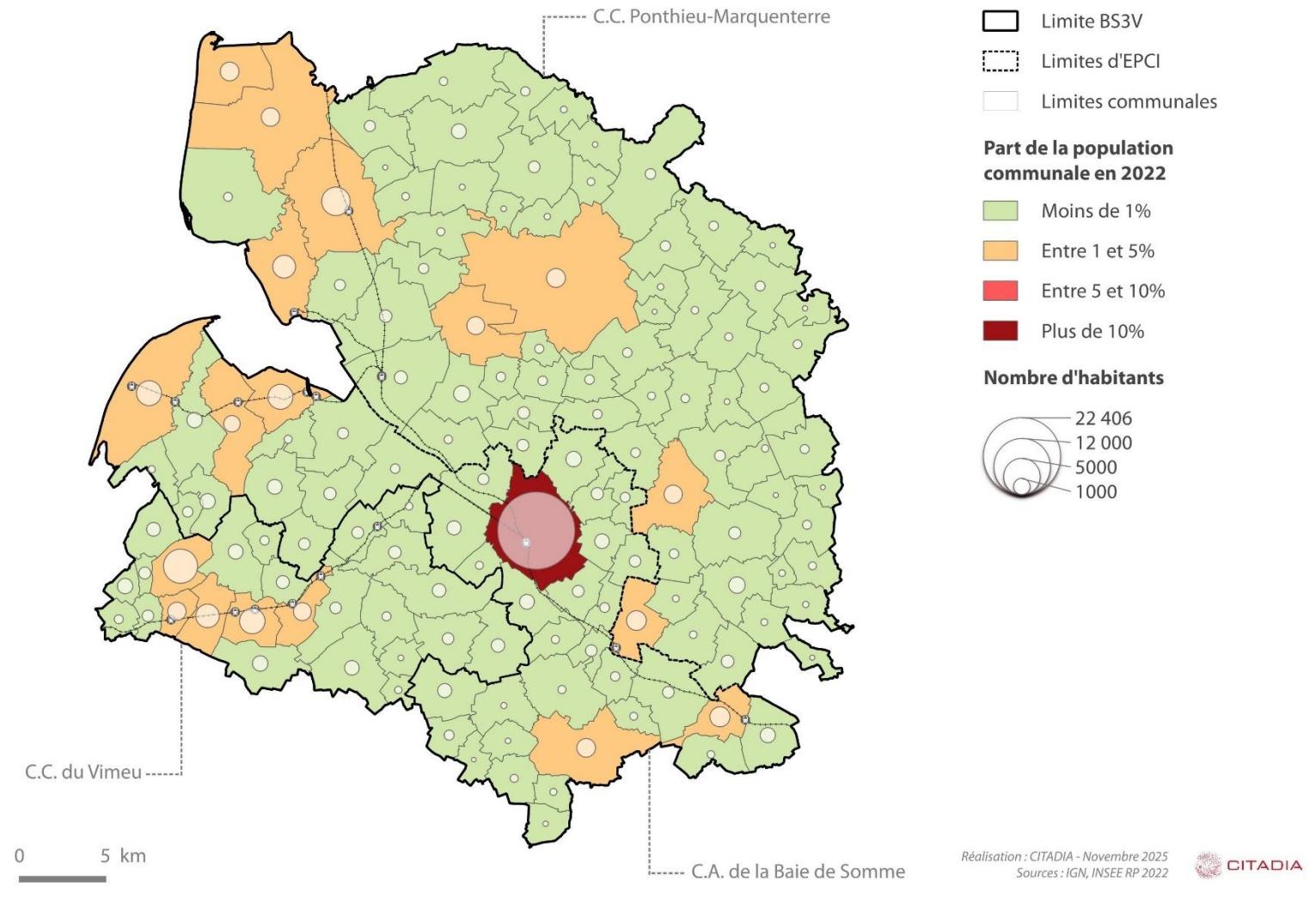
En 2022 : 102 663 habitants



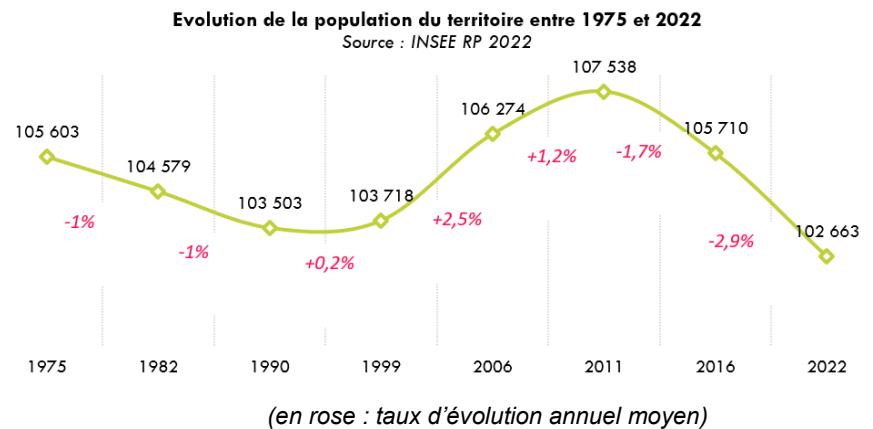
Ces contrastes s'expliquent par la forte proportion de communes rurales dans la CC du Ponthieu-Marquenterre et par le poids relatif de la commune d'Abbeville, qui regroupe à elle seule 22% des habitants du territoire.

## Population municipale

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



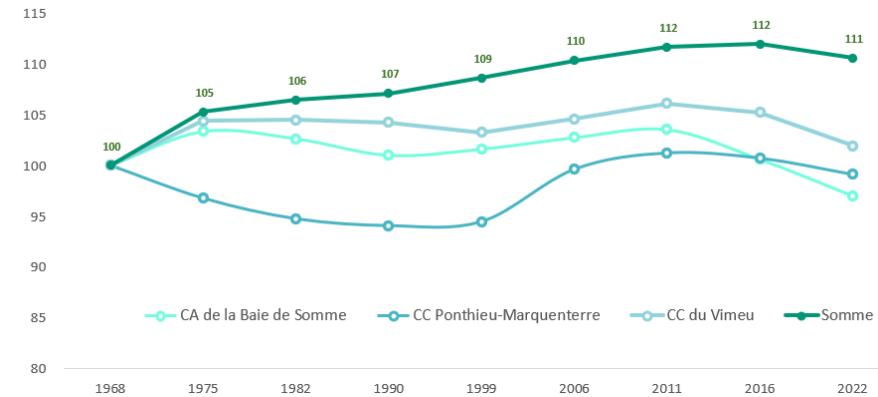
## 1.2. Un déclin démographique amorcé après 2008...



Le territoire du SCoT connaît une dynamique démographique irrégulière depuis 1975, le nombre d'habitants restant toutefois toujours supérieur au seuil de 100 000. Depuis les années 1970, trois phases sont à distinguer :

- Une diminution de la croissance démographique (-1 885 habitants) entre 1975 et 1990
- Un fort rebond de population avec +0,4% par an entre 1990 et 2008
- Un décrochage de la croissance de la population après le pic de 2008. Cette diminution s'est accentuée en particulier de 2016 à 2022 : -3 047 habitants en 6 ans. Le taux d'évolution annuel moyen est de 2016 à 2022 à -0,5%, soit le taux de diminution le plus important depuis 1975.

**Evolution en base 100 de la population municipale entre 1968 et 2022**  
Source : INSEE RP 2021



Les 3 EPCI composant le territoire ont vu leur population évoluer de manière différenciée entre 1968 et 2022 :

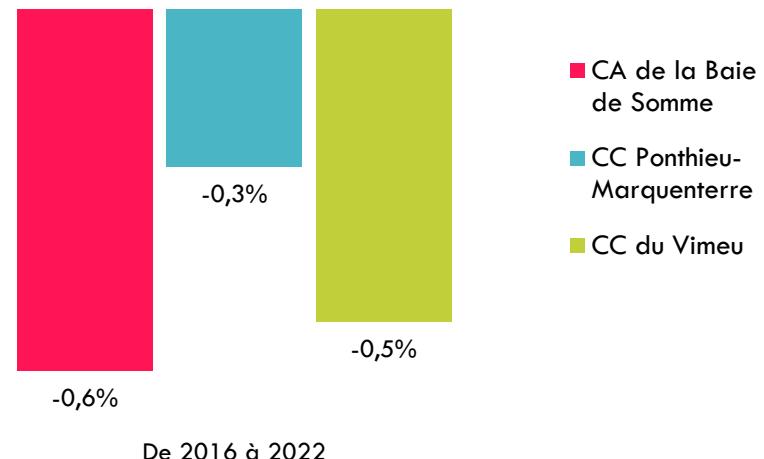
- La population de la CC du Vimeu a globalement augmenté malgré une diminution assez marquée en fin de période (2011- 2022).
- Celle de la CA Baie de Somme a connu une diminution plus marquée depuis 2011, si bien que le nombre d'habitants est désormais légèrement inférieur à celui de 1968.
- La population du Ponthieu-Marquenterre a connu la baisse la plus marquée, dès le début de la période, mais a retrouvé une dynamique fortement positive dès 1999 avant de diminuer légèrement à partir de 2011.

Cette dynamique démographique se démarque de celle du département de la Somme, dont la population n'a cessé d'augmenter entre 1968 et 2011, avant de connaître une stabilisation puis une diminution à partir de 2016 (avec -0,2% / an).

Sur la dernière période (2016-2022), l'ensemble des EPCI sont concernés par la diminution de leur population, celle de la CABS ayant le plus diminué (-0,6% par an, contre -0,5% pour la CC du Vimeu et -0,3% pour le Ponthieu-Marquenterre), comme le montre le graphique suivant sur l'évolution du taux de croissance annuel de la population.

### Evolution du taux de croissance démographique depuis 2016

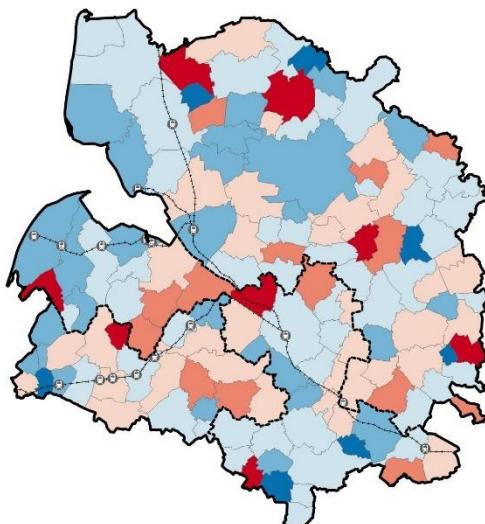
Source : INSEE RP 2022



## Évolution annuelle de la population entre 2011 et 2022

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées

2011 - 2016



Limite BS3V

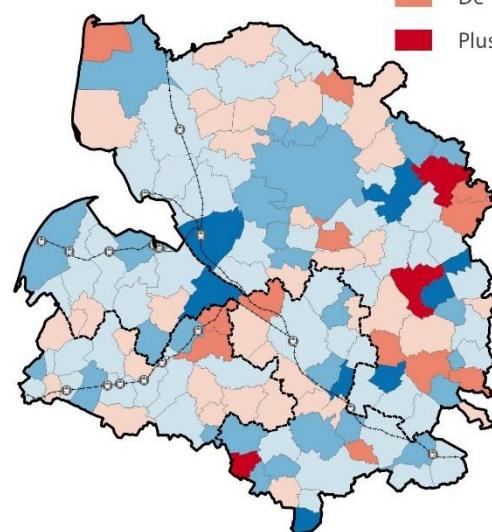
Limites d'EPCI

Limites communales

### Evolution de la population par an

- Moins de -2%
- De -2 à -1%
- De -1 à 0%
- De 0 à 1%
- De 1 à 5%
- Plus de 2%

2016 - 2022



Réalisation : CITADIA - Novembre 2025

Sources : IGN, INSEE RP 2022



CITADIA

Les 2 cartes ci-contre permettent de visualiser la diminution sensible de l'attractivité globale du territoire sur la période 2016-2022 par rapport à la période précédente.

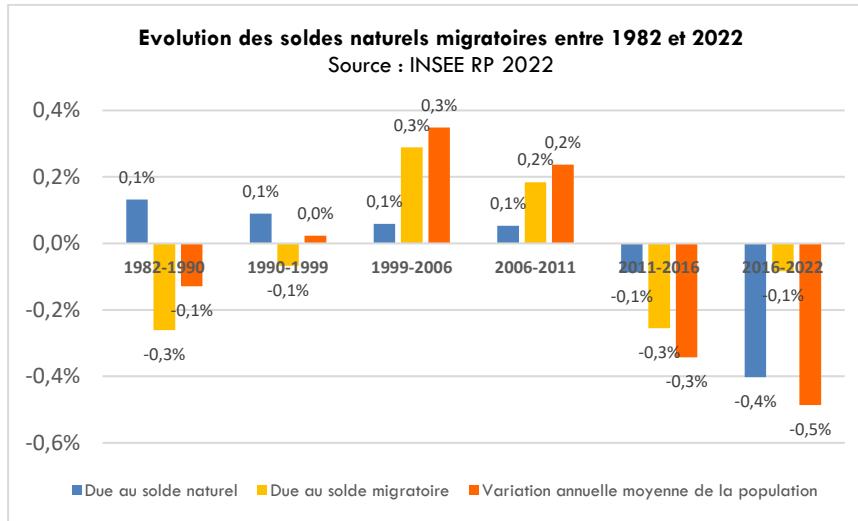
Plus localement, l'évolution est négative sur une grande partie des communes littorales, démontrant une relative saturation de cette partie du territoire de BS3V.

La logique centrifuge autour d'Abbeville se poursuit avec le dynamisme des communes à l'ouest de la couronne périurbaine.

Ce sont des communes rurales, principalement dans le Ponthieu-Marquenterre, qui connaissent le plus fort dynamisme.

0 5 km

### 1.3. ...dû à un solde naturel et un solde migratoire négatifs

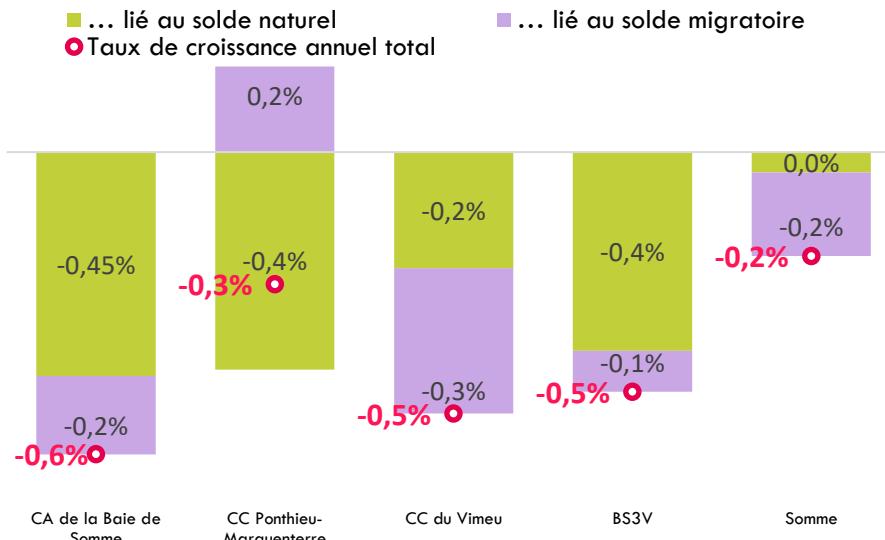


De 1982 à 2022, les évolutions du solde naturel et du solde migratoire ont été marquées par 3 phases :

- Une perte d'attractivité du territoire de 1982 à 1990 qui se traduit par un solde migratoire négatif, compensé dans une certaine mesure par un solde naturel positif.
- Une stabilisation à partir de 1990, suivie du rebond démographique de 1999 à 2011, avec une évolution positive cumulée du solde naturel et du solde migratoire.
- A contrario, sur 2011-2022, le cumul des évolutions nulles ou négatives des soldes migratoire et naturel, marquent une rupture en matière de dynamisme démographique. Cela explique la diminution inédite du nombre d'habitants sur cette période, en particulier depuis 2016 avec la chute du solde naturel.

### Moteurs de la croissance démographique entre 2016 et 2022

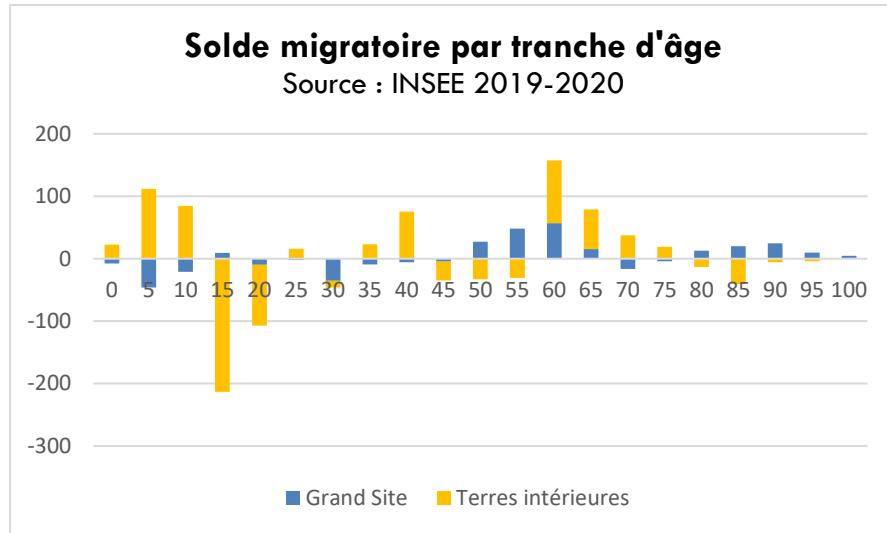
Source : INSEE RP 2022



Sur la période 2016-2022, les évolutions sont différencierées selon les territoires :

- La CCPM est le seul territoire dont le solde migratoire est resté positif, et dont la dynamique de baisse est moins marquée.
- La CCV cumule un solde migratoire et un solde naturel tous deux négatifs, avec un plus fort déficit du solde migratoire.
- La CABS cumule un solde naturel et un solde migratoire tous deux négatifs, avec un plus fort déficit du solde naturel.

La dynamique du territoire se démarque de celle du département de la Somme, qui a une diminution plus faible en raison d'un solde naturel stable.

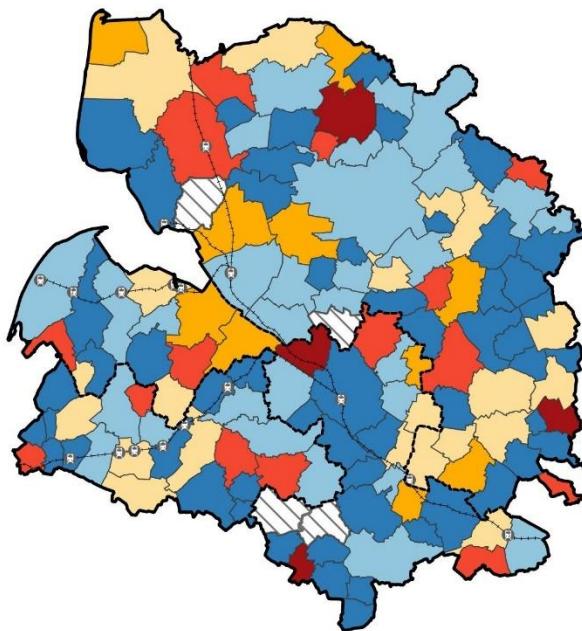


Malgré la tendance à la diminution de la population sur la période récente, **la période 2019-2020 se caractérise toutefois par un solde positif de ménages entrants** sur le territoire. Cette dynamique vaut à la fois pour les communes du Grand Site et les autres communes du territoire (ici appelées « terres intérieures » dans la présente analyse). Le territoire paraît très attractif pour les 55-75ans, mais moins pour les 15-25ans.

## Évolution annuelle de la population liée au solde migratoire entre 2011 et 2022

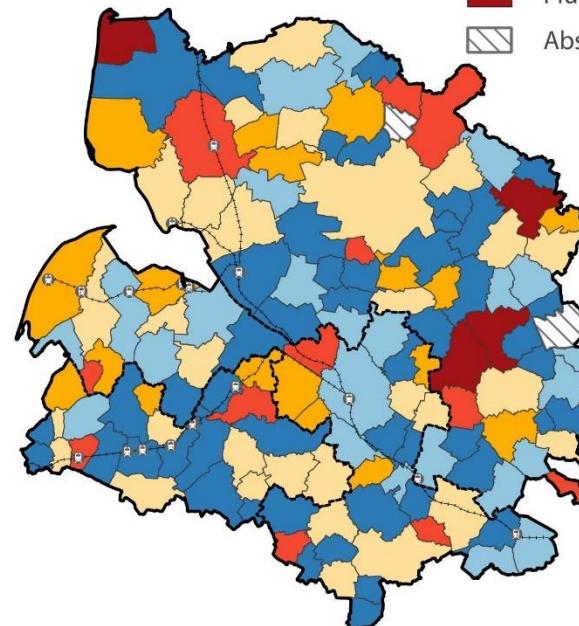
SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées

2011 - 2016



0 5 km

2016 - 2022



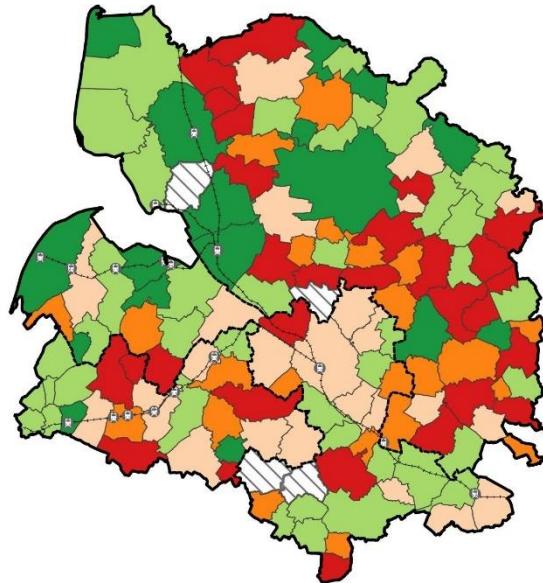
Réalisation : CITADIA - Novembre 2025  
Sources : IGN, INSEE RP 2022



## Évolution annuelle de la population liée au solde naturel entre 2011 et 2022

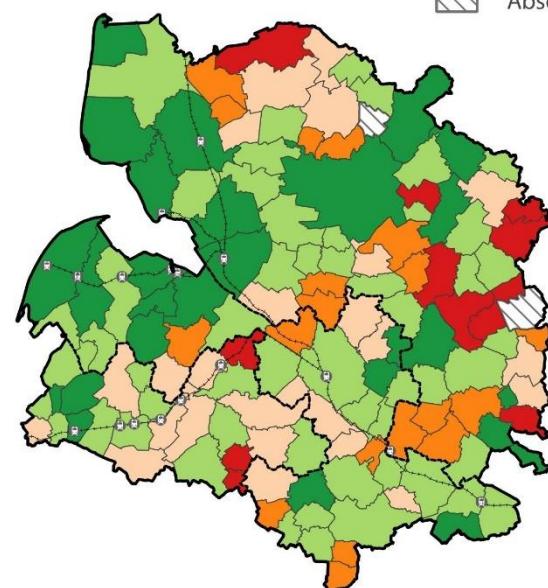
SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées

2011 - 2016



0 5 km

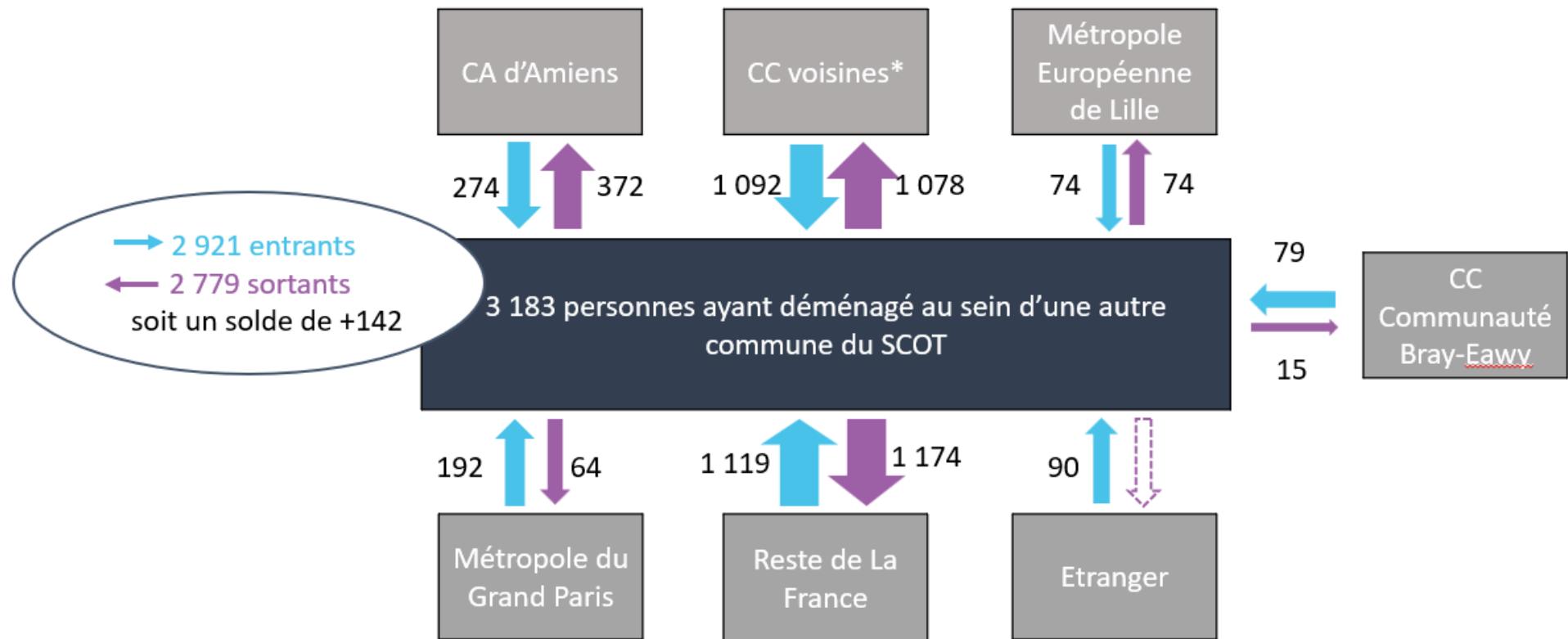
2016 - 2022



Réalisation : CITADIA - Novembre 2025  
Sources : IGN, INSEE RP 2022



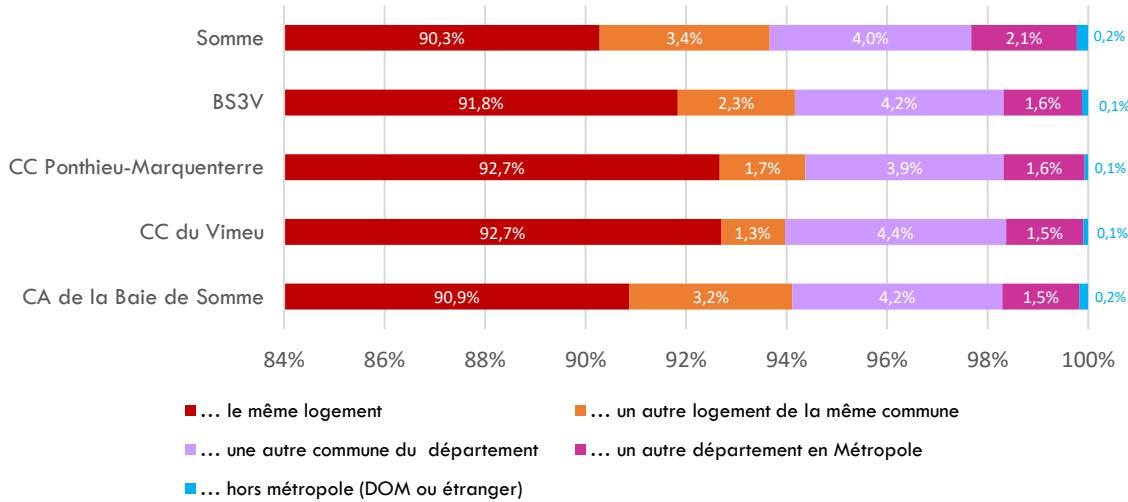
Les mobilités résidentielles entre 2019 et 2020 sur le territoire du Pays de la Baie de Somme (Source : INSEE)



\* CC des Villes Sœurs, CC interrégionale Aumale-Blangy-sur-Bresle, CC Somme Sud-Ouest, CC Nièvre et Somme, CC du Territoire Nord Picardie, CC du Ternois, CC des 7 vallées, CA des deux Baies en Montreuillois

## 1.4. Des ménages moins mobiles sur le plan résidentiel

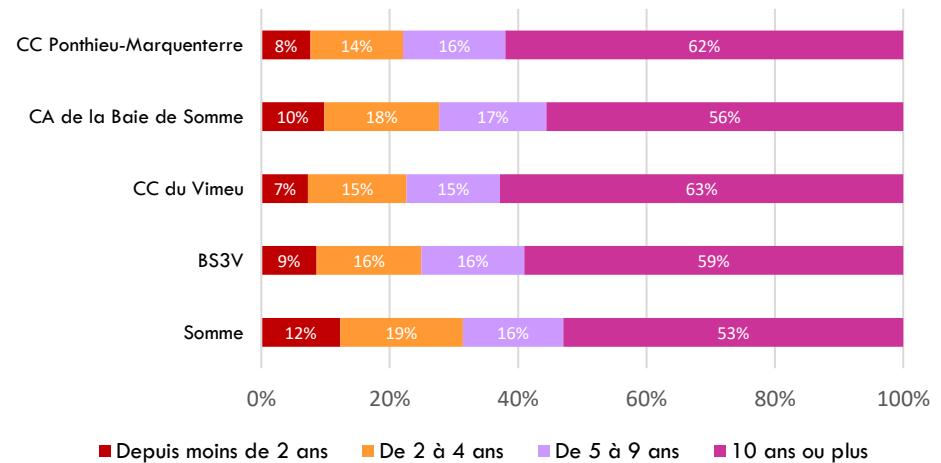
Mobilité géographique de la population  
Part de la population habitant, il y a un an ...  
Source : INSEE RP 2022



Le graphique de l'ancienneté d'occupation des ménages traduit également la propension plus importante des habitants du territoire à rester dans leur logement, avec seulement 25% des ménages habitant dans leur logement depuis moins de 5 ans contrairement à 31% des ménages de la Somme. La part des ménages habitant depuis plus de 10 ans est, elle aussi, plus élevée que la part départementale (59% contre 53%), et est particulièrement élevée dans la CCV et la CCPM (63% et 62%). Cela traduit un plus faible turnover des ménages, légèrement plus faible à celui de la Somme (avec environ 9% de ménages qui sont installés depuis moins de 2 ans contre 12% dans la Somme).

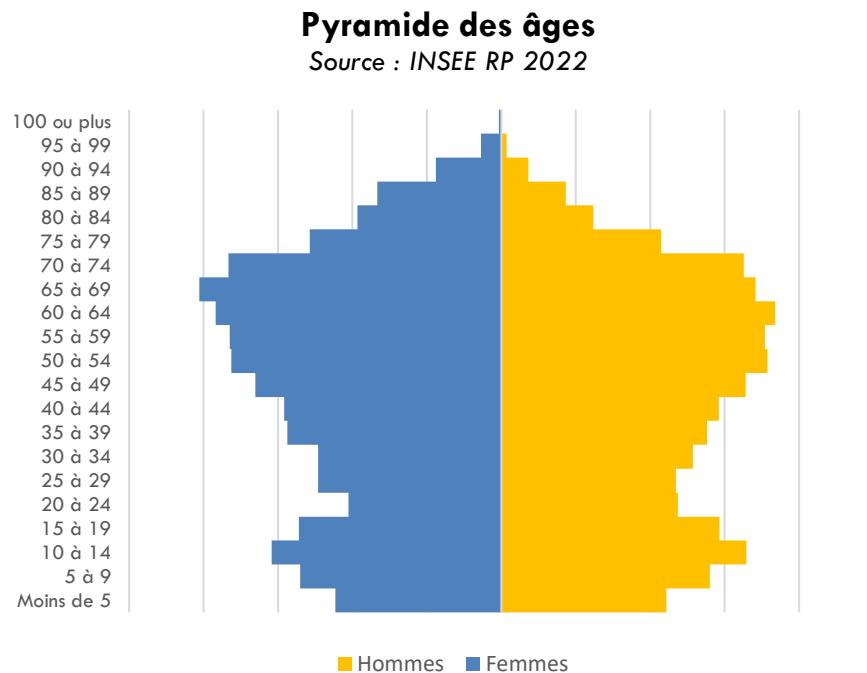
En 2022, 92% des ménages du territoire habitaient le même logement qu'un an auparavant. Cette part est légèrement plus importante pour le territoire en comparaison avec le département de la Somme, à l'exception de la CABS qui présente une répartition assez similaire à celle de la Somme.

Ancienneté d'occupation des ménages au sein de leur logement  
Source : INSEE RP 2021-2022



## 2. La cause principale de cette inflexion : le vieillissement de la population

### 2.1. Une population déjà âgée et qui continue de vieillir



La pyramide des âges laisse entrevoir trois creux générationnels : un pour les habitants de 70 ans et plus, un pour les habitants de 15 à 35 ans, et un pour les moins de 10 ans, induisant une baisse récente du taux de natalité.

### Répartition de la population par classe d'âge

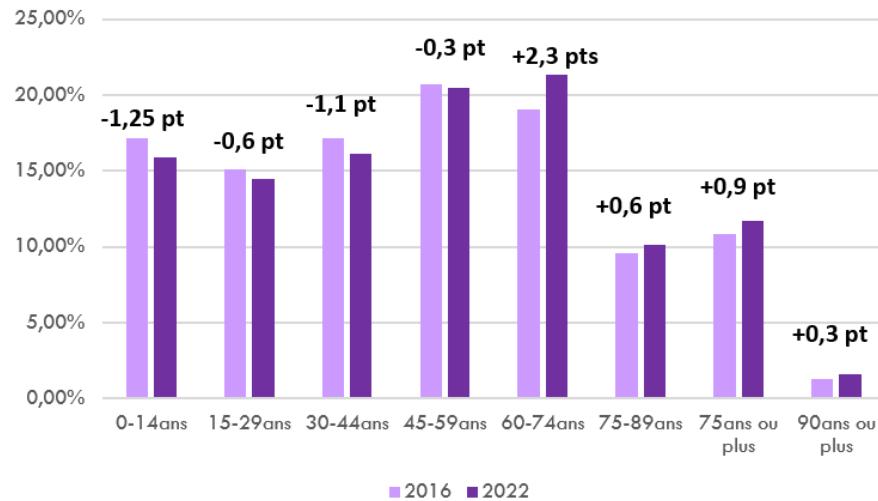
Source : INSEE RP 2022



Le territoire du SCoT se caractérise par une part des 60 ans et plus relativement importante (33%) et par une prépondérance des plus de 60 ans sur les moins de 15 ans (16%).

Cependant, la population de BS3V a une proportion des 60 ans et plus (33%) plus importante que celle de la Somme (28%). A l'inverse, la part des moins de 30 ans de BS3V (30%) est inférieure à celle de la Somme (36%). Le territoire se caractérise donc par une population plus âgée en comparaison avec le département. La part des 15-29 ans est aussi très différenciée entre le territoire et la Somme (14% contre 19%). La structure par EPCI reste quant à elle assez similaire, avec une légère surreprésentation de la part des 0-15 ans pour la CCPM et la CCV.

**Evolution de la structure de la population par âge entre  
2016 et 2022 (BS3V)**  
INSEE RP2022



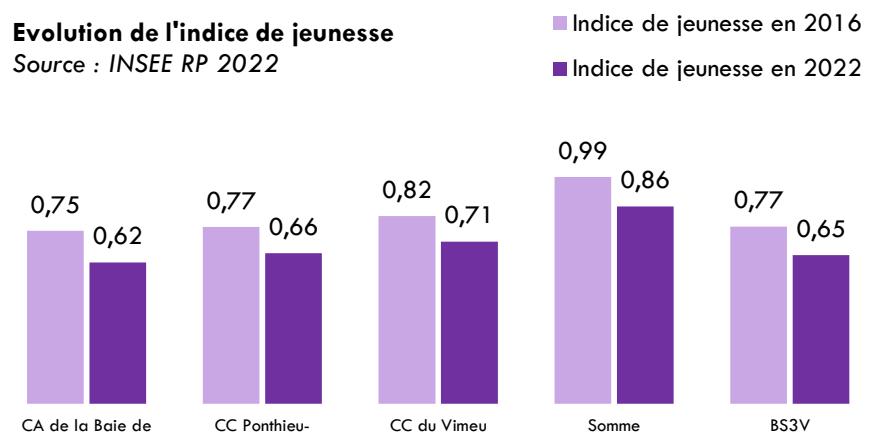
La part des habitants des 60 ans et plus est celle qui a le plus augmenté entre 2016 et 2022 (+3,2 points), en particulier pour la classe des 60 à 74 ans, qui passe de 19% à 21,3%. Cette classe d'âge devient la plus représentée avec la classe 45-59 ans, représentant chacune environ 20% de la population. La part d'habitants de moins de 30 ans a également diminué sur cette période : -1,85 points.

Le territoire connaît donc un vieillissement de sa population qui résulte à la fois d'une augmentation des 60 ans et plus et d'un recul des classes d'âges plus jeunes. Ce phénomène de vieillissement est commun au territoire de la Somme mais est plus important sur le territoire du SCoT. Cela se traduit donc par la diminution de l'indice

de jeunesse : celui-ci était à 0,77 points en 2016, il est à 0,65 en 2022.

**Evolution de l'indice de jeunesse**

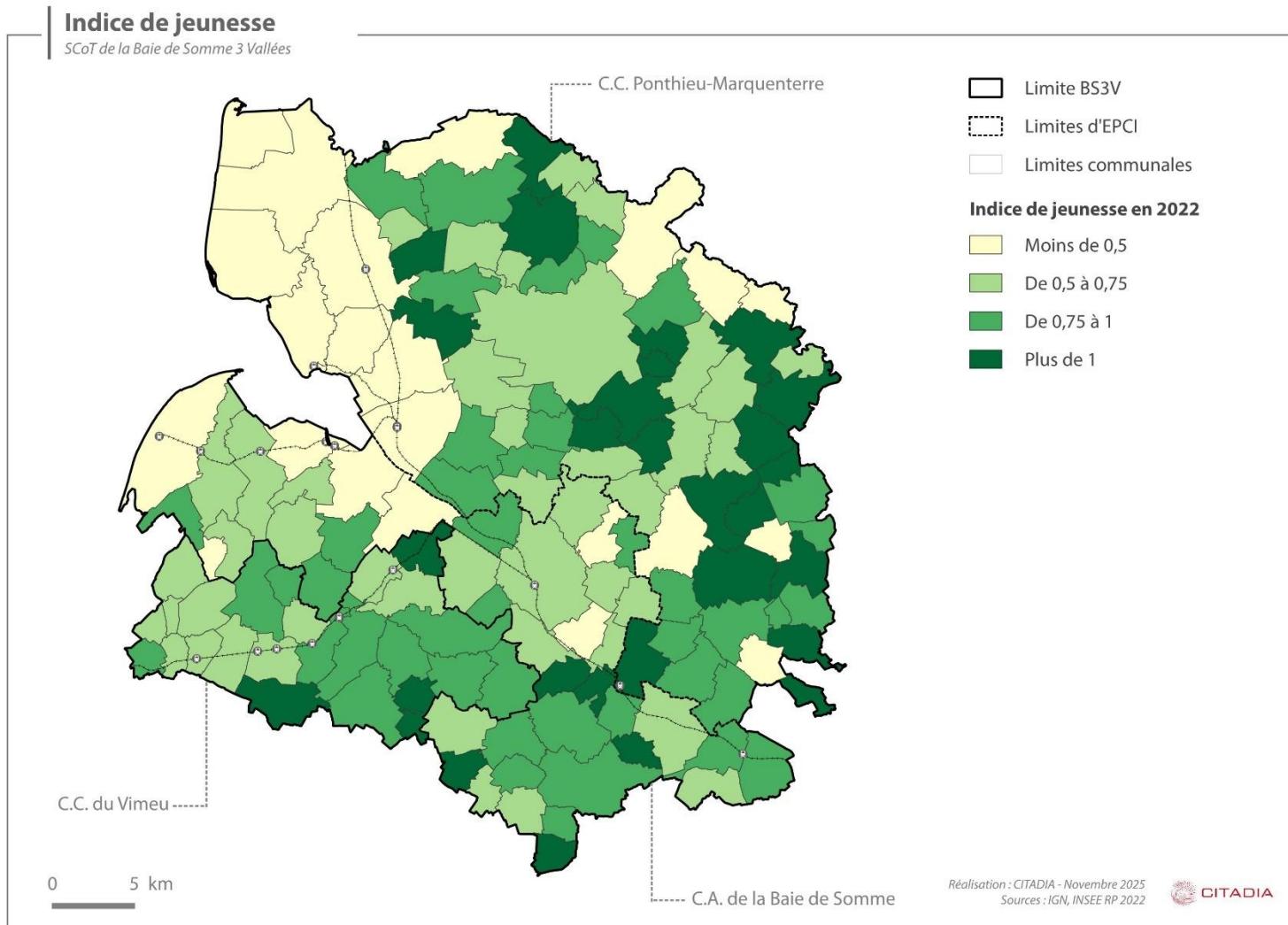
Source : INSEE RP 2022



Lorsque l'indice est inférieur à 1 comme c'est le cas pour BS3V, cela signifie qu'il y a moins d'habitants âgés de 20 ans et moins que d'habitants âgés de 60 ans et plus.

Comme le département de la Somme, le territoire de BS3V est concerné par la diminution de son indice de jeunesse entre 2016 et 2022 (-0,12 points), ce dernier étant très inférieur à celui du Département.

Si les 3 EPCI de BS3V présentent une répartition de leur population par classe d'âge assez similaire, leurs dynamiques de vieillissement de la population sont différenciées. La CCV se caractérise par l'indice de jeunesse le plus élevé (0,71) et la CABS par l'indice de jeunesse le plus bas et la diminution la plus importante (-0,13 points)

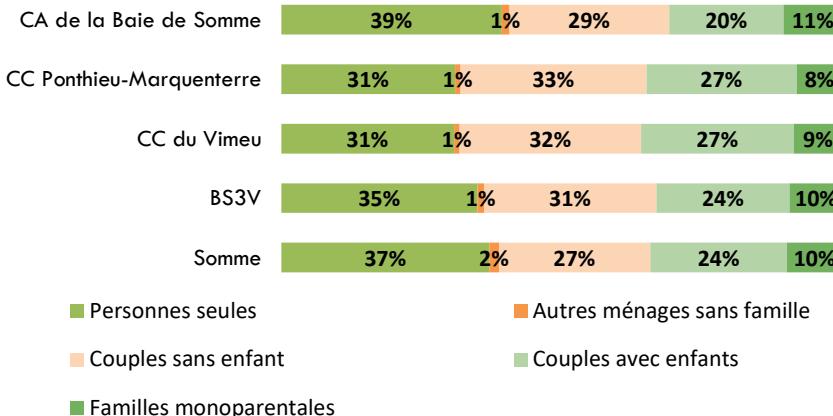


Toutefois, des disparités intra-EPCI existent : l'indice de jeunesse est particulièrement faible dans les communes littorales (inférieur à 0,5), tandis que les communes à l'est du territoire se distinguent par une population sensiblement plus jeune que la moyenne (avec un indice supérieur à 1).

## 2.2. Une surreprésentation des petits ménages et des familles moins nombreuses

### Répartition des ménages selon leur composition familiale

Source : INSEE RP 2022

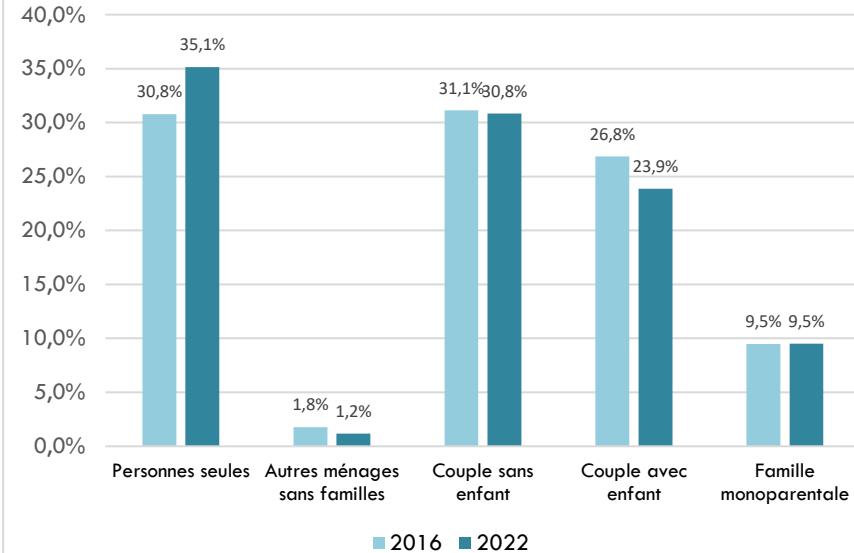


Le territoire de BS3V est caractérisé par une population relativement peu familiale en lien avec la forte proportion de personnes âgées. Le territoire se démarque du département de la Somme par une part plus importante de couples sans enfants (31% contre 27%). La CCPM ainsi que la CCV ont toutes deux une répartition similaire, avec une surreprésentation des couples avec et sans enfants. La CABS se démarque par une importante part de personnes seules comparé aux 2 autres EPCI.

Parmi les ménages présents, près de 2/3 n'a pas d'enfants (67%), un taux similaire à la Somme.

### Evolution de la composition des ménages entre 2016 et 2022

Source : INSEE RP2022

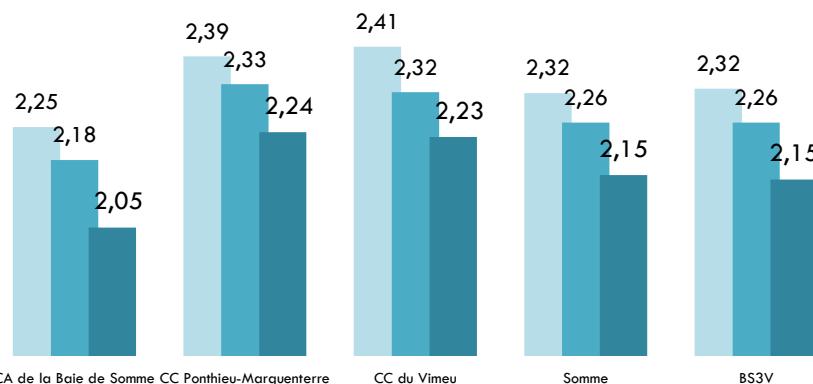


La composition des ménages entre 2016 et 2022 a légèrement évolué sur le territoire :

- La part de couples avec enfants a diminué de 3 points, il s'agit du type de ménage ayant le plus diminué en points. Cela peut expliquer la diminution du solde naturel et traduire le vieillissement de la population.
- La hausse importante de la part de ménages d'une personne (+ 4,3 points) peut également s'expliquer par un phénomène de vieillissement et/ou de décohabitation.

### Evolution de la taille moyenne des ménages depuis 2011

Source : INSEE RP 2022      2011 ■ 2016 ■ 2022



L'évolution de la taille moyenne des ménages du territoire du SCoT sur la période 2011-2022 est identique à celle du département de la Somme .

Au sein du territoire du SCoT, les CC du Vimeu et du Ponthieu-Marquenterre présentent une taille des ménages comparable (2,23 et 2,24 personnes par ménage), celle de la CA de la Baie de Somme étant sensiblement inférieure (avec 2,05 personnes par ménage) en raison du caractère plus urbain de cet EPCI.

### 2.3. Des niveaux de revenus relativement modestes

#### Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2021, en euros

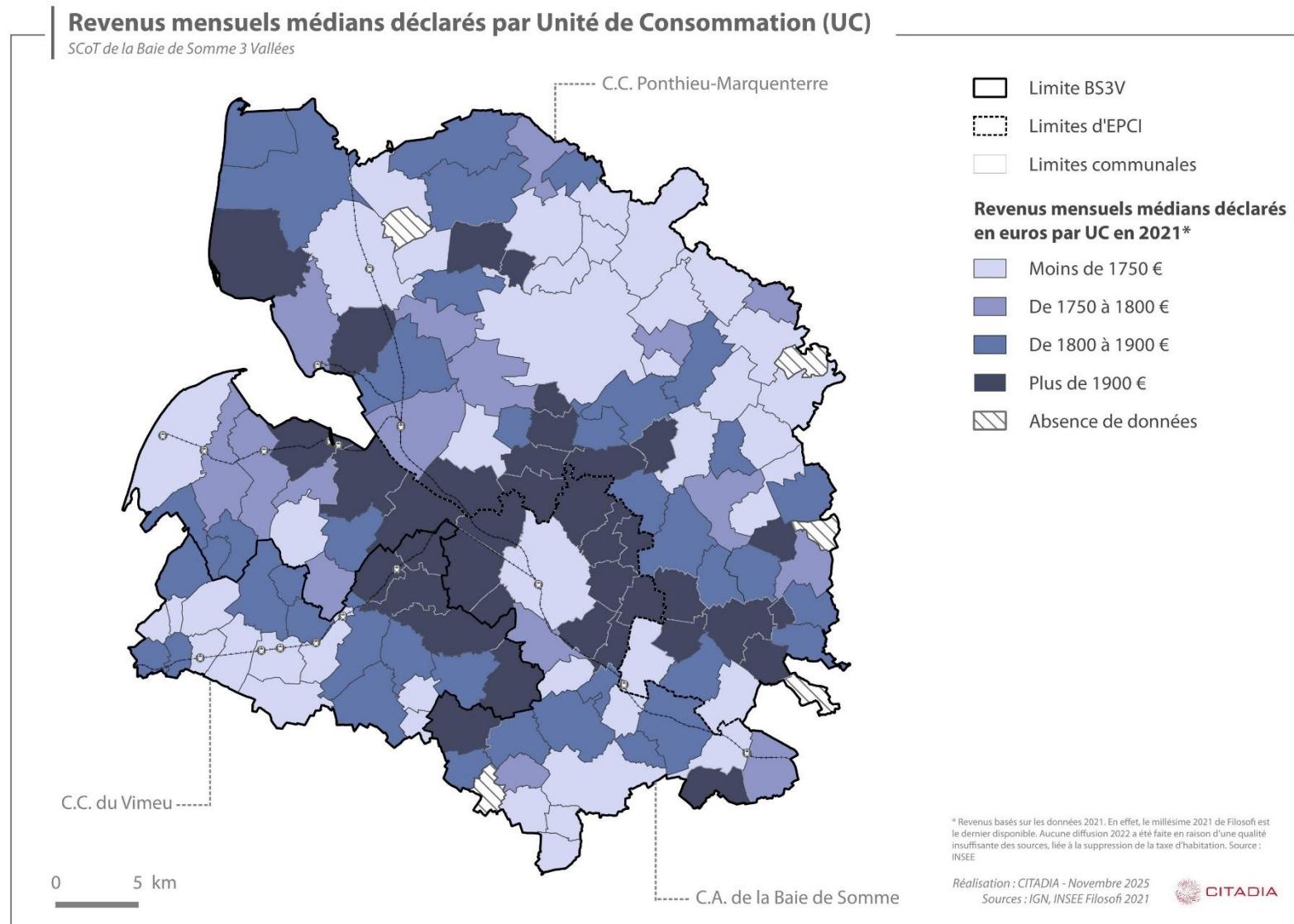
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2025



En 2021, les 3 EPCI ont un revenu médian par unité de consommation légèrement inférieur au Département de la Somme.

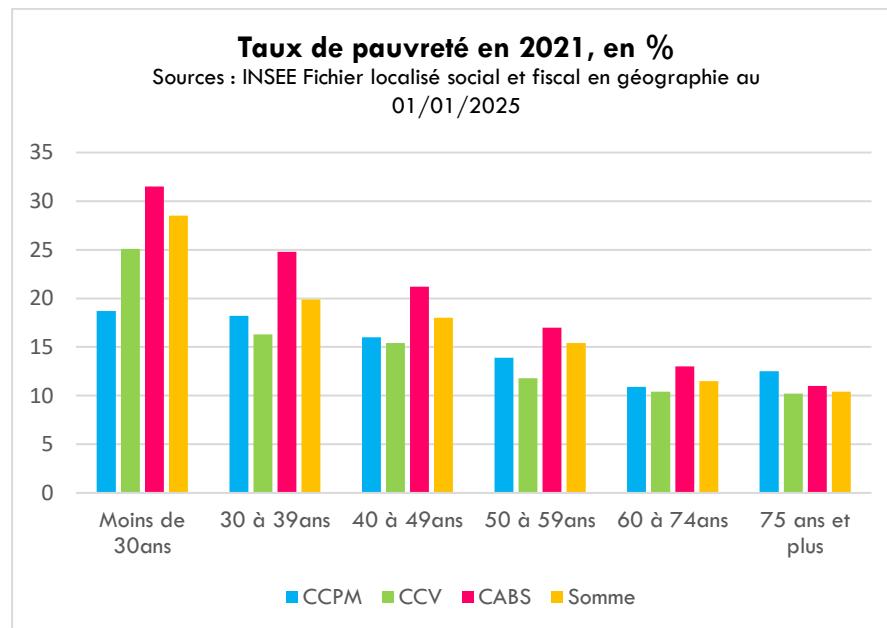
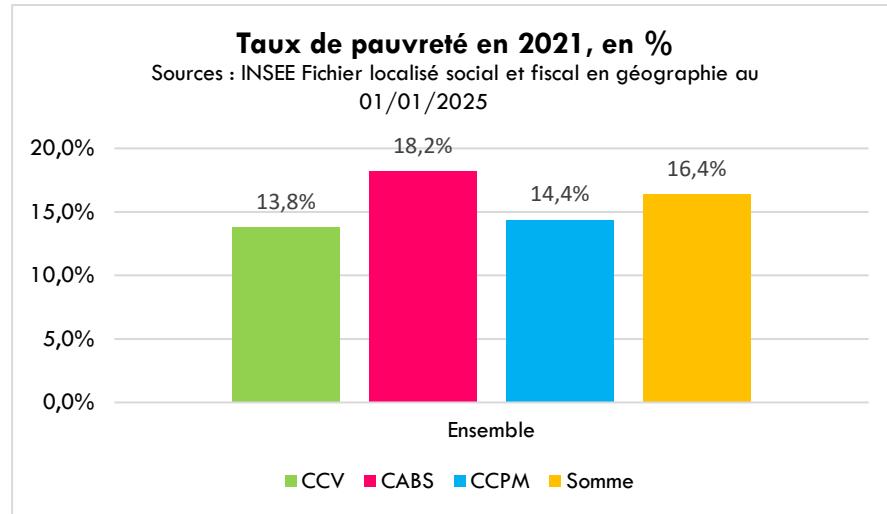
La CABS présente le revenu médian par unité de consommation le plus bas, mais également les écarts de revenus les plus importants, notamment entre Abbeville et les communes limitrophes de la première couronne. Cette différence est liée au départ des familles aisées d'Abbeville, à la recherche de logements plus spacieux et plus modernes à proximité toutefois immédiate du cœur urbain.

Au sein des EPCI, les disparités constatées (voir carte ci-après) reflètent l'effet de polarisation de l'agglomération d'Abbeville (revenus plus faibles dans la ville-centre, et plus élevés dans les communes périphériques) dans les EPCI et au sein de ces derniers : les ménages les plus modestes se situent principalement au sein de la communauté d'agglomération d'Abbeville et la frange nord de la CCPM, tandis que les ménages les plus aisés habitent de manière privilégiée sur les franges littorales du territoire ou dans la couronne périurbaine d'Abbeville.



La répartition par strate de revenus permet de faire apparaître la surreprésentation des ménages les plus aisés sur le littoral et au sein des communes situées dans la couronne Abbevilloise.

La commune d'Abbeville en revanche, se caractérise par des revenus mensuels médians inférieurs à la grande majorité des communes de BS3V.



Le taux de pauvreté est relativement élevé dans la CABS, avec un taux supérieur aux Département de la Somme. La CCPM et la CCV ont un taux inférieur à la moyenne départementale.

La précarité touche principalement les ménages de moins de 30ans, en particulier sur la CCV (25,1%) et la CABS (31,5%). Les ménages de 30 à 50ans de la CABS sont également un peu plus touchés par la pauvreté (+de 20% des ménages) que les autres EPCI. Les classes d'âge supérieures sont globalement moins concernées.

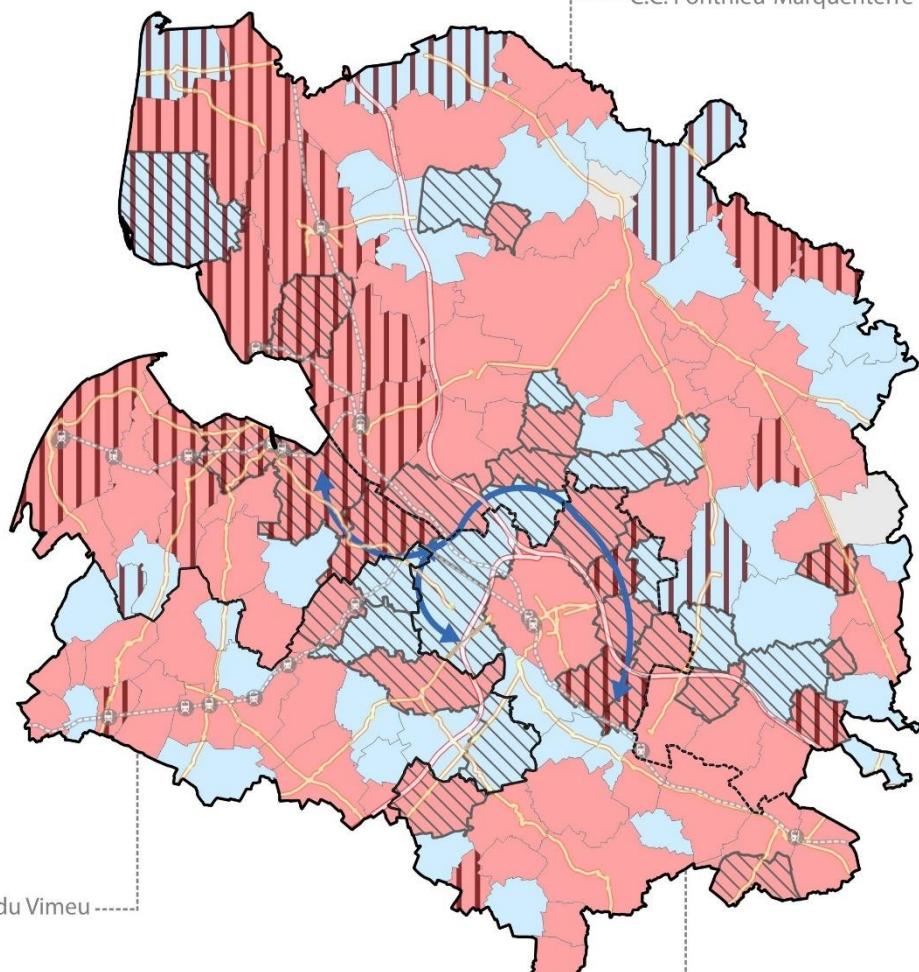
Le taux est particulièrement élevé sur Abbeville, où plus du tiers des moins de 40 ans sont concernés.

Ainsi, à échelle du territoire, malgré des revenus moins conséquents qu'à échelle de la Somme, le taux de pauvreté est moins élevé pour la CCPM et la CCV. L'écart de revenus est en outre moins important sur les 3 EPCI par rapport à la Somme.

Cependant, il y a des disparités entre les EPCI. La CABS a l'écart inter-décile de revenus le plus important (3 selon Filosofi 2021). Cela s'explique par des revenus médians mensuels particulièrement élevés au sein de certaines communes de la CABS, et la présence de nombreux ménages précaires sur Abbeville. La CCPM suit avec un écart inter-décile de revenus de 2,9, avec des disparités entre la frange littorale et les communes au sud plus aisées que les communes au nord.

## Carte de Synthèse : Démographie

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



Limites du SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées

Limites d'EPCI

Limites de communes

### Croissance démographique (2016 - 2022)

Décroissance

Absence de changement

Croissance

|| Un vieillissement très élevé sur certaines communes notamment celles situées au nord-ouest du territoire

// Communes avec des revenus très élevés\*

↔ Zone de revenus élevés (autour d'Abbeville)

\* Revenus basés sur les données 2021. En effet, le millésime 2021 de Filosofi est le dernier disponible. Aucune diffusion 2022 a été faite en raison d'une qualité insuffisante des sources, liée à la suppression de la taxe d'habitation. Source : INSEE

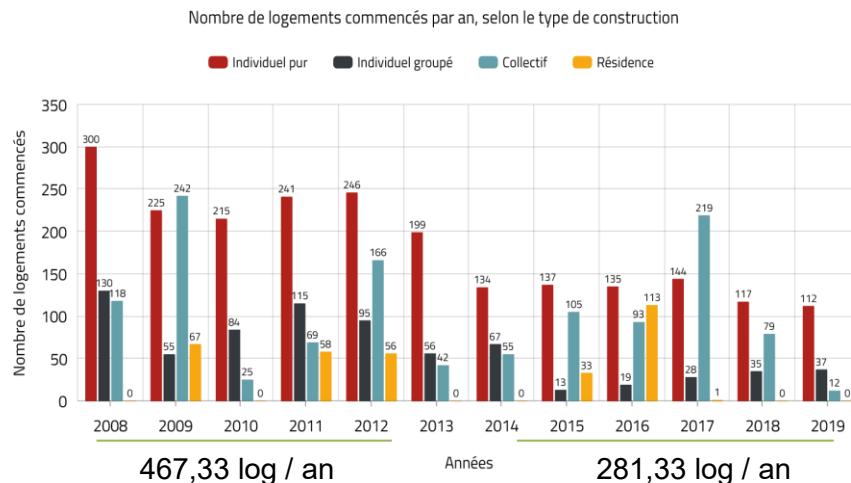
Réalisation : CITADIA - Novembre 2025  
Sources : IGN ; INSEE RP 2022 ; INSEE Filosofi 2021



## II. Un marché du logement fortement conditionné par les dynamiques de la façade littorale

### 1. Une activité de la construction en recul sur l'ensemble du territoire

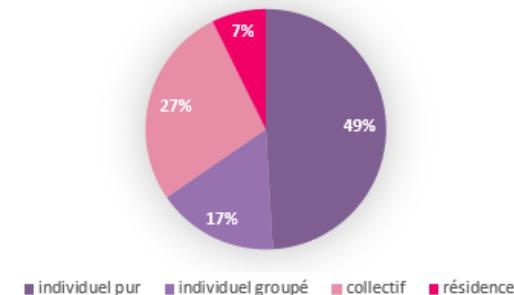
#### 1.1. Un rythme de construction global insuffisant



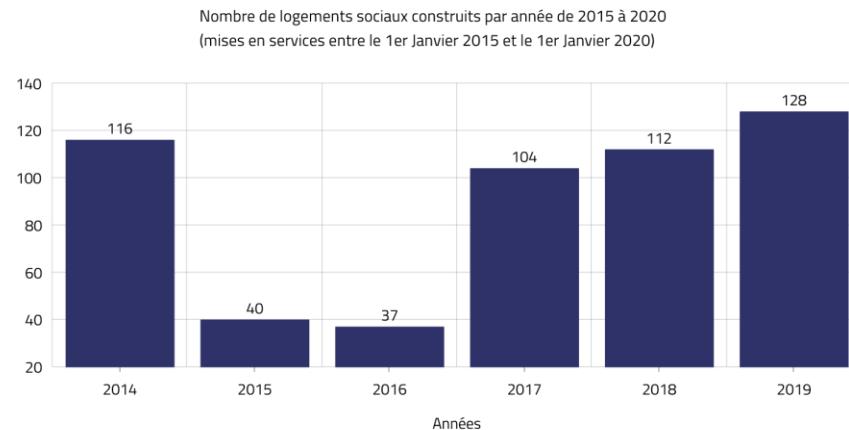
Source : SITADEL 2021

En moyenne, entre 2008 et 2018, 374,33 logements étaient commencés chaque année sur le territoire. Cependant, le rythme de construction annuel a diminué entre 2008 et 2018, passant de **467,33** logements en moyenne par an entre 2008 et 2013 à **281,33** entre 2014 et 2019. Ce net ralentissement s'est amorcé, tout comme celui du nombre d'habitants, avec la crise économique de 2008 qui a impacté le territoire.

**4492 logements construits sur la période, dont ...**



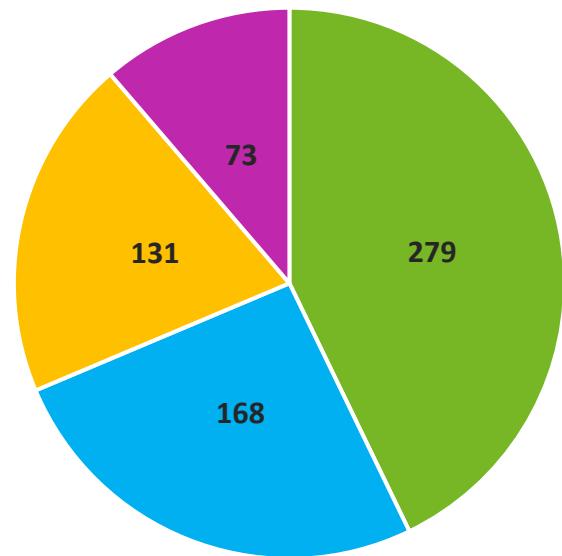
Sur l'ensemble de la période 2008-2018, la construction de logements individuels purs est la plus importante en nombre comparé aux constructions en individuel groupé, en collectif et en résidence. En 2008 comme en 2018, il s'agit du type de logement le plus construit sur le territoire. En comparaison, la construction de nouveaux logements collectifs est beaucoup plus variable en fonction des années.



Le calcul du point mort théorique, calculé à partir de la base de données INSEE, montre qu'il aurait fallu créer **651 logements supplémentaires par an entre 2008 et 2018** pour accueillir le nombre de ménages, en particulier ceux issus du desserrement et assurer ainsi une population constante sur le territoire.

Cependant, bien que le nombre de logements commencés ait ralenti entre 2008 et 2018, le nombre de logements sociaux mis en service chaque année a augmenté après un creux durant les années 2015 et 2016, traduisant une priorisation vers l'offre de ce type de logements.

BS3V  
**Point mort annuel 2008-2018 :**  
**651 logements**  
*Effet démographique annuel :*  
**-126 logements**

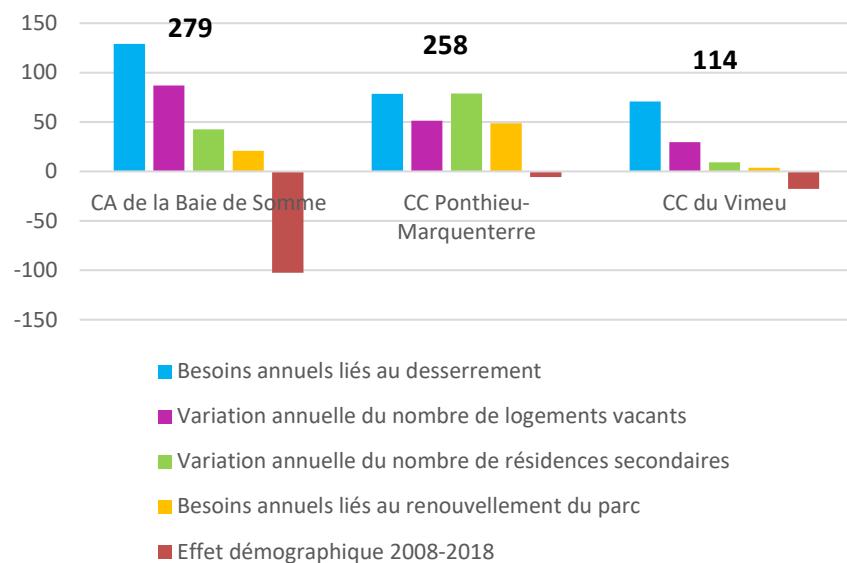


- Besoins annuels liés au desserrement
- Variation annuelle du nombre de logements vacants
- Variation annuelle du nombre de résidences secondaires
- Besoins annuels liés au renouvellement du parc

Or, sur la période 2008-2018, seulement près de **525 logements par an** ont été construits selon l'INSEE. Le rythme de production de logements paraît alors insuffisant pour répondre aux besoins de la population résidente, et ce malgré la diminution du nombre

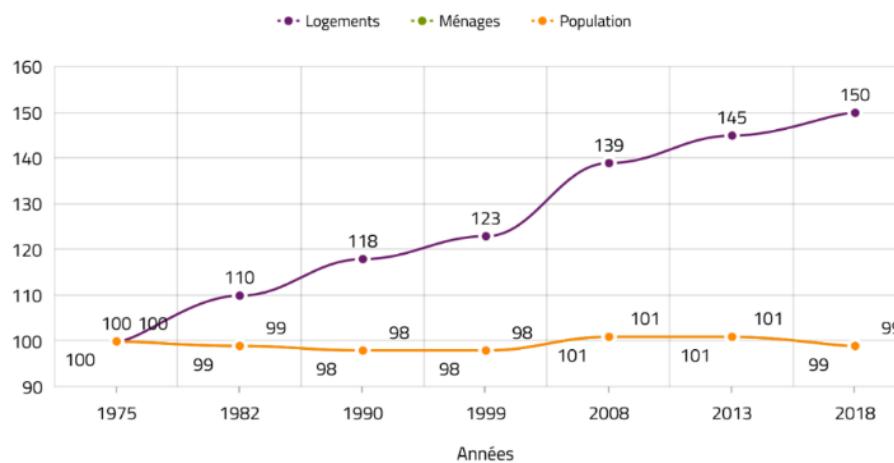
d'habitants sur le territoire. L'effet démographique est en effet négatif (-126), signifiant que **126 logements supplémentaires auraient dû être créés chaque année sur BS3V** pour répondre aux besoins de la population existante, notamment en raison du desserrement des ménages.

Besoins de production de logements par EPCI  
**Point mort annuel 2008-2018**



En termes de répartition spatiale du point mort, le graphique ci-dessus permet de mettre en parallèle la diminution de la population annuelle sur la période 2008-2018, avec le nombre de logements qu'il aurait fallu produire chaque année pour maintenir la population à son niveau de 2008.

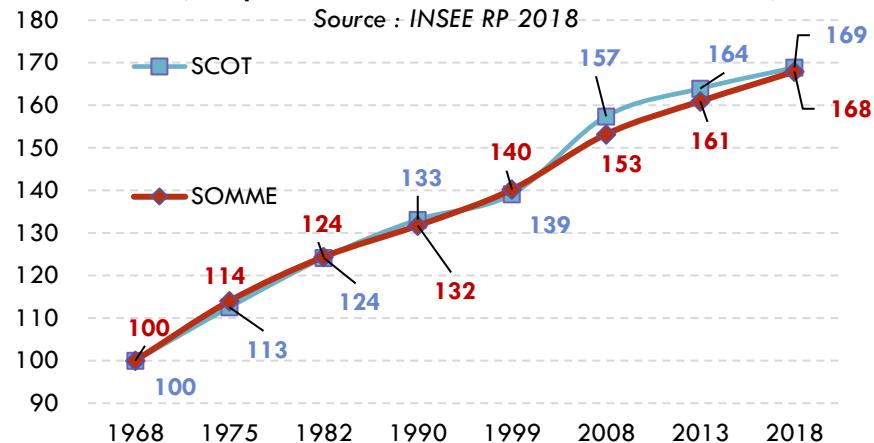
Évolution comparée en base 100 de la construction neuve, des ménages et de la population entre 1975 et 2018



Ainsi, bien qu'il soit possible de constater un ralentissement du rythme de construction sur la période 2008-2018, l'offre en matière de logements a continué de se développer, et ce, malgré une diminution sensible du nombre d'habitants sur la même période. Couplé à un rythme de construction encore insuffisant, cela peut traduire une déconnexion entre les besoins des populations présentes et le type de logements proposés.

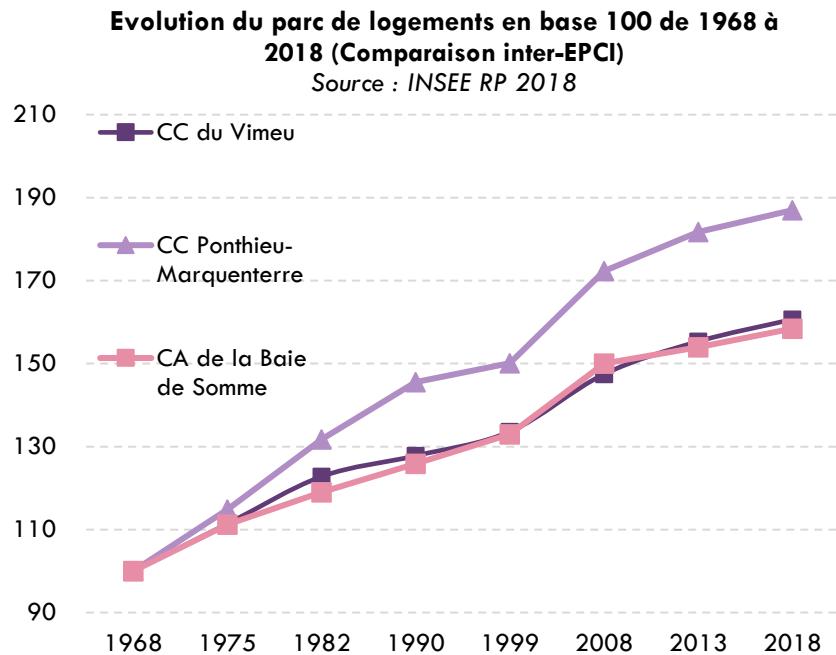
## 1.2. Des dynamiques de création de logement fortement différencierées

### Evolution du parc de logements en base 100 de 1968 à 2018 (Comparaison Baie de Somme 3 Vallées et Somme)



Le rythme de construction sur la période 1968-2018 est plutôt similaire entre BS3V et le département de la Somme. Le développement du parc ralentit progressivement de 1968 à 1999 (+13 points à +6 points) avec un fort rebond pendant les années 2000 (+18 points entre 1999 et 2008) plus important que celui de la Somme (+13 points).

Puis, la crise de 2008 marque une nouvelle phase de ralentissement (+7 points entre 2008 et 2013) qui s'accentue sur la période 2013-2018 (+5 points). Ce ralentissement est plus important qu'à échelle de la Somme sur cette période.

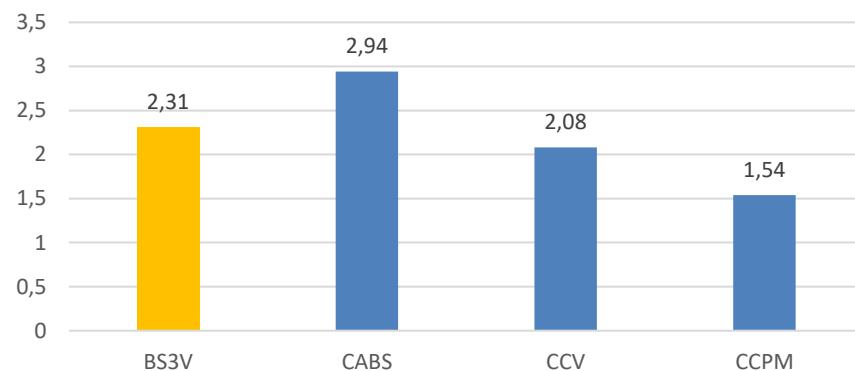


Cependant, les 3 EPCI ont connu des dynamiques différentes :

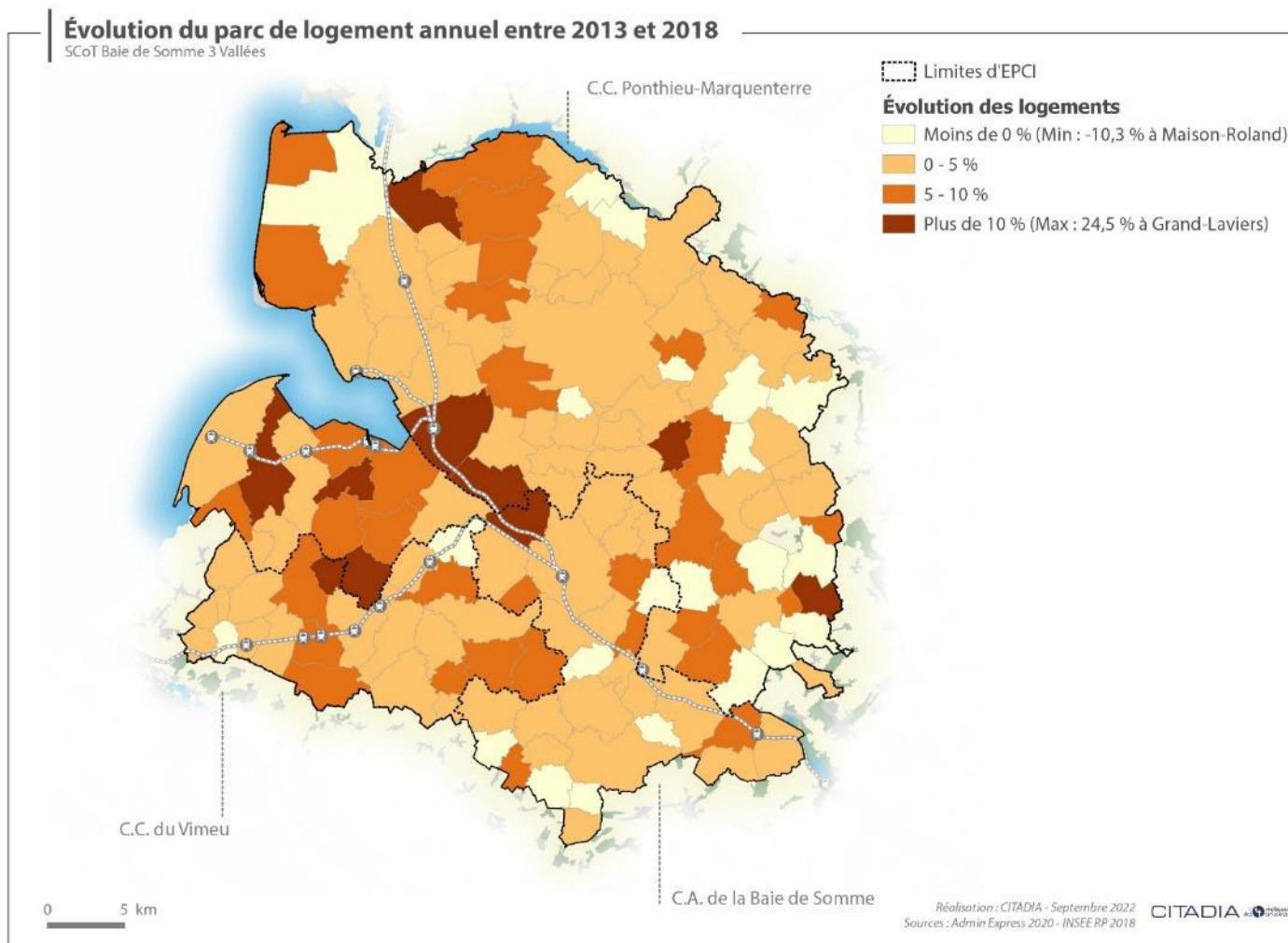
- Le parc de logements de la CABS s'est développé moins rapidement en comparaison avec le reste du territoire et de la Somme sur la période 2008-2013. Il s'agit du territoire le plus impacté par la crise de 2008, cependant, une reprise s'amorce en 2013 : il s'agit du seul EPCI dont le développement du parc de logements connaît une accélération.

- Le parc de la CCV présente une dynamique relativement stable, similaire à celle de la CABS mais avec un ralentissement continu du rythme de construction sur la période 2013-2018.
- La CCPM se distingue par le développement très important de son parc en comparaison des autres EPCI depuis 1968, avec un rythme supérieur à celui du département. Cependant, le rythme de construction se stabilise depuis 2013, retrouvant un rythme similaire à celui des 2 autres EPCI.

Indice de la construction neuve :  
Nombre de logements commencés / an / 1 000 habitants  
**Sitadel 2021 - INSEE**



L'indice de la construction neuve sur la période indique que la dynamique de construction de logements est plus fortement portée par la CABS en 2021.

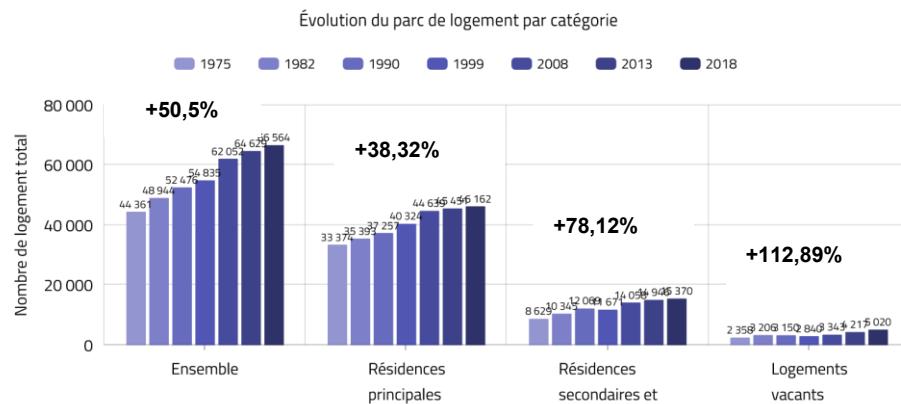


La plupart des communes sont donc concernées par l'augmentation du nombre de logements entre 2013 et 2018 : seulement 22 sont concernées par une diminution sur la période.

L'augmentation la plus importante en nombre et en % se constate hors des principaux pôles urbains que constituent Abbeville et le pôle des 3F.

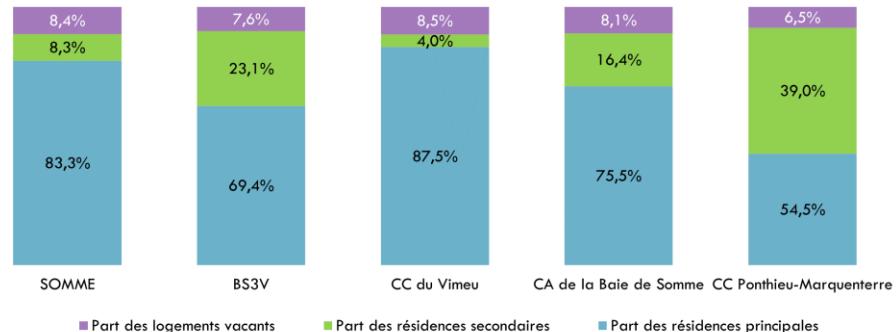
## 2. Un parc assez ancien, typique des territoires littoraux et ruraux

### 2.1. Une proportion de résidences secondaires illustrant la position en façade littorale du territoire



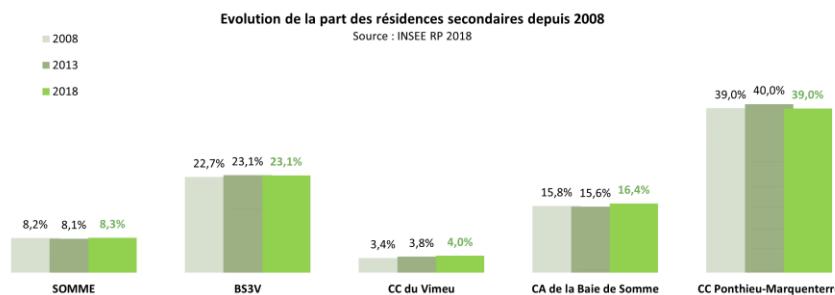
Le parc de logements du territoire compte 66 564 logements en 2018 avec une augmentation globale de + 50% depuis 1975. Au sein du parc de logements global, le nombre de résidences principales a augmenté de moins de 40%, alors que celui des résidences secondaires a augmenté de plus de 80% et celui des logements vacants a plus que doublé.

Répartition des logements par catégorie  
Source : INSEE RP 2018



A l'échelle du territoire, 23,1% des logements sont des résidences secondaires, soit une part presque 3 fois plus élevée que celle du département (8,3%).

C'est notamment la CCPM qui se démarque sur ce point, avec une part très importante (39%) de résidences secondaires, contre 16,4% pour la CABS et seulement 4% pour la CC du Vimeu. Cela s'explique par les communes situées sur la façade littorale, à proximité de la Baie de Somme et du site du Marquenterre.



Le nombre de résidences secondaires a augmenté sur BS3V entre 2013 et 2018, tandis que la part de résidences secondaires reste stable depuis 2013 (alors qu'elle augmente légèrement pour la Somme : +0,2 points).

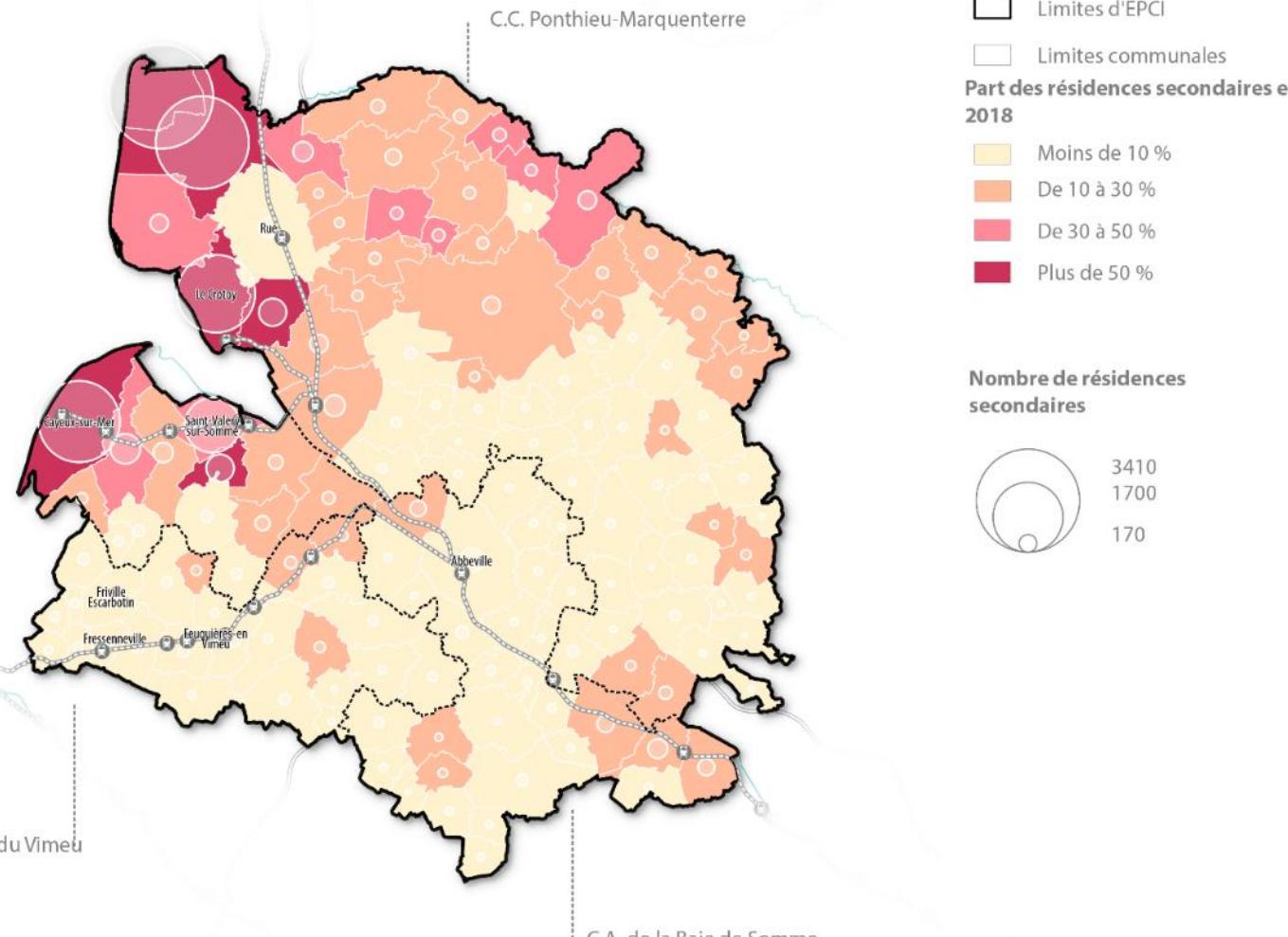
La CCPM est concernée par une diminution de sa part de résidences secondaires (-1 point), tandis que la CCV (+0,2 point) et la CABS en particulier (+0,8 points) voient leur part augmenter.

Cependant, le nombre de résidences sur la CCPM a augmenté sur la période. La diminution de la part ne traduit donc pas du fait que le parc de résidences secondaires soit moins attractif, mais plutôt d'une augmentation plus rapide des résidences vacantes et/ou principales.

	Nombre de résidences secondaires / occasionnelles	
	2013	2018
CC Ponthieu-Marquenterre	10 069	10 094
CC du Vimeu	407	446
CA de la Baie de Somme	4 477	4 833
<b>Total SCOT</b>	<b>14 954</b>	<b>15 373</b>
<b>SOMME</b>	<b>23 342</b>	<b>24 936</b>

## Taux de résidences secondaires

SCoT Baie de Somme 3 Vallées

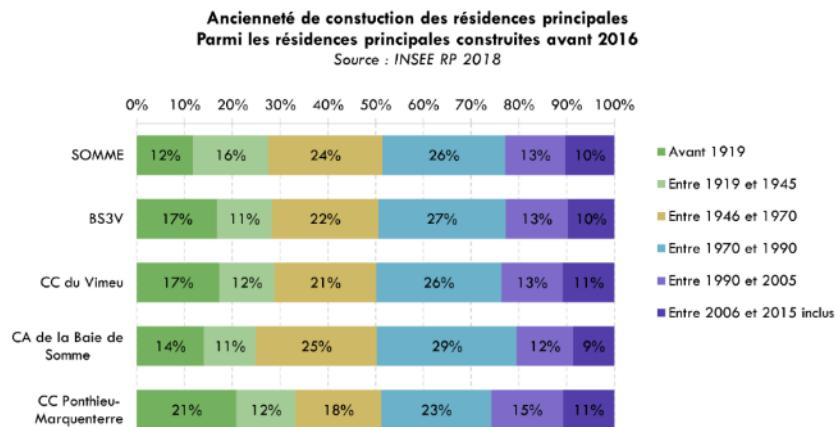


La façade littorale du territoire est sans surprise caractérisée par une part plus importante des résidences secondaires (plus de 30%), en particulier les communes de Fort-Mahon-Plage et de Quend dont près de 80% du parc de logements est constitué de résidences secondaires.

L'avant-pays est aussi concerné par cette surreprésentation dans une moindre mesure, notamment au nord de la CCPM.

Les communes du sud-est du pays de BS3V ont un parc de logements secondaires beaucoup moins important en proportion (moins de 10%).

## 2.2. Un parc de logements relativement ancien à corrérer avec la vacance

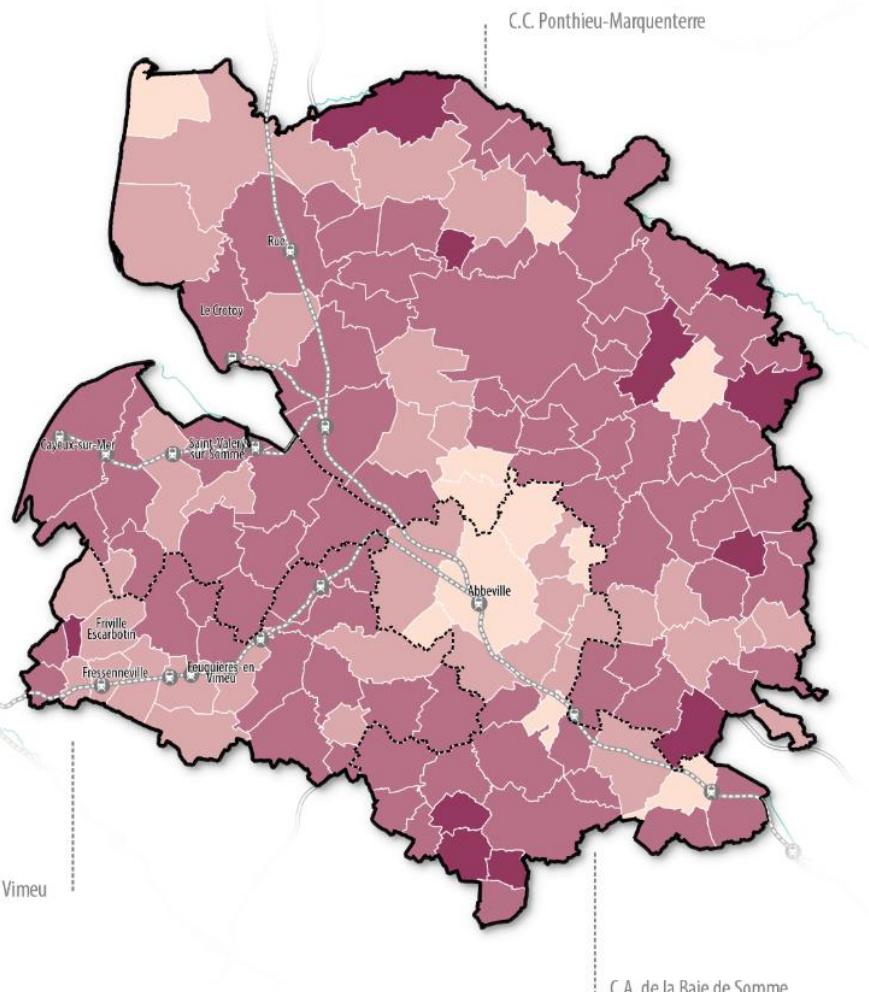


La part de logement très anciens (bâties avant 1919) est plutôt élevée sur le territoire du SCoT par rapport au département de la Somme (17% contre 12%). Elle est largement portée par la CCPM, où elle représente 21% du parc, contre 17% dans la CCV et 14% dans la CABS.

Cette dernière se démarque par une part des logements construits entre 1946 et 1990 supérieure à celle des autres intercommunalités, tandis que les constructions récentes sont moins importantes et illustrent bien une dynamique de construction plus élevée dans les deux autres communautés de communes, plus rurales.

## Part des résidences principales construites avant 1945

SCoT Baie de Somme 3 Vallées



Limites d'EPCI

Limites communales

### Part des résidences construites avant 1945

Moins de 20 %

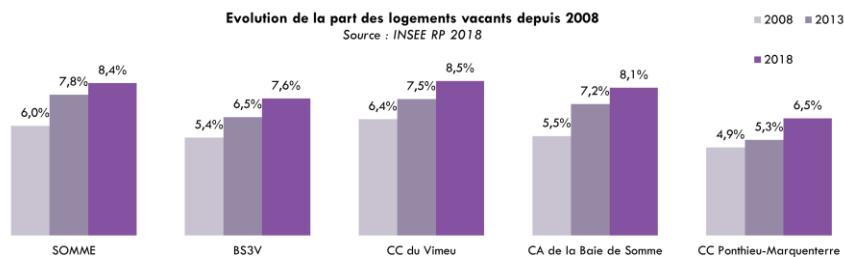
De 20 à 30 %

De 30 à 50 %

Plus de 50 %

Certaines communes sont particulièrement concernées par les enjeux de confort liés à l'ancienneté de leur parc, avec 11 d'entre elles qui comptent plus de 50% de logements construits avant 1945.

Elles sont principalement situées dans la CCPM et dans le sud-est de la CABS.



En 2018, le territoire compte 5 020 logements vacants, soit 7,6% du parc de logements. Le taux de vacance est donc supérieur au taux compris entre 5 et 7% considéré comme le taux de rotation normal du parc.

Au-delà de ce taux de rotation, comme c'est le cas pour BS3V, la vacance est jugée structurelle. Cela peut être dû à deux raisons principales : une offre en logement qui n'est plus adaptée (ancienneté du parc, manque de confort notamment) et/ou des stratégies de propriétaires.

L'ensemble des EPCI du territoire, tout comme le département, sont concernés par une hausse du taux de vacance, alors que la vacance sur le territoire était encore conjoncturelle en 2013 avec un taux à 6,5%. Sur la période 2008-2018, la hausse a été moins importante comparé au reste du département, et le taux de vacance de BS3V reste inférieur à celui de la Somme.

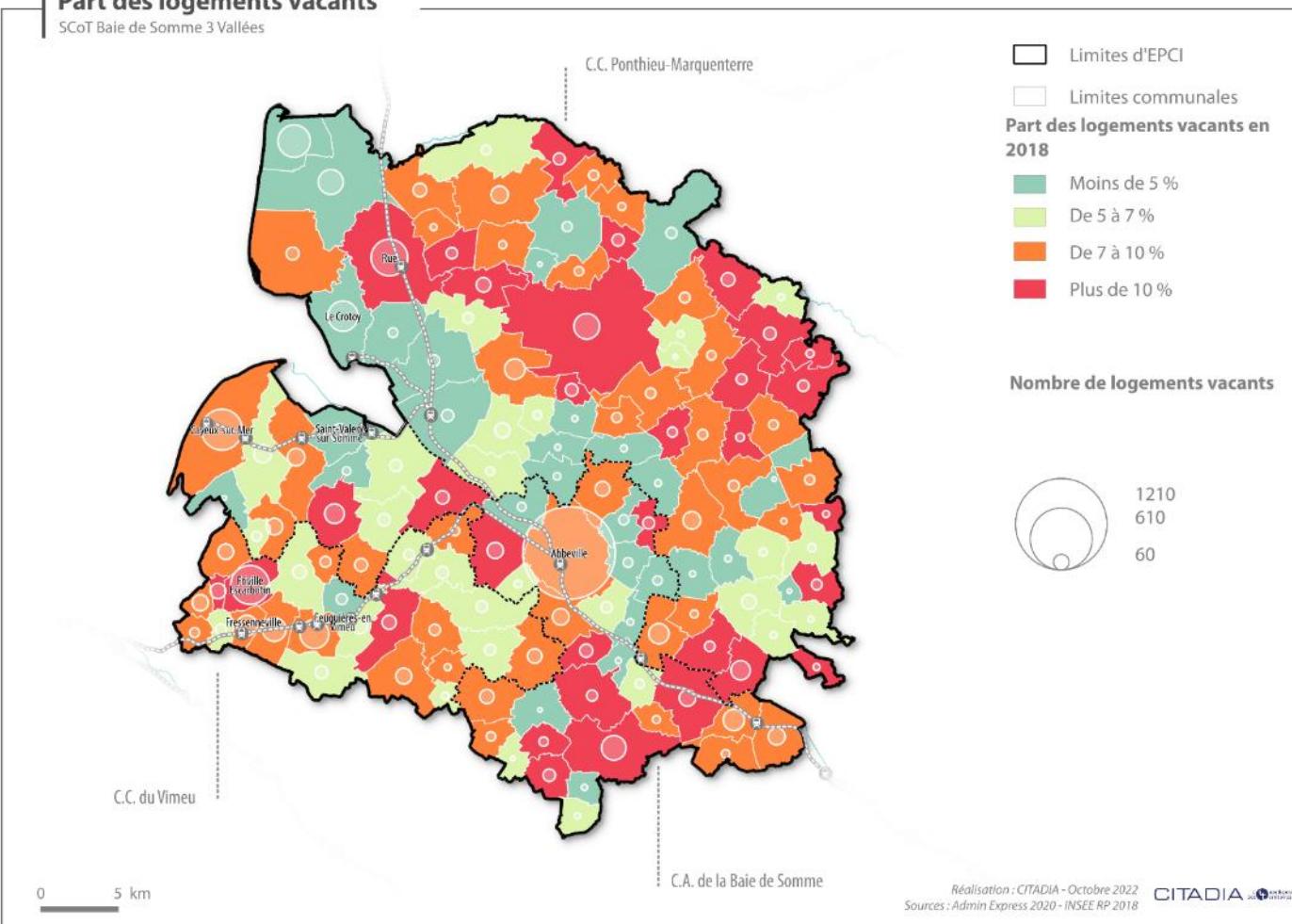
Mais sur la période récente (2013-2018), le taux de vacance des logements de BS3V a augmenté un peu plus rapidement comparé au département (+2,2 pts contre +2,4 pts).

La CABS a été particulièrement concernée avec une hausse de +2,7 points, mais la hausse est moins importante sur la période récente (+0,9 pts : il s'agit de la hausse la moins importante, comparé au reste des EPCI)

Ainsi, il est possible de constater à l'échelle du territoire une augmentation du nombre de logements vacants et du taux de vacance en général, malgré une dynamique de construction neuve. Le parc de logements vacants a augmenté de près de 20% entre 2013 et 2018 (+803 logements vacants), contre seulement 3% pour l'ensemble du parc.

## Part des logements vacants

SCoT Baie de Somme 3 Vallées



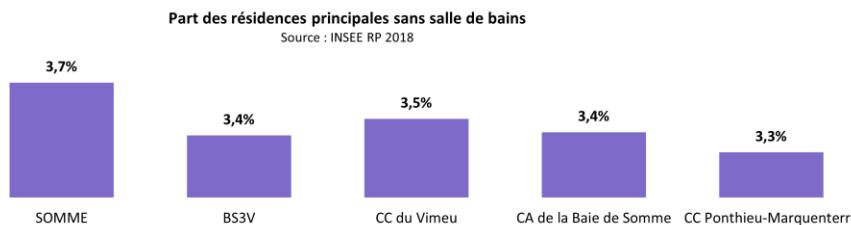
Toutefois de grandes disparités peuvent être observées à l'échelle des communes.

Les communes dont le taux de vacance est inférieur à 5% du parc sont celles qui sont le plus en tension du territoire du SCoT. Elles sont situées principalement en façade littorale, en couronne d'Abbeville et à proximité de l'Amiénois.

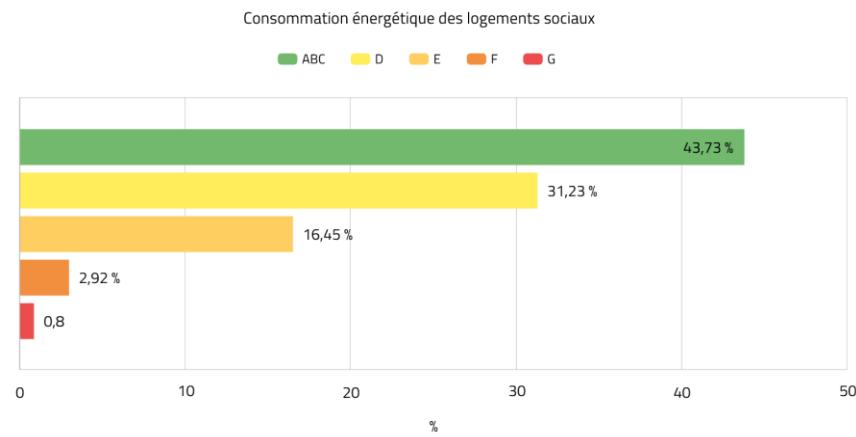
Les communes du cœur de CCPM et du sud-est du territoire sont notamment marquées par un taux de vacance plus élevé, pouvant aller jusqu'à près de 20% pour certaines.

## 2.3. Une ancienneté du parc à l'origine de situations d'inconfort et de potentielles situations de précarité énergétique

L'ancienneté du parc de logements couplée à la faiblesse des revenus d'une partie des occupants du parc peut conduire à une absence de mise à niveau en termes de confort, voire à une dégradation progressive du parc, si les propriétaires ne sont pas en capacité d'investir financièrement dans leur logement ou de payer les charges d'entretien.



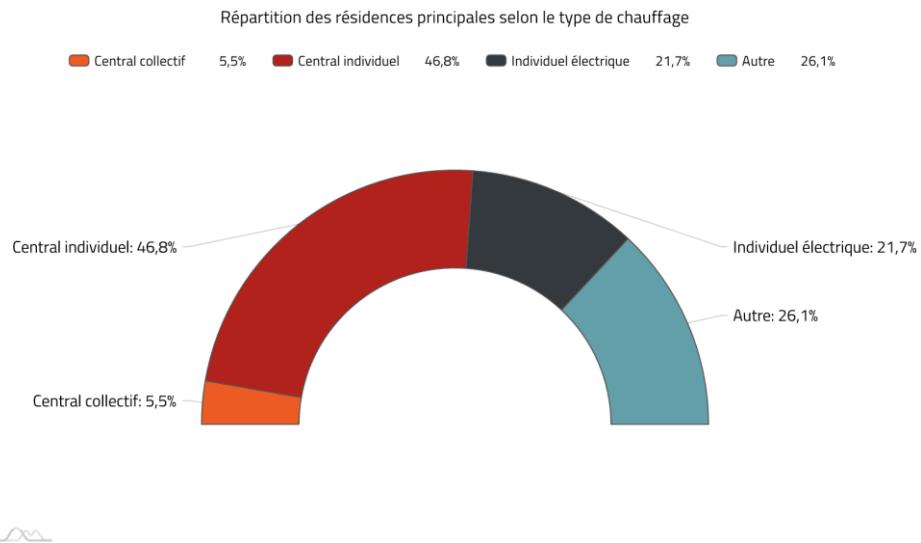
En 2018, la part de résidences principales dépourvues de salle de bains est très légèrement inférieure sur le territoire du SCoT à celle du département de la Somme (3,4% contre 3,7%). Cette part est un peu plus élevée pour la communauté de communes du Vimeu avec 3,5%.



Source : RLPS 2021

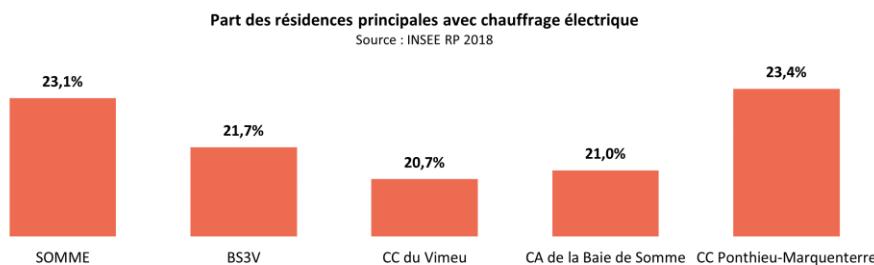
Sur l'ensemble des logements sociaux ayant fait l'objet d'un Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) du parc social, 3,72% ont une consommation d'énergie en F ou G (contre 6,04% pour la Somme). C'est-à-dire que leur consommation est comprise entre 331kWh/m<sup>2</sup>.an à plus de 450kWh/m<sup>2</sup>.an et sont considérés comme très énergivores.

La plupart des logements (43,73%) possèdent une consommation d'énergie comprise entre A et C, représentant des logements plutôt économiques, avec une consommation maximum de 150Wh/m<sup>2</sup>.an. Il s'agit d'un taux supérieur au taux départemental (29,19%), traduisant la relativement bonne performance énergétique des logements sociaux diagnostiqués.



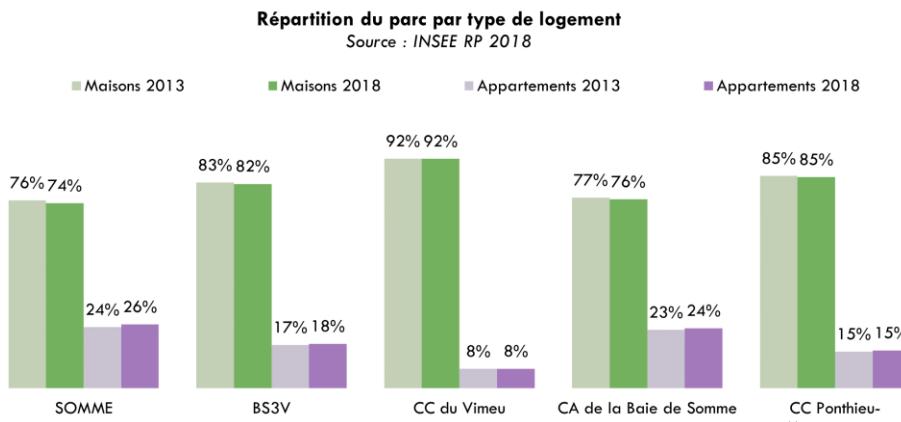
Plus de 21% des résidences principales du territoire disposent d'un chauffage individuel électrique. Ce type de chauffage est généralement considéré comme énergivore (donc coûteux) car bénéficiant d'une faible inertie thermique (notamment pour les logements anciens n'ayant pas fait l'objet d'isolation thermique particulière). Ainsi, les frais liés au chauffage pour ces logements sont généralement plus importants, pouvant entraîner des situations de précarité énergétique pour les ménages aux ressources modestes.

Toutefois, le territoire se positionne plutôt bien par rapport au reste du département (23,1%). La CCPM se démarque toutefois par une part légèrement plus importante que pour les autres EPCI. Cela peut être mis en lien avec la plus grande ancienneté de son parc.



### 3. Une offre de logements parfois décalée par rapport à la demande

#### 3.1. Une majorité de logements individuels et de grande taille

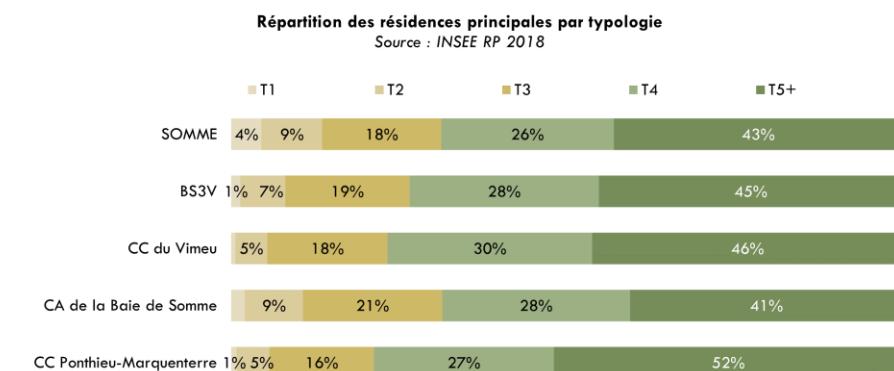


Sur le territoire du SCoT, en 2018, 82% des logements sont des maisons (contre 83% en 2013), soit une proportion sensiblement plus forte qu'à l'échelle du département (74%).

La CCV se distingue avec un parc individuel qui représente 92% des logements, et une part en collectif inférieure à 10%.

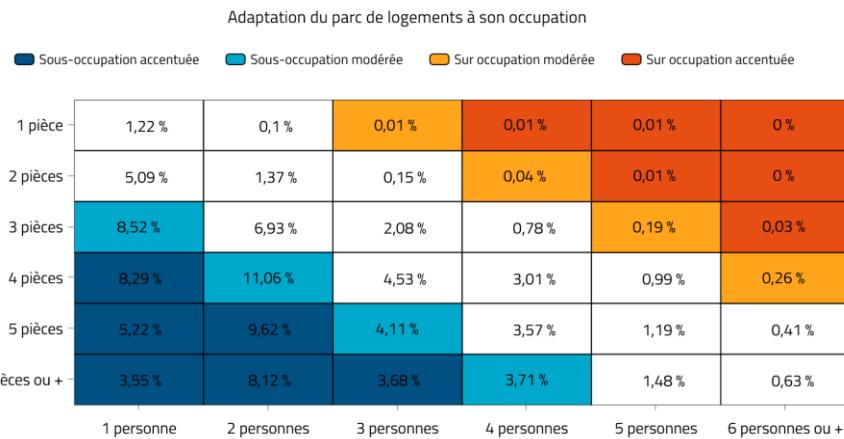
La CABS concentre la part d'appartements la plus élevée du territoire du SCoT (24%) et se rapproche des proportions départementales. C'est aussi le seul EPCI qui connaît une hausse de cette part, traduisant une dynamique de constructions plus importante pour les appartements que sur les autres territoires.

Concernant la taille des logements, près de la moitié (45%) des logements de BS3V sont des T5 et plus, ce qui est légèrement plus important que la Somme (43%), en lien avec la typologie du parc de logements du territoire caractérisé par la prépondérance de maisons individuelles. La CCPM se démarque avec une très grande part de T5+ (52%).



Le parc des petits logements (T1 et T2) représente moins de 8% des résidences principales. La CABS en compte une part plus importante (11%), ainsi que pour les T3 (21% contre 19% pour le SCoT), en cohérence avec le caractère plus urbain de la CABS.

Ces proportions de petits-moyens logements interrogent sur l'adéquation entre les besoins liés au desserrement et au vieillissement des ménages du territoire, bien que l'offre tende à se diversifier.



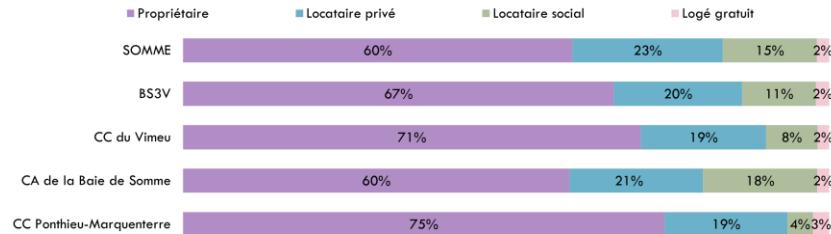
Le tableau ci-dessus permet d'évaluer l'adaptation du parc aux caractéristiques des ménages, et de quantifier la sous occupation et la sur occupation. Un logement est considéré en sous-occupation lorsqu'il y a 2 personnes de moins que le nombre de pièces du logement. Un logement est considéré en sur-occupation lorsqu'il y a 2 personnes de plus que le nombre de pièces du logement.

Sur le territoire, les phénomènes de sur-occupation concernent une très faible part des ménages (seulement 0,5%). A contrario, le territoire est clairement concerné par un phénomène de sous-occupation, puisque 27,4% des logements sont en sous-occupation modérée, et 38,5% en sous-occupation accentuée.

Au-delà d'une stricte adéquation entre la taille des logements et la taille des ménages, qui n'est évidemment pas le but recherché par cette analyse, le territoire doit pouvoir être en capacité de loger les personnes ayant des besoins qui diffèrent du logement familial (personnes âgées, jeunes actifs, personnes isolées, etc.).

### 3.2. Une majorité de propriétaires occupants et une offre locative polarisée

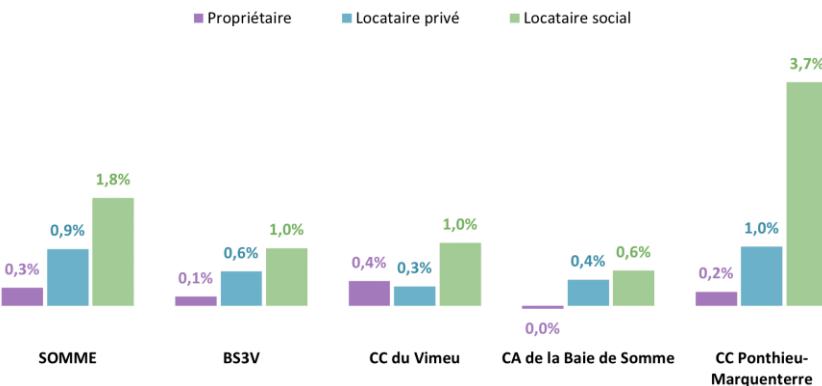
Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation  
Source : INSEE RP 2018



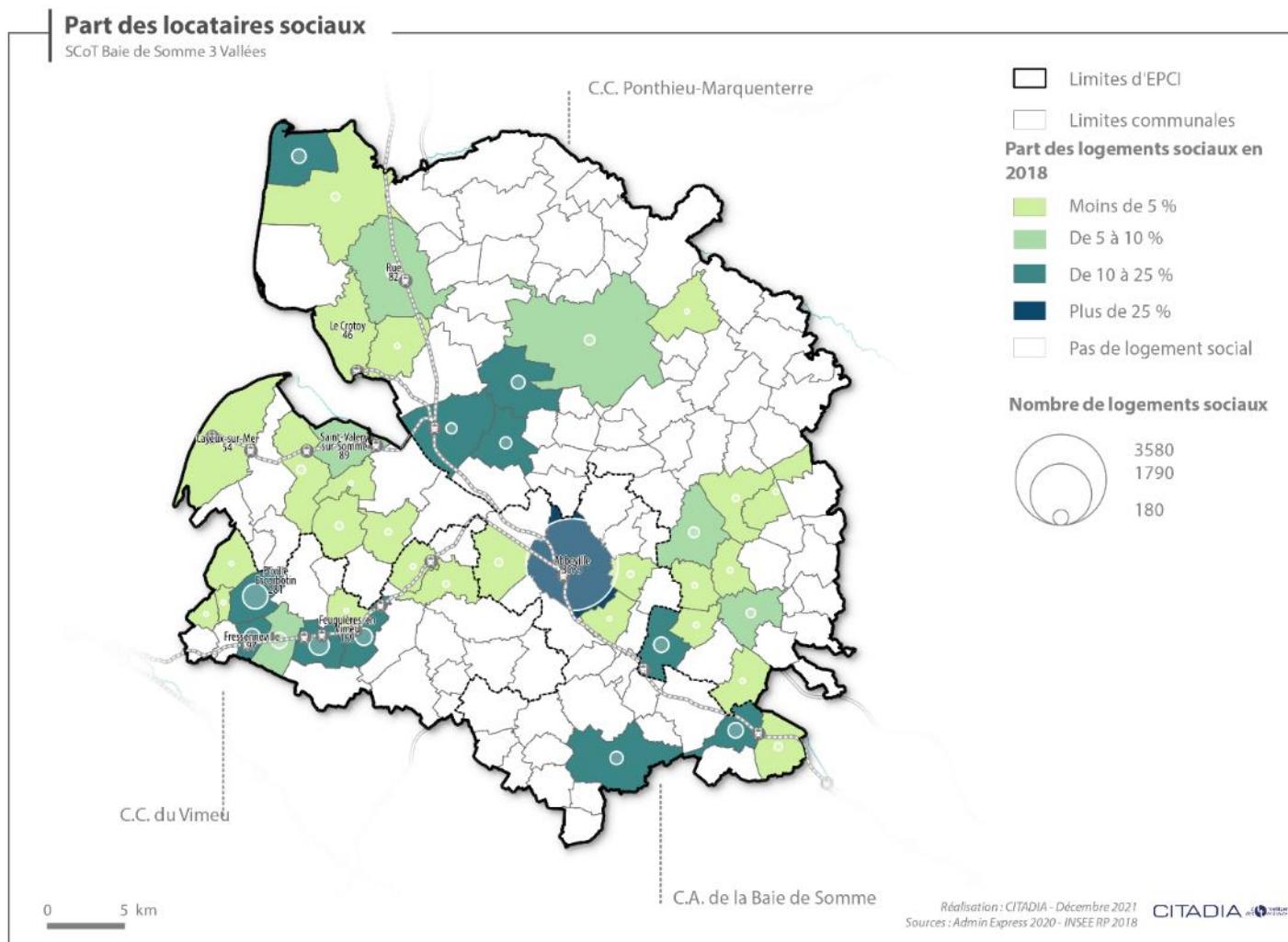
BS3V se démarque également par une part importante de résidences principales occupées par des propriétaires : 67% contre 60% pour la Somme. Là aussi, la CCPM a un taux particulièrement élevé avec 75% de propriétaires occupants.

La part des locataires sociaux (18%) et des logés gratuits (2%) au sein de la CABS est très importante en comparaison des autres EPCI. Abbeville concentre l'essentiel de l'offre locative sociale (33% de son parc). Cette proportion, dépassant même celle de la Somme, traduit des statuts d'occupations plutôt variés.

Taux d'évolution annuel des résidences principales par statut d'occupation entre 2013 et 2018 - Source : INSEE RP 2018



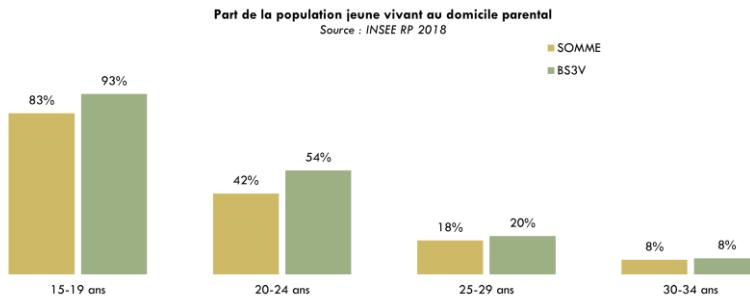
Le parc du territoire tend à conforter l'accueil de locataires sociaux, il s'agit en effet du type de résidence principale ayant le plus progressé sur la période 2013-2018, en particulier sur la CCV et sur la CCPM qui ont une offre de logements sociaux plus faibles que la CABS, traduisant un rééquilibrage progressif de l'offre sur le territoire.



En 2018, la commune d'Abbeville a la part de logements sociaux la plus importante du territoire du pays de BS3V (36,6%), et concentre la majorité de l'offre de logements sociaux du territoire (3 579 logements, soit 67% de l'offre territoriale), en cohérence avec la proximité immédiate des équipements et services, et particulièrement en matière de transports en commun.

Il convient néanmoins de souligner la présence d'une part de logements sociaux significative (entre 10 et 25% du parc de logements communal) dans les communes de Fort-Mahon-Plage, Noyelles-sur-Mer, Nouvion, Sailly-Flibeaucourt, Woincourt, Friville-Escarbotin, Feuquières-en-Vimeu, Chépy, Hallencourt, Long, Pont-Rémy.

### 3.3. Les plus jeunes confrontés aux problématiques d'accès au logement



En 2018, le territoire de BS3V, compte sensiblement plus de jeunes vivant au domicile parental que dans la Somme. La tranche d'âge des 15-19 ans est logiquement la plus concernée (93%, contre 83 dans la Somme). Plus de la moitié (54%) des 20-24 ans (contre 42% au niveau départemental) résident chez leurs parents. Cette supériorité marquée pourrait être en lien avec la faible représentation des logements de petite taille évoquée plus haut.

La part de jeunes locataires privés est beaucoup plus importante que pour l'ensemble de la population, traduisant un accès à la propriété assez limité pour ces potentiels primo-accédants.

La part de seniors propriétaires est elle aussi plus élevée que dans la population générale du territoire du SCoT.

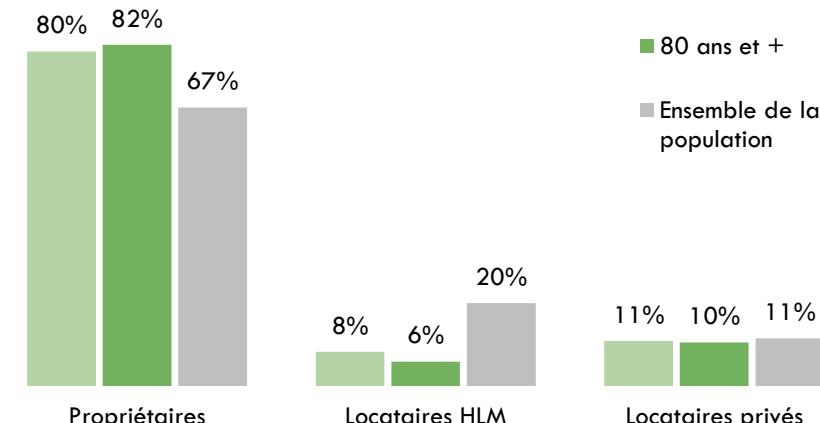
■ 20-24 ans  
■ 25-39 ans

**Statuts d'occupation de la population jeune de Baie de Somme 3 Vallées**  
Source : INSEE RP 2018

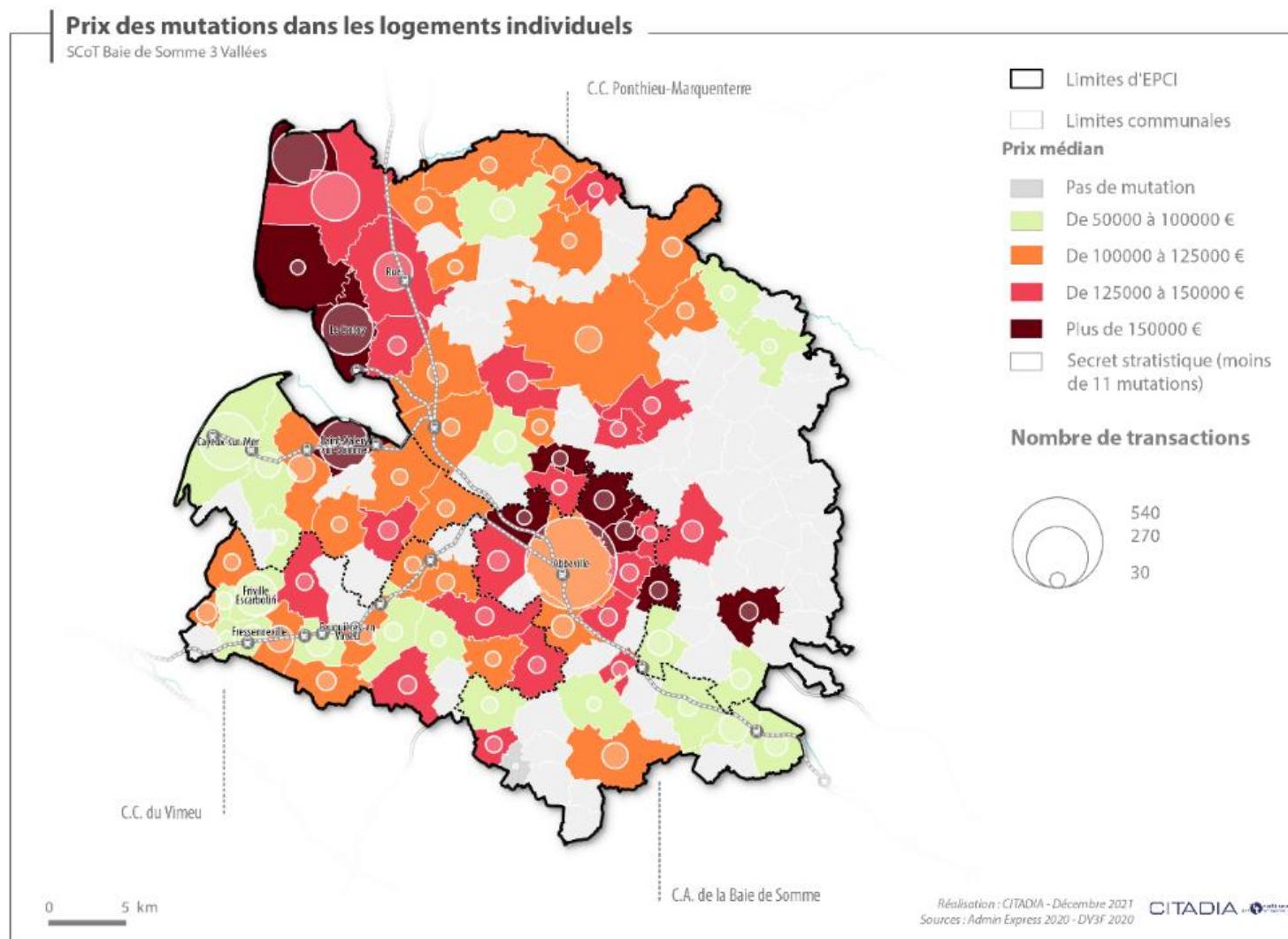


**Statuts d'occupation de la population séniore de Baie de Somme 3 Vallées**

Source : INSEE RP 2018



### 3.4. Une proximité du littoral impactant les marchés immobiliers

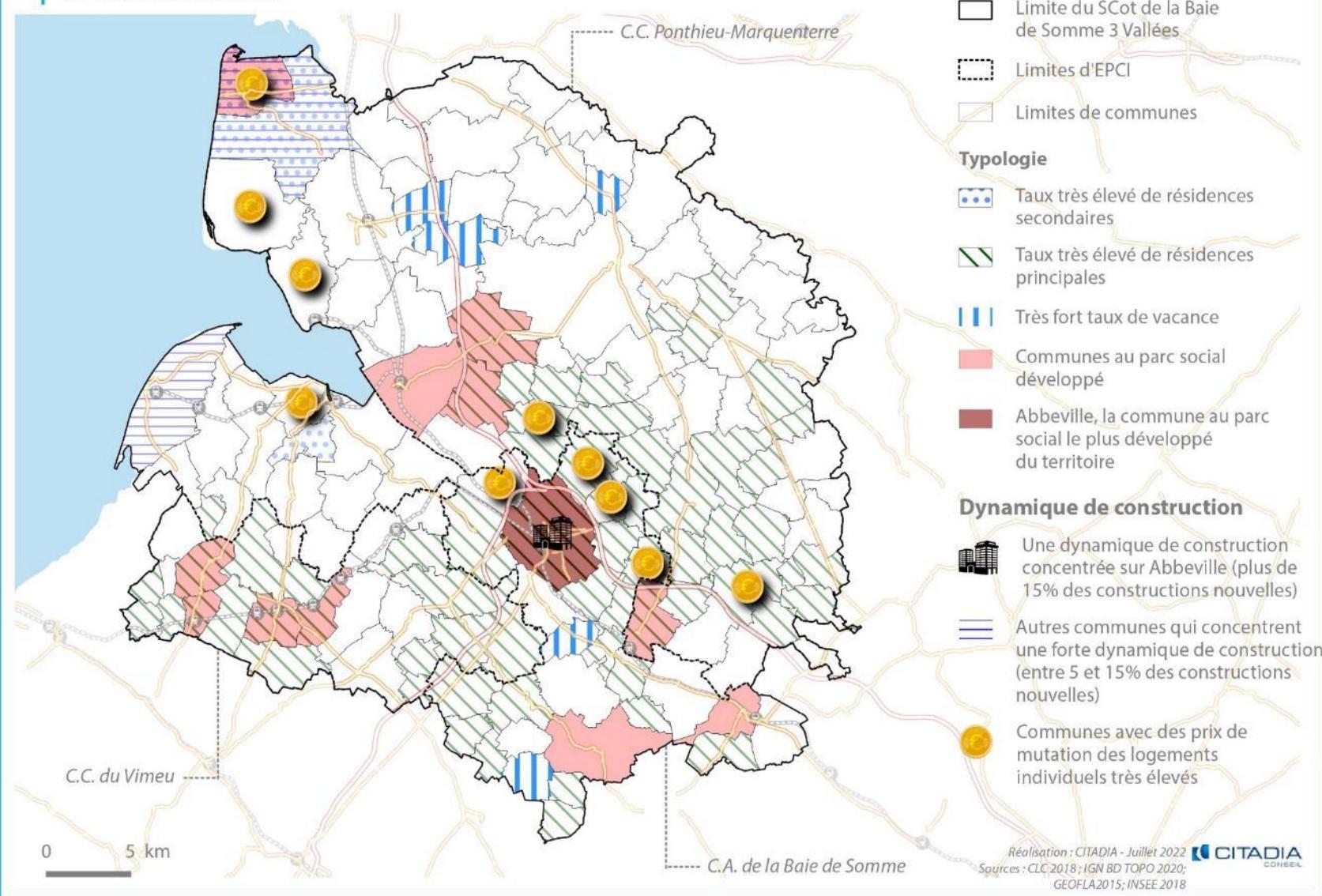


Les prix des mutations des logements individuels sur le territoire en 2020 sont compris entre 50 000€ et plus de 150 000€, soit une variation du simple au triple.

Les prix sont très différenciés selon les communes, ils sont particulièrement élevés pour celles à proximité de la côte en raison de l'attractivité du littoral. La couronne d'Abbeville correspond également à une zone où les prix de l'immobilier sont légèrement plus importants, à proximité du premier pôle urbain du territoire.

## Carte de Synthèse : Logements

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



# Synthèse et perspective

Grandes thématiques	Principaux constats	Enjeux de demain
Démographie et armature territoriale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un pôle démographique d'échelle départementale porté par Abbeville, premier pôle d'emploi et d'équipements du territoire, et par des pôles secondaires (pôle des « 3F », littoral)</li> <li>Une population qui peine à se renouveler sur la dernière décennie, en raison du cumul d'un solde migratoire et naturel négatifs</li> <li>Un turnover des ménages plutôt faible, pouvant traduire un attachement à leur logement et/ou leur territoire</li> <li>Crise liée à la pandémie de coronavirus : l'amorce d'une attractivité renouvelée du territoire, notamment dans l'arrière-pays</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le littoral : un territoire attractif mais vulnérable sur le plan environnemental et climatique</li> <li>Un vieillissement global de la population, qui interroge l'offre en services et équipements et en moyens de déplacements adaptés pour les seniors</li> <li>Une offre d'équipements sportifs qualitative pour attirer des familles et participer au renouvellement</li> </ul>
Typologie des logements	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une relative diversification des types de logements commencés</li> <li>Un parc peu adapté avec une majorité de grands logements, qui se traduit par une sous-occupation du parc de logements et une vacance conjoncturelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un parc composé de grands logements qui peut être mobilisé pour favoriser le renouvellement urbain</li> <li>La poursuite du vieillissement de la population et du phénomène de décohabitation qui traduit des besoins en matière d'adaptation du logement</li> </ul>
Qualité et attractivité du parc	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une offre de logements sociaux plutôt qualitative sur le territoire</li> <li>Une façade littorale attractive qui se traduit par une forte représentation des résidences secondaires</li> <li>Un parc ancien concerné par des enjeux en matière de consommation d'énergie, posant une double problématique financière (pour les ménages les plus modestes) et écologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les conventions ANRU, PVD, OPAH-RU et autres projets de rénovation énergétique : des leviers à mobiliser, déjà identifiés par les CRTE pour la performance énergétique de l'habitat privé ancien</li> </ul>
Équilibre social de l'habitat	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un parc de logements sur le littoral sous pression en particulier la façade nord, caractérisé par une concentration de résidences secondaires, et impactant le dynamisme des communes littorales et freinant l'accès au logement à une partie des résidents locaux</li> <li>Une offre de logements sociaux conséquente</li> <li>Des écarts de revenus particulièrement importants sur la CABS, avec des revenus très élevés en couronne périurbaine d'Abbeville qui s'accompagne de prix de transaction élevés</li> <li>Une diversification de l'offre locative sociale engagée à poursuivre</li> <li>Offre de logements locatifs et d'appartements fortement polarisée sur la CABS, et notamment Abbeville</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le tissu ancien : un site d'intervention privilégié pour favoriser le renouvellement au sein des polarités et favoriser la mixité sociale</li> <li>PLH de la CABS (approuvé) et de la CCV (prévu) : des outils à mobiliser pour favoriser l'équilibre social de l'habitat et la mixité</li> <li>Accompagner les jeunes dans leur accession au logement, ceux-ci étant de plus en plus confrontés à des blocages dans leurs parcours résidentiels</li> </ul>

<b>Production de logements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un rythme de construction insuffisant sur la dernière décennie pour répondre aux besoins de la population, et une typologie des nouveaux logements en décalage avec les besoins des habitants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le renouvellement du parc vacant : un potentiel à mobiliser pour attirer les jeunes ménages et répondre aux besoins de la population, en particulier dans l'intérieur du territoire</li> <li>• Les PLH : des outils pour orienter la production de logements, notamment dans les centres anciens qui disposent d'un fort potentiel lié à la proximité des services</li> </ul>
--------------------------------	---	--

**2**

**Des mobilités fortement  
motorisées malgré des  
infrastructures favorables à  
des pratiques plus durables**

# Chapitre 2 : Des mobilités fortement motorisées malgré des infrastructures favorables à des pratiques plus durables

## Focus méthodologique



**Intermodalité** : On entend par intermodalité l'utilisation successive de plusieurs modes de transports au cours d'un seul et même déplacement. Cette notion se distingue donc de celle de la multimodalité, qui est la possibilité d'utiliser alternativement plusieurs modes de transports pour effectuer un trajet.

**Nœud intermodal / Pôle d'échange** : On entend par noeud intermodal ou pôle d'échange, un lieu ou un espace d'articulation des réseaux qui vise à faciliter les pratiques intermodales entre les différents modes de transports. Ces aménagements visent à limiter les ruptures de charge et opèrent par la même occasion un rôle d'interface entre la ville et ses réseaux de transports.

**Bassin de mobilité** : un bassin de mobilité est l'échelle locale sur laquelle les mobilités quotidiennes s'organisent. Son territoire regroupe un ou plusieurs EPCI à fiscalité propre, généralement autour d'un pôle d'attractivité (une grande agglomération par exemple). Concrètement, le bassin de mobilité est le périmètre sur lequel est élaboré :

- Le contrat opérationnel de mobilité,
- Le plan d'action commun en matière de mobilité solidaire piloté par la Région et le Département

## I. Un territoire bien équipé en infrastructures pour des déplacements multimodaux facilités

### 1. Un réseau ferroviaire garant d'une offre compétitive

#### 1.1. Un réseau de gares dense et hiérarchisé

Le territoire du Pays de la Baie de Somme compte de nombreux points d'entrée complémentaires qui garantissent une meilleure répartition de l'offre. Principalement inscrit dans la vallée de la Somme, le faisceau ferroviaire du territoire compte 2 nœuds principaux, Abbeville et Noyelles-sur-Mer, à partir desquels s'articulent 5 lignes dont 2 lignes touristiques. Le territoire compte ainsi un réseau de 11 gares ou haltes hiérarchisées :

- Une gare TER dite « moyenne » : Abbeville
- 4 gares ou points d'arrêt SNCF sur la ligne Calais-Amiens
- 6 stations touristiques de Cayeux-sur-Mer au Crotoy
- 2 haltes de Taxi à la demande (Fontaine-sur-Somme, Long-le-Catelet)

Ce réseau hiérarchisé a permis le maintien d'une offre, parfois minimale, dans un nombre de points d'entrées sur le réseau plus important.

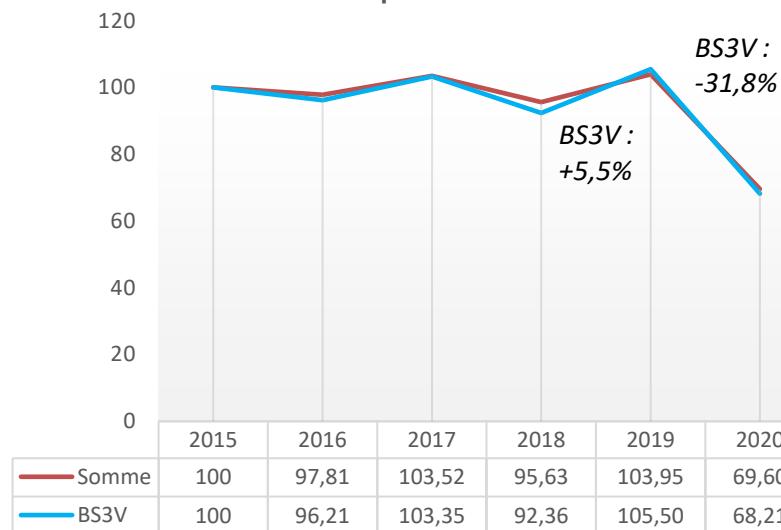
La répartition des gares et des haltes garantit à une grande majorité des habitants du territoire du SCoT un accès en moins de 10 min en voiture à une offre régulière. Les populations qui habitent le plus à l'est dans les communes rurales du Marquenterre sont toutefois à plus de 15-20 minutes de la gare la plus proche.

La gare d'Abbeville bénéficie d'un positionnement stratégique à seulement 10 min à pied du centre-ville. La proximité d'une aire de stationnement commerçante importante, permet de compenser un nombre de places relativement faible. La gare est cependant éloignée des zones d'activités rassemblées à l'ouest du territoire.

Depuis 2018, le réseau ferroviaire a été marqué par des fermetures successives de lignes. En effet, la ligne ferroviaire reliant Abbeville et le Tréport est suspendue depuis 2018 pour des travaux de modernisation des infrastructures, entraînant alors la fermeture des plus petites gares, tel que Quesnoy-le-Montant, Acheux-Franleu, Chépy-Valines, Feuquerolles, Feuquières-Fressenneville et Woincourt. Des études sont en cours pour une projection de remise en service de la ligne estimée pour 2027. La desserte est toutefois maintenue en gares grâce à un service de TAD.

## Evolution du nombre de voyageurs par an en gares (base 100)

Source : Opendata SNCF



Le nombre de voyageurs en gare a été variable d'années en années sur la période 2015-2020, suivant les tendances départementales.

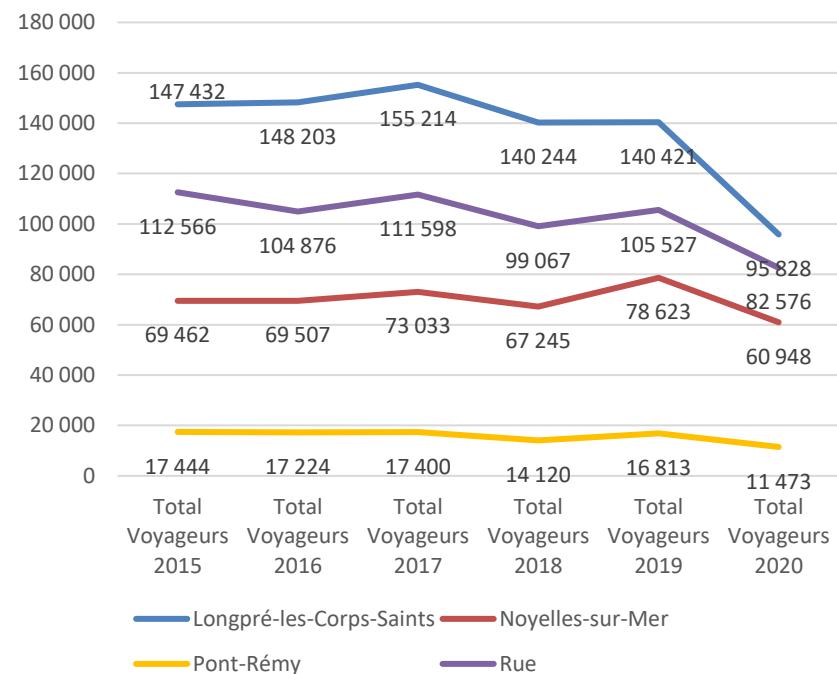
A noter que la diminution en 2020 est marquée par la crise sanitaire Covid-19, ayant causé une forte limitation des trajets en raison des restrictions qui étaient alors en vigueur.

Avant la rupture marquée par la crise de 2020, les gares du Pays de la Baie de Somme et celles de la Somme étaient concernées de manière similaire par une hausse de la fréquentation des voyageurs en gare entre 2018 et 2019.

Pour autant, la fréquentation sur la période pré-covid (2015-2019) est différenciée selon les gares : la fréquentation de Noyelles-sur-Mer a augmenté de 13%, tandis qu'elle a diminué sur les autres gares par rapport à 2015.

## Nombre de voyageurs en gare par année

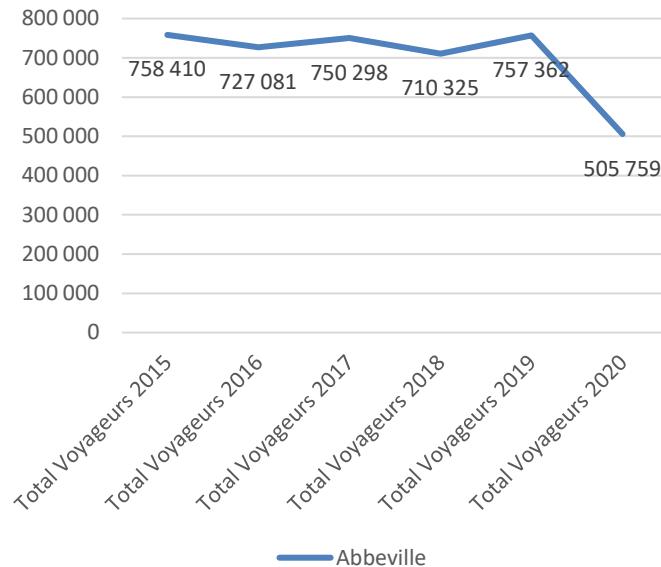
Source : Opendata SNCF 2020



69% des voyageurs du territoire sont captés par Abbeville en 2019, avec plus de 750 000 voyageurs. La gare est concernée par une légère diminution de la fréquentation de 0,1% entre 2015 et 2019.

Nombre de voyageurs en gare par année  
(focus Abbeville)

Source : Opendata SNCF 2020



## 1.2. Des lignes régulières pour des mobilités locales

Le réseau ferré qui dessert le territoire du Pays de la Baie de Somme longe la vallée de la Somme urbanisée depuis Amiens jusqu'à l'embouchure, puis rejoint au nord Calais via Rang-du-Fliers-Verton-Berck.

- **Ligne TER Hauts-de-France Paris – Amiens – Abbeville – Boulogne s/mer**

La ligne TER permet de rejoindre Paris depuis Abbeville en moins de 2h et Boulogne-sur-Mer en 55 min. Elle dessert également les gares de Rue et Noyelles-sur-Mer. Depuis 2019, la ligne devenue électrifiée entre Amiens et Boulogne-sur-Mer, permet d'assurer la connexion jusqu'à Calais sans changer de train.

- **Ligne 24 : Paris-Amiens-Abbeville-Calais**

La ligne 24 dessert Abbeville, Longpré-les-Corps-Saints, Pont-Rémy, Noyelles-sur-Mer et Rue, ainsi que les 2 haltes de Taxi à la demande. La desserte en nombre de trains par jour diffère fortement selon les gares : avec 18 arrêts à Longpré-Corps-Saint par jour , 11 à Noyelles-sur-Mer et Rue et 9 à Port-Rémy. Abbeville reste la gare la mieux desservie.

Les 2 haltes de Taxi à la Demande sont desservies uniquement en semaine à des horaires adaptés aux déplacements des actifs et des scolaires.

Ces deux lignes régulières assurent un service compétitif par rapport au temps d'accès en voiture entre les principaux pôles du territoire desservis, ainsi qu'avec la capitale de la Somme, Amiens. Les gares

du territoire sont majoritairement fréquentées par des actifs qui habitent la commune dans laquelle elles sont implantées

- **Lignes touristiques : Noyelles-sur-Mer/Le Crotoy et Noyelles-sur-Mer/Cayeux-sur-Mer**

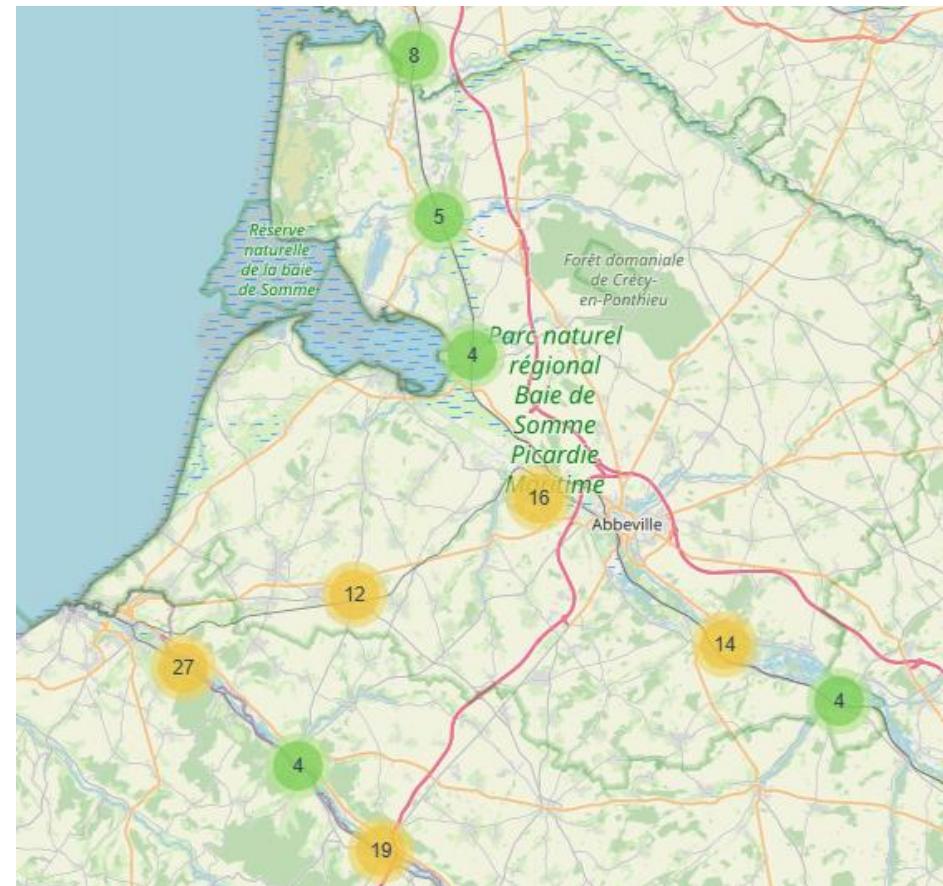
Les deux lignes touristiques Le Crotoy/Noyelles-sur-Mer et Noyelles-sur-Mer/Cayeux-sur-Mer permettent de rejoindre les principales stations balnéaires depuis Noyelles-sur-Mer et représentent une offre récréative et appréciée par les touristes.

Trajet	Temps en train minimal	Temps en voiture
Abbeville-Amiens	27 min	42 min
Abbeville-Rue	13 min	25 min



### 1.3. Les passages à niveau

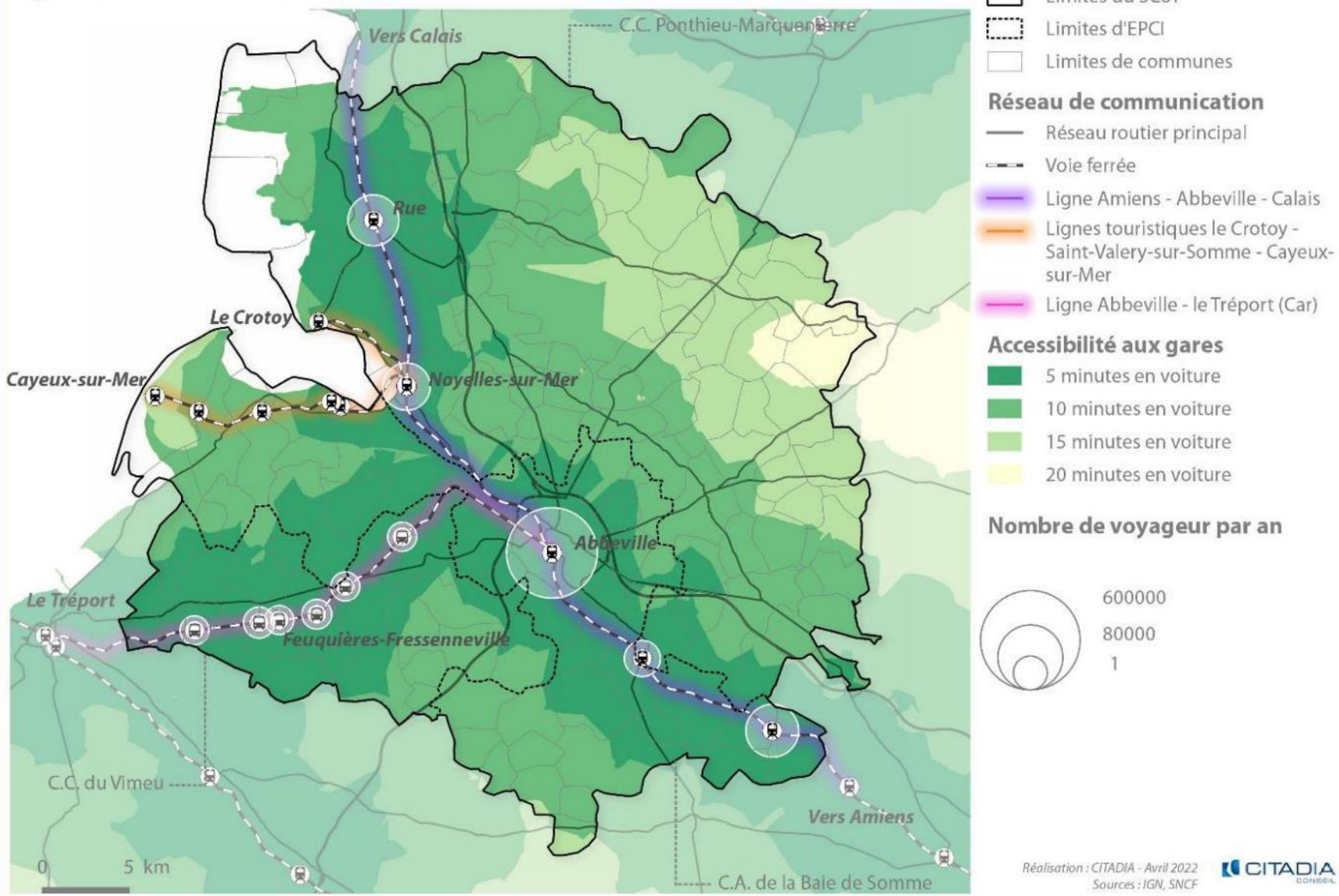
Le territoire compte actuellement 35 passages à niveau sur les lignes exploitées par la SNCF ainsi que 43 passages à niveau exploités par le Chemin de Fer de la Baie de Somme. Des enjeux de sécurité des usagers et de gestion des flux se posent au niveau de ces infrastructures.



Source : CEREMA, cartographie PN

## Réseau ferroviaire

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



## 2. Un réseau routier, garant de l'accessibilité au grand territoire

### 2.1. Maillage routier

Située au centre du territoire, Abbeville se positionne au croisement de deux autoroutes garantissant au territoire une excellente accessibilité aux principales agglomérations du nord-ouest de la France avec :

- la A 28 qui permet de rejoindre Rouen via Neufchâtel
- la A16 qui lie Paris (via Beauvais) au sud à Calais (via Boulogne-sur-Mer) au nord.

Le réseau routier est ainsi complémentaire au réseau ferré, plus favorable à des mobilités à l'échelle de la Somme, ou pour rejoindre le Tréport ou Calais, via la présence de 6 entrées/sorties d'autoroute bien réparties sur le territoire.

A l'échelle du SCoT, un réseau de départementales radiales depuis Abbeville se dessine : RD925, RD901, RD1001, RD940 et RD928. Deux axes est-ouest RD938 et RD32 facilitent les mobilités transversales au nord d'Abbeville. La RD940 permet par ailleurs de longer l'ensemble de la côte picarde.

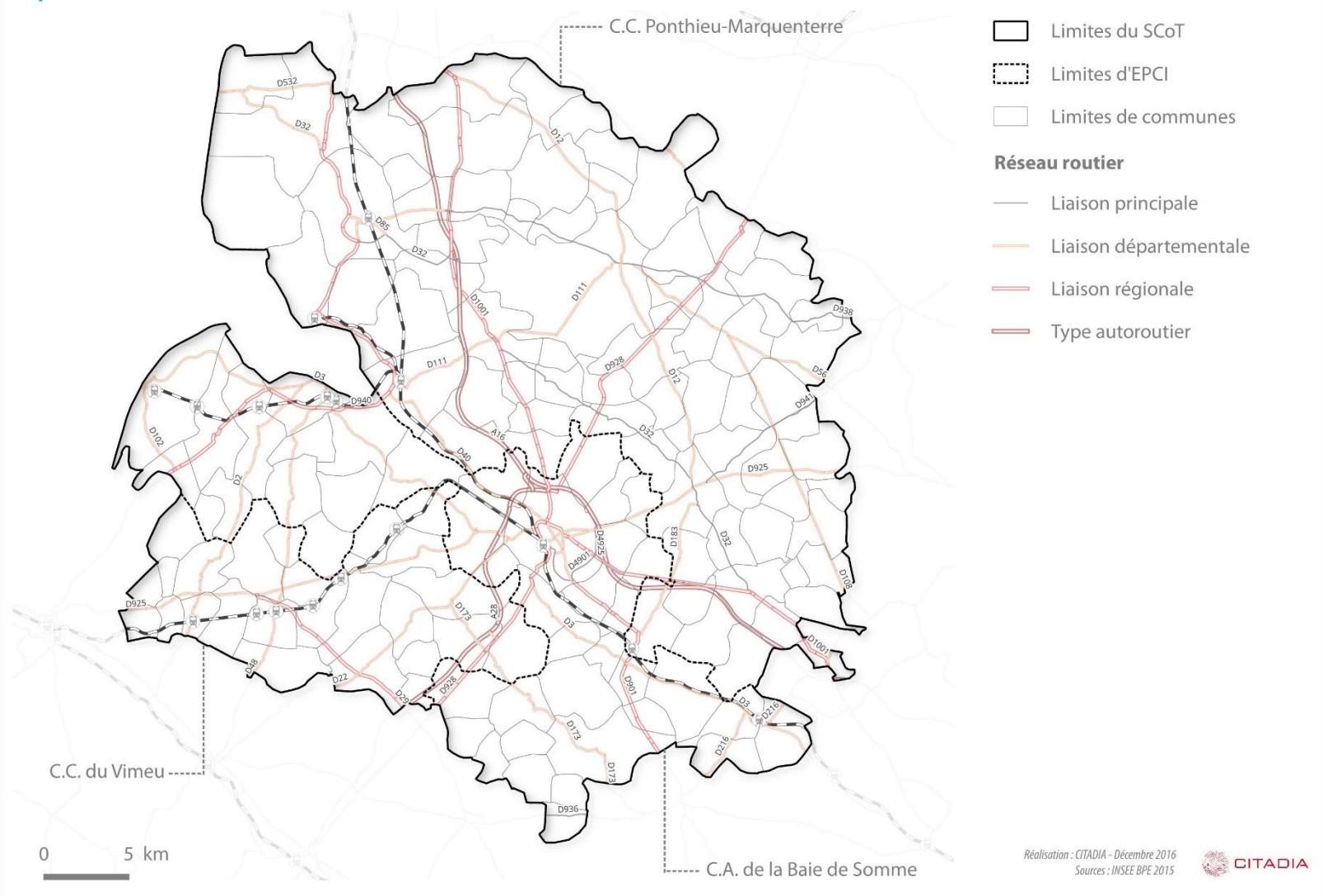
Cette bonne accessibilité routière explique le fort recours à la voiture, à la fois de la part des habitants et des visiteurs. Certains axes connaissent ainsi un trafic très dense avec environ 8 000 véhicules par jour notamment entre Abbeville et Feuquières-en-Vimeu (RD925) et en direction de Crécy-en-Ponthieu (RD928). Le trafic de transit est également important, en particulier sur la RD928, avec un trafic de poids lourds qui représente jusqu'à 25% des flux.

L'importance de ce trafic est à l'origine de nuisances (pollution, bruit) auxquels la société civile est de plus en plus sensible. De nombreux contournements ont déjà été aménagés pour limiter la traversée des bourgs par les principaux axes, même si certaines communes sont encore concernées comme Crécy-en-Ponthieu.

Concernant la sécurité routière, le territoire connaît une accidentologie forte sur le territoire de l'ancienne région Picardie . En 2019, on compte encore 33 accidents mortels sur le territoire de la Somme, contre 40 pour le département de l'Oise et 31 pour l'Aisne.

## Hiérarchisation du réseau routier

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées

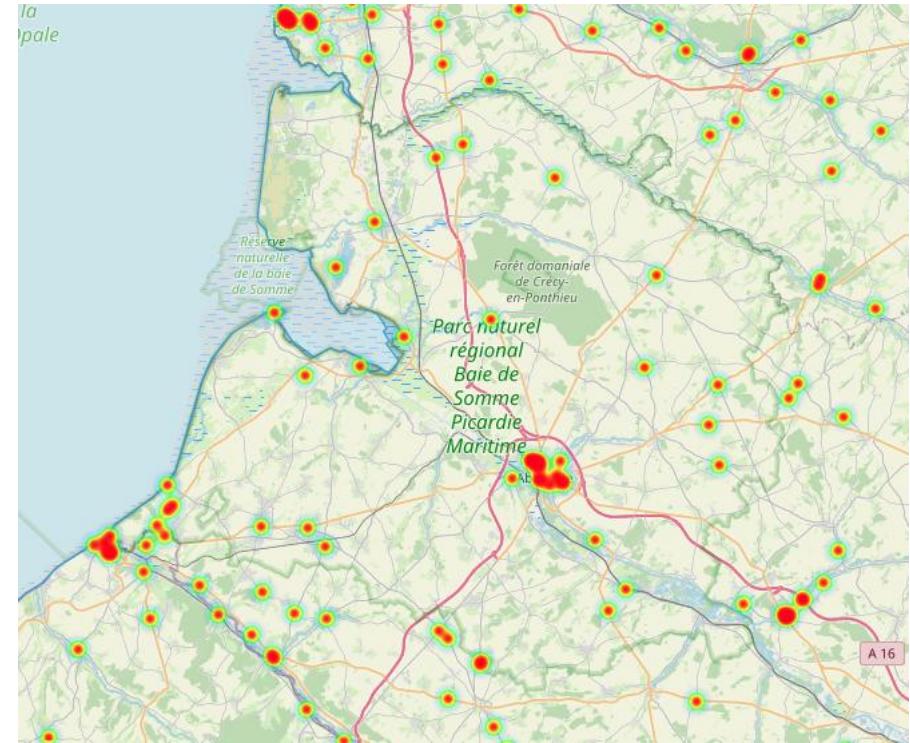


## 2.2.Conflits d'usage et accidentologie

34 accidents de la route avec victimes sont survenus sur le territoire du SCoT en 2024, principalement en agglomération et dans la commune d'Abbeville. La grande majorité implique des véhicules motorisés (voitures, camionnettes, poids-lourds, scooter ou moto).

Une partie implique des collisions avec des piéton, vélos ou cyclos : 11 accidents sur les 34.

Cela peut traduire des situations de conflits d'usage qui surviennent dans les agglomérations, et des enjeux en matière de sécurisation et de partage de la voirie dans ces espaces.



Accidents de la route en 2024. Source: © OpenStreetMap contributors, ONISR Open Data: Open data

### 3. Des infrastructures dédiées aux liaisons douces développées, mobilisées pour les déplacements de loisirs et utilitaires

#### 3.1. Des liaisons cyclables bien denses et bien interconnectées

Le territoire du Pays de la Baie de Somme est traversé par plusieurs axes cyclables structurés dont les tracés ont été pensés à l'échelle régionale, nationale et européenne. L'Eurovéloroute 4 longe ainsi la côte depuis la côte d'Opale jusqu'à la Bretagne. La Véloroute 30 « La Vallée de la Somme » suit les chemins de halage sur 160 km.

A l'échelle du territoire, 44 km de pistes cyclables réparties en 9 circuits permettent de découvrir l'ouest du territoire et offrent une alternative au tout-voiture, même dans les pratiques quotidiennes. Un Plan mobilité jeune a également été mis en place avec un cyclobus afin de favoriser la pratique du vélo chez les collégiens notamment.



Plusieurs autres axes structurants ont été identifiés par le Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes Hauts-de-France (SR3V), notamment la traversée du Ponthieu qui s'étend sur un linéaire de 25 kilomètres, utilisant l'ancienne voie ferrée reliant le Tréport à Lille en passant par Abbeville. Le Département du Pas-de-Calais a d'ailleurs prévu d'aménager la prolongation de la voie verte sur les tronçons situés sur son territoire. Aujourd'hui, cette traverse a été aménagée sur 10km entre Abbeville et Saint-Riquier par le Conseil Départemental de la Somme. Elle est concernée par des enjeux d'entretien et d'interconnexion sécurisée avec la Véloroute Vallée de la Somme, ayant été identifiés dans le schéma départemental cyclable. Dans ce cadre, la CABS porte aujourd'hui le projet de réhabilitation du pont de Béthune permettant cette interconnexion pour les modes doux.

Le SR3V a pour objectif de réduire l'empreinte écologique des déplacements quotidiens, et développer une offre en matière de loisirs et de tourisme cyclable en favorisant les interconnexions. Il se projette sur l'année 2021 jusqu'en 2028. Si certains itinéraires ont essentiellement une vocation touristique, à l'image de l'Eurovéloroute 4, la plupart ont aussi une vocation utilitaire comme la Traverse du Ponthieu et la Véloroute 30. Cela traduit la capacité des axes cyclables d'être également utilisés pour les déplacements quotidiens, vocation que le Schéma Cyclable Départemental chercher à conforter.

Des réflexions sont envisagées dans ce cadre pour l'aménagement de nouvelles voies vertes structurées autour de la véloroute Vallée de la Somme :

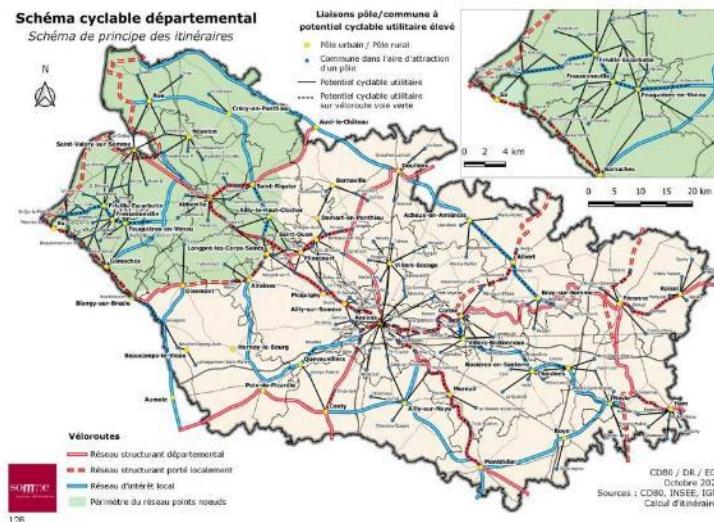
- la véloroute Flixecourt-Canaples (15 kilomètres) qui reliera la véloroute Vallée de la Somme avec la future véloroute Amiens-Doullens à Canaples.
- La véloroute des oiseaux du Marquenterre (10 kilomètres), dans le cadre du projet Vallée de Somme Vallée Idéale, ayant pour ambition de relier Abbeville au littoral vers Le Crotoy et le parc du Marquenterre.

A noter la mise en service de la véloroute de la Vallée de la Trie, qui relie la véloroute Vallée de Somme jusqu'à Toeuffles au niveau de Petit-Port (pédestre et VTT ; tandis que pour le vélo classique la véloroute s'appuie sur le réseau points nœuds)

Le Département met également en œuvre d'autres actions en faveur des mobilités douces :

- Aménagements sur la traversée d'Abbeville de la V30 en 2 phases (au total : 1 600m<sup>2</sup>) menés en 2023 et 2025
- Sécurisation de certaines traversées cyclables sur les RD, avec en 2025 4 projets menés.

Le territoire du Pays de la Baie de Somme fait aussi l'objet d'un RPN, qui a pour but d'irriguer l'ensemble du territoire, de ses activités économiques, touristiques et sportives. Ainsi, il compte près 1 100 km d'itinéraires jalonnés qui sont opérationnels avec une signalétique adaptée.



À l'échelle des communes, les aménagements sont moins importants, pourtant le territoire par sa topographie porte un fort potentiel pour les modes doux. Seule l'ex-CC de l'Abbevillois portait un schéma directeur cyclable qui n'est pas étendu au-delà de l'ancien EPCI. Le circuit « la Ronde de l'eau » à Abbeville est l'aménagement le plus emblématique. Plusieurs communes ont installé des abris à vélos, notamment dans les centres-bourgs où demeurent des commerces et services (Fort-Mahon, Le Crotoy, Long, etc.).



*Source : sommecietla.fr*

### 3.2. Des aménagements pour les mobilités piétonnes attractifs

A l'image des liaisons cyclables, les aménagements pour piétons sont nombreux avec d'importants parcours de randonnée, alors que la pratique de la marche comme mode de déplacement reste marginale et à mettre en valeur. Pour 70% des habitants, la Somme se trouve à moins de 5km de leur lieu de vie.



Extrait de la carte du Plan  
Départemental des itinéraires de  
promenade et de randonnée  
(PDIPR)

### 3.3. La Somme, un axe dédié aux loisirs

Les moyens de transports plus compétitifs tels que les chemins de fer, routes et l'ensablement de la baie ont rendu le gabarit de la Somme insuffisant pour les péniches commerciales actuelles.

C'est donc la navigation de plaisance et le tourisme qui maintiennent les activités sur le fleuve canalisé. En tant que propriétaire de cette infrastructure structurante, de Péronne à Saint-Valery-sur-Somme, le Département a établi depuis 2019 une nouvelle stratégie pour faire de « la vallée de la Somme, une vallée idéale ». Il s'agit de valoriser le fleuve et contribuer à son développement de manière transversale, sur les plans économique, culturel, social et environnemental.

Le fleuve ne serait ainsi plus seulement support de mobilités du quotidien : il s'agit notamment de valoriser les chemins de halage également pour les pratiques de type randonnées ou promenades. Le projet entend non seulement développer les continuités douces le long de la vallée, mais également développer son attractivité pour le tourisme fluvial (amélioration des relais nautiques par exemple) et la requalification de sites à proximité.



Source : Office de Tourisme Vallée de la Somme et de la Nièvre

## 4. Une offre en transport en commun principalement régionale

L'offre régionale Trans'80 qui dessert l'ensemble du département de la Somme compte 60 lignes sur le territoire, dont 8 lignes de marché. Le réseau présente une architecture en étoile autour d'Abbeville. La longueur des parcours des différentes lignes, privilégiant la desserte du plus grand nombre, peut constituer un obstacle à la compétitivité du service par rapport à un trajet en voiture notamment. Les recettes par ligne témoignent d'une hausse de la fréquentation de la plupart des services sur le territoire depuis 2012. Cette augmentation s'explique par l'effort de communication réalisé : fiches horaires en ligne, nouveaux poteaux d'arrêt, etc.

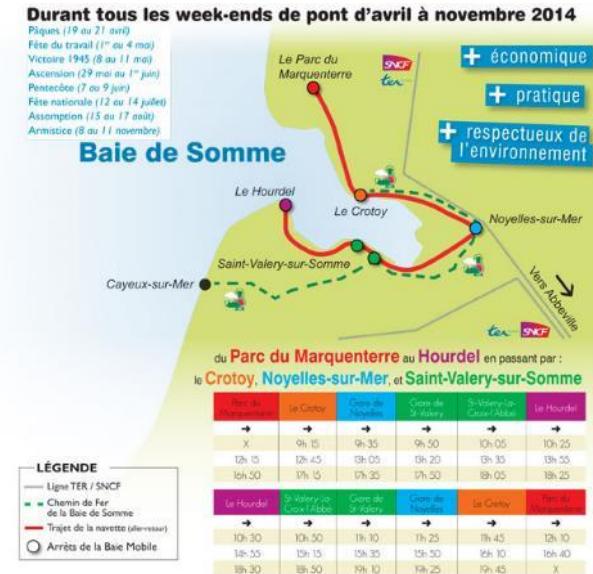
A cette offre tout public, s'ajoutent les lignes scolaires assurant le transport des élèves, entièrement prisent en charge par le Département sauf dans l'ex-CC de l'Abbevillois.

A l'échelle plus locale, seule l'agglomération d'Abbeville dispose d'un réseau urbain (BAAG) proposant 3 lignes urbaines régulières, 10 lignes scolaires et du transport à la demande (TAD) dans les quartiers excentrés d'Abbeville et dans les communes rurales les mercredis et samedis après-midi, tout au long de l'année. L'agglomération propose également le service EVASION, service de transport des personnes à mobilité réduite, qui propose une prise en charge au domicile jusqu'au lieu de destination, sur l'ensemble du périmètre de l'ancienne Communauté de Communes de l'Abbevillois. Ce service est réservé aux personnes titulaires de la carte orange et fonctionne du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30 et de 14h15 à 16 h15.

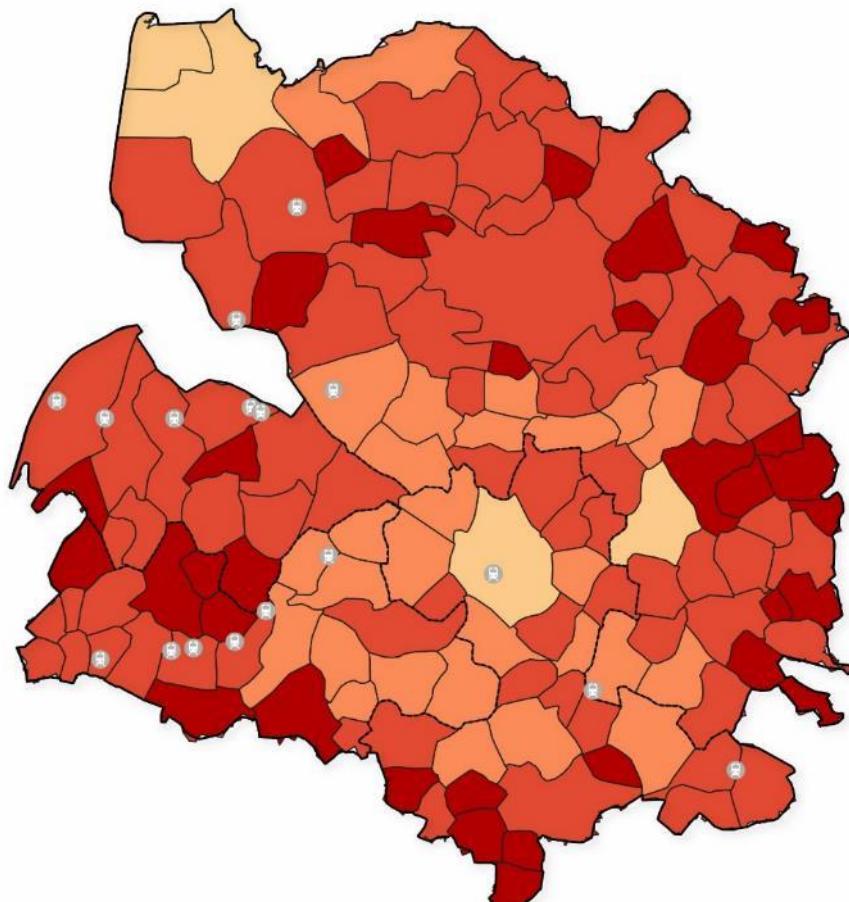
Par ailleurs, afin de lutter contre la congestion automobile lors des périodes de forte fréquentation touristique, une navette de desserte littorale « Baie mobile » permet de rejoindre les différentes stations balnéaires les longs weekends.



Extrait de la carte du réseau Trans'80



## Indice de dépendance à la voiture



Limites SCOT

Limite d'EPCI

Gares

Indice de dépendance

1 - 2

2 - 3

3 - 4

4 - 5

0 5 km

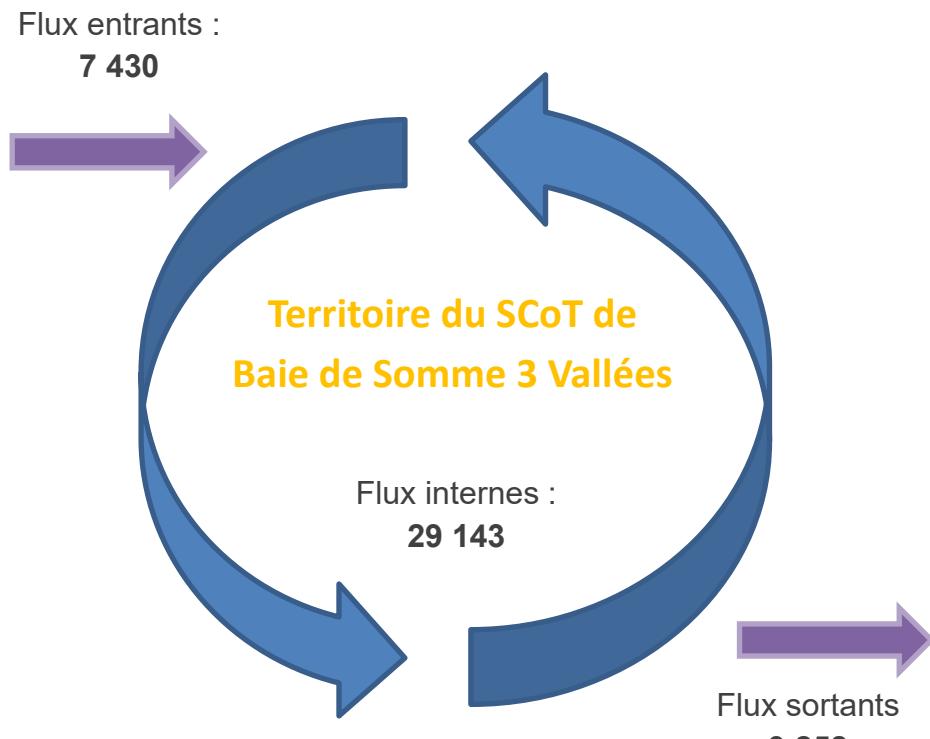
\*Calcul à partir de sous indicateurs : Taux de motorisation, part modale de la voiture, présence d'une gare TGV à moins de 20km, présence d'une gare TER efficace dans un rayon de 10km

Réalisation : CITADIA - Juillet 2022  
Source : Filosofi 2018

CITADIA  
CONSEIL

## II. Des pratiques de mobilités qui mettent en avant l'échelle du SCOT

### 1. Des flux domicile travail principalement internes au territoire



Les données INSEE de 2018 montrent que le territoire du SCoT est concerné quotidiennement par 45 831 déplacements ayant pour motif principal le travail.

Le territoire s'inscrit dans le bassin de mobilité du « Littoral Sud » des Hauts de France, bassin recouvrant également des EPCI voisines en Seine-Maritime et dans le Pas-de-Calais.

L'analyse de la distribution des flux domicile-travail montre que la grande majorité de ces déplacements sont réalisés au sein du périmètre du SCoT (63,5%), suivie par les flux sortants (20,2%) puis entrants (16,2%).

Le territoire compte en 2018 davantage de flux entrants qu'en 2013 (+10,04%), et se caractérise par une légère diminution du nombre de flux sortants et internes (-3,69% et -1,73%). Ces flux entrants (7 430 déplacements journaliers) proviennent en grande majorité des EPCI limitrophes (près de 76% d'entre eux).

Cette répartition des flux domicile-travail démontre d'une part, que le territoire du SCoT présente une certaine cohérence en termes de bassin de vie, et qu'il représente un pôle d'emploi à l'échelle de la Somme, captant des flux voisins.

La proximité géographique est également une composante qui ressort dans l'analyse des flux sortants du territoire, avec par ailleurs une forte polarisation de la CA d'Amiens métropole. En effet, près de 2 979 actifs s'y rendent quotidiennement, dont 2 493 à Amiens (26,9% des flux sortants).

Si la majorité des actifs travaillent au sein du territoire du SCoT (47,3%), il existe toutefois des flux pendulaires inter-EPCI. Ils représentent 25,5% des flux internes. Abbeville polarise à elle seule 36,6% des déplacements quotidiens des actifs résidents (soit plus de 10 600), se positionnant ainsi comme premier pôle d'emploi du territoire.

A noter que le nombre de flux entrants a augmenté de 10% depuis 2013. Le nombre de flux sortants et internes ont tous les deux légèrement diminué de respectivement -3,7 et -1,7%. Cette évolution traduit la plus grande polarisation du territoire de flux extérieurs. Cependant les migrations résidentielles ne permettent pas forcément d'expliquer cela. Le territoire compte davantage de sortants que d'entrants entre 2017 et 2018, pour autant les flux sortants sont surtout en direction de pôles d'emplois plus importants tels que la CA d'Amiens ou la Métropole Européenne de Lille. L'hypothèse du fait que les sortants viennent toujours travailler sur le territoire pour expliquer la hausse des flux quotidiens entrants n'est donc pas forcément vérifiable ici.

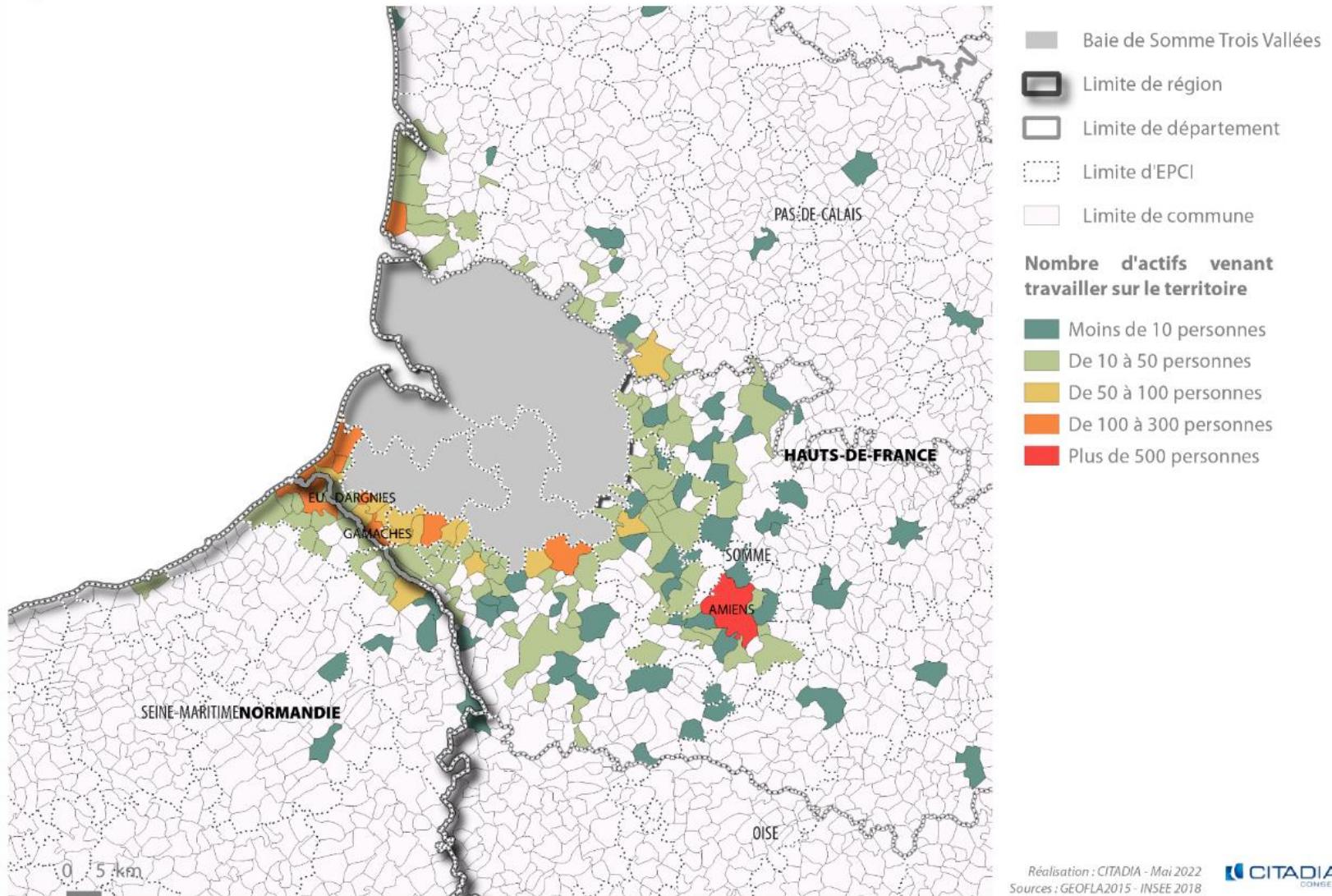
<b>CA de la Baie de Somme</b>	<b>13 268</b>
Flux internes	10 960
vers CC du Vimeu	1 408
vers CC Ponthieu-Marquenterre	899
<b>CC du Vimeu</b>	<b>6 490</b>
vers CA de la Baie de Somme	1 646
Flux internes	4 709
vers CC Ponthieu-Marquenterre	134
<b>CC Ponthieu-Marquenterre</b>	<b>9 383</b>
vers CA de la Baie de Somme	3 121
vers CC du Vimeu	231
Flux internes	6 030

source : estimations de l'INSEE 2018

Tous les EPCI sont concernés par un flux global excédentaire d'actifs sortants. La CCV se démarque par une faible différence (-92), et par le fait qu'elle polarise un nombre plus important d'actifs habitant hors du territoire du SCoT (entrants) que d'actifs allant travailler en dehors du territoire SCoT (sortants). Elle polarise principalement les CC voisines à savoir : la CC des Villes-Sœurs, la CC Interrégionale Aumale- Blangy-sur-Bresle et la CC Somme Sud-Ouest. Cette configuration est à mettre en lien avec la présence de plusieurs polarités d'emplois aux franges sud du territoire, notamment Friville-Escarbotin et Feuquières-en-Vimeu.

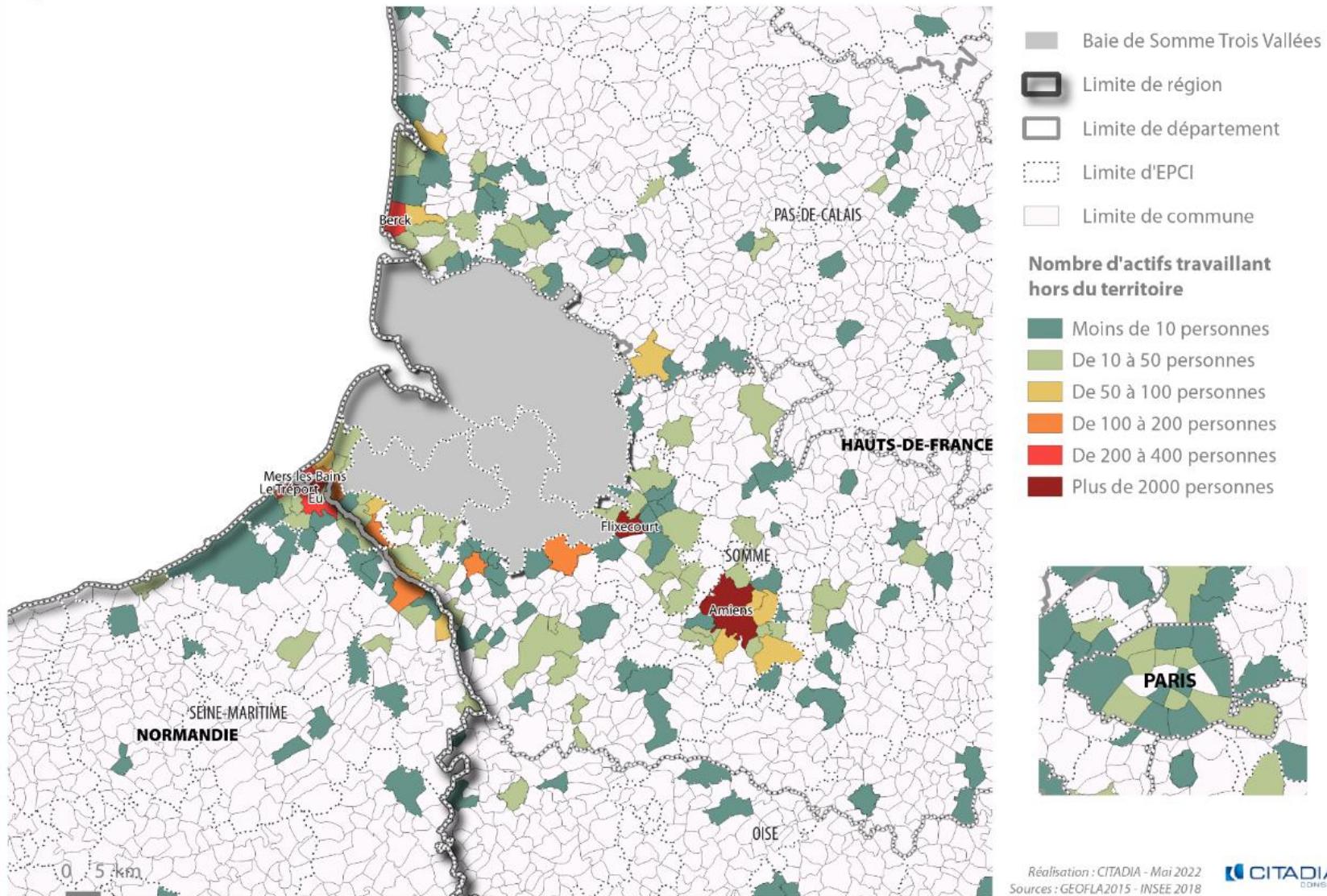
## Mobilités domicile-travail : flux entrants

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



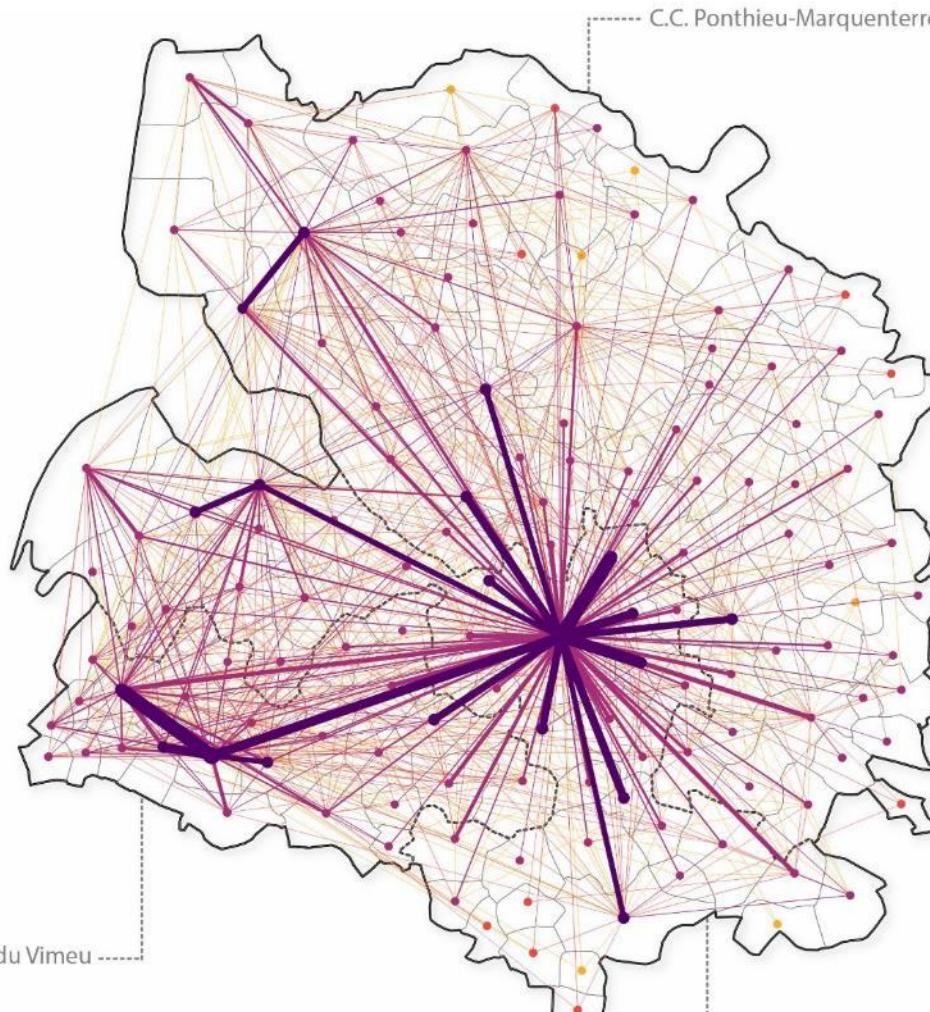
## Mobilités domicile-travail : flux sortants

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



## Mobilités domicile-travail : flux internes

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



Limites du SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées

Limites d'EPCL

Limites de communes

### Flux internes

Moins de 5 personnes

De 5 à 12 personnes

De 12 à 100 personnes

Plus de 100 personnes

Réalisation : CITADIA - Juillet 2022  
Sources : GEOFLA2015 - INSEE 2018



## 2. Des flux domicile-études qui illustrent une offre d'équipements d'enseignement incomplète

L'analyse des flux domicile-études est complémentaire à celle des flux domicile-travail dans la mesure où les élèves et les étudiants adoptent des stratégies de déplacement différentes des actifs.

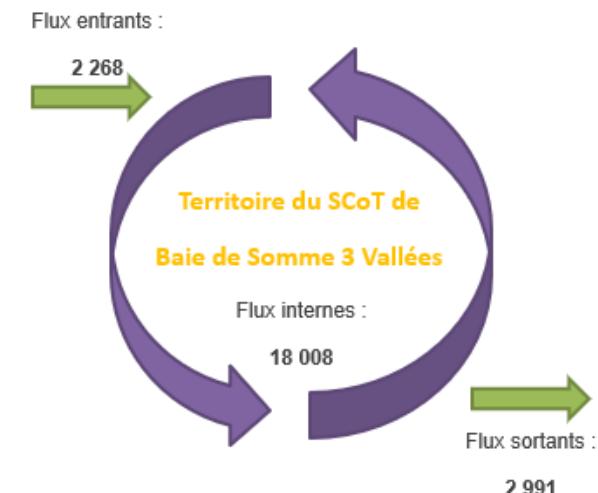
A l'image des flux pendulaires, les flux domicile-études s'effectuent principalement à l'échelle du SCoT. 18 000 élèves habitent sur le territoire et y étudient (estimations INSEE 2018), soit 86% des élèves habitant au sein du Pays de la Baie de Somme. 22% des élèves se rendent à Abbeville. Cette répartition est toutefois très variable selon les niveaux et illustre l'adéquation entre l'offre disponible sur le territoire et la demande.

14% des élèves quittent le territoire pour se rendre sur leur lieu d'étude. La première destination est Amiens, qui polarise 6% des élèves du territoire. Le Pays de la Baie de Somme compte une part plus importante d'élèves diplômés a minima d'un baccalauréat (sur les 1 755 vivant sur le territoire) qui étudient dans des établissements extérieurs (66% d'entre eux, contre 51% en 2013). 35% des élèves en âge de faire des études supérieures se rendent quotidiennement à Amiens pour étudier. Ce chiffre très élevé, plus que la part globale, traduit la capacité de la CA d'Amiens de polarisation des étudiants. Cela montre en outre le fait que l'offre en formation présente sur Abbeville ne soit pas suffisante pour répondre aux besoins des étudiants, posant ainsi des enjeux en matière de formation.

La proximité du pôle scolaire et universitaire de l'agglomération amiénoise permet aux jeunes qui décident de rester sur le territoire

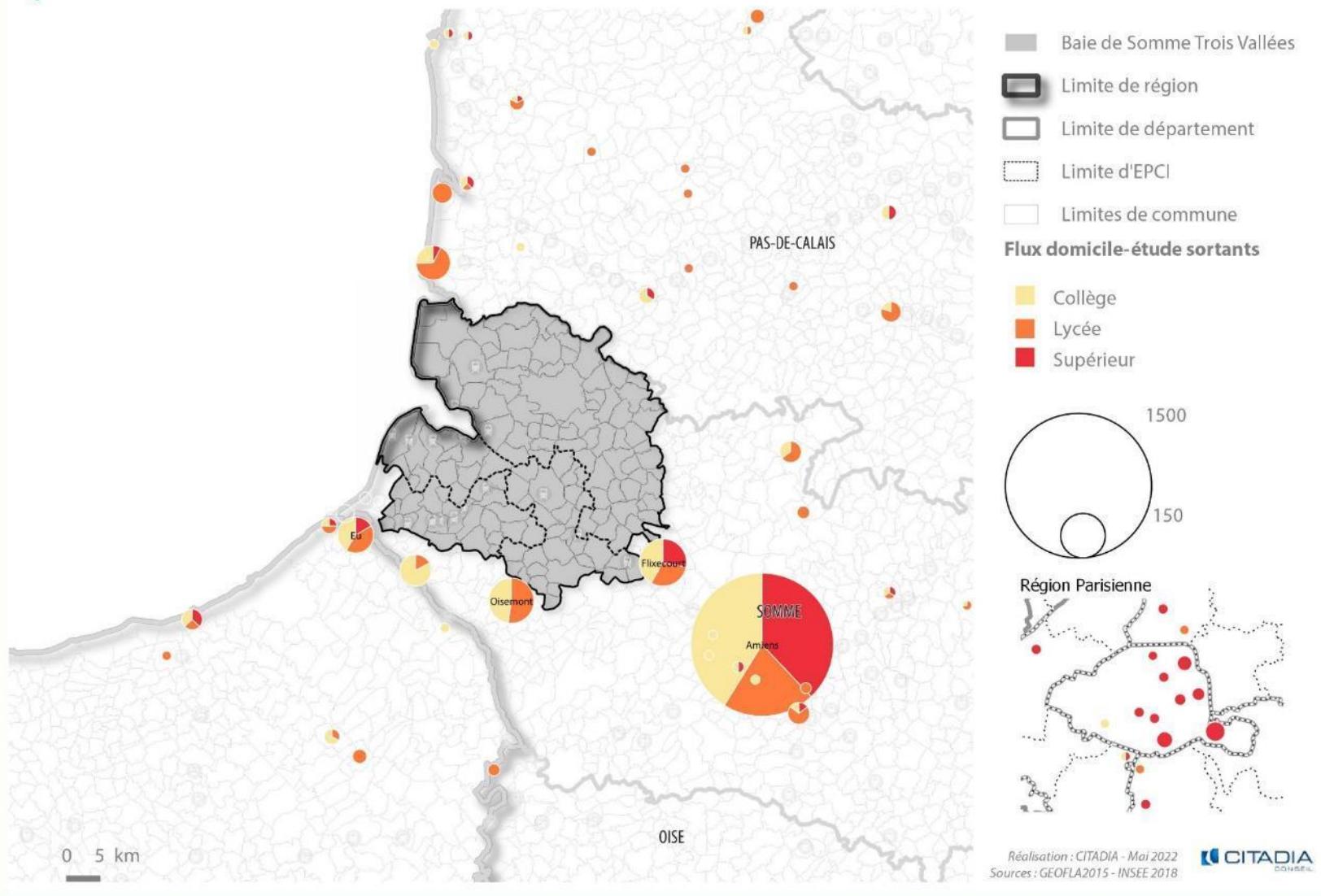
de bénéficier d'une offre de qualité accessible via le transport ferroviaire notamment. Toutefois, la différence d'effectifs entre le nombre d'élèves qui se rendent au collège et ceux qui se rendent au lycée et supra démontre le départ des jeunes à partir de 14 ans pour fréquenter des établissements extérieurs au territoire (internat, déménagement, etc.). Il convient toutefois de nuancer le propos en rappelant qu'une partie des élèves/étudiants ne poursuivent pas leurs études au sein d'un cursus supérieur.

Ces analyses permettent de soulever l'enjeu de garantir aux jeunes du territoire une excellente accessibilité aux pôles d'études à proximité du territoire afin de rester attractif auprès d'une population qui a tendance à s'installer durablement sur son lieu d'études et de garantir à ceux qui ne peuvent / souhaitent pas partir, un accès aux études secondaires et supérieures.



## Mobilités domicile-études : flux sortants

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées

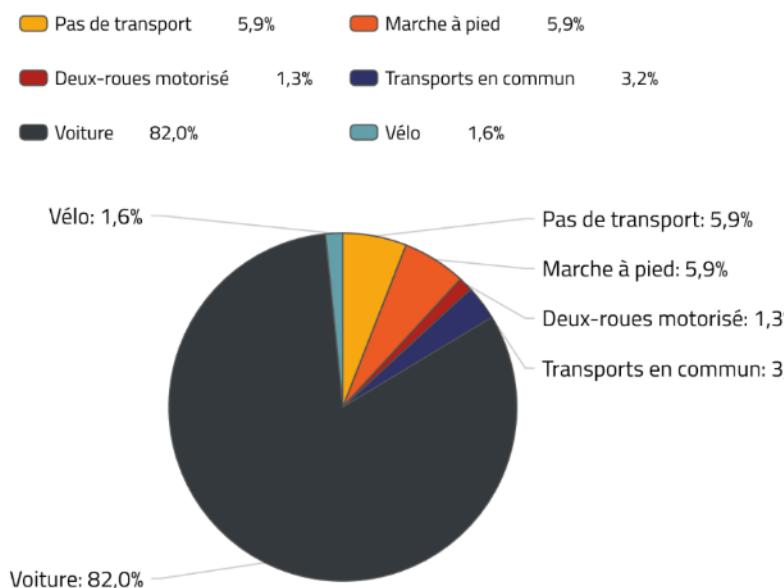


### 3. Des pratiques peu durables

A l'échelle du SCoT, 82% des déplacements domicile-travail se font en voiture, loin devant la marche (6%), les transports (3%) ou le vélo (1,6%).

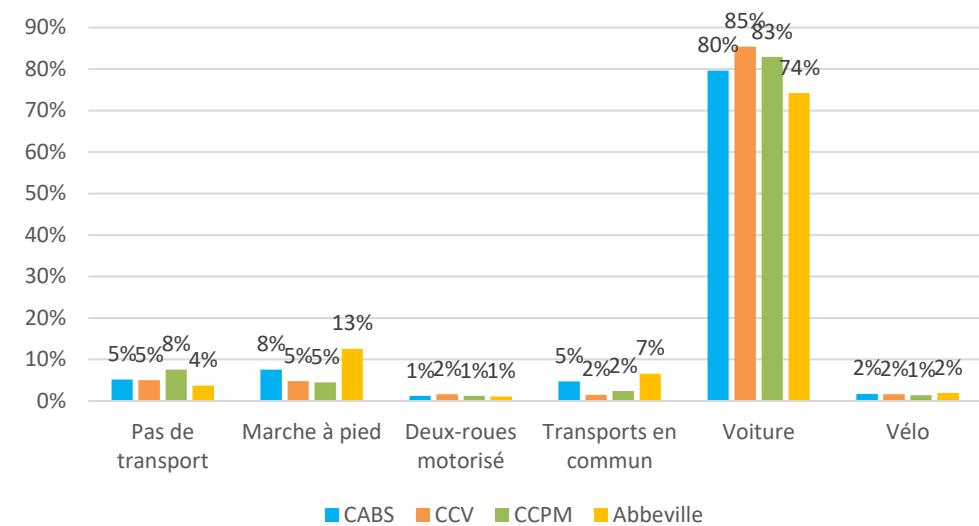
Ces chiffres illustrent la nécessité de repenser les déplacements internes à l'échelle du SCoT et des différents EPCI pour proposer une offre adaptée aux horaires des actifs et promouvoir un report modal pour les trajets des navetteurs.

Part des moyens de transports utilisés pour se rendre au travail en 2018



Pour autant, la part des moyens de transports varie sensiblement selon le lieu de résidence. La CABS se démarque en effet par une part un peu moins importante de la voiture, pouvant s'expliquer par les modes de déplacements des actifs d'Abbeville. Ceux-ci plébiscitent en effet davantage la marche à pied et les transports en commun pour se rendre à leur lieu de travail : cela peut s'expliquer par les infrastructures en présence ainsi que la proximité aux principaux établissements employeurs du territoire.

Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail : comparaison interne



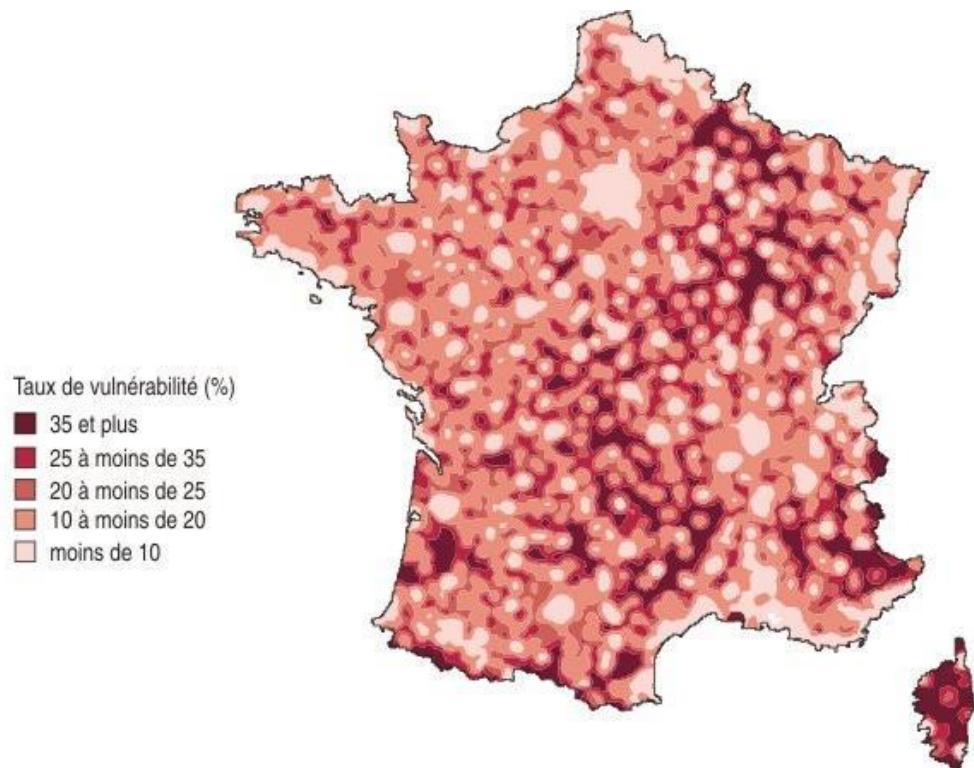
### III. Un renouveau des mobilités à encourager pour un cadre de vie préservé

#### 1. Un enjeu fort autour du renouveau des mobilités

Le renouveau des mobilités correspond au recours moins systématique aux véhicules motorisés pour se déplacer et se traduit par la diversification des modes de transport empruntés : vélo, marche, transports en commun, etc. Il est motivé par plusieurs motifs, à la fois de l'ordre de l'intérêt général autour des enjeux environnementaux et de la question des nuisances (sonores, pollution, etc.), mais également pour des raisons plus personnelles (santé, coûts, etc.).

En effet, les mobilités motorisées ont un coût environnemental et sanitaire fort et représentent des dépenses importantes dans le budget des ménages. Si aucune alternative n'est proposée, ces derniers peuvent se trouver en état de « précarité énergétique » liée à l'approche déplacements. *Est dite dans une telle situation « une personne qui éprouve pour ses déplacements des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins de déplacements contraints »* (source : INSEE).

En France, en 2008, on estime que 10.2% des ménages sont en situation de vulnérabilité énergétique pour l'approche déplacements soit 2,7 millions de ménages. L'ancienne région Picardie est l'une des régions les plus touchées de France avec plus de 16% des ménages concernés, en particulier ceux en dehors des pôles urbains.



Part des ménages en situation de vulnérabilité énergétique pour l'approche déplacements – source : INSEE

## 2. L'intermodalité : une solution pour des chaînes de déplacements sur-mesure

Conformément aux infrastructures déjà disponibles sur le territoire, les gares et haltes ferroviaires, ainsi que les arrêts de bus représentent les nœuds intermodaux principaux à aménager pour faciliter le rabattement vers une offre structurante et durable.

Les 5 gares et les 2 haltes du territoire constituent des lieux de prédilection pour les déplacements intermodaux d'une part, car ils constituent une réelle alternative aux déplacements motorisés pour les déplacements moyennes et longues distances, et d'autre part, parce qu'elles sont le plus souvent desservies par les transports collectifs urbains et/ou interurbains.

Leur nombre important permet d'envisager un rabattement vers ces gares via les modes doux pour les habitants des communes concernées ou en voiture pour les habitants les plus éloignés. A ce titre, des aménagements nécessaires doivent être réalisés : parcs à vélos et aménagements cyclables sécurisés, aires de stationnement suffisantes, etc.

Ces logiques de rabattement / diffusion vers ou depuis les gares suscitent aujourd'hui de nombreuses problématiques qui entachent la fonctionnalité intermodale de ces nœuds de transports.

C'est dans l'optique de favoriser l'intermodalité que la CC du Vimeu envisage de mettre en place une centrale de mobilité sur son territoire (diagnostic en cours).



Source : géoconfluence

### 3. Des pratiques liées à la voiture individuelle qui tendent à être plus durables

Le profil très rural de la plupart des communes du territoire n'est toutefois pas toujours adapté à la mise en place d'un service de transports collectifs ou aux trajets intermodaux. Toutefois, ce sont les habitants de ces communes qui sont le plus menacés par la vulnérabilité énergétique liée aux déplacements.

Plusieurs alternatives sont toutefois envisageables pour adapter le recours à la voiture individuelle à des pratiques plus durables : la voiture électrique et le covoiturage apparaissent comme des bons compromis pour gagner en flexibilité et autonomie.

#### 3.1. L'électromobilité

Afin d'accompagner les ménages souhaitant s'équiper en véhicules électriques, l'aménagement d'un réseau de bornes de charges sur le territoire est indispensable. Tandis que le code de la construction renforce les équipements au sein des bâtiments, les collectivités sont garantes de l'offre publique disponible.

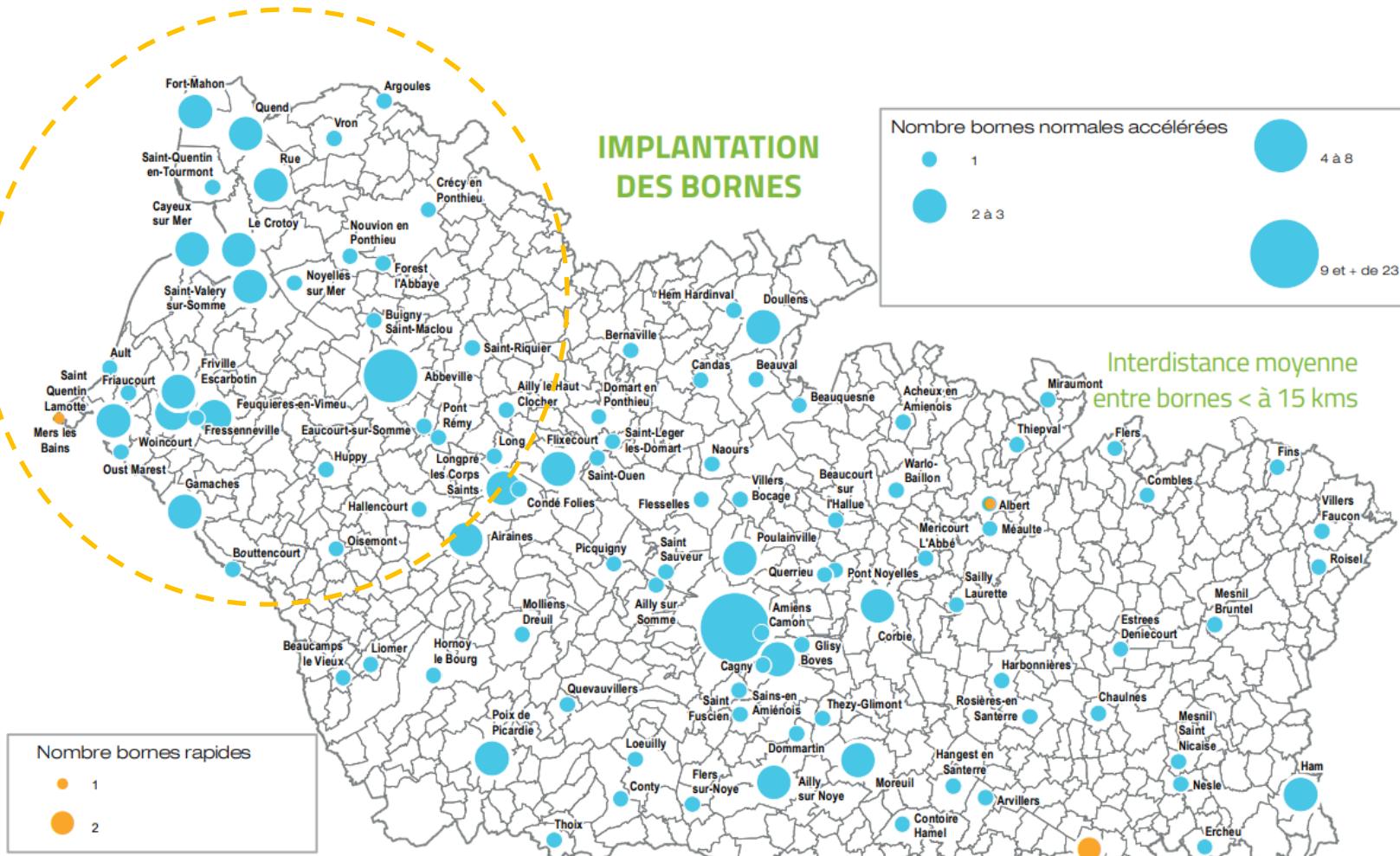
Le territoire du Pays de la Baie de Somme compte actuellement une soixantaine de bornes de charge publiques ou privées (concessions automobiles, stations-services, etc.) à disposition de tous.

La Fédération départementale d'Energie de la Somme (FDE 80) a également défini un schéma de déploiement d'infrastructures de charges de véhicules électriques pour l'ensemble du département en privilégiant des lieux-clés des trajets quotidiens (nœuds intermodaux, pôles d'emplois, pôles études supérieures) et des trajets

occasionnels (grands pôles et équipements, zones commerciales, centres-villes, zones touristiques).

A ce titre, plusieurs communes du territoire ont été identifiées pour l'installation de bornes (voir carte ci-dessous).

La Fédération départementale de l'énergie (FDE) 80 a commencé à développer un réseau départemental de bornes de recharges : l'objectif étant à terme d'installer 186 bornes de recharges électriques environ tous les 20km, dont 22 qui seront des recharges accélérées. A l'été 2023, près de 165 bornes sont fonctionnelles – soit 336 points de recharge. La FDE fait par ailleurs état d'une hausse du nombre de connexions par rapport à 2022. Au total, près de 12 600 connexions ont été enregistrées sur le territoire.



Source : FDE80

### 3.2. Le covoiturage

Le covoiturage est l'utilisation d'une même voiture particulière par plusieurs personnes effectuant le même trajet, afin d'alléger le trafic routier et de partager les frais de transport.

Principalement initié de manière spontanée par les habitants, la pratique peut être encouragée via l'aménagement d'aires de covoiturage : 36 aires sont déjà aménagées sur le territoire du Pays de la Baie de Somme (2022).

Le schéma départemental des aires de covoiturage, finalisé en 2022, a d'ailleurs identifié près de 101 sites à terme, via le développement de nouvelles aires et haltes pour le stationnement dédié au covoiturage.

Les aires de covoiturage identifiées sont soit gérées par le Département, les communes ou les EPCI, tandis que les « haltes » identifiées correspondent aux espaces de stationnement spontanément utilisés pour du covoiturage (places, parkings...). Le but du schéma est notamment de favoriser l'identification de ces haltes, et de les signaler au même titre que les aires pour montrer les possibilités de covoiturage sur ces lieux.

Ainsi, sur les 36 aires existantes, 31 seront conservées, et 45 aires supplémentaires. De plus, 25 « haltes » seront créées.

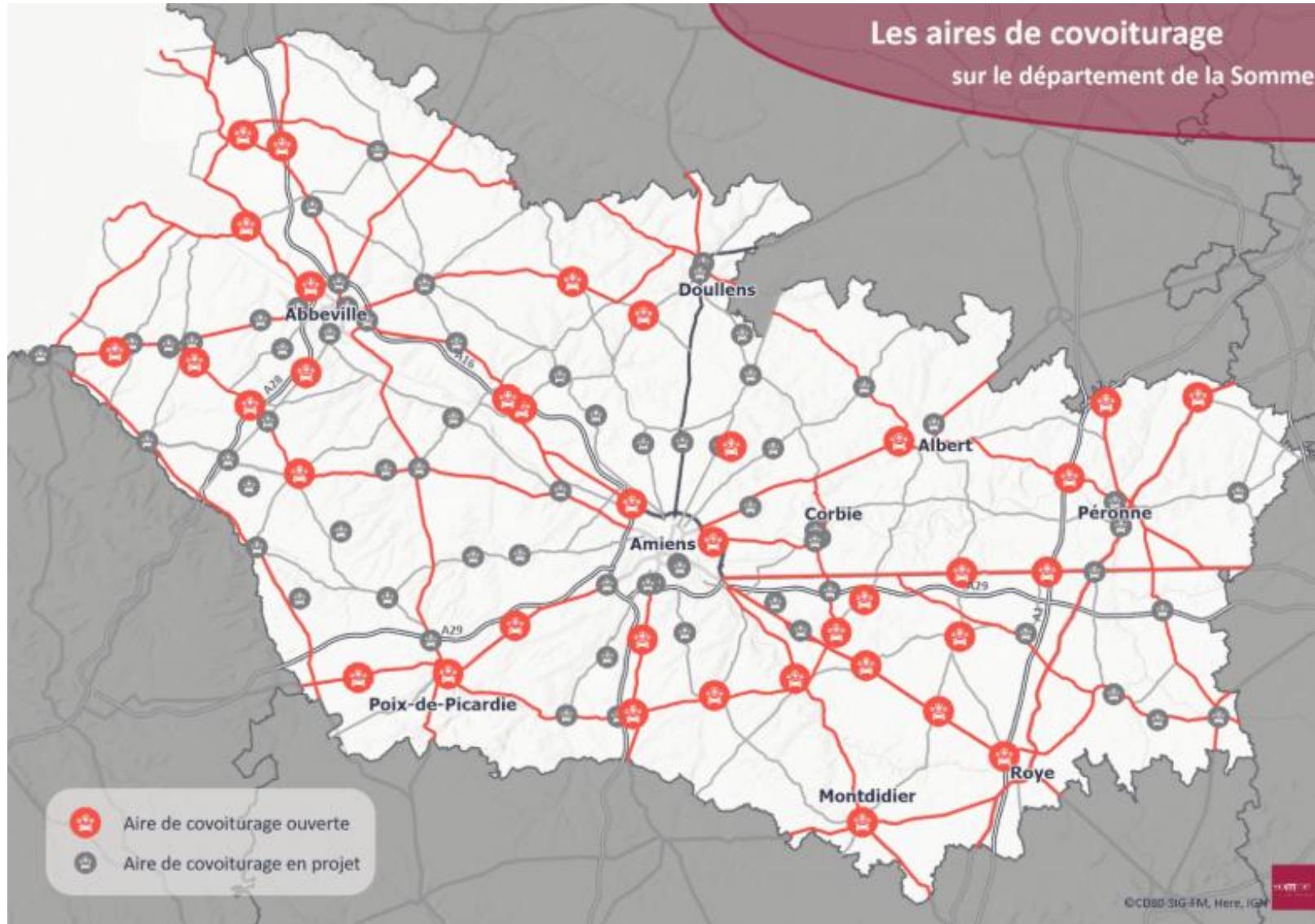
Dans ce cadre, de nouvelles aires ont déjà été aménagées entre 2020 et 2022 sur le territoire du SCoT : Noyelles-sur-Mer, Rue, Abbeville, Feuquières-en-Vimeu... A terme, l'aménagement de nouvelles aires est également prévu sur Crécy-en-Ponthieu, sur les autres pôles des 3F et plusieurs communes périphériques d'Abbeville.

Par ailleurs, une plateforme internet est à la disposition des habitants pour entrer en contact avec des covoitureurs potentiels :

- ✓ La plateforme régionale, [www.passpasscovoiturage.fr](http://www.passpasscovoiturage.fr)

Le covoiturage est également fortement mis en avant dans les différents plans de déplacements inter-entreprises (PDIE) et d'administration (PDA) du territoire qui existent principalement au sein de l'ex CC du Vimeu industriel et l'ex CC de l'Abbevillois et concernent plus de 5 000 salariés pour la période 2015-2020.

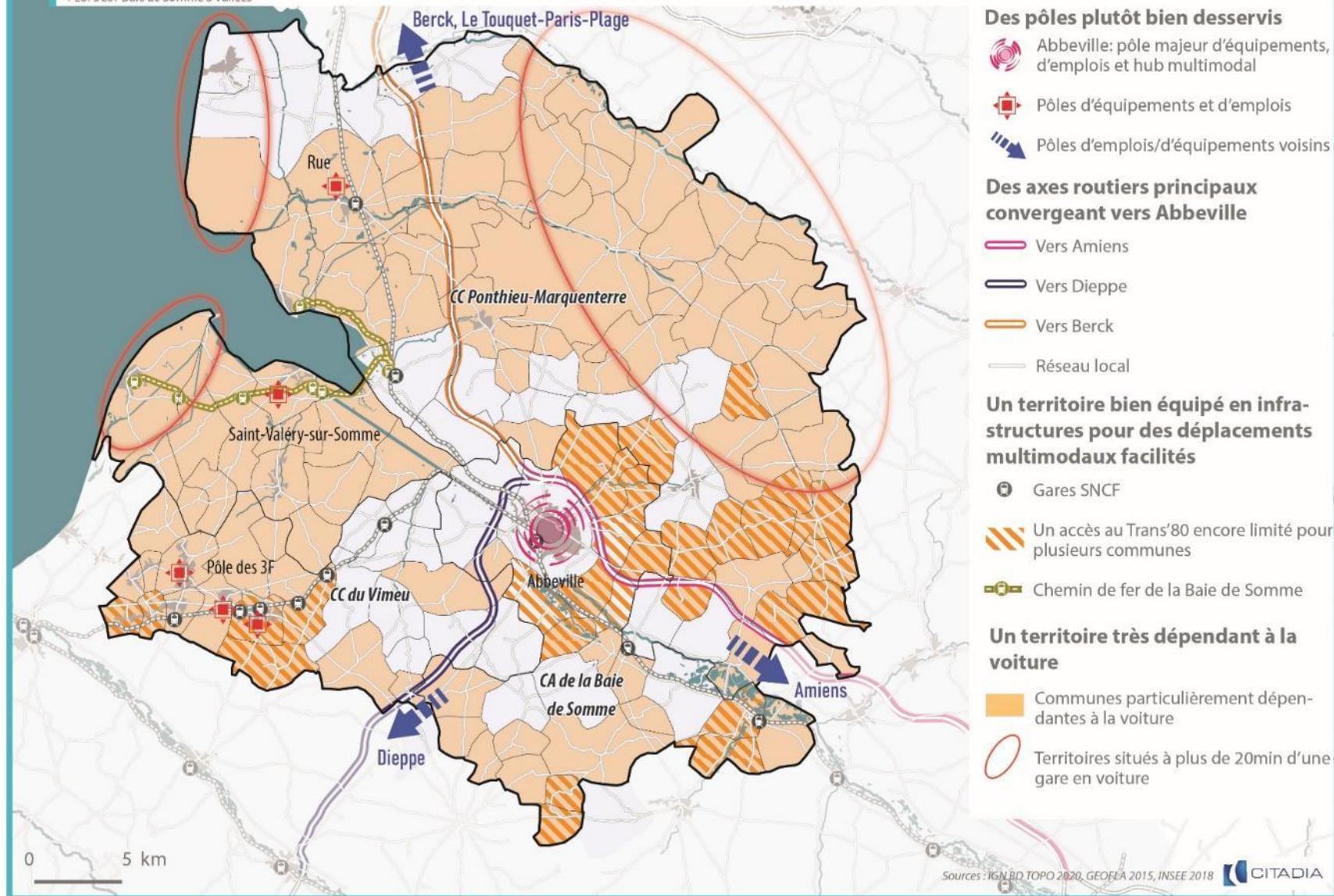




Source : CD80

## Des mobilités fortement motorisées malgré des infrastructures favorables à des pratiques plus durables

PLUi SCoT Baie de Somme 3 Vallées



# Synthèse et perspective

Grandes thématiques	Principaux constats	Enjeux de demain
<b>Accessibilité au grand territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Noyelles-sur-Mer : nœud multimodal qui se positionne comme porte d'entrée vers le littoral touristique avec le Chemin de Fer de la Baie de Somme</li> <li>Une bonne accessibilité vers Paris et les principales villes régionales, grâce au réseau ferroviaire et routier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner la volonté des différentes EPCI de développer des pôles mobilité et pôles multimodaux complémentaires, notamment pour faciliter le déplacement entre communes</li> <li>Conforter l'offre ferroviaire pour favoriser le recours au train hors et à l'intérieur du territoire</li> </ul>
<b>Accessibilité routière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une bonne accessibilité routière et autoroutière</li> <li>Une bonne performance qui ne favorise pas l'usage des alternatives modales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des portions de voirie à moderniser pour sécuriser les espaces de rencontre, et faciliter le dépassement de gros gabarits</li> </ul>
<b>Accessibilité ferroviaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un réseau nord-sud de gares et haltes ferroviaires sur le territoire desservant certaines de ses polarités et présentant une bonne alternative à la voiture, notamment pour les mobilités touristiques et son réseau littoral</li> <li>Une desserte ferroviaire moindre dans l'avant-pays, en particulier la frange nord-est particulièrement éloignée des gares</li> <li>Une saturation des possibilités de stationnement à proximité des gares, notamment sur la CABS</li> <li>Une offre ferroviaire en diminution avec la suspension des dessertes en train des stations de la ligne Abbeville-Le Tréport</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une offre de transports ferroviaire attractive vers les pôles économiques/universitaires de proximité à maintenir (Amiens, Boulogne/Calais notamment)</li> <li>Un potentiel regain pour la ligne Abbeville-Le Tréport avec des études en cours et un souhait politique de réouverture de ce réseau ferré à l'horizon 2027.</li> </ul>
<b>Transports en commun</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des arrêts fréquents, augmentant le temps de trajets, parfois moins compétitif et flexible que la voiture</li> <li>Une offre ne permettant pas de répondre à tous les besoins de mobilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le TAD : un levier mobilisé par certains territoires pour faciliter la mobilité des personnes captives en alternative aux lignes de transport en commun peu fréquentées</li> <li>La volonté de décarbonation du réseau de transports collectifs à conforter</li> <li>Maintenir l'offre Trans'80 sur toutes les communes et la stratégie de communication sur les lignes (horaires, itinéraires, types de transports, tarifs, perturbations...) pour optimiser la lisibilité de l'offre de services auprès du public</li> </ul>

<b>Modes doux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un bon équipement en infrastructures et aménagements pour les mobilités douces sur le littoral, propice au tourisme notamment sportif et balnéaire</li> <li>• Un maillage cyclable encore exposé à des problématiques de sécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La valorisation et sécurisation du maillage de liaisons douces et des services pour les déplacements à vélos : des leviers pour les mobilités touristiques et pendulaires et favoriser le report modal vers les mobilités douces</li> <li>• Un manque de connectivité entre les territoires les plus en retrait pallié par la mise en service du réseau points nœuds, à conforter pour renforcer les liaisons</li> <li>• Des actions pour l'éducation et la sensibilisation à l'utilisation des mobilités actives/douces à développer</li> </ul>
<b>Pratique de déplacements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des flux internes majoritaires, traduisant la cohérence du territoire en tant que bassin de vie</li> <li>• Un territoire marqué par sa ruralité et la forte dépendance à la voiture, se traduisant par une forte utilisation de la voiture particulièrement dans les déplacements domicile-travail des actifs, mais aussi vers les polarités de services</li> <li>• L'effet de la crise sanitaire sur le trafic, en ayant limité ponctuellement les déplacements en co-voiturage</li> <li>• Plusieurs freins aux reports modaux, incitant l'utilisation de la voiture : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des arrêts de transports en commun fréquents, augmentant le temps de trajets</li> <li>- Un réseau de déplacements doux encore sujet à des enjeux de sécurisation</li> <li>- Un mode de transport encore très plébiscité par la population, à mettre en lien avec le profil rural du territoire</li> <li>- Une offre ferroviaire plus limitée avec la suspension des dessertes en train des stations de la ligne Abbeville-Le Trépor</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des leviers déjà utilisés à favoriser pour la mobilité des personnes captives, notamment à destination des plus jeunes et précaires (plateformes mobilité, Plan « Mobilité Jeunes » ...)</li> <li>• Une volonté partagée de favoriser le report modal depuis la voiture vers des mobilités plus durables (aménagement de plateformes de covoiturage, autopartage, plans vélo, bornes pour voitures électriques, ambitions pour le développement du réseau de transports en commun...) à conforter</li> <li>• Faciliter la mobilité de l'ensemble des personnes captives (jeunes, seniors et PMR) vers les pôles d'équipements, dans un contexte de vieillissement de la population</li> <li>• Une offre de transports ferroviaire attractive vers les pôles économiques/scolaires principaux à maintenir (Amiens notamment)</li> <li>• L'augmentation des flux entrants à accompagner vers une mobilité plus durable, en particulier dans le cadre d'une précarité énergétique grandissante liée aux déplacements</li> </ul>

3

Des dynamiques  
économiques sectorielles  
à accompagner

# Chapitre 3 : Des dynamiques économiques sectorielles à accompagner

## Focus méthodologique

- **Offre marchande** : Offre en hébergement des hôtels, campings, autres hébergements collectifs de tourisme et gîtes.
- **Offre non marchande** : Offre d'hébergement estimée dans les résidences secondaires
- **Emploi (INSEE)** : Au recensement, les personnes actives ayant un emploi peuvent être comptées à leur lieu de résidence ou à leur lieu de travail. Au lieu de résidence, on parle de population active ayant un emploi. Au lieu de travail, on parle d'emploi au lieu de travail ou plus brièvement d'emploi.

*Remarque(s) :* Depuis 2004, le recensement permet de mieux prendre en compte qu'auparavant les actifs ayant un emploi, même occasionnel ou de courte durée, et qui sont par ailleurs étudiants, retraités ou chômeurs.

## I. Un système productif diversifié mais fragile

### 1. Des activités polarisées et qui tendent à se tertiariser

#### 1.1. Un territoire plutôt résidentiel, structuré autour de plusieurs polarités

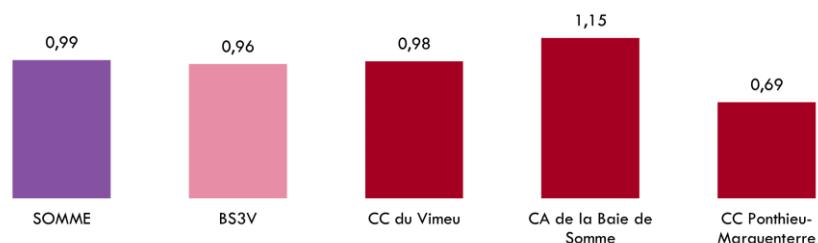
Situé entre la métropole d'Amiens (96 639 emplois soit 45% des emplois du département) et le littoral de la Manche, le territoire du Pays de la Baie de Somme représente un bassin économique de plus de 36 000 emplois au lieu de travail.

Il représente près de 17,15% des emplois au lieu de travail de la Somme, la CABS concentrant à elle seule plus de la moitié des emplois au lieu de travail du SCoT.

	Population active 15-64 ans en 2018	Emplois au lieu de travail en 2018
<b>SOMME</b>	254 811	213 544
<b>SCOT</b>	45 067	36 628
<b>CC du Vimeu</b>	10 193	8 553
<b>CA de la Baie de Somme</b>	20 715	19 569
<b>CC Ponthieu-Marquenterre</b>	14 160	8 506

Cette position assure un certain rayonnement économique au territoire du SCoT en regard de sa proximité géographique avec Amiens Métropole.

Indice de concentration d'emploi  
Nombre d'emplois pour 1 actif occupé  
Source : INSEE RP 2018

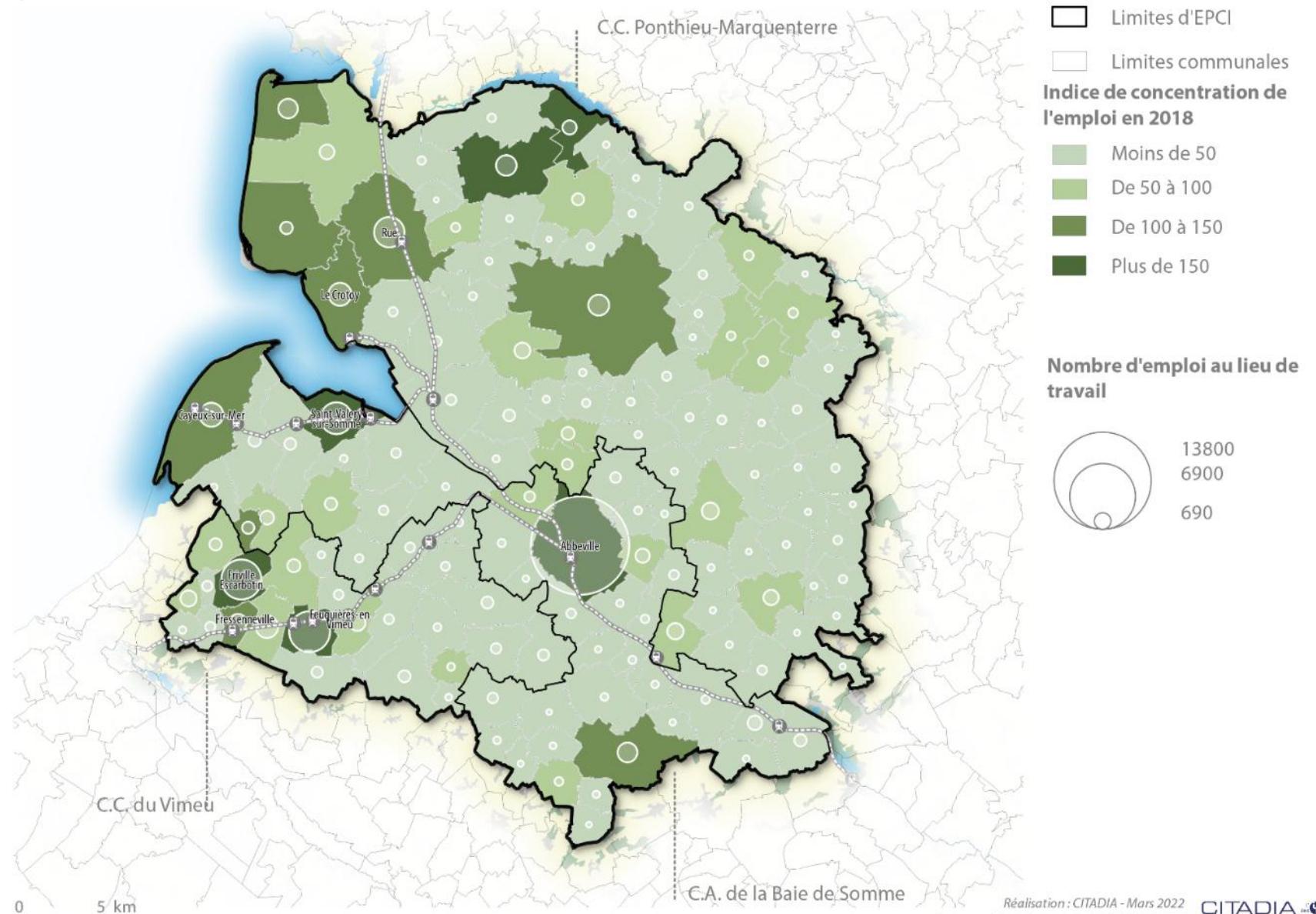


En 2018, l'indice de concentration d'emploi (ICE) du territoire était inférieur à 1. Cela signifie que le nombre d'emplois proposés localement est moins important que le nombres d'actifs qui y résident et qui ont un emploi, traduisant le caractère légèrement plus résidentiel du territoire comparé à la moyenne de la Somme. Pour autant, des pôles d'emplois locaux structurent la zone d'emploi du territoire.

La CABS se positionne clairement comme un pôle d'emploi avec un indice à 1,15, supérieur à celui du Département. La CCPM a un caractère beaucoup plus résidentiel, avec un indice de 0,69, tandis que la CCV présente un nombre d'actifs et d'emplois au lieu de travail quasi-similaire.

## Indice de concentration de l'emploi

SCoT Baie de Somme 3 Vallées



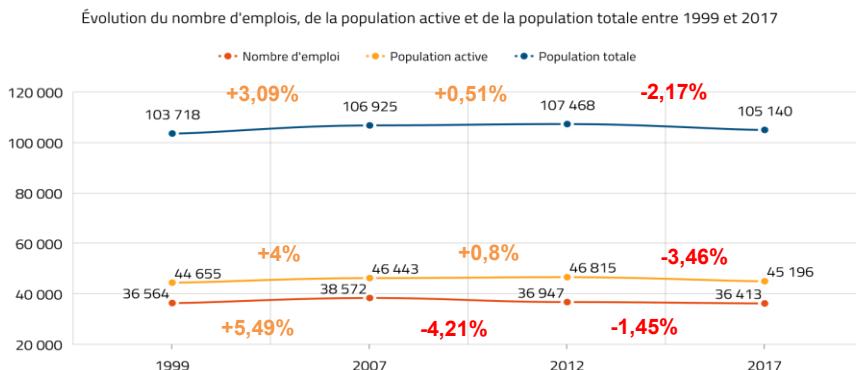
La majorité des communes sont des communes résidentielles. Les actifs de ces communes se rendent vers des pôles emplois.

Plusieurs pôles d'emplois structurent le territoire de BS3V, et ceux-ci sont répartis sur les 3 EPCI : notamment sur le littoral, mais aussi au sein de l'avant-pays, notamment Abbeville qui se démarque avec un ICE à 1,93, et 13 802 emplois au lieu de travail, soit 37,7% des emplois du SCoT.

Des polarités secondaires structurent le reste du territoire, telles que Feuquières-en-Vimeu, Friville-Escarbotin, St Valéry-sur-Somme, Rue qui concentrent plus de 1 000 emplois au lieu de travail, dont certaines avec des ICE très élevés (supérieurs à 2).

D'autres petites polarités avec moins de 1 000 emplois structurent le territoire, traduisant l'attractivité des petites communes pour les actifs (Cayeux-sur-Mer, Le Crotoy, Fort-Mahon Plage, Vron, Argoules, Crécy-en-Ponthieu, Hallencourt...).

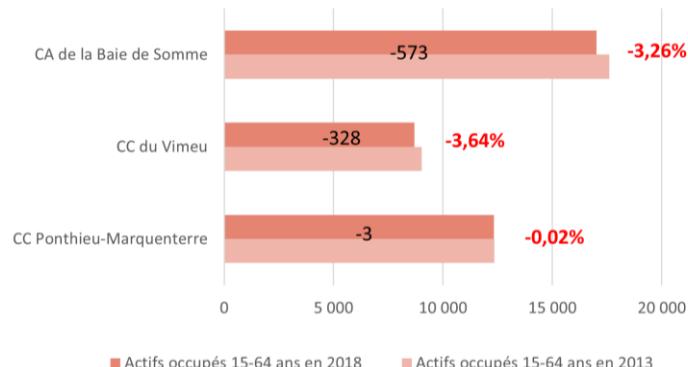
## 1.2. Un ralentissement économique marqué par la diminution du nombre d'emplois et d'actifs



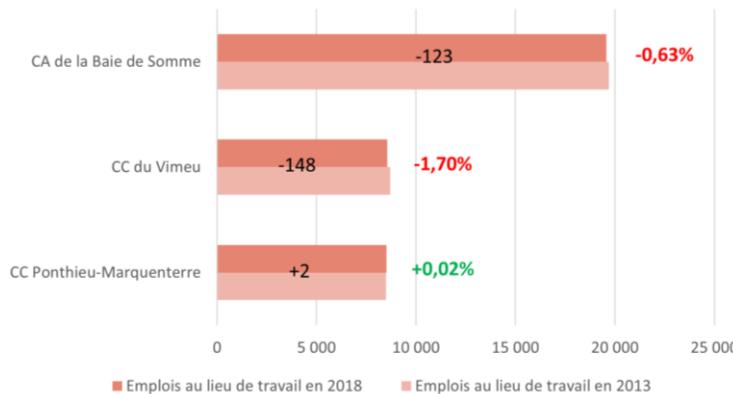
Le territoire comptabilise 45 196 actifs en 2017, soit 43% de la population. Le nombre d'emplois au sein de BS3V a connu une dynamique irrégulière depuis 1975, marqué par 3 phases différentes :

- Une diminution du nombre d'emplois entre 1975 et 1990 (près de -3 000)
- Le nombre d'emplois repart à la hausse entre 1990 et 2007 (environ +3 000)
- Une nouvelle phase de diminution jusqu'en 2017, revenant à un niveau comparable à celui de 1999.

Evolution du nombre d'actifs occupés 2013-2018



Evolution du nombre d'emplois au lieu de travail 2013-2018

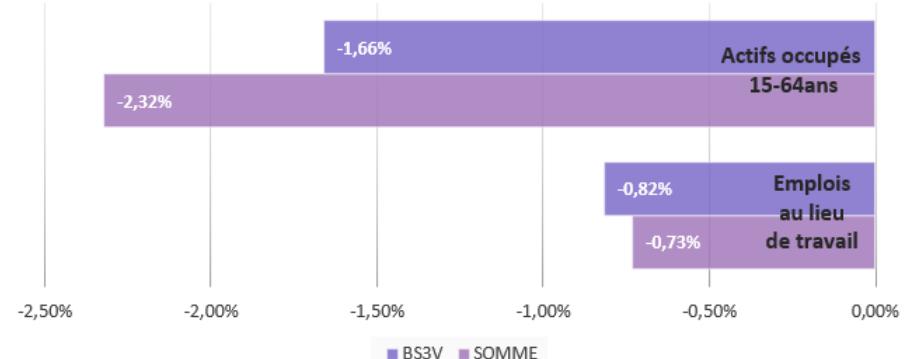


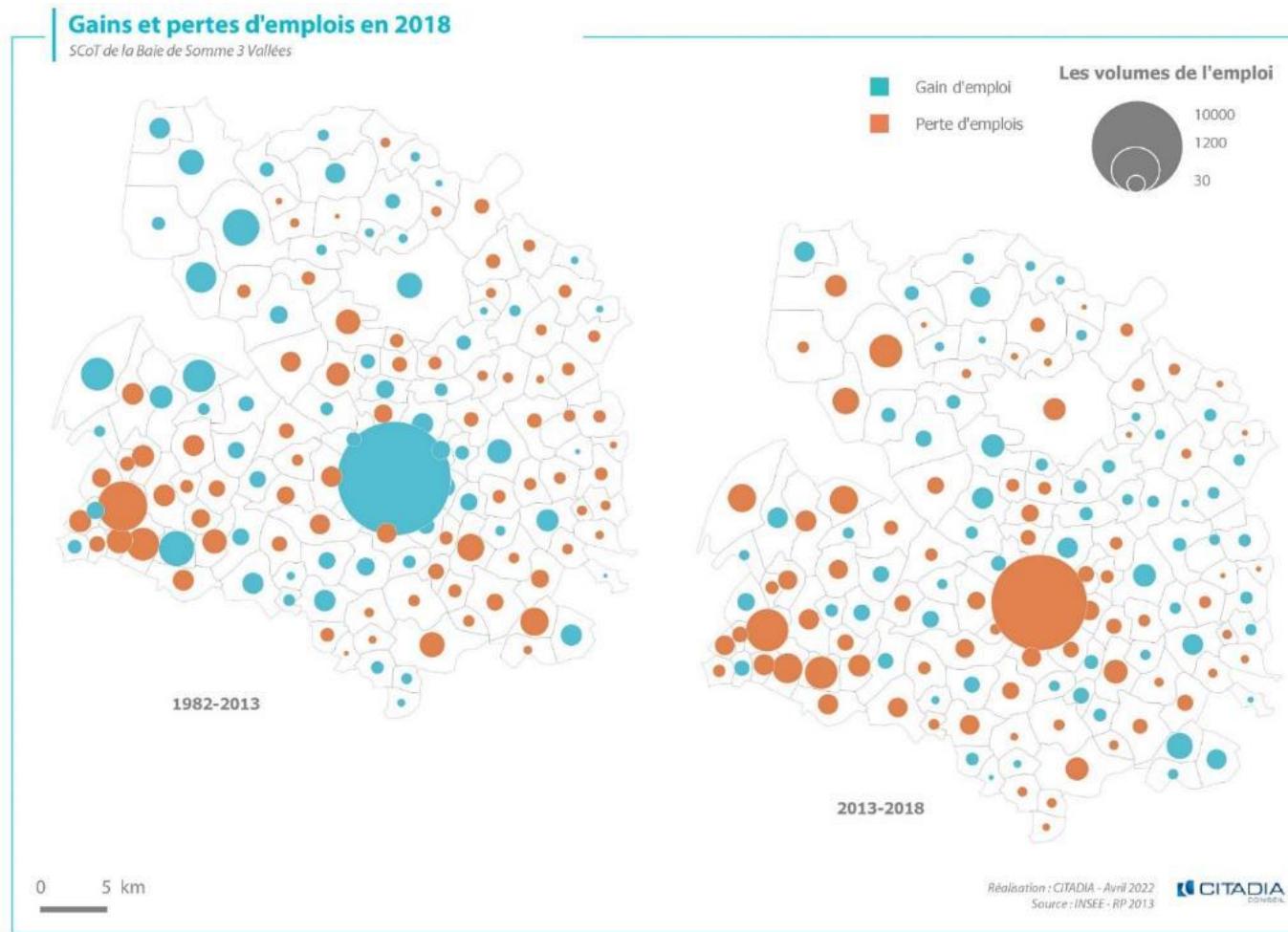
L'ensemble des EPCI sont concernés par la diminution du nombre d'actifs sur la période 2013-2018.

La CCV est particulièrement touchée par ce ralentissement, avec la plus importante diminution d'emplois au lieu de travail (-1,70%) et d'actifs occupés (-3,64%) sur son territoire. La CABS, qui concentre le nombre le plus important d'actifs et d'emplois, est aussi particulièrement touchée par la diminution du nombre d'actifs (baisse de 3,26%). La CCPM est le territoire le moins touché, et le seul EPCI avec une hausse du nombre d'emplois au lieu de travail, bien que très légère (+0,02%).

A noter également la différenciation de la dynamique entre Grand Site et Avant-Pays : la tendance à la diminution du nombre d'emplois est plus accentuée dans les communes de l'Avant-Pays que sur le littoral (-4,8% entre 1975 et 2018, contre -2,5%). Sur la période 2013-2018, près de 54% des communes du Grand Site voient leur nombre d'emplois augmenter contre 42% des communes de l'Avant-Pays.

### Evolution comparative BS3V - Somme



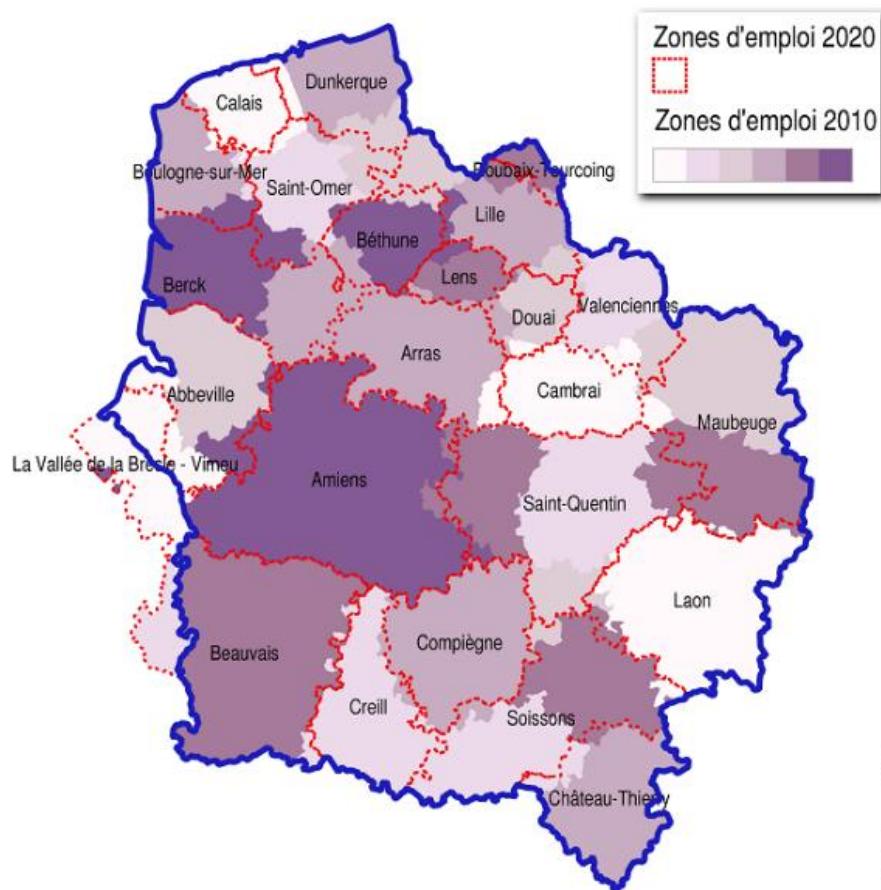


Abbeville se caractérise par une diminution du nombre d'emplois entre 2013 et 2018, après une période de hausse globale sur les 30 années précédentes.

Concernant les pôles des 3F, Friville-Escarbotin et Fressenneville sont concernés entre 1982 et 2013 par la diminution de leur nombre

d'emplois, alors que le nombre d'emplois augmentait à Feuquières-en-Vimeu. Il s'agit d'une diminution qui aujourd'hui concerne l'ensemble des pôles du Vimeu, qui peut être mise en lien avec leur profil industriel.

### 1.3. Un profil économique qui s'inscrit dans les tendances référentes



Zones d'emploi des Hauts-de-France : 2020 – INSEE

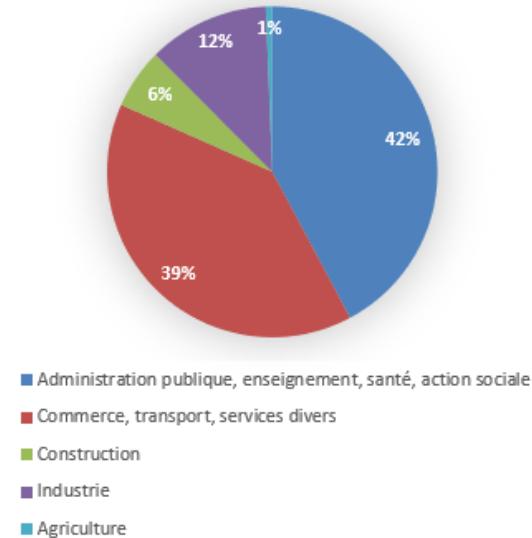
Définition INSEE : Les zones d'emploi (ou bassins d'emploi) correspondent aux espaces à l'intérieur desquels travaillent la plupart des actifs qui y résident. Leur constitution est réalisée à partir de l'analyse des flux domicile-travail.

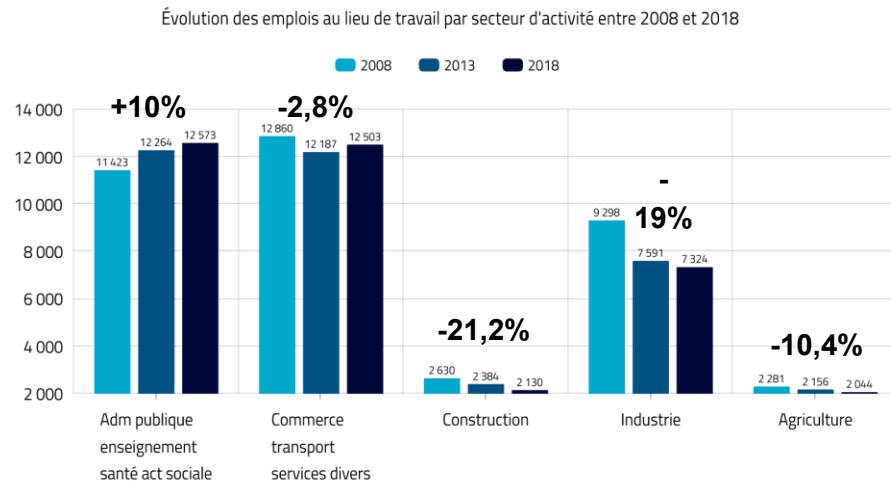
Le territoire du SCoT est concerné par 3 zones d'emploi aux orientations économiques différentes, dont celle d'Abbeville qui polarise la majorité des communes de BS3V. Celle-ci est plus étendue que celle définie en 2010, polarisant des communes qui faisaient autrefois partie de la zone d'emploi de la Vallée de la Bresle-Vimeu, et de celle d'Amiens.

Les 3 zones d'emploi ont une orientation économique différente, identifiées par l'INSEE :

- Abbeville : « tourisme »
- La Vallée de la Bresle-Vimeu : « industrie »
- Amiens : « Autres grandes agglomérations et dotées de gros employeurs »

#### Répartition du nombre d'emplois au lieu de travail par secteur





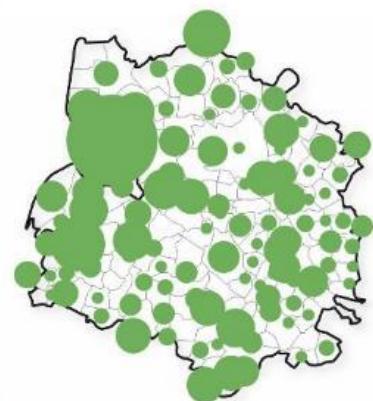
La sectorisation des emplois au lieu de travail est similaire aux typologies d'échelle nationale, avec une nette prédominance du secteur tertiaire

Tous les secteurs sont concernés par la diminution du nombre d'emplois depuis 2008, à l'exception du secteur de l'administration, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale.

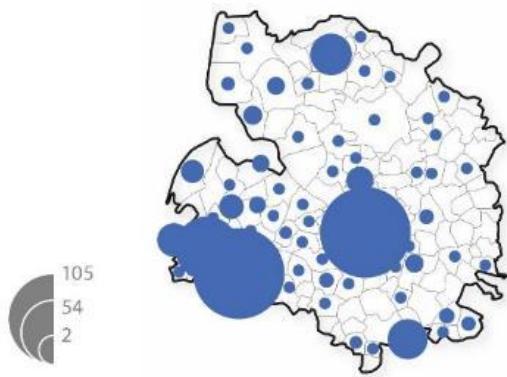
L'industrie est le secteur le plus touché en nombre (-1 974) et en proportion (-21,2%).

Les secteurs de l'agriculture et de la construction, bien qu'ils représentent un nombre d'emplois moins importants, sont aussi fragilisés par une diminution de leur nombre d'emplois supérieure à 10% sur cette période.

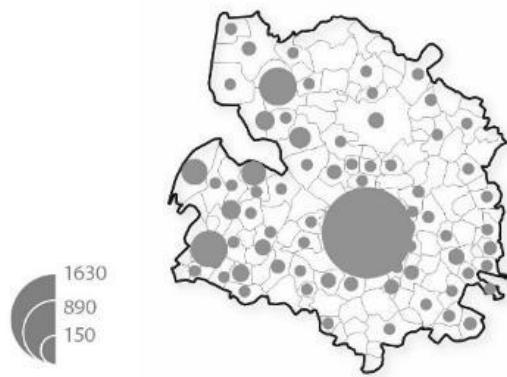
## Nombre d'emplois



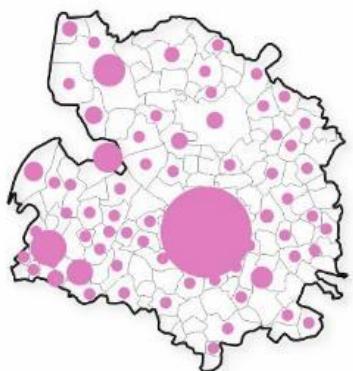
Agriculture



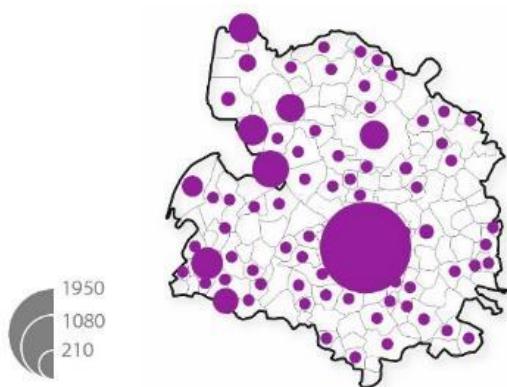
Industrie



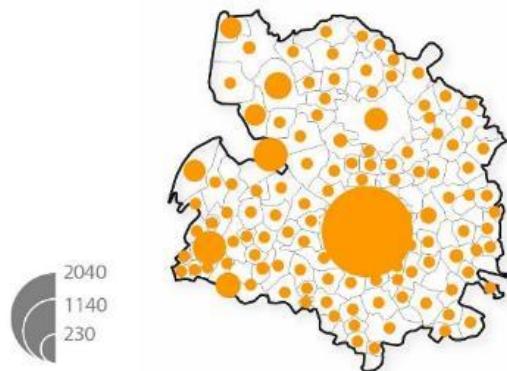
Construction



Commerce



Tertiaire



Tertiaire non marchand

Réalisation : CITADIA Juillet 2022 // Source : INSEE RRP 2019

CITADIA  
conseil

#### 1.4. Des répartitions d'emplois révélatrices de logiques de spécialisations

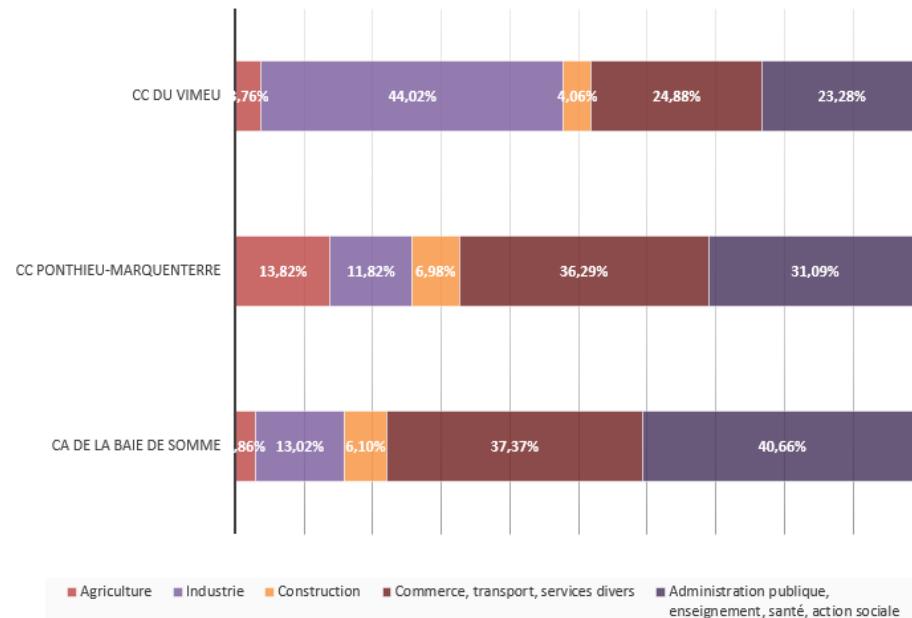
A l'échelle infra-territoriale, si la tertiarisation de la sphère productive touche de manière quasi-similaire l'ensemble des EPCI, la concentration des autres emplois reflète certaines spécialisations.

La CCV représente le « district industriel » du territoire se distingue fortement des autres EPCI en concentrant la plupart de ses emplois au lieu de travail dans le secteur industriel avec 44% du nombre total. C'est aussi le territoire qui concentre le moins d'emplois du secteur tertiaire. A l'exception du pôle des 3F, le Vimeu demeure une zone essentiellement rurale sur laquelle l'activité agricole est encore bien représentée.

La CABS, pôle administratif du territoire, concentre une large majorité d'emplois dans le secteur tertiaire marchand et non marchand, qui représentent en cumulé près de 80% des emplois au lieu de travail de la CABS, notamment en raison du poids économique de la commune d'Abbeville. La CABS compte également quelques grandes industries localisées dans la commune d'Abbeville telles que Valéo ou Lact'union.

Enfin, la CCPM est l'EPCI qui a la part d'emplois agricoles la plus importantes (13,82%), en lien avec son profil plus rural. Elle présente par ailleurs un profil relativement équilibré par rapport aux deux autres EPCI du SCoT.

**Répartition des types d'emplois au lieu de travail par secteur**  
source : INSEE 2018



## 2. Un tissu d'établissements porté par un réseau de très petites entreprises

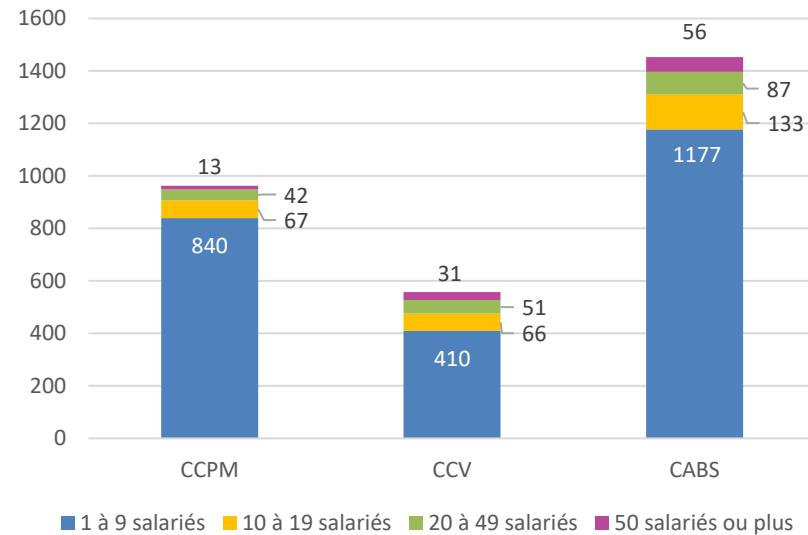
### 2.1. Une diversification des types d'établissements pourvoyeurs d'emplois

Répartition des établissements selon le nombre de salariés en 2020

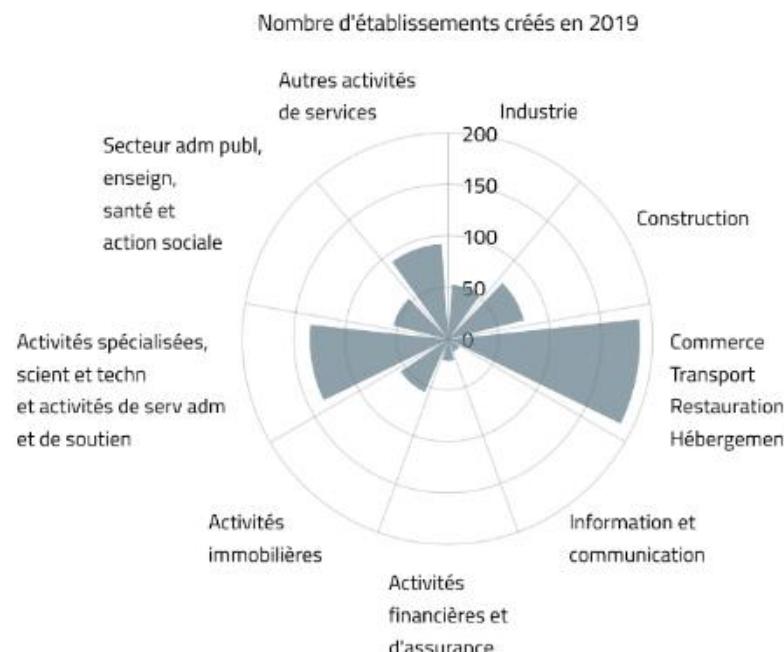


Le territoire du Pays de la Baie de Somme compte près de 3 000 établissements salariés. La majorité sont des petits établissements d'1 à 9 salariés, soit 81% des établissements sur l'ensemble du territoire : une part similaire au département de la Somme (79%).

Nombre d'établissements salariés selon la taille, par EPCI  
INSEE REE 2020



La CABS concentre près de 50% des établissements salariés. La CCV seulement 20% de l'ensemble des établissements, mais près de 31% des établissements de 50 salariés et plus.



Malgré la diminution nombre d'emplois constatée dans les secteurs de l'industrie et de la construction, le territoire attire toujours de nouveaux employeurs, en particulier au sein de 2 domaines : le domaine des activités spécialisées (scientifiques et techniques) et celui de la vente de biens et de services à la population.

Le secteur de l'administration, très dynamique dans l'accueil de nouveaux emplois, voit cependant une faible part de nouveaux établissements créés en 2019, traduisant la polarisation de ces emplois au sein d'établissements existants.

Établissements selon les sphères de l'économie productive ou préexistante (nombre de salariés selon les sphères)

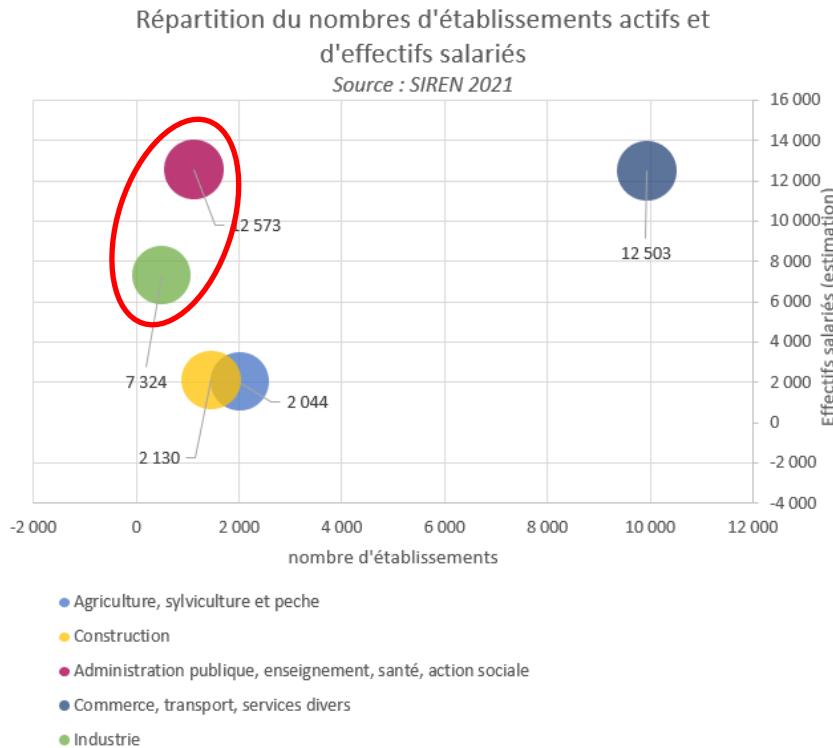


#### INSEE FLORES 2019

Le territoire se caractérise par un taux d'actifs productifs légèrement supérieur à celui de la Somme, alors que le taux d'établissements productifs est plutôt équivalent.

Cela traduit une plus grande concentration des emplois productifs au sein d'établissements productifs, en particulier dans le Vimeu : près de 59,5% des actifs travaillent au sein d'établissements productifs, ceux-ci représentant 42,44% des établissements du territoire.

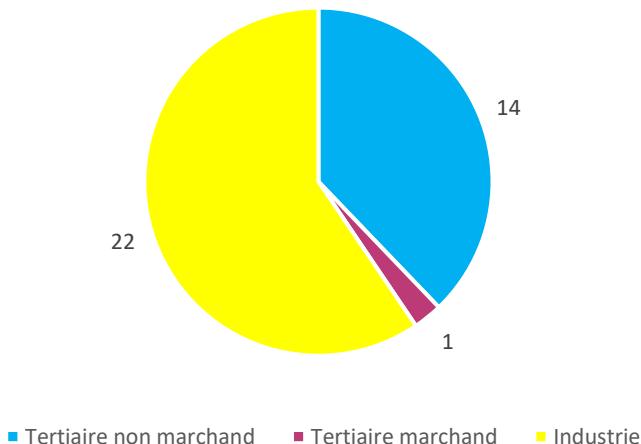
## 2.2. Une prédominance de grands employeurs dans le tertiaire non marchand et l'industrie



Les secteurs de l'industrie et du tertiaire non marchand sont ceux qui regroupent le plus grand nombre de salariés par établissements, à l'inverse des secteurs de l'agriculture, de la construction et du tertiaire marchand.

Répartition des grands employeurs de BS3V par domaine d'activités

**SIREN 2021**



37 établissements concentrent plus de 100 salariés, dont 13 établissements comptent plus 200 salariés recensés en 2021. Les données indiquent que les plus grands domaines d'activités du territoire œuvrent dans le secteur tertiaire non marchand et de l'industrie.

Le secteur tertiaire non marchand se regroupe en particulier à Abbeville, Saint-Valery-sur-Somme et Argoules. Parmi ces établissements, on retrouve :

- Des **activités hospitalières et d'hébergement spécialisé** comme le centre hospitalier d'Abbeville qui est le plus grand établissement du territoire (plus de 1 000 salariés), celui de

- Saint-Valery-sur-Somme (environ 300 salariés), l'association de Valloires (plus de 250 salariés) ;
- **L'administration publique générale** avec la commune d'Abbeville ou encore les agents d'EPCI ;
  - Quelques **établissements d'enseignement** comme le lycée Boucher de Perthes à Abbeville.

Le secteur industriel se concentre particulièrement dans le Vimeu mais aussi à Abbeville et dans le Ponthieu-Marquenterre :

- l'usine Pasquier de **fabrication de pain et pâtisseries** fraîches, située à Vron, est l'une des plus grandes industries du territoire du SCoT.
- Des usines de **fabrication d'autres produits industriels** (charpentes et menuiseries, fonderie) principalement dans le Vimeu, qui concentrent environ 200 à 300 salariés. On retrouve des établissements comme Decayeux, VKR France, Thirard, Delabie.

- De la **fabrication d'équipements électriques et électroniques automobile** à Abbeville (Valéo : environ 200 salariés) ;

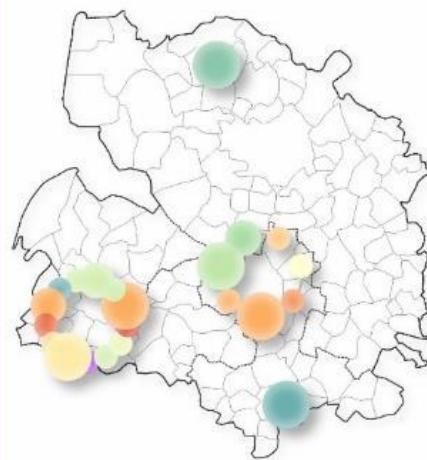
On note par ailleurs plusieurs spécialisations industrielles :

- De **fabrication de serrures et ferrures** avec une des plus grandes usines du territoire situées à Fressenville (Thirard)
- De **fabrication de verre creux** servant à la flaconnerie de luxe avec un établissement à Abbeville de plus de 250 salariés (Verescence Somme). À noter que la plupart des établissements de ce secteur se concentrent surtout dans la Glass Vallée, située en dehors de BS3V et localisée sur le territoire SCoT du Pays interrégional Bresles-Yères.
- De **fabrication d'articles de robinetterie** avec 4 établissements principaux situés dans le Vimeu, à Abbeville et Hautvillers-Ouville, qui regroupent entre 100 et 500 salariés par entreprise.

## Employeurs principaux 2022

SCot de la Baie de Somme 3 Vallées

### Industrie



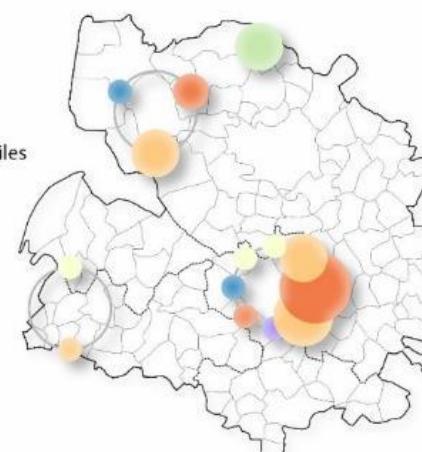
0 5 km

- Découpage, emboutissage
- Fabrication d'appareils électroménagers
- Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie
- Fabrication d'autres articles de robinetterie
- Fabrication d'autres fils et câbles électroniques ou électriques
- Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement
- Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries
- Fabrication de lait liquide et de produits frais
- Fabrication de matériel d'installation électrique
- Fabrication de serrures et de ferrures
- Fabrication de verre creux
- Fabrication équipements électriques et électroniques automobiles
- Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche
- Fonderie d'autres métaux non ferreux
- Décolletage



### Tertiaire marchand

- Activ. poste dans le cadre d'une obligation de service universel



### Tertiaire non marchand

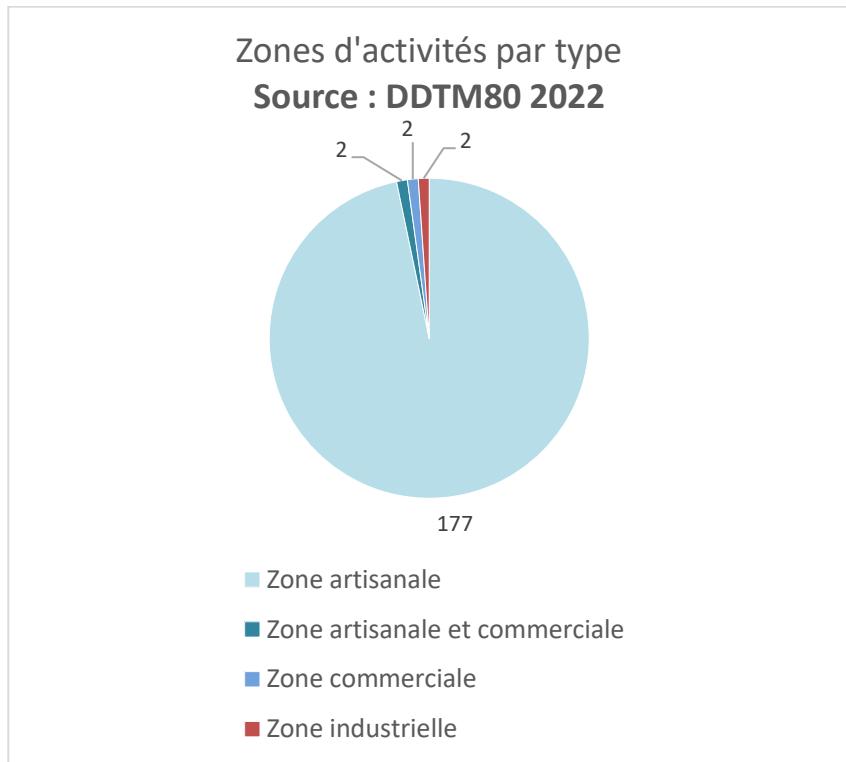
- Activités hospitalières
- Administration publique générale
- Aide à domicile
- Enseignement secondaire général
- Hébergement médico-social pour enfants handicapés
- Hébergement médicalisé pour personnes âgées



Réalisation : CITADIA - Juillet 2022  
Source : INSEE - SIRENE 2021

CITADIA CONSEIL

### 2.3. Des zones d'activités pourvoyeuses d'emploi



Près de 183 zones d'activités ont été recensées sur le territoire. Plus de 95% sont des zones artisanales.

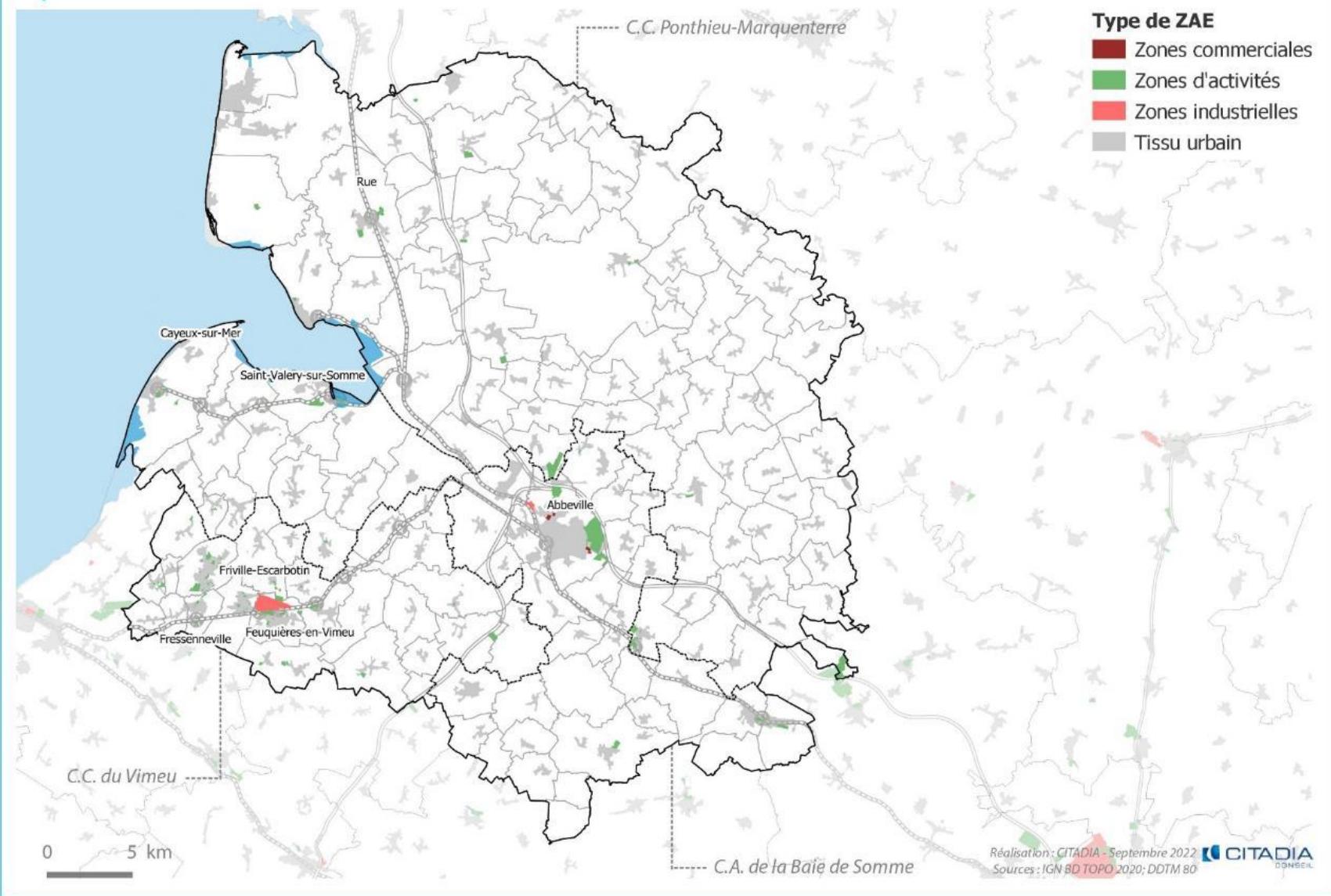
Abbeville concentre les zones d'activités les plus importantes en taille de BS3V, avec la zone Abbeville Est (157 hectares) (Lidl, Lactinov, Renault...).

La principale zone industrielle se situe dans la CCV, il s'agit de la ZA du Vimeu Industriel à Feuquières-en-Vimeu. Elle comprend notamment les usines Bricard et Decayeux.

Près de 76 zones d'activités ont un taux de remplissage de 100% et près de 16 zones d'activités ont un taux de remplissage compris entre 90 et 100%. Ainsi, près de 50% des zones d'activités du territoire sont saturées ou bien quasiment saturées.

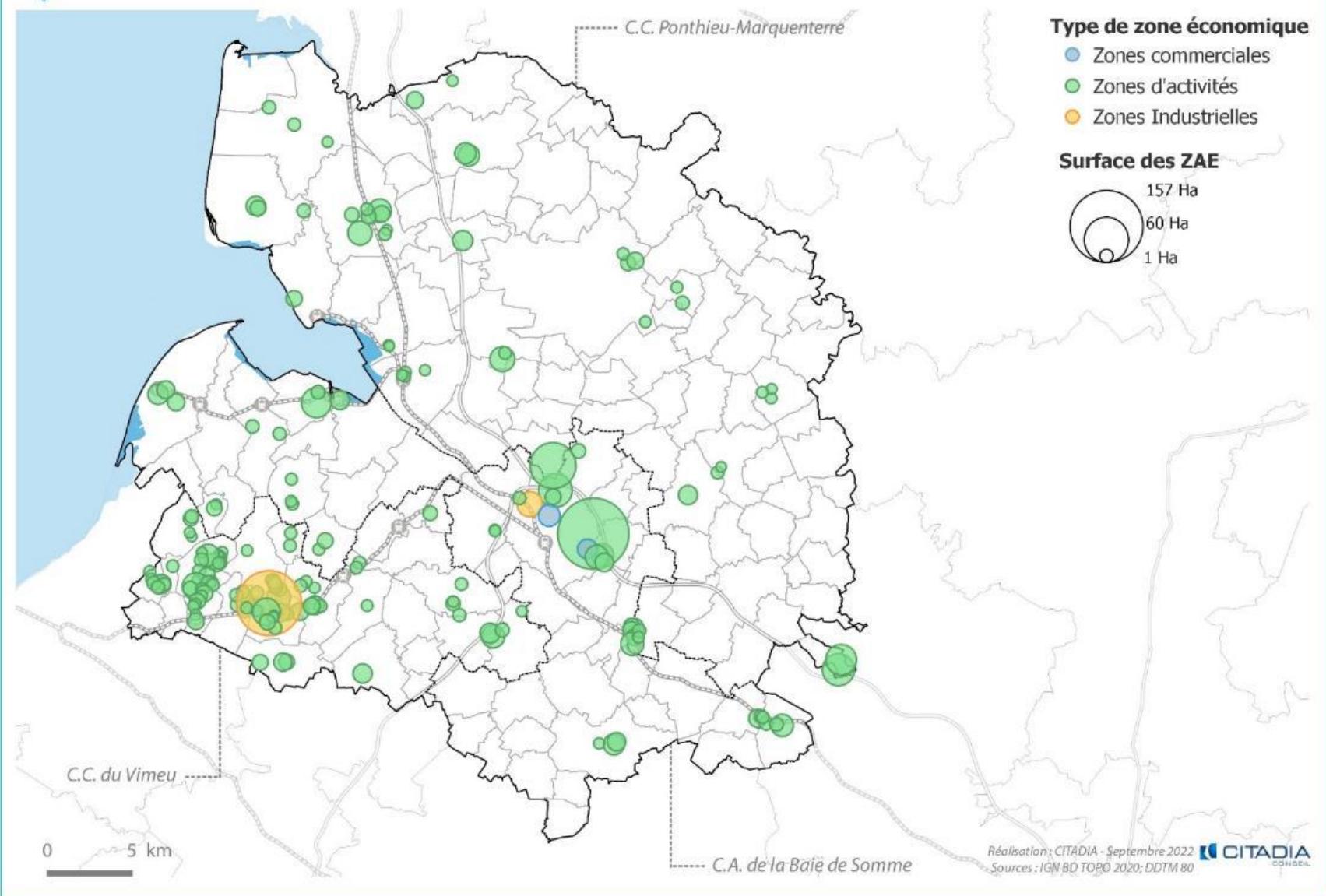
## Les zones d'activités économiques du territoire

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



## Les typologies des zones d'activités économiques

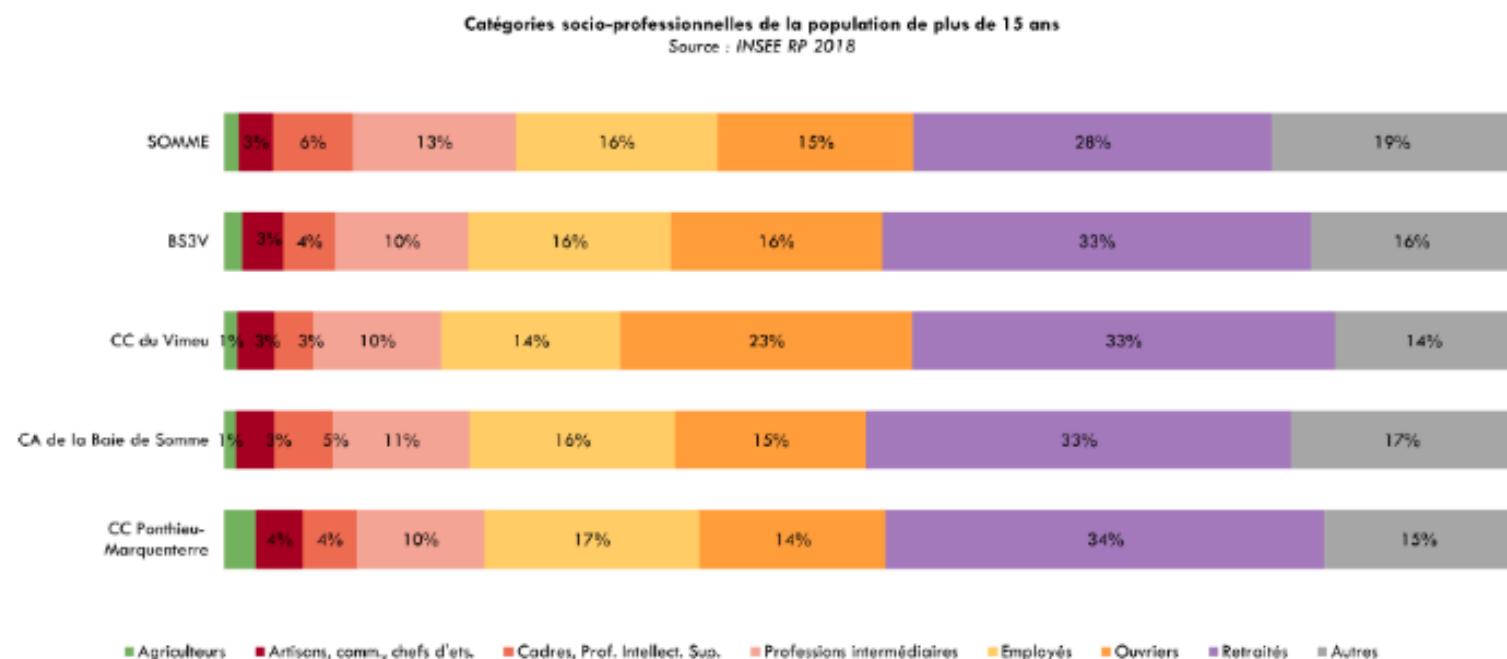
SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



## II. L'enjeu de l'insertion professionnelle des actifs

### 1. Une main d'œuvre qui se tertiarise

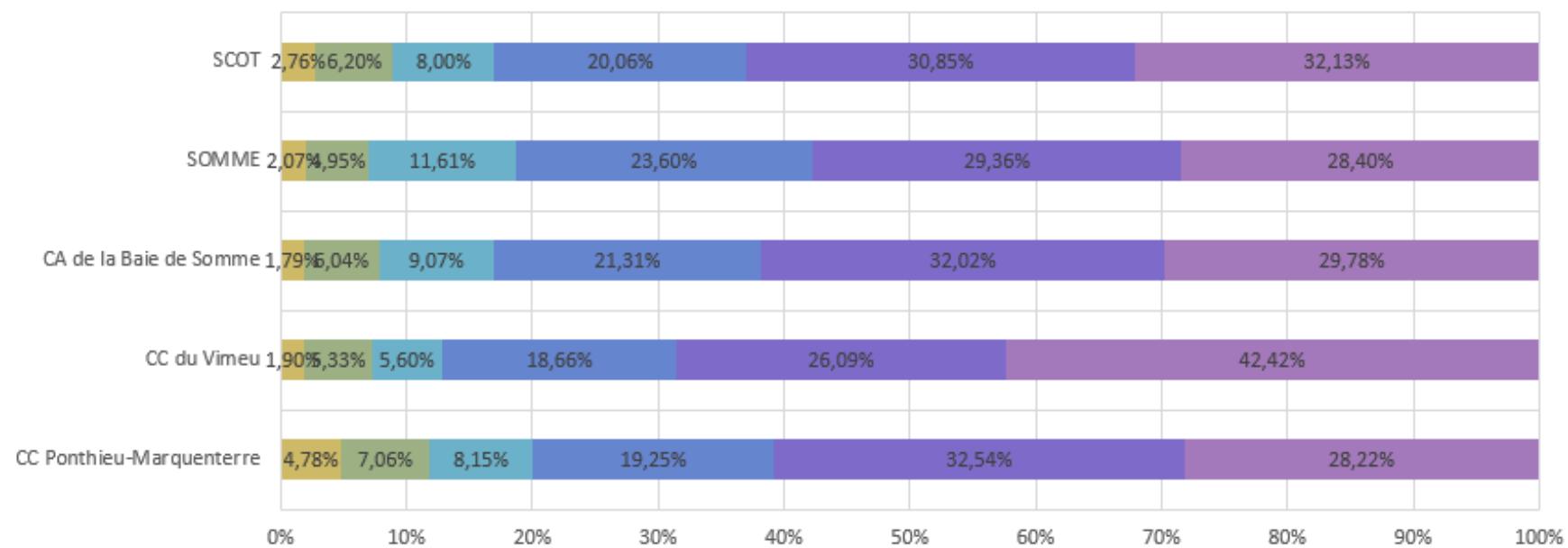
#### 1.1. Une prédominance d'ouvriers et d'employés



NB : Dans la catégorie « autre », sont comptabilisées toutes les personnes qui sont au chômage et les « inactifs », c'est-à-dire ceux qui n'ont aucune activité professionnelle (les retraités non compris), comme les étudiants et les élèves de 15 ans et plus.

BS3V se démarque du reste du département par une plus importante proportion de retraités, et, par conséquent, une part d'actifs légèrement inférieure.

## Répartition des CSP en 2018

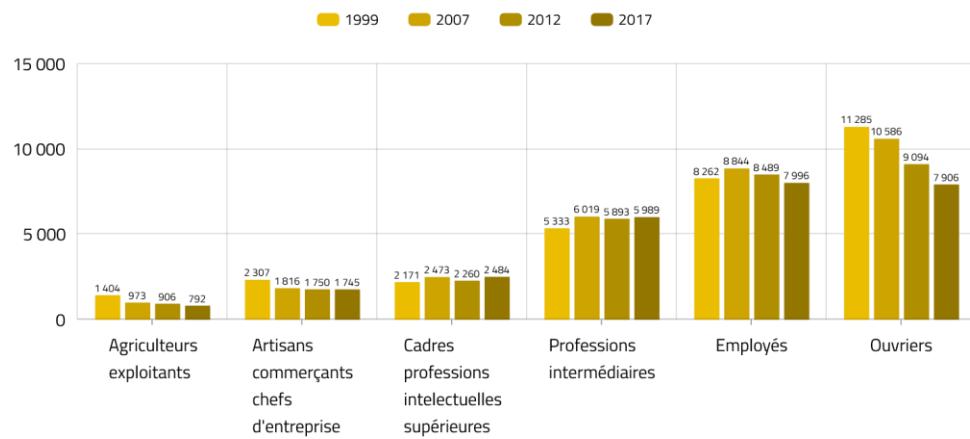


■ Agriculteurs ■ Artisans, Commerçants, Chefs d'entreprises ■ Cadres, Professions intellectuelles supérieures ■ Professions intermédiaires ■ Employés ■ Ouvriers

Concernant la répartition des actifs par CSP, le territoire du SCoT se caractérise par une part plus importante d'ouvriers, comparé à la part départementale (32,13% contre 28,40%), en raison notamment du caractère industriel affirmé du Vimeu.

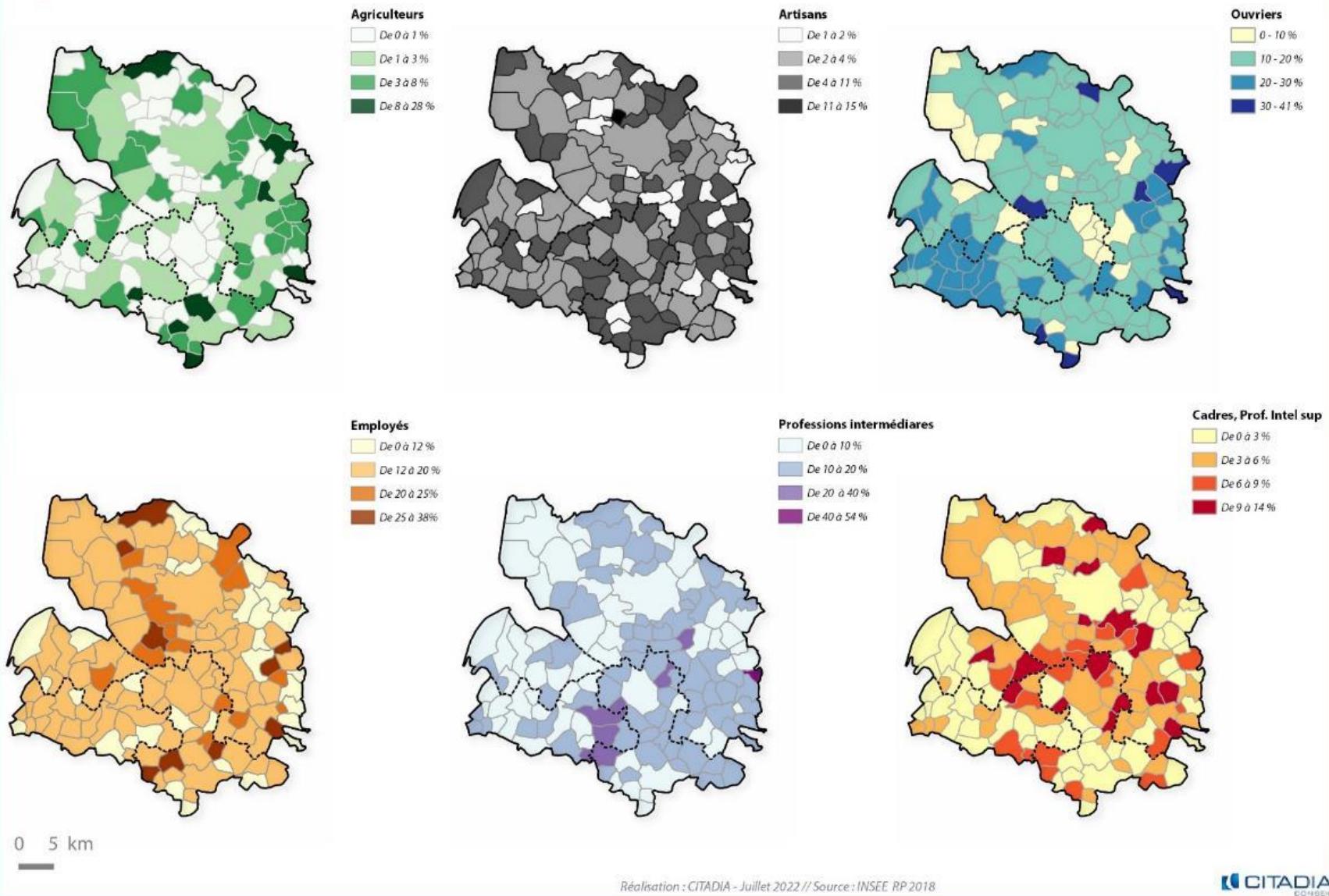
La CCPM et la CABS ont une répartition assez similaire à celle du département, bien que la CCPM compte une part d'agriculteurs plus importante, dépassant même la proportion départementale.

Évolution de la répartition des actifs par CSP entre 1999 et 2017



Le profil des actifs tend à se tertiairiser, le nombre d'actifs cadres ayant augmenté de +9,9% entre 2012 et 2017. Il s'agit de la seule catégorie d'actifs ayant augmenté en nombre avec les professions intermédiaires (+1,6%). Les autres CSP ont vu leur nombre diminuer, en particulier le nombre d'actifs agriculteurs (-12,6%) et d'ouvriers (-13,1%), en lien avec la tendance constatée pour les emplois au lieu de travail.

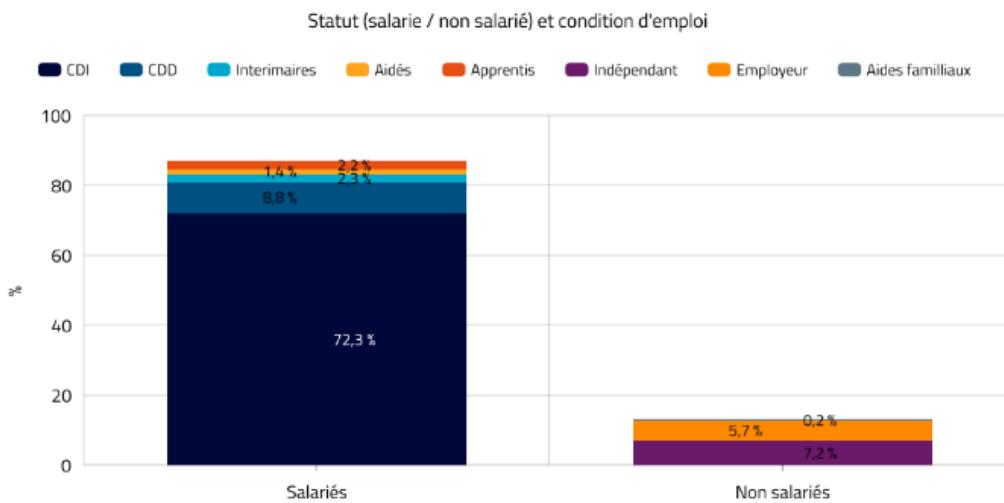
## Localisation des actifs



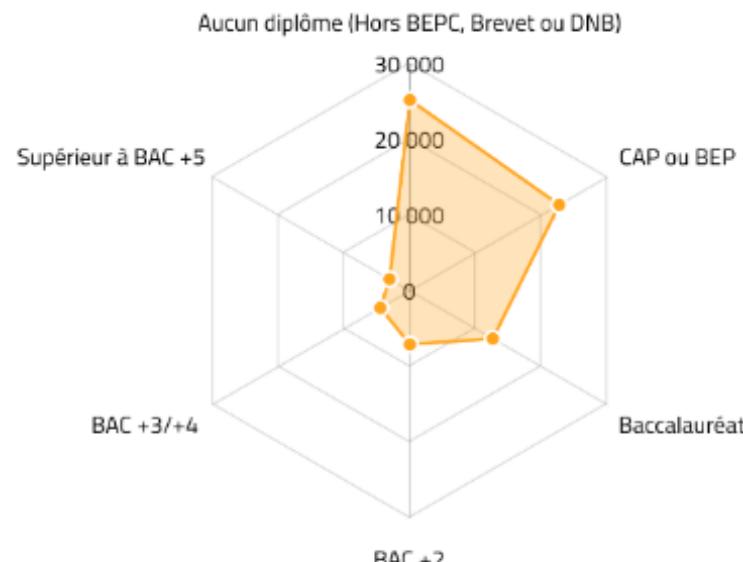
## 1.2. Des actifs plus exposés à la précarité

72,3% des actifs du territoire sont en CDI, une part similaire à celle de la Somme.

La part d'intérimaires est légèrement plus importante dans la CCV (3,5%) et la part d'indépendants légèrement plus importante dans la CCPM (9,1%). Cet écart de typologie peut s'expliquer par les profils plus industriels et agricoles de chaque EPCI.



Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus

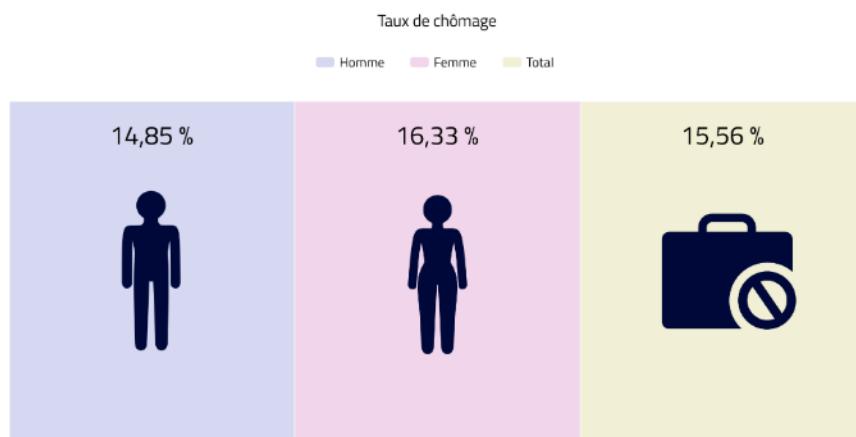


Sur le territoire, près d'un tiers de la population non scolarisée de 15 ans ou plus n'a aucun diplôme. Il s'agit d'une répartition relativement similaire à la Somme, et similaire entre les EPCI du territoire.

Cette part importante d'actifs non-diplômés peut ainsi traduire des enjeux en matière d'accès à l'emploi et de précarité.

## 2. Un ralentissement économique constaté depuis 2007

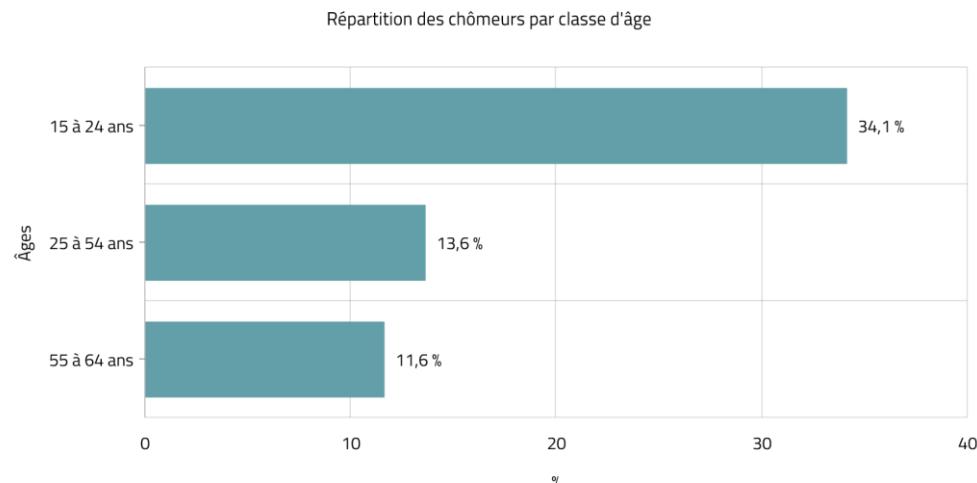
### 2.1. Un taux de chômage élevé, touchant particulièrement les jeunes et les actifs urbains



Le taux de chômage est de 15,56% à échelle du territoire, en 2018. Les femmes sont légèrement plus concernées par le chômage que les hommes (1,48 points d'écart).

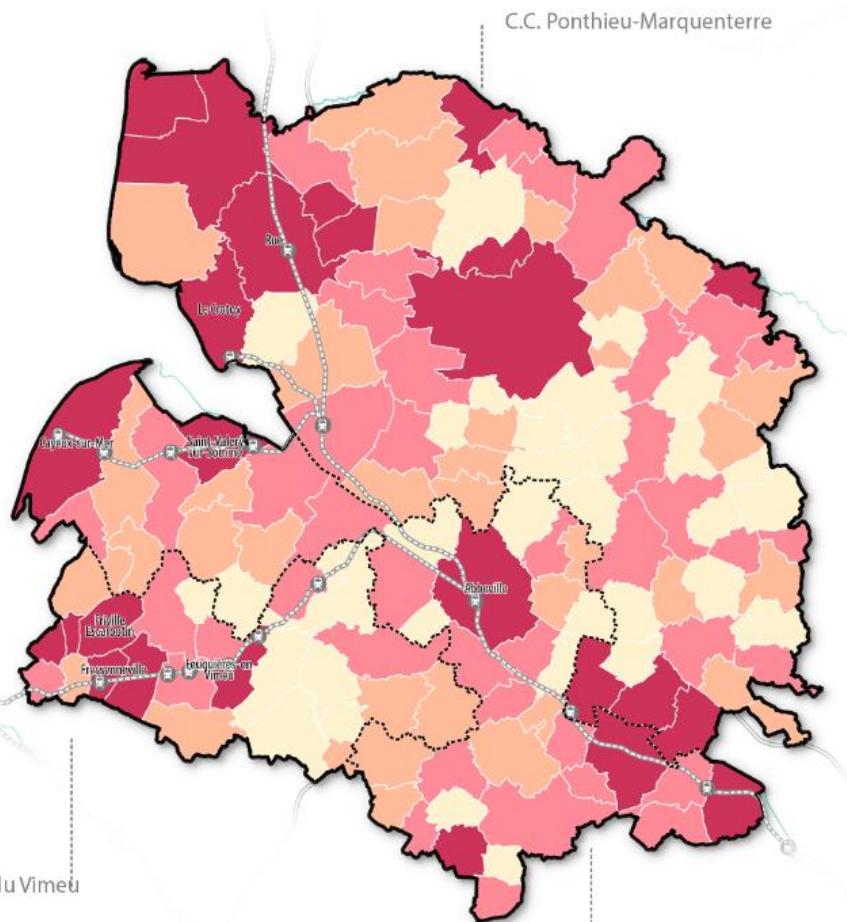
Les jeunes actifs sont particulièrement concernés, avec 34,1% des 15 à 24 ans qui sont aujourd'hui au chômage, contre 32,6% pour la Somme en 2018.

Le taux de jeunes chômeurs sur le territoire est largement supérieur au taux national, de 20,8% en 2018, soit 13,3 points de plus. Cette proportion importante traduit les fortes difficultés auxquelles font face les jeunes dans l'accès à l'emploi.



## Taux de chômage

SCoT Baie de Somme 3 Vallées



Limites d'EPCI

Limites communales

Taux de chômage en 2018

Moins de 9 %

De 9 à 12 %

De 12 à 15,5 %

Plus de 15,5 %

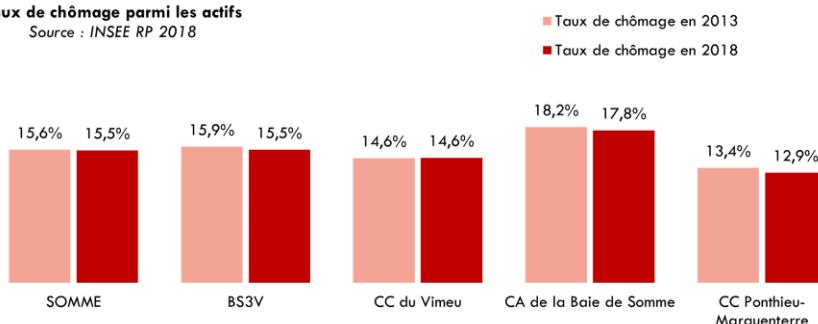
Réalisation : CITADIA - Janvier 2022  
Sources : Admin Express 2020 - INSEE RP 2018

CITADIA

Le taux de chômage est très variable selon les communes. Il est particulièrement élevé au sein des pôles d'emplois que constituent Abbeville et le sud du Vimeu, avec des taux supérieurs à 12%.

## 2.1. Un taux de chômage qui s'est stabilisé avant la pandémie

Taux de chômage parmi les actifs  
Source : INSEE RP 2018

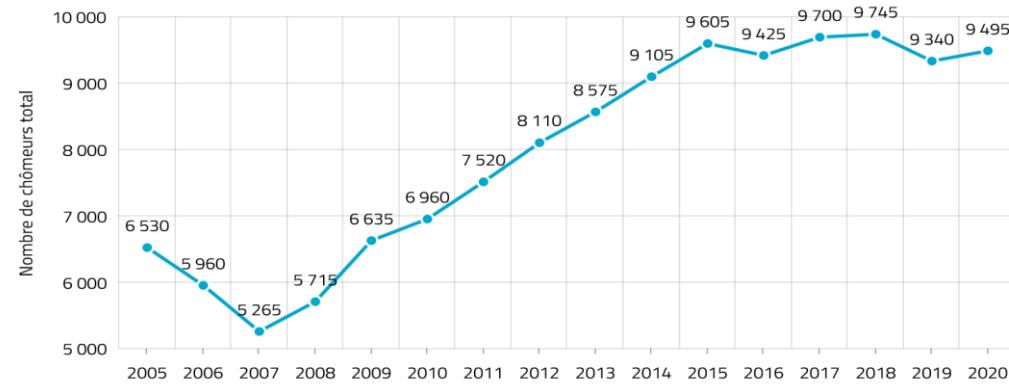


Le taux de chômage des actifs de BS3V a diminué entre 2013 et 2018. Celui-ci était plus élevé que le taux de chômage de la Somme en 2013, et tous deux sont aujourd'hui au même niveau (15,5%). Toutefois, ce taux reste très élevé en comparaison du taux national (9,1% en 2018).

L'ensemble des EPCI sont concernés par cette diminution du taux de chômage, à l'exception de la CC du Vimeu où il stagne. Les actifs de la CA Baie de Somme sont particulièrement concernés, avec un taux (17,8% en 2018) supérieur à la moyenne départementale.

Depuis 2007, année marquée par la crise des subprimes, le nombre de chômeurs continue d'augmenter progressivement. Il a presque doublé sur le territoire en l'espace d'une décennie.

Nombre de chômeurs au dernier trimestre de l'année précédente



Source : DARES 2020

**A noter que la définition de « chômeur » diffère.** En effet, en France, il existe deux sources statistiques relatives au chômage : les chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) mesurés par l'INSEE et les demandeurs d'emploi comptabilisés par la DARES et Pôle emploi.

Pour l'INSEE : pour qu'une personne soit considérée comme demandeur d'emploi pour le BIT, elle doit répondre à un certain nombre de critères : personne de plus de 15 ans, sans emploi, disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours, et ayant activement recherché un emploi **dans le mois précédent** ou ayant trouvé un emploi démarrant dans moins de 3 mois.

Pour Pôle Emploi / DARES : les chiffres concernent uniquement les demandeurs d'emplois de catégorie A, tenue d'effectuer des actes positifs de recherche d'emploi dans le mois et sans emploi au cours du mois.

### III. L'agriculture, l'élevage et la pêche, des composantes essentielles du territoire

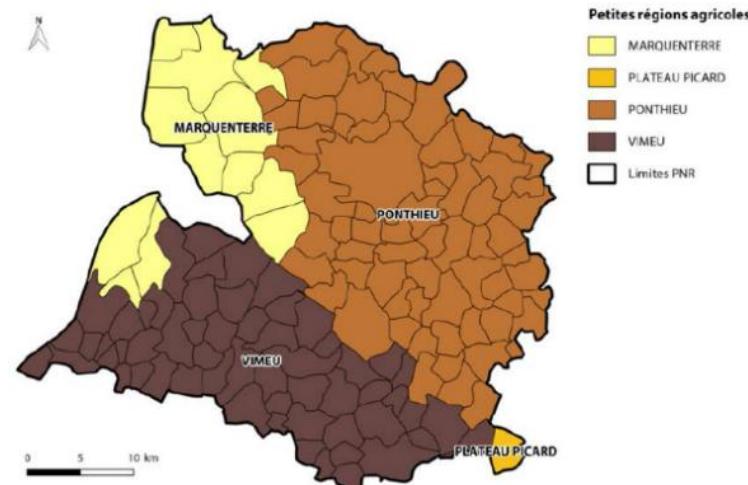
#### 1. Un fort potentiel du secteur primaire

##### 1.1. Une agriculture majoritairement tournée vers la polyculture-élevage

L'agriculture constitue une activité économique essentielle de BS3V, avec plusieurs régions agricoles dont l'orientation est à mettre en lien avec leur géographie : l'ouest et son maillage de cours d'eau, et l'est plus vallonné. Historiquement, ce sont les exploitations de polyculture-élevage familiales qui dominaient sur le territoire, signifiant que la plupart des activités agricoles exercées dans les exploitations étaient très diversifiées.

##### Petites régions agricoles du territoire du PNR

Source : *Diagnostic Territorial et socio-économique de la Picardie Maritime, 2016*



L'agriculture a connu d'importantes mutations, en particulier sur la dernière décennie, les exploitations de grandes cultures sont devenues majoritaires. Tout comme dans le reste du département, le secteur agricole du territoire est concerné par plusieurs évolutions :

- une diminution du nombre d'exploitations,
- une diminution de la part de la Surface Agricole Utile (SAU) dans la superficie totale,
- un phénomène de vieillissement des exploitants,
- une hausse de la SAU moyenne,
- et une hausse de la Production Brute Standard (PBS) moyenne et totale.

##### i. Le Vimeu

La région agricole du Vimeu, qui englobe la CC du Vimeu et la partie sud et ouest de la CA de la Baie de Somme, est principalement orientée vers la polyculture-élevage, traduisant la diversité des espèces cultivées, souvent en complément de l'élevage laitier.

Il présente également des cultures de plateau (blé, betterave, orge...) et un relief de vallons, fond de vallées, larris qui préservent des espaces de prairies servant à nourrir le bétail. Bien que l'élevage reste l'activité la plus représentée, concentrant surtout des productions de lait et un peu de viande, il faut cependant noter une tendance à la baisse des surfaces fourragères et des prairies permanentes.

### *ii. Le Ponthieu*

La région agricole du Ponthieu, qui s'étend au nord et à l'est de la CC du Ponthieu-Marquenterre, comprend des exploitations liées à l'agro-industrie. Sa partie est se caractérise par de grands champs d'openfield dont la culture est tournée vers la céréale.

Ce secteur comprend aussi des activités d'exploitation forestière qui se concentrent surtout dans la forêt de Crécy. Cette dernière représente le plus important massif forestier local (4 322 hectares) et son exploitation est autant destinée au bois de chauffage qu'au bois d'œuvre (cf. Diagnostic territorial et socio-économique de la Picardie Maritime, 2016).

On retrouve aussi sur la partie ouest du plateau, des cultures de légumes entre les communes de Rue et Nouvion (pomme de terre, carottes, salsifis notamment).

### *iii. Les plaines maritimes*

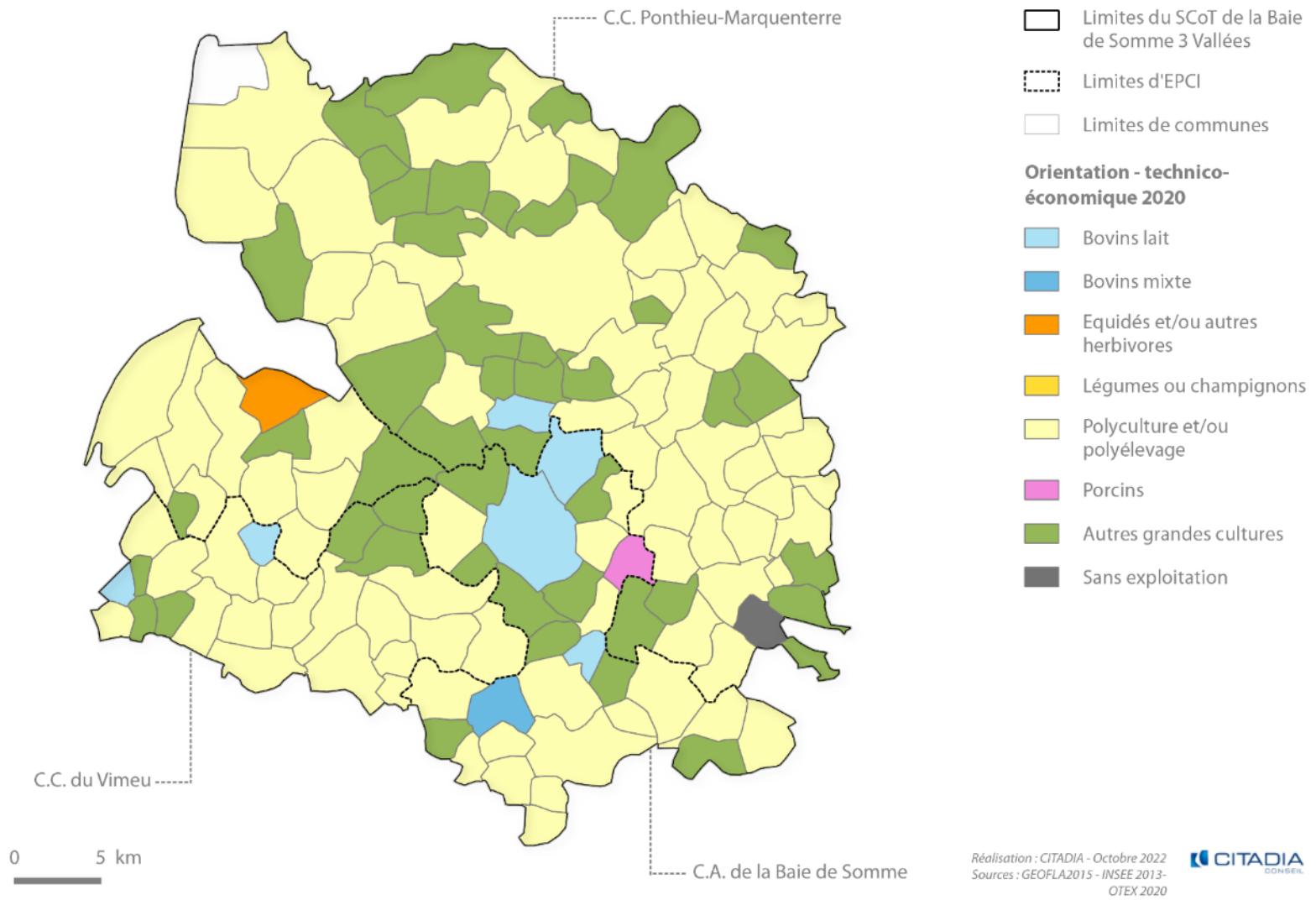
Les plaines maritimes du territoire (littoral du Marquenterre et de la Baie de Somme) présentent des spécificités façonnées par les paysages côtiers. Elles comprennent une part importante d'élevage extensif de bovin lait.

La superficie en céréales est aussi notable et représente près de 40% de la surface agricole utilisée selon la charte du PNR. On note également la présence d'élevages ovins et caprins notamment à Saint-Valery-sur-Somme, qui constituent une pratique agricole traditionnelle de bord de mer en Picardie, produisant les meilleurs pâturages grâce aux « prés salés » du littoral (cf. Terroir et qualité). Cependant, il ne s'agit plus de l'orientation économique agricole dominante du littoral.

Par ailleurs, la culture du lin est une autre spécificité de l'économie maritime picarde, qui grâce à son climat, est une des seules zones à pouvoir produire cette base de fibres dans le monde (Cf. Diagnostic territorial et socio-économique de la Picardie Maritime, 2016).

## Orientation technico-économique par commune en 2020

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



## 1.2. Une forte présence de l'activité agro-alimentaire

Les établissements de l'industrie agro-alimentaire occupent une place importante au sein du tissu industriel du territoire.

Le Pays de la Baie de Somme comprend **1 200 emplois agro-alimentaires**, soit près de 4% des emplois totaux et plus de 16% des emplois industriels.

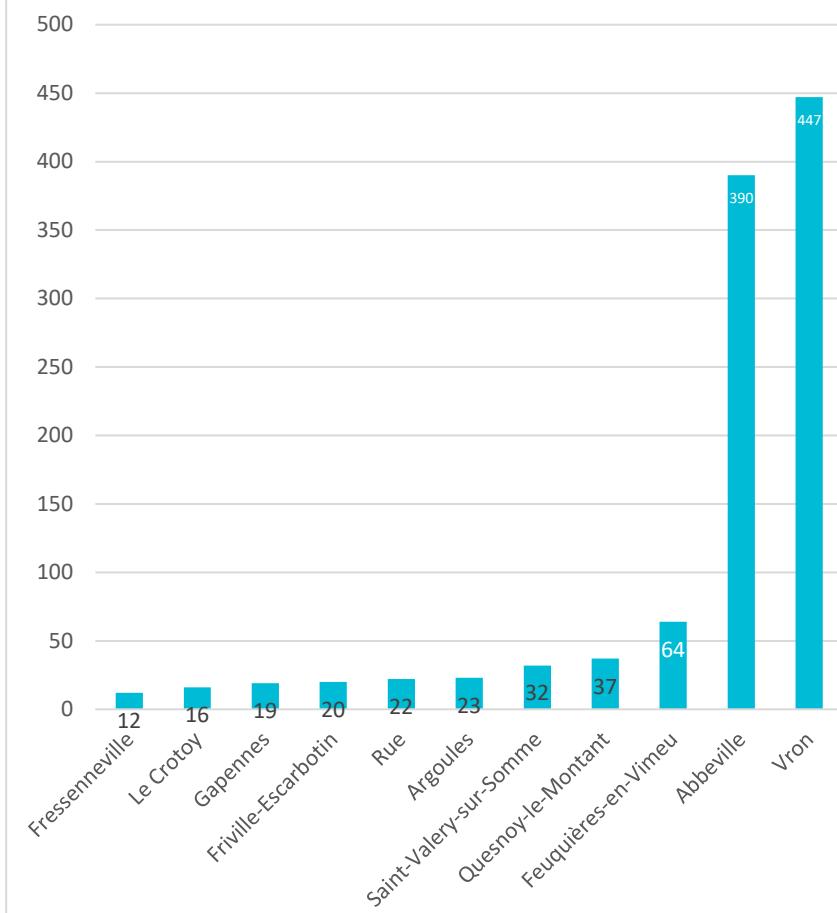
39 communes accueillent des activités agro-alimentaires. Pour autant, les emplois sont essentiellement concentrés à Vron et Abbeville.

Ces deux communes comprennent en effet 3 entreprises de grande taille :

- L'usine Pasquier de **fabrication de pain et pâtisseries fraîches**, située à Vron : il s'agit de l'une des plus grandes industries du territoire du SCoT, avec plus de 200 salariés
- Lactinov et Babydrink situés à Abbeville : spécialisés dans la **fabrication de lait et de produits frais**, ces entreprises comptent respectivement plus de 200 salariés et entre 50 et 100 salariés.

Nombre de postes dans l'industrie agroalimentaire par communes dans le Pays de la Baie de Somme (+10 emplois)

Source : INSEE Flores 2021



### 1.3. Les métiers de la pêche et les produits de la mer

Le littoral du Pays de la Baie de Somme présente une abondance de ressources halieutiques, permettant ainsi de développer une série de métiers (conchyliculture, pêche côtière, pêche à pied) qui vivent au rythme des saisons.

La conchyliculture est une des spécificités du littoral picard, en particulier la mytiliculture. L'appellation « de bouchot » a été mise en circuit depuis les années 1980 et inonde aujourd'hui le marché national. Cette activité s'étend entre les communes de Quend et de Saint-Quentin-en-Tourmont, dans le Marquenterre, où l'on recense 14 mytiliculteurs qui se partagent 33 concessions conchyliques. Par ailleurs, la commune du Crotoy comporte un centre conchylicole. En 2013, l'activité représentait environ 35 emplois familiaux, 18 salariés permanents et 10 occasionnels (cf. Diagnostic charte de PNR, 2016).

La pêche côtière participe aussi à l'économie maritime du territoire et s'organise autour de deux ports de pêches principaux qui sont le Hourdel à Cayeux-sur-Mer et le port du Crotoy. En 2015, le territoire comptait 37 navires, principalement armés en petite pêche (fileyeurs, chalutiers) avec des équipements très polyvalents permettant de pêcher à différentes saisons en s'adaptant aux types de ressources disponibles (crevettes grises, poissons plats, coquilles Saint-Jacques).

Ce secteur d'activité présente un déclin relatif dont les principales causes sont l'ensablement des ports, la dégradation des milieux

estuariens ainsi qu'un cadrage réglementaire de plus en plus contraignant, même s'il est nécessaire au vu de la raréfaction des ressources. Il reste cependant pourvoyeur d'emplois sur le territoire, notamment grâce à son redéveloppement au Crotoy qui accueille une halle aux poissons depuis 2013. La proximité de Boulogne-sur-Mer représente par ailleurs un atout important en termes de commercialisation.

Le littoral du territoire comporte également une part notable de pêcheurs à pied professionnels (hénoniers, verrotières...) et de ramasseurs de végétaux marins. Généralement aussi mytiliculteurs, pêcheurs maritimes ou titulaires de licences dans d'autres départements, ils pratiquent la pêche à pied trois à quatre mois de l'année et/ou le ramassage de végétaux marins d'avril à septembre. Toutes ces activités, comme les produits qui en sont issus (moules, hénons, salicornes), constituent des symboles économiques et culturels du grand territoire de la Baie de Somme<sup>1</sup> qui représente, pour mémoire, le premier gisement de France pour les hénons et 90% de la production nationale de salicornes provenant de gisements naturels.

Ce secteur connaît également un renouveau avec la mesure Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) portée par l'ADDAM 3 estuaires « Canche, Authie, Somme » et « inscrite dans le programme opérationnel français du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes (FEAMP) et la Pêche pour la période 2014-

<sup>1</sup> A noter que le périmètre de la charte de PNR regroupe certaines communes non incluses dans celui du SCoT.

2020.» (cf. Diagnostic territorial et socio-économique de la Picardie Maritime, 2016).

Par ailleurs, il est à noter qu'un cluster maritime, rassemblant des professionnels, des universitaires et acteurs de la recherche, est en phase de constitution, soutenu par le SRDEII (Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation) dans le but de redonner un second souffle à cette activité.

Enfin, la Baie de Somme est également le seul pôle industriel français d'extraction de granulat et de production de galets servant à la confection de matériaux divers comme la céramique ou le béton (cf. Diagnostic charte de PNR, 2016).

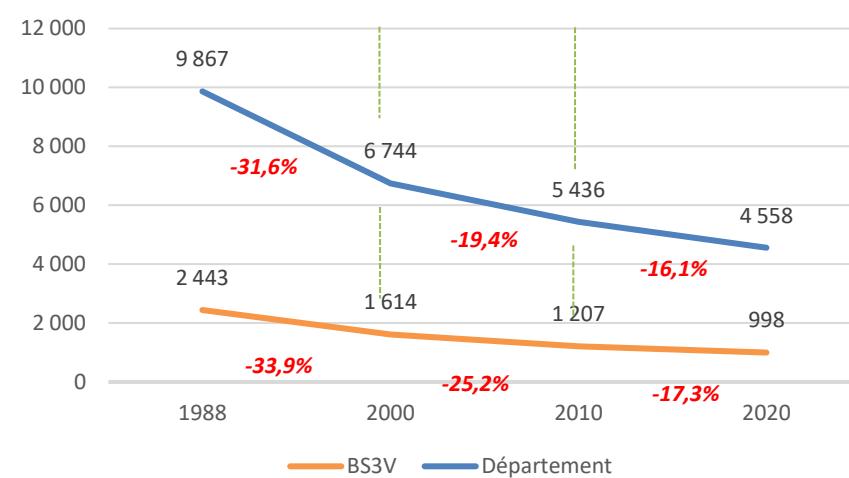
#### 1.4. Un secteur agricole en mutation

Avec 998 exploitations pour une surface agricole utilisée (SAU) de 94 475ha, le territoire du Pays de la Baie de Somme représente 21,9% des exploitations et 20,5% de la SAU du département (qui compte 4 558 exploitations et 460 299ha de SAU (Cf. Agreste, 2020).

Depuis 1988, le nombre d'exploitations a chuté drastiquement de 59%, enregistrant une perte de 1 445 exploitations en un peu plus de 30 ans. Cette tendance concerne tous les EPCI du territoire.

Cette évolution de l'activité agricole sur le territoire du SCoT reflète les tendances du territoire national, montrant un âge moyen des chefs d'exploitation élevé et un faible nombre d'agriculteurs jeunes, qui ne peut pas compenser la masse de ceux qui arrivent à la retraite. En effet, l'âge moyen des chefs d'exploitation a augmenté de 2 ans pour les agriculteurs de la CCV et de la CCPM, et de 1 an pour ceux de la CABS.

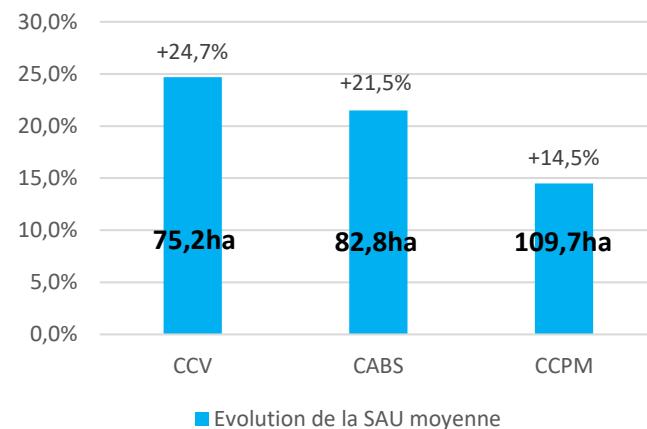
Evolution du nombre d'exploitations entre 1988 et 2020  
(RGA 2020)



A ce titre, l'évolution sur 10 ans de l'âge des exploitants est à mettre en relation avec le passage d'un travail familial à l'utilisation de prestataires de services ou des salariés. Ces résultats soulèvent un enjeu de coût de reprise d'une exploitation pour les jeunes générations. 28% des exploitations sont tenues par un chef d'exploitation (ou le plus âgé des exploitants) a plus de 60 ans. La reprise par un coexploitant, un membre ou un tiers de la famille est seulement envisagée dans près d'un tiers des cas : dans les autres cas, soit l'exploitant n'envisage pas de départ dans l'immédiat, soit l'avenir de l'exploitation est encore incertain.

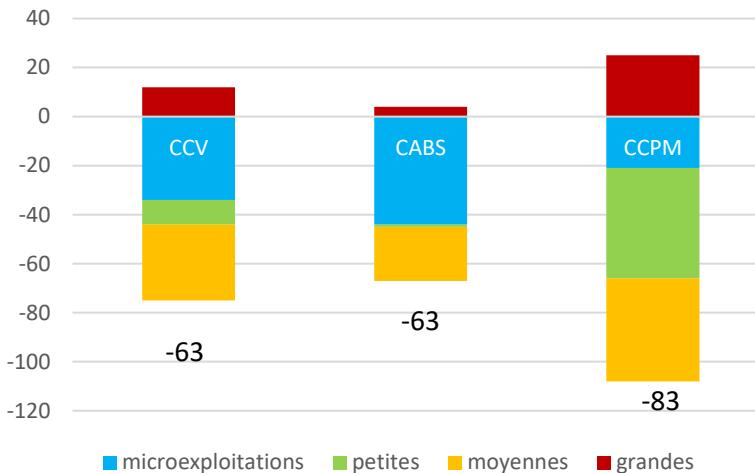
Par ailleurs, la réduction du nombre d'exploitations tend à accroître la taille des unités d'exploitation. La période 1988-2000 montrait déjà le passage d'une taille moyenne de 40,7 à 59,9ha sur le Pays de la Baie de Somme, ce qui représentait une croissance de 47%. La période 2000-2010 révèle aussi une hausse de 33%. On note également une diminution de 80% des petites exploitations de moins de 50ha sur la période 1988-2010.

Evolution de la SAU moyenne par EPCI entre 2010 et 2020  
(RGA 2020)



Sur la période plus récente (2010-2020), la SAU moyenne des exploitations a continué d'augmenter sur l'ensemble des EPCI et s'explique par une rentabilité moins forte des petites exploitations au profit des plus grandes. Le nombre de petites et de moyennes exploitations a en effet diminué, tandis que le nombre de grandes exploitations a augmenté : il s'agit d'une tendance commune aux 3 EPCI.

Evolution du nombre d'exploitations entre 2010-2020 en fonction de la taille (RGA 2020)

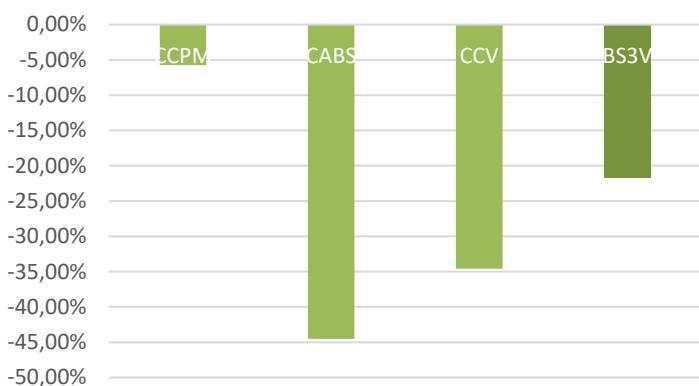


Ces constats laissent entrevoir des modifications potentielles des pratiques agricoles auxquelles il conviendra de porter une attention particulière (Cf. mesure 1.4.1 « Favoriser les usages et les pratiques agricoles répondant aux enjeux environnementaux et paysagers » de la Charte de PNR).

Concernant la SAU, celle-ci a décrue de 4,9% entre 1988 et 2020, soit un recul de 4 865,5ha de surfaces exploitables. La CCPM et la CCV sont particulièrement concernées, avec une diminution de respectivement 7,8% et 9,6%. Cette perte représente des variations à la baisse de 2,7% entre 1988 et 2000, 0,5% entre 2000 et 2010 puis 1,8% pour la période 2010-2020.

Enfin, il faut relever que le nombre de salariés recensés dans les exploitations a chuté de 51% entre 1988 et 2010, ce qui représente une baisse de 2 087 unités de travail. Sur la période 2010-2020, la main d'œuvre totale a diminué de 21,7%, (soit 817 travailleurs), en lien avec la diminution de la main d'œuvre familiale (-60%) et saisonnière (-32%). Bien que le nombre de salariés permanents soit en hausse (+19,5%), cela ne suffit pas à compenser la diminution de la main d'œuvre permanente (-17,8%).

Evolution de la main d'œuvre totale  
2010-2020 (RGA 2020)



Ces chiffres s'expliquent en partie par la mutation du profil de travailleurs du secteur agricole, à travers la mécanisation du travail, l'essor des pratiques extensives, quitte à recourir à l'utilisation de prestataires extérieurs.

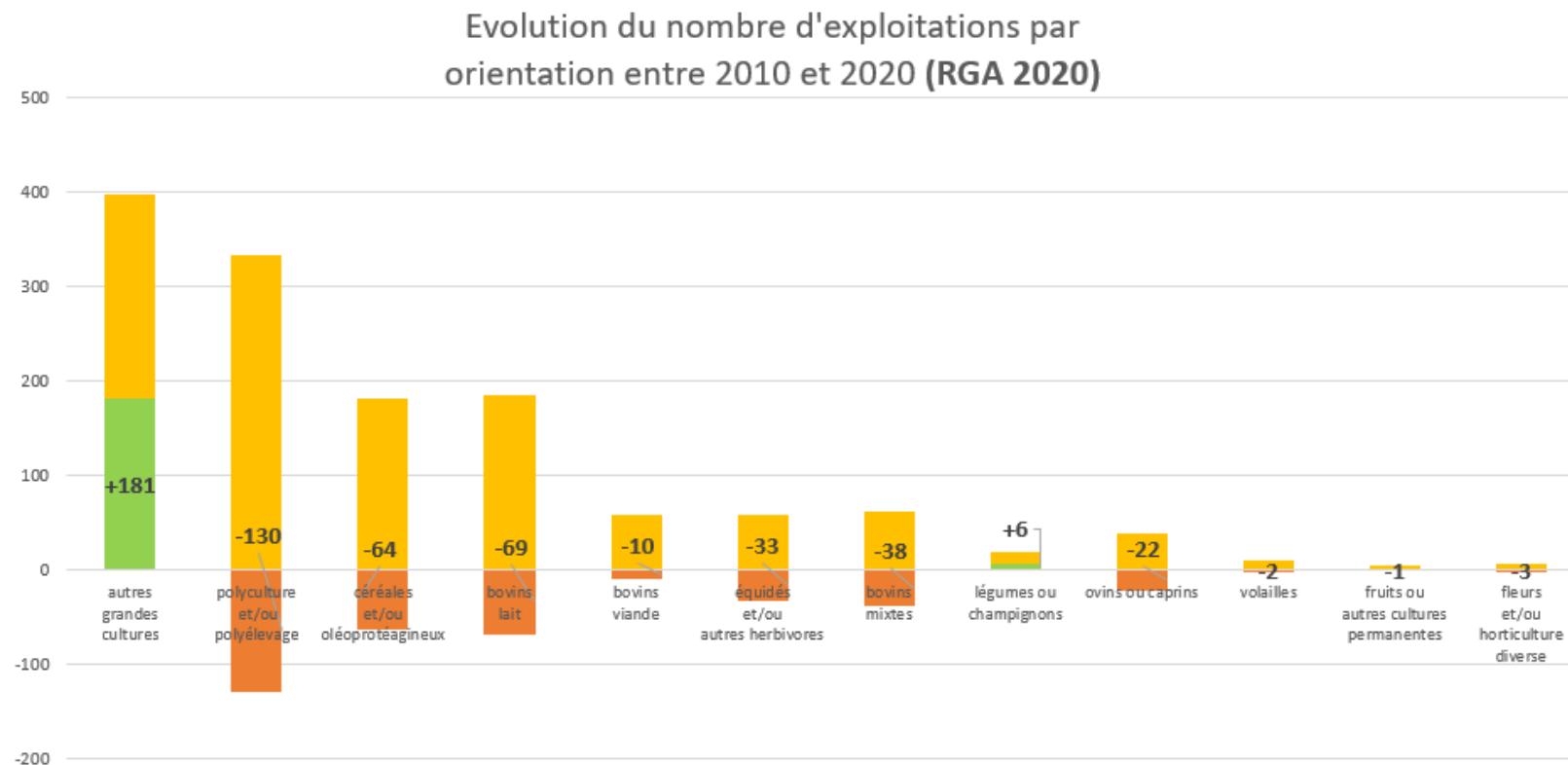
A noter que les acteurs du monde agricole (chambres d'agriculture, Ministère de l'Agriculture, laboratoires de recherche etc.) estiment entre 0,7 et 5 emplois induits par emploi agricole sur le territoire

français (notion différente des unités de travail). Ces emplois indirects désignent l'ensemble des métiers reliés au secteur agricole en amont et en aval de la production, comme les fabricants de matériel agricole ou encore l'industrie agroalimentaire.

Ces chiffres soulèvent donc tout l'enjeu de la pérennité du secteur agricole dont la mutation entraîne la transformation du profil de travailleurs du secteur agricole, la mécanisation du travail, l'essor des pratiques extensives et l'utilisation de prestataires extérieurs.

À noter que le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) prévoit d'engager une « troisième révolution industrielle et agricole », notamment à travers l'amélioration de la qualité énergétique des bâtiments, devant contribuer à mettre en synergie les diverses filières économiques et la valorisation de leurs savoir-faire, tous secteurs confondus. À titre d'exemple, le développement de la filière du lin est mentionné pour l'innovation d'agro-matériaux.

L'évolution porte également sur l'orientation technico-économique des exploitations. Si tout type de production est présent sur le territoire, (à l'exception de la viticulture), le nombre d'exploitations spécialisées a diminué sur le territoire, au détriment des grandes cultures qui sont devenues majoritaires. Cela peut être mis en lien avec la diminution des effectifs des cheptels avec -8 917 UGB, notamment pour les bovins (vaches laitières) et les porcins.



*NB : sur ce schéma les exploitations « non classées » et celles tournées vers l'élevage de porcins/combinatoires de granivores ne sont pas indiquées (secret statistique). Ces exploitations sont toutefois bien présentes sur le territoire.*

## 2. Des initiatives de valorisation de produits à accompagner

### 2.1. Des signes de qualité qui attestent du potentiel indéniable du territoire

Comme montré plus haut, l'agriculture est un secteur en transformation. Face à ce nouveau contexte, les exploitations tendent de plus en plus à diversifier et valoriser leurs productions en proposant d'autres produits et activités tels que la création de fermes pédagogiques, la vente de produits à la ferme, de produits biologiques, le tourisme à la ferme, etc.

Si les Hauts-de-France (en particulier l'ancienne Picardie) est une des régions françaises comprenant le moins de labels AOC, il apparaît que la quasi-totalité des communes du territoire SCoT sont concernées par une exploitation détenant un signe de qualité type AOP (Appellation d'Origine Protégée) ou IGP (Indication Géographique Protégée). Est annexée au diagnostic la liste exhaustive des communes concernées.

Le zonage AOP du territoire concerne la production bouchère « Agneau des prés salés de la Baie de Somme ». Aujourd'hui, « 14 éleveurs élèvent environ 2 000 agneaux et 3 500 brebis par an, qui pâturent 1 200 hectares de mollières de mars à novembre » (cf. diagnostic de la charte PNR, 2016).

Le zonage IGP, lui, concerne l'appellation « Miel de Tilleul de Picardie ».

Le sud-ouest du territoire est quant à lui concerné par les appellations IGP « porc de Normandie » et « Volailles de Normandie ».

Il existe également la marque régionale collective « Terroirs Haut-de-France » qui atteste de la qualité des produits à travers une fédération de producteurs. Le territoire recense actuellement une dizaine de producteurs. Cette marque atteste de la provenance picarde des produits et de la transformation locale de ceux-ci.

D'autres produits d'excellence typiques du terroir de la Picardie Maritime sont cultivés sur le territoire : pommes de terre, endives... La marque Baie de Somme Saveurs, qui garantit l'origine des produits, participe notamment à la valorisation de ces produits issus d'une agriculture engagée et raisonnée.

C'est grâce à la qualité du terroir et du climat maritime que cette reconnaissance des productions locales peut évoluer, pouvant devenir ainsi un des leviers de développement de l'agriculture, mais aussi du tourisme.

Produit référencé « Terroirs Haut-de-France »	Commune de production
Salicorne	Le Crotoy, Abbeville
Produits transformés de coquillages et de végétaux marins	Argoules
Agneau des prés salés	Noyelles-sur-Mer
Viandes locales	Feuquières-en-Vimeu
Safran de la Baie de Somme	Ponthoile
Fromages frais	Ponthoile
Farines artisanales	Cahon
Poires	Vron

## 2.2. Des filières en circuit court déjà bien organisées mais encore insuffisantes

La pratique des circuits courts correspond à un mode de commercialisation de produits agricoles, soit en vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à la condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur (*Ministère de l'Agriculture*).

Cette tendance au « consommer local » s'est considérablement développée avec la crise sanitaire de 2020. Aujourd'hui, 13% des exploitations s'inscrivent dans cette démarche.

Les circuits courts désignent :

- La vente directe : à la ferme, marchés, AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne)
- La vente indirecte : restauration, commerçant-détaillant

Les commerçants s'inscrivent en effet pleinement dans cette démarche : plusieurs établissements (à Quend, Woignarue...) participent en effet à la promotion des produits locaux auprès de leurs clients.

### i. Les réseaux régionaux

Le réseau « Bienvenue à la ferme » (marque commerciale des chambres d'agriculture, principal réseau de producteurs fermiers et d'accueil touristique dans les fermes, par les agriculteurs français) permet aux agriculteurs d'accueillir des visiteurs sur leurs exploitations. Ils proposent une offre diversifiée allant de la dégustation de produits à l'hébergement sur place ou aux loisirs divers. Le territoire du Pays de la Baie de Somme dénombre aujourd'hui une quinzaine d'exploitations qui appartiennent à ce réseau.



Le regroupement « Agriculture biologique en Picardie » est également présent et associe une multitude d'acteurs du secteur biologique (producteurs, distributeurs, espaces de vente). 6 exploitations membres sont actuellement recensées sur le territoire du SCoT.

On retrouve enfin la SAS Saveurs Picardes qui regroupe des producteurs agréés « Terroirs Hauts-de-France », dont 4 agriculteurs et 4 artisans sont localisés dans la Somme. L'objectif de ce projet est de promouvoir et de commercialiser les produits locaux, agricoles et artisanaux, pour aider les producteurs dans la distribution de leurs produits, mais aussi soutenir une valeur ajoutée dans les entreprises Terroirs Hauts-de-France.

### ii. Les réseaux départementaux

Le réseau départemental « Somme Produits Locaux » se différencie des réseaux habituels en proposant une plateforme virtuelle d'informations destinées aux consommateurs sur les produits disponibles en vente directe. Elle a également pour objectif de mettre en relation les professionnels désireux de commercialiser ces produits (producteurs, restaurateurs etc.).

Elle compte aujourd’hui 153 fournisseurs de la Somme, dont près d’une trentaine sur le territoire de BS3V.

La Chambre d’Agriculture envisage également de développer des distributeurs de produits locaux, les drives fermiers ou la création de magasins de producteurs. Elle a également développé en partenariat avec la Région et le Département la plateforme « ouacheterlocal.fr ».

### *iii. Des initiatives locales en cours de déploiement*

À l’échelle du territoire, il existe plusieurs types d’initiatives, de long terme comme ponctuelles, qui témoignent d’un essor progressif des circuits courts. Parmi ces réseaux, on retrouve :

- 3 AMAP (Associations pour le Maintien d’une Agriculture Paysanne) localisées en Picardie Maritime qui se fournissent en-dehors du territoire et 3 agriculteurs biologiques partenaires d’AMAP situés dans ou hors du territoire (cf. Diagnostic charte PNR, 2016) ;
- L’association Syner-Ouest qui associe les acteurs du monde agricole pour des projets de développement comme le « Panier de la Baie » qui organise des ventes en circuit court ;

- la création de l’avocette, une baguette de pain produite avec des céréales locales (référencée dans le catalogue de produits « Terroirs Hauts-de-France ») ;
- Le déploiement du Projet Alimentaire Territorial sur le territoire. Signé en 2021, le plan s’engage dans la relocalisation de l’agriculture et l’accompagnement des agriculteurs dans leurs démarches agro-environnementales.

Enfin, même si le diagnostic de la charte de PNR concluait que les politiques régionales demeurent encore insuffisantes pour développer les circuits courts, il n’en reste pas moins que la valorisation des produits (dont appellations) par ce type de circuit présente un véritable potentiel, d’autant plus que le territoire attire une population touristique importante, ce qui lui confère un avantage comparatif au regard des autres territoires picards.

### 3. Des initiatives pour la conciliation entre activités touristiques et agricoles à accompagner

#### 1. La préservation des socles agro-naturels : un levier intéressant pour l'attractivité touristique

Les espaces agricoles constituent une grande majorité des composantes paysagères du territoire, ainsi qu'un fort marqueur de l'identité du Pays de la Baie de Somme.

Dans ce cadre, la préservation des socles agro-naturels constitue non seulement un enjeu de taille pour le maintien des activités agricoles, mais aussi la préservation du patrimoine paysager et par extension pour l'attractivité touristique.

Plusieurs leviers ont déjà été déployés sur le territoire pour sauvegarde des écosystèmes, et notamment des prairies permanentes, cruciales pour le maintien de l'élevage sur le territoire.

À titre d'exemple, il est possible de citer la mise en œuvre de plans de pâturage déployés à Saigneville et plus globalement en Basse Vallée de la Somme pour la cohabitation des usages agricoles et touristiques/de loisirs.



Marais de Saigneville. Source : CABS

#### 2. Une activité touristique-agricole déjà implantée sur le territoire

Le territoire constitue d'ores-et-déjà une destination touristique-agricole au regard de son rapport au terroir et de son patrimoine agricole.

Comme indiqué plus haut, de nombreux circuits-courts et marchés présents sur le territoire participent à la valorisation des productions locales, dont le développement constitue un des grands objectifs du PAT.

En outre, plusieurs autres initiatives permettent de mettre en avant le terroir du Pays de la Baie de Somme :

- Des « randonnées-bistrot », à l'image de la « balade gourmande » à l'initiative du Chemin de Fer de la Baie de Somme
- La présence de fermes pédagogiques, permettant la découverte des espaces agricoles du Pays de la Baie de Somme à un large public.

# Synthèse et perspective

Grandes thématiques	Principaux constats	Enjeux de demain
Tissu d'entreprises et armature économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plusieurs pôles d'emplois répartis sur le territoire, notamment sur les secteurs plus peuplés de la frange ouest et Abbeville</li> <li>• Un tissu d'entreprises diversifié (taille, secteur d'activité)</li> <li>• Une diminution du nombre d'emplois sur le territoire en cours depuis plusieurs décennies, qui concerne surtout l'Avant-Pays, avec aujourd'hui plus de la moitié des communes concernées sur ce secteur</li> <li>• Des filières industrielles historiques et exportatrices d'importance présentes sur le territoire, renommées pour leur savoir-faire (Vimeu)</li> <li>• Une tertiarisation qui s'accompagne par un secteur industriel en déclin, avec diminution des effectifs salariés au sein des territoires industriels historiques (dont le Vimeu)</li> <li>• Un tissu de zones d'activités développé mais dont une grande partie est saturée ou quasiment saturée, ou bien concernée par des contraintes archéologiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à l'équilibrage économique entre zones rurales et pôles d'emplois urbains, notamment par la création d'emplois industriels, artisanaux, agricoles inscrits dans une démarche durable et d'économie circulaire</li> <li>• Engager un rééquilibrage de l'économie présente et productive afin de ne pas dépendre des territoires extérieurs et de perpétuer la qualité de vie locale</li> <li>• Les friches industrielles et économiques : un levier pour favoriser l'accueil de nouveaux établissements</li> <li>• Des ZA de plus en plus plébiscitées par les entreprises, traduisant une raréfaction du foncier posant des enjeux d'accueil à plus long terme, notamment dans le Vimeu</li> <li>• Une activité diversifiée à conforter, à travers la complémentarité des différentes compétences/savoir-faire locaux des pôles, tout en s'inscrivant dans la stratégie du SRDEII</li> <li>• Accompagner les activités, notamment celles de la sphère productive, dans leur structuration logistique</li> <li>• Territoires d'industrie : un levier pour soutenir l'activité industrielle du territoire</li> <li>• Des établissements industriels vulnérables aux aléas économiques, à soutenir pour garantir la cohésion avec le profil des actifs et maintenir des filières historiques</li> <li>• Répondre aux besoins de développement des zones d'activités sujettes à des enjeux de saturation</li> </ul>
Marché de l'emploi et caractéristique des actifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une offre d'emplois locale plutôt cohérente avec le profil des actifs</li> <li>• Un taux de chômage élevé, surtout chez les jeunes, bien qu'en diminution, traduisant une part d'actifs très exposés à la précarité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une volonté inscrite dans les CRTE d'agir en faveur de la réinsertion professionnelle et répondre aux besoins d'hébergement des apprentis/alternants</li> <li>• Une poursuite de la précarisation et des difficultés d'insertion en raison des difficultés rencontrées par le secteur industriel</li> </ul>

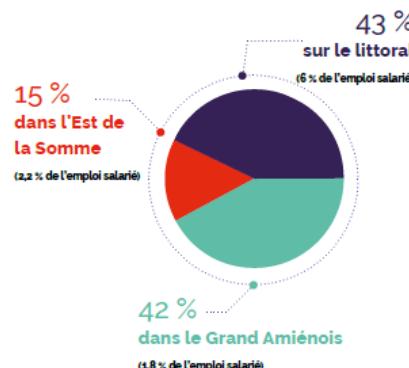
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une précarisation de l'emploi constatée sur certains secteurs, notamment la CABS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des mutations des secteurs économiques à anticiper, afin de répondre aux nouveaux besoins en matière de formation des actifs</li> </ul>
Agriculture et élevage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un territoire caractérisé par un héritage agricole aux activités traditionnelles compatibles avec la préservation paysagère</li> <li>Des bâtiments agricoles impactant les paysages et les milieux naturels</li> <li>Une orientation agricole plutôt diversifiée par la présence de plusieurs régions agricoles, et un terroir riche</li> <li>Un cadre rural préservé de grand intérêt touristique</li> <li>Des problématiques de cohabitation entre bourgs et terres agricoles (conflits d'usage, pression sur les terres...)</li> <li>Un socle agro-naturel préservé qui constitue à la fois un atout du point de vue paysager, agricole et touristique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'inscrire en continuité des orientations de la Charte de PNR</li> <li>Des initiatives à plusieurs échelles pour la valorisation des circuits courts et des produits locaux, notamment le PAT : une opportunité pour l'économie locale et la relocalisation des flux</li> <li>La poursuite de la fragilisation du secteur : difficultés de reprise des exploitations, pression sur les espaces agricoles, délocalisation des bâtiments...</li> <li>La diversification des activités, avec notamment la valorisation d'anciens bâtiments vers une vocation touristique</li> <li>La diminution en nombre d'exploitations et en SAU du polyélevage : un enjeu pour la préservation de l'identité du territoire</li> <li>L'accompagnement des agriculteurs dans leurs démarches agro-environnementales à poursuivre : un enjeu pour la préservation des sols, de la faune et de la flore</li> <li>Les prairies humides des bas-champs particulièrement menacées, notamment par le changement climatique (inondations) : un enjeu pour le maintien de l'élevage sur le territoire, marqueur de sa spécificité</li> <li>Des initiatives pour la cohabitation des usages agricoles, de tourisme et de loisirs à conforter / accompagner (exemple : Basse Vallée de la Somme)</li> </ul>

## IV. Une stratégie de développement touristique à positionner comme moteur de l'économie locale

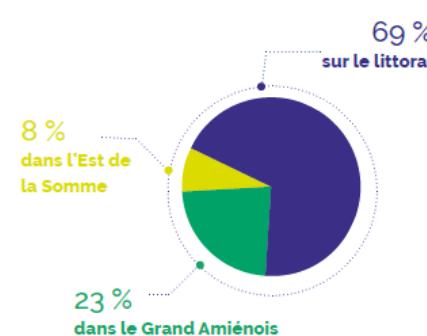
Reconnu au niveau national et international, le territoire du Pays de la Baie de Somme dispose d'atouts exceptionnels en matière d'entités paysagères et de richesses culturelles qui attirent plusieurs millions de visiteurs chaque année. Cette activité génère une valeur ajoutée de près de 160 millions d'euros et plus de 5 300 emplois directs ou indirects en Picardie maritime. Le littoral du département de la Somme concentre ainsi une grande partie des emplois directs et la majorité des dépenses touristiques à échelle du département.

### Les emplois touristiques dans la Somme en 2018 :

5 580 emplois directs (3 % de l'emploi salarié de la Somme) :



Entre 350 et 400 millions de dépenses touristiques :



Source : Schéma départemental de développement touristique de la Somme 2019-2022

Malgré la diversité et l'étendue de son territoire, le Pays de la Baie de Somme tire aujourd'hui principalement avantage de sa frange littorale. Sa renommée, sa visibilité mais aussi son aptitude à capter une clientèle touristique large et à créer de la richesse sont notamment dues à la qualité de l'estuaire de la Baie de Somme, labellisé « Grand Site de France » depuis 2011 et renouvelé en 2018, et faisant partie du club des plus belles baies du monde (paysages, écosystèmes, cultures locales).

Ce littoral est cependant fragilisé par la pression touristique estivale et soumis à de multiples contraintes pour la préservation de ses écosystèmes. Ces enjeux soulèvent la problématique de la conciliation entre enjeux de préservation de l'environnement et économie touristique dynamique, d'où la nécessité de développer une stratégie d'équilibre et de complémentarité entre les différentes « composantes culturelles » du territoire, d'autant plus que ce dernier détient depuis 2020 le label « Parc Naturel Régional » (PNR).

Le Syndicat Mixte du Pays de la Baie de Somme s'est aujourd'hui doté d'un schéma d'aménagement et de développement du tourisme (SADT) qui définit des positionnements thématiques (tourisme balnéaire, de nature, de culture, d'affaires...) en complémentarité, qui a pour ambition de favoriser la solidarité territoriale.

À l'échelle départementale, le schéma touristique de la Somme 2019-2022 avait établi différents axes stratégiques ainsi qu'un plan

d'actions opérationnel à mettre en œuvre sur ces années pour améliorer l'attractivité des destinations touristiques de la Somme.

En outre, les 3 EPCI du territoire et la CC des Villes-Sœurs se sont engagées, en lien avec différents partenaires dans la réalisation du contrat de rayonnement touristique de Baie de Somme – Picardie maritime (2019-2021). Formalisé en 2021, il définit un cadre de partenariat pour assurer la mise en œuvre d'une démarche de développement touristique concerté. Il comprend notamment un cadre d'orientations stratégiques, des modalités de gouvernance ainsi que plusieurs actions prioritaires, parmi lesquelles : développement du réseau cyclable et de la location vélo, création d'un observatoire du tourisme, politique de marketing de la destination... en parallèle d'autres projets pour la mise en valeur du tourisme fluvial.



# 1. Une diversité des milieux naturels, culturels et des usages

## 1.1. Le littoral : un cadre exceptionnel à valoriser et préserver sur le temps long

### i. Un patrimoine naturel reflet des modes de vie et savoir-faire

Le littoral de la Picardie Maritime jouit d'un patrimoine naturel, architectural et vernaculaire exceptionnel.

Il présente en effet une grande diversité des écosystèmes et des paysages, entre dunes, falaises, galets, prairies et marais qui ont d'ailleurs longtemps fasciné d'illustres peintres et écrivains au XIX<sup>ème</sup> siècle comme au XX<sup>ème</sup> siècle.

Par ailleurs, la pluralité des milieux marins, lacustres et de plage constitue le socle de l'économie locale, historiquement orientée vers l'exploitation des ressources maritimes, comme en témoignent les activités traditionnelles encore en pratique de pêche en mer et à pied, l'industrie du galet et aujourd'hui, les activités de loisirs liées à l'eau.

Cet espace demeure pourtant confronté à divers types d'aléas qui affectent le littoral en lui-même, mais aussi la pérennité de ses activités.

### ii. Une mosaïque d'éléments culturels patrimoniaux

Depuis le Moyen-Âge où il fut fortement exposé aux invasions extérieures, le littoral picard était traditionnellement composé de villages portuaires dont la pêche était la principale ressource et de villes militaires fortifiées sur les hauteurs comme Saint-Valery-sur-Somme. On retrouve aujourd'hui une architecture et des éléments traditionnels (antérieurs au XIX<sup>ème</sup> siècle) liés à ces activités comme le quartier de pêcheurs du Courtgain à Saint-Valery-sur-Somme, les

halles de ventes, divers bateaux, ex-voto marins dans les chapelles, etc.

Les premières fréquentations touristiques remontent à la première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, où une clientèle issue de milieux aisés venait chercher les bienfaits du thermalisme en vogue à cette époque. L'extension du réseau ferré reliant la région à la capitale durant la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle a ensuite permis le développement balnéaire des petites villes littorales qui ont vu leur paysage de front de mer se remodeler avec l'apparition de résidences de villégiature, hôtels, cabines de plage dont Le Crotoy et Saint-Valery-sur-Somme sont les communes les plus représentatives.

Le territoire est aussi physiquement marqué par les conséquences des deux Guerres Mondiales. Le mur de l'Atlantique avec les *blockhaus* échoués sur les plages ; les épaves des navires de guerre allemands, britanniques et norvégiens coulés lors de la Grande Guerre ; le cimetière militaire de Nolette restent des symboles de mémoire et constituent une partie notable du patrimoine local pour le tourisme de mémoire.

Encore faiblement peuplé et artificialisé jusque dans les années 1990, l'ouverture du tunnel sous la Manche en 1994 et l'achèvement de l'A16 en 1998 ont permis d'ouvrir le territoire à de nouvelles clientèles touristiques, notamment étrangères (anglaise, belge, néerlandaise). La renommée grandissante de cette destination est telle qu'aujourd'hui la population saisonnière dépasse parfois celle résidente : des communes comme Fort-Mahon-Plage, Favières, Quend, ou même Le Crotoy se caractérisent par une part de résidences secondaires supérieure à 60%. En haute saison comme

durant les longs week-ends, ce dépassement est d'ailleurs quasi systématique dans les communes littorales.

Bénéficiant d'une position stratégique à proximité de pôles urbains d'envergure européenne, le littoral de la Baie de Somme fait face à des problématiques telles que la capacité de charge du site et la banalisation de lieux très fréquentés comme le port du Hourdel à Cayeux-sur-Mer et Le Crotoy.



Source : Somme Tourisme, Tourisme Baie de Somme

### *iii. Des activités touristiques orientées nature/culture*

Aujourd'hui, bien que la majorité des activités touristiques du territoire se situent sur le littoral, celles-ci se sont transformées depuis les années 1990. Elles s'orientent dorénavant vers des séjours plus courts grâce à la facilitation de l'accès au littoral depuis les grands pôles urbains et se diversifient grâce à la pluralité des activités proposées qui marquent les différentes ambiances que l'on retrouve sur la côte. Par ailleurs, l'arrivée des 35 heures a également permis de favoriser le développement touristique des destinations de proximité (week-end de 3 jours...).

La plupart des communes qui composent le territoire offrent une multitude d'activités liées au tourisme balnéaire, sportif, culturel et de nature, ce qui attire donc de nombreuses clientèles. Certaines caractéristiques locales permettent néanmoins de distinguer des pôles touristiques (Cf. SADT, 2014).

- *Le littoral nord*

Représenté par les communes de Fort-Mahon-Plage, Quend, Saint-Quentin-en-Tourmont, Rue et Le Crotoy, le pôle Marquenterre propose des activités tournées vers le tourisme balnéaire, sportif et de plein air grâce à l'étendue de ses plages, mais aussi avec la présence du Golf de Belle-Dune, l'Aquaclub de Fort-Mahon, les divers sports de nature liés à l'eau et au vent, randonnée sous toutes ses formes... Le Parc du Marquenterre fait aujourd'hui l'objet d'un plan de mise en réseau des différentes activités et infrastructures du site, qui sera notamment relié au Sentier du Littoral. Aujourd'hui en cours d'aménagement, il longera la côte sur 55 kilomètres entre Mers-les-Bains et Fort-Mahon-Plage, et pourra participer à développer l'offre balnéaire et sportive sur toute la façade littorale, en complémentarité avec l'Eurovéloroute 4 qui proposera dès 2022 un

itinéraire cyclable de près de 77km sans interruption. Le programme Eurocyclo en cours de déploiement pourra également permettre de compléter ce maillage de pistes cyclables, en le reliant à d'autres départements. Desservant plusieurs campings, les pistes aménagées dans ce cadre pourront permettre à la clientèle de profiter d'un maillage dense, sécurisé et signalisé.

On retrouve toutefois des activités de nature comme le parc ornithologique du Marquenterre à Saint-Quentin-en-Tourmont qui propose une découverte des paysages, de la flore et de la faune de la Baie de Somme et des circuits cyclables et pédestres qui se connectent au reste du territoire (Circuit Tour de Baie par exemple).

#### ▪ *Le cœur de la Baie de Somme*

Les communes du cœur de la Baie de Somme, à savoir Saint-Valery-sur-Somme, Le Crotoy, Cayeux-sur-Mer, Favières, Ponthoile, Noyelles-sur-Mer, Pendé, Lanchères, sont les destinations privilégiées des vacanciers. À ce titre, il faut souligner que la Baie de Somme représente la "locomotive" d'image et de notoriété du territoire du SCoT.

Ce pôle touristique propose des activités particulièrement diversifiées grâce à leur notoriété historique et s'oriente donc vers un tourisme culturel grâce à la concentration des patrimoines bâtis remarquables (bateaux classés, villas, chemin de fer de la Baie de Somme) et immatériel (chasse maritime, gastronomie, tradition vestimentaire locale, fêtes païennes, etc.).

Le tourisme sportif nautique (pêche en mer, kayak de mer, stand up paddle, voile...) y est également répandu. La présence des ports de plaisance à Saint-Valery-sur-Somme (250 anneaux), au Crotoy (100 anneaux) et celui du Hourdel à Cayeux-sur-Mer (75 anneaux)

favorise aussi la vitalité et la diversité de ce type de tourisme. Les bateaux de la Baie de Somme, au départ de Saint-Valéry-sur-Somme, attiraient en 2019 plus de 57 000 visiteurs, soit 3,7% de plus que l'an passé.

Les activités sportives restent bien représentées, notamment avec la Transbaie, course à pied de 15km traversant la Baie de Somme qui rassemblait chaque année 6 500 coureurs jusqu'en 2019.

Enfin, ce secteur regroupe une quantité d'activités liées au tourisme de nature comme la pêche à pied sur les plages, les visites de centre d'interprétation de la Maison de la Baie de Somme à Lanchères, le festival de l'Oiseau et de la nature en Baie de Somme ou encore les nombreux circuits pédestres et cyclables qui traversent le territoire.

#### ▪ *Le littoral sud*

Le SADT a distingué le littoral sud, qui s'étend de Cayeux-sur-Mer à Mers-les-Bains, soit principalement en-dehors du périmètre du SCoT. Comme sur les deux « pôles » précédemment présentés, on y observe un tourisme de nature, de culture et des pratiques d'activités physiques et de loisirs.

Certaines activités relient ce secteur avec celui du cœur de Baie de Somme, comme le Chemin de fer de la Baie de Somme qui propose plusieurs parcours, faisant découvrir les hauts-lieux historiques et remarquables du territoire. Plus de 200 000 visiteurs ont emprunté les lignes du Chemin de fer en 2019, soit 15,2% de plus qu'en 2018. On relève aussi l'organisation de divers évènements tels que de nombreuses fêtes maritimes, la fête du hareng à Cayeux-sur-Mer...

En-dehors des similarités de l'offre touristique, ce pôle se différencie par son histoire reliée aux communes d'Ault, de Mers-les-Bains et

ses caractéristiques paysagères de falaises, bien différentes des étendues de sables du littoral nord.

- ***Une sur-fréquentation du littoral à réguler***

La frange littorale est en effet sous pression en haute saison, avec près de 350 000 visiteurs sur certains jours, en plus des 50 000 résidents qui y habitent toute l'année. Le Parc du Marquenterre à Saint-Quentin-en-Tourmont, accueillait notamment près de 180 000 visiteurs en 2019 (+9,1% par rapport à 2018). La concentration des activités sur le littoral et la sur-fréquentation touristique en haute saison soulèvent pourtant des enjeux de préservation de l'environnement et de la qualité de vie locale.

Toutefois, ces enjeux sont déjà pris en compte au travers de l'opération Grand Site Baie de Somme concernant l'amélioration des flux touristiques et du PNR de Picardie maritime qui promeut le rééquilibrage des activités humaines du territoire, ce qui est également l'ambition du Contrat de rayonnement touristique.

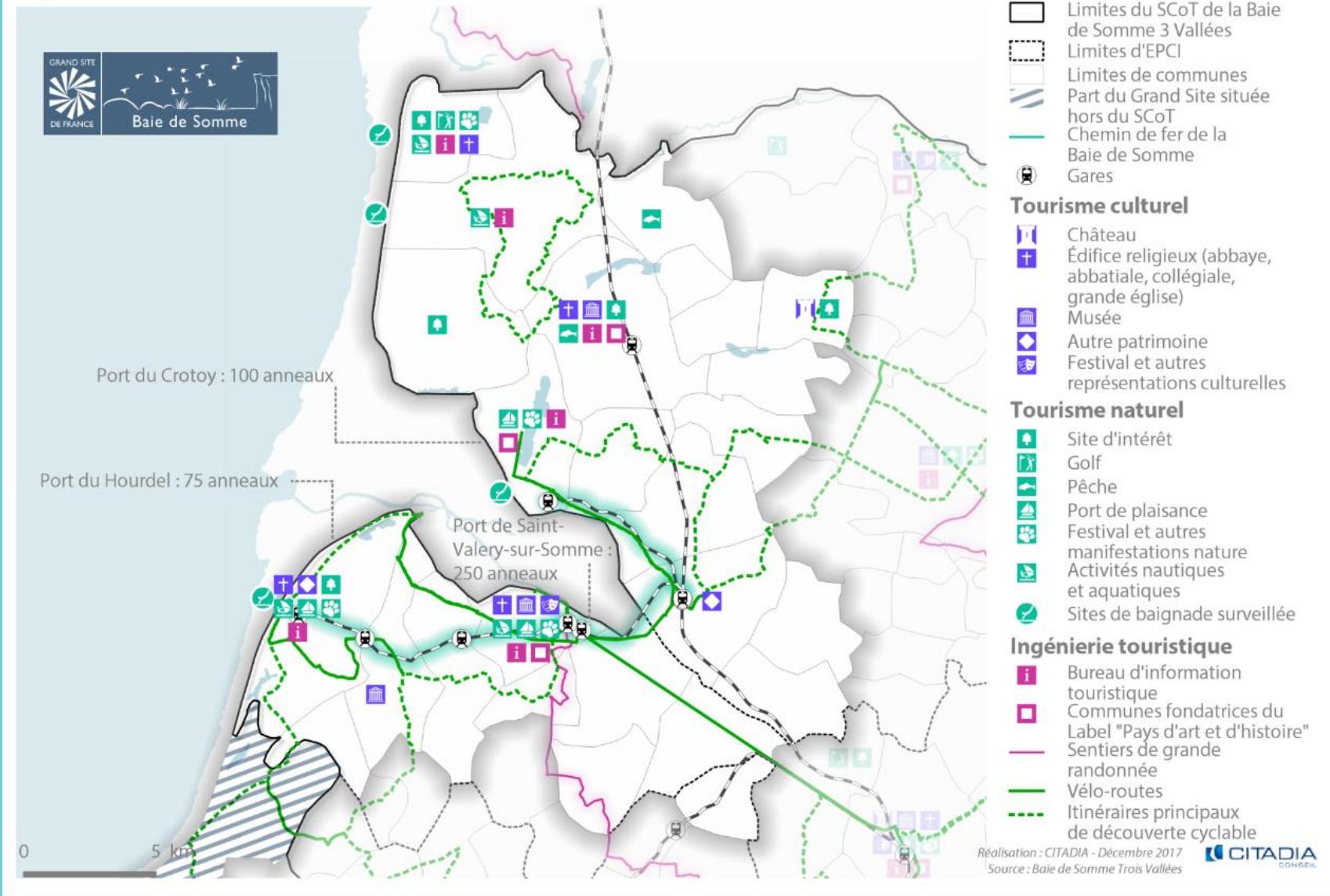
Cette stratégie vise donc à diffuser le tourisme dans l'Avant-pays et de créer ainsi un lien économique avec la façade littorale (cf. SADT, 2014).



Sources : Somme Tourisme, Transbaie.com, Baie-des-artistes.com

## Tourisme sur le Grand Site de la Baie de Somme

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



## **1.2. L'Avant-pays : une offre complémentaire au littoral**

Outre la qualité indéniable de son littoral, le territoire possède une richesse naturelle et patrimoniale qui induit des enjeux spatiaux différenciés.

La plupart des activités et de l'ingénierie touristique se concentrent sur l'axe tracé par la Somme, ainsi que sur des sites touristiques importants à l'échelle du département tels que Crécy-en-Ponthieu et Saint-Riquier. À une échelle plus fine, les activités proposées dessinent des pôles touristiques définis par le SADT, dont les particularités se distinguent nettement du littoral.

### ***i. La vallée de la Somme, un espace marqué par l'activité humaine***

La vallée de la Somme qui fait le lien physique entre le littoral et « l'Avant-pays » présente des paysages naturels variés (marais, étangs, fossés) et façonnés par l'homme comme en témoignent les nombreux rieux (petits canaux), les zones humides issues de l'exploitation de la tourbe et les divers ouvrages hydrauliques. Le canal maritime, construit entre 1770 et 1850 en est d'ailleurs l'élément le plus emblématique.

Les communes aux abords de la vallée de la Somme regorgent aujourd'hui d'activités tournées vers un tourisme de nature grâce à leurs éléments distinctifs tels que les marais de Long et Longpré, la réserve ornithologique de Grand-Laviers, d'autres éléments d'intérêt liés à l'eau tels que les maisons éclusières, les huttes, la centrale hydroélectrique de Long, ainsi que d'un patrimoine architectural de qualité comme les châteaux de Long et d'Eaucourt.

Il faut aussi relever que la vallée constitue un axe de connexion entre l'Avant-pays et le littoral grâce à la Véloroute Vallée de la Somme (VVS) qui relie Péronne à Saint-Valery-sur-Somme en 120km et se connecte aux autres itinéraires cyclables du territoire, permettant ainsi de mettre en valeur les richesses de ce pôle.

Par ailleurs, dans le cadre du projet européen Eurocyclo qui vise à connecter les véloroutes européennes entre elles, la VVS est connectée à l'Eurovéloroute 4 » (Kiev en Ukraine - Roscoff en Bretagne) au niveau de Saint-Valery.

Un autre projet structurant « Vallée de Somme, Vallée idéale » a été initié en 2019 par le Département. Il a pour ambition de mettre en œuvre une démarche transversale pour concilier valorisation des paysages et le développement de l'offre touristique (activités et hébergement), notamment via le vélotourisme et le tourisme fluvial (croisières backwaters).

Cette démarche de promotion du vélotourisme pourra également s'inscrire en lien avec les boucles de découverte de l'Avant-Pays. Le Département envisage notamment de déployer des infrastructures pour le vélo sur les routes afin de renforcer les connexions au sein du « réseau points-nœuds » et ainsi diversifier les possibilités d'itinéraires sécurisés.

### ***ii. Abbeville, cœur urbain du territoire***

La Somme a longtemps été un moyen d'échanges et de communication entre les villes qui la bordent, comme Abbeville qui, reconnue pour sa fabrication de draps aux XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles, utilisait la rivière pour commercialiser sa production. Abbeville est d'ailleurs devenue le centre urbain du territoire de la Baie de Somme grâce à son importance historique (collégiale Saint-Vulfran, première

et seconde Guerres Mondiales) ce qui l'amène à être labellisée pays d'art et d'histoire.

La commune abrite une multitude d'activités, essentiellement culturelles. Elle dispose d'un patrimoine architectural conséquent - tel que le beffroi de l'ancien Hôtel de Ville construit en 1209, le château et les jardins de Bagatelle du XVIII<sup>ème</sup>, la collégiale Saint-Vulfran, ou encore les collections du musée Boucher-de-Pertes, qui est conforté par l'obtention du label Pays d'art et d'histoire en 2023.

BS3V et la commune d'Abbeville ont porté conjointement la candidature au label Pays d'art et d'histoire. Le périmètre du label a été étendu en 2023, englobant notamment Saint-Riquier, Saint-Valery-sur-Somme, Le Crotoy et le massif de Crécy pour une plus grande visibilité des aménités culturelles en s'appuyant sur les principaux points d'attractivité.

Abbeville bénéficie également de tourisme d'affaires grâce à sa fonctionnalité de pôle de vie économique.

### *iii. Le Vimeu, pôle économique historique*

Le Vimeu, également considéré comme un centre économique important en Picardie, est renommé depuis le XVII<sup>ème</sup> siècle pour ses activités de métallurgie légère, serrurerie et la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle pour la robinetterie. Surtout concentré à Friville-Escarbotin, le pôle s'est développé grâce aux échanges avec d'autres territoires comme les ports commerciaux du littoral (Saint-Valery) et Abbeville. La tradition perdure encore aujourd'hui à travers des entreprises familiales qui ont constitué un véritable système productif local où les savoir-faire se sont transmis de génération en génération.

Les communes du Vimeu industriel offrent une série d'activités très spécifiques axées sur la redécouverte des savoir-faire locaux marqueurs du dynamisme économique de la région.

Entre 2012 et 2016 et en partenariat avec le service de l'inventaire du Conseil régional de Picardie, le territoire du Pays de la Baie de Somme a mené un travail d'inventaire du patrimoine industriel du Vimeu, dont l'ouvrage "Le Vimeu : une industrie à la campagne", édité par le Syndicat mixte, offre une restitution. Parallèlement, BS3V a produit 3 livrets de parcours communaux dédiés à ce patrimoine intitulés "Les clefs du Vimeu".

Bien que la destination soit encore peu connue et peu prisée, ce type de projet présente un véritable potentiel quant à la structuration de l'offre touristique et la diffusion des flux de visiteurs grâce à sa proximité au littoral.

### *iv. Des territoires ruraux symboles de l'histoire nationale*

Le reste du territoire est ponctué de lieux constitutifs de l'identité locale, régionale, voire nationale comme la ville de Saint-Riquier qui, autrefois appelée Centule (« ville aux cent tours »), abrite l'abbaye dont les premières pierres ont été posées au VII<sup>ème</sup> siècle. Devenue rapidement un grand centre religieux, intellectuel et culturel de l'Europe Occidentale, elle obtint son indépendance quelques siècles plus tard et devint une des toutes premières communes de France. L'abbaye royale de Saint-Riquier- Baie de Somme accueille désormais son festival de musique annuel et abrite depuis 2012 un centre culturel de rencontres dédié aux écritures.

Il en est de même pour Crécy-en-Ponthieu qui fut le terrain d'une des plus grandes batailles entre la France et l'Angleterre au début de la

guerre de Cent Ans en 1346. La commune est également reconnue pour sa forêt domaniale, massif forestier le plus important du département (4 322ha). Pour valoriser ce territoire naturel remarquable et accueillir davantage de public en forêt, la mise en tourisme de l'écopôle du massif forestier de Crécy s'est enclenchée. Les premières initiatives développées dans ce cadre concernent l'installation de mobilier, l'implantation de sculptures monumentales et le balisage de circuits de randonnées.

Le reste du territoire, qui regroupe les communes autour de la forêt de Crécy, de Long, Longpré et de la Vallée de la Trie détiennent une multitude d'atouts paysagers et offre de fait des activités de nature et sportives : randonnées pédestres, VTT, canoë. Ils regorgent aussi d'éléments d'intérêts localisés comme les jardins et l'abbaye de Valloires à Argoules, le château de Regnière-Ecluse, les muches de Domqueur, le château d'Huppy, le moulin de Frucourt...

La dispersion des activités touristiques peut largement bénéficier au territoire au regard de l'objectif de rééquilibrage entre littoral et avant-pays à travers un positionnement nature et culture, lié au tourisme durable.

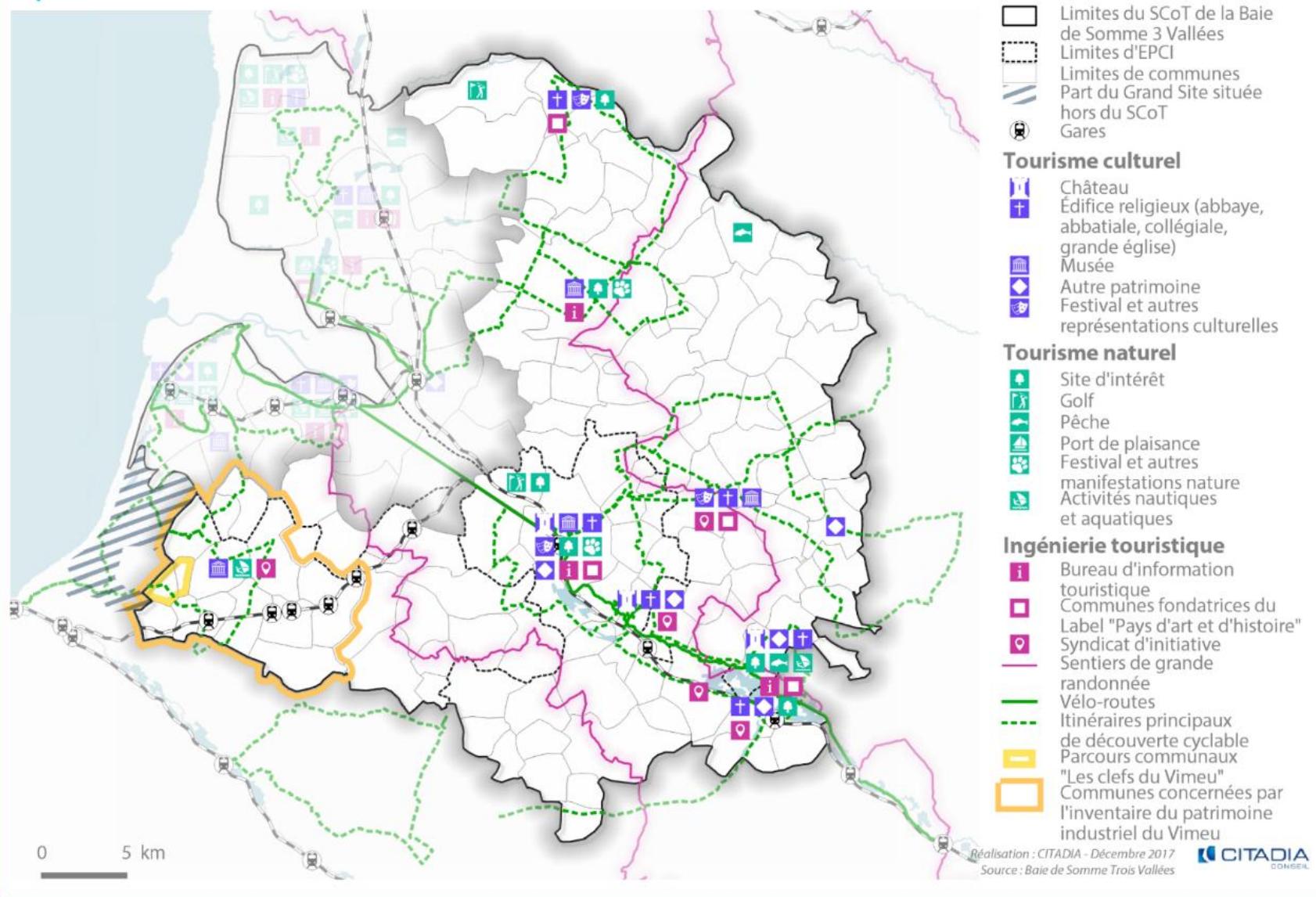
Afin de compléter ces actions, le territoire pourra choisir de s'inscrire dans la stratégie régionale du SRDEII, ayant pour objectif de faire évoluer l'économie touristique autour de « l'Experience Economy ». Misant sur le développement d'une stratégie marketing du territoire, les savoir-faire locaux artisanaux et l'offre des métiers de l'accueil, la région vise à anticiper les mutations des modes de consommation touristique (courts séjours, recherche d'expériences inédites...).



Sources : Musenor, Somme Tourisme, Syndicat d'Initiative de Long, Abbaye de Saint-Riquier Baie de Somme

## Tourisme de l'avant-pays

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



## 2. Une inadéquation entre les produits d'hébergements et les caractéristiques de la clientèle ?

### 2.1. Le littoral : une offre en hébergements marchands fortement concurrencée par le non marchand

#### i. Un secteur générateur d'emplois à l'échelle du Grand Site

En 2018, le tourisme génère 5 580 emplois à l'échelle du département, dont 43% situé sur sa frange littorale soit 2 400 emplois directs, avec près de la moitié concentrée dans le secteur de l'hôtellerie restauration.

Concentrant 346 établissements en 2021, le secteur de l'hôtellerie restauration sur le Grand Site regroupe à lui seul 55% des établissements du territoire et près de 60% des emplois selon les estimations INSEE.

Plus particulièrement :

- L'hôtellerie et l'hébergement concentrent 200 établissements pour près de 475 emplois (environ 2,3 emplois en moyenne par établissement) ;
- La restauration regroupe 146 établissements pour 550 emplois (environ 3,7 emplois par établissement).

Les chiffres de l'emploi salarié restent toutefois à nuancer dans la mesure où le secteur recrute de manière bien plus conséquente en saison estivale et durant les périodes de forte affluence en général. Pendant la période estivale de 2021, le nombre de saisonniers sur les territoires de Cayeux-sur-Mer et de St-Valéry-sur-Somme a été multiplié par 2,2 notamment, et plus globalement la côte littorale picarde compte 50% d'emplois touristiques supplémentaires. Cette

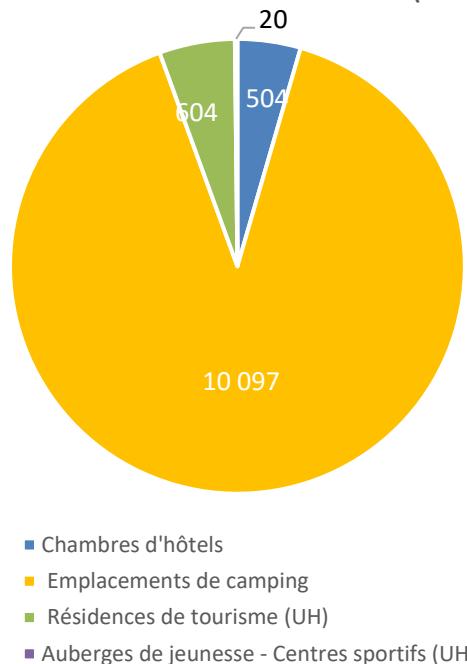
affluence pose la question de l'hébergement des actifs saisonniers. Dans ce cadre, les communes de Cayeux-sur-Mer et St-Valéry-sur-Somme ont réalisé une convention pour le logement des travailleurs saisonniers pour encadrer leur offre en hébergement, conclue pour 3ans.

De plus, ce secteur (restauration en particulier) qui fonctionne en lien avec les ressources du territoire, fait face à un enjeu de saisonnalité des produits locaux, de la mer notamment (Cf. Agriculture).

#### ii. Une très forte concentration de l'offre en hébergement du territoire de BS3V

Concentrant 73% des nuitées touristiques du département en 2019, le Grand Site de la Baie de Somme détient une capacité de près de 12 000 unités d'hébergement. Ces hébergements marchands sont en grande majorité des emplacements de campings (plus de 80% de l'offre sur le Grand Site). 59 campings sont présents sur le Grand Site, avec une gamme assez variée : du 1 à 5 étoiles, à comparer avec l'offre de l'Avant-Pays qui ne compte aucun camping 5 étoiles.

Répartition de l'offre en UH sur le Grand Site (INSEE 2021)



« On entend par hébergements marchands tout type d'hébergement qui induit une transaction monétaire tel que les hôtels, camping, meublés de tourisme, chambres d'hôtes et résidences de tourisme. »

La part du nombre de chambres l'hôtellerie sur le territoire demeure plutôt faible (environ 7%) par comparaison avec le département de la Somme où ce type d'hébergement représente près de 15% de l'offre marchande. L'offre apparaît en effet moins diversifiée, avec une plus

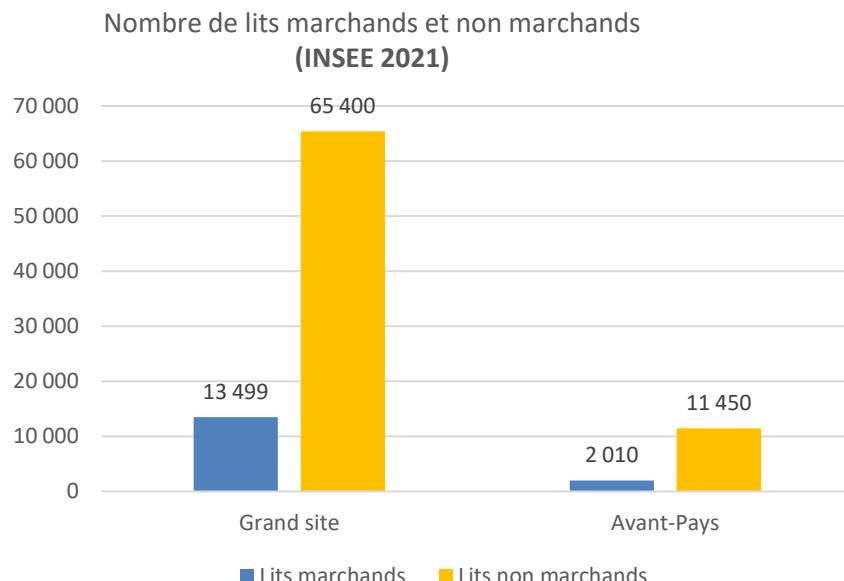
grande proportion d'emplacements en camping que la Somme, très largement majoritaire (87%).

Les plus grandes capacités d'accueil de visiteurs se trouvent dans les communes du Crotoy, Quend, Fort-Mahon-Plage, Saint-Valery-sur-Somme et Cayeux-sur-Mer qui possèdent chacune plus de 800 unités d'hébergement, soit 67 % de l'offre du Grand Site. Quend comptabilise à elle seule 27% des unités d'hébergement de tout le territoire, avec près de 3 000 places de campings (9 campings, sans compter les aires de campings-cars).

Ces chiffres mettent néanmoins en lumière la concurrence de cette offre face aux hébergements non marchands qui proposent une capacité de près de 65 400 lits, environ 5 fois supérieure à celle des hébergements marchands. La forte surreprésentation du nombre de lits non marchands est donc à mettre en lien avec la concentration de résidences secondaires sur la côte.

(cf. étude de fréquentation touristique et de mobilité sur le Grand Site de la Baie de Somme, 2014).

Ces constats soulèvent la nécessité de rééquilibrer l'offre en hébergements afin d'assurer les retombées économiques au territoire, notamment à travers le développement d'une gamme d'autant plus qualitative et de hors saison en lien avec le type de tourisme, de court / moyen séjour (cf. SADT, 2014).



### *iii. Une destination de long séjour fréquentée par une clientèle principalement française*

Plus de 2 millions de visiteurs viennent chaque année sur le Grand site Baie de Somme. En 2021, il s'agissait d'une clientèle surtout française (81 % en juillet-août) et provenant plus particulièrement de la région des Hauts-de-France (plus de la moitié) et de la Région Parisienne (13%). Malgré la pandémie qui a perturbé les saisons de 2020 et de 2021, la saison a été positive pour plusieurs acteurs du tourisme. En particulier le secteur de l'hôtellerie qui a connu une hausse de la fréquentation par rapport à 2019 (+3,5%), et pour certaines destinations comme le Chemin de Fer de la Baie de Somme. Le territoire qui présente un fort potentiel en matière de

« slow tourisme » et de « tourisme vert » a ainsi pu attirer de plus en plus de touristes à la recherche de ces expériences, en particulier depuis la pandémie.

La clientèle étrangère reste minoritaire, avec 14% d'eurocéans dont les plus représentés proviennent des pays de l'ouest européen tels que la Belgique (11 %), le Royaume-Uni (1 %) et les Pays-Bas (1 %). Seulement 1% de la clientèle provient d'autres pays comme le Canada ou les Emirats Arabes Unis.

La typologie de visiteurs se décline de la façon suivante :

- Les visiteurs de proximité (résidant à moins de 1 heure de voiture) qui constituent la majorité de la clientèle ;
- Les visiteurs résidant à environ 2 heures de route ;
- Les visiteurs étrangers européens et en-dehors.

Par ailleurs, la durée moyenne de séjour (DMS) en 2012 de l'ensemble de cette clientèle s'élevait à environ 6 nuits annuellement. Les données indiquent néanmoins que presque la moitié des visiteurs restent entre 1 et 3 nuits, corroborant la tendance au raccourcissement des séjours.

*« La notion de séjour est associée à l'arrivée d'une personne dans un lieu pour au moins une nuit. Un couple effectuant un voyage comprenant trois séjours successifs donne lieu à l'observation de six séjours. Le décompte des séjours revient au décompte des arrivées. Par convention, un court séjour comporte de 1 à 3 nuitées et un long séjour, 4 nuitées ou plus »* (Source : INSEE, Tourisme Infos, 2008).

L'étude révèle également que la durée des séjours varie selon la saison, la destination et l'origine des visiteurs. Ainsi :

- La saison estivale présente une DMS de 9 jours environ avec 34% de courts séjours ;
- Les séjours les plus longs s'effectuent à Quend (9 jours), alors que les communes de Saint-Valery-sur-Somme ou encore Cayeux-sur-Mer enregistrent des DMS entre 4 et 5 jours ;
- La clientèle française reste en moyenne moins longtemps que la clientèle étrangère en hôtel comme en camping.

Globalement, près d'un million de vacanciers annuels passent 8,2 jours en moyenne sur le territoire avec 2 segments de clientèle (courts séjours et longs séjours, ces derniers plus souvent en résidence secondaire), selon l'analyse réalisée dans le contrat de rayonnement touristique.

#### **Durée Moyenne de Séjour selon le type d'hébergement et l'origine des visiteurs**

	<b>Clientèle française</b>	<b>Clientèle étrangère</b>
<b>Hôtel</b>	1,6	1,9
<b>Camping</b>	3,4	3,9

Source : Etude de fréquentation touristique, SM Baie de Somme Grand Littoral Picard, 2014

Enfin, il est nécessaire de soulever que la plupart de visiteurs se rendent sur le site en voiture, ce qui entraîne des difficultés de gestion du trafic routier les jours de grande affluence.

Au regard des enjeux de préservation du site, le syndicat mixte du Pays de la Baie de Somme prévoient de développer le réseau de circulations douces sur le Grand Site et le territoire en général, ce qui permettra de faire le lien entre les pôles touristiques et de « mettre en tourisme » les secteurs plus ruraux (Cf. SADT, 2014).

Les visiteurs privilégient largement la voiture (87% des cas) pour se rendre sur le Grand Site. Pour se rendre aux sites de découverte, la voiture reste le moyen le plus plébiscité par les excursionnistes, les habitants et les touristes (67%). Ces deux derniers privilégient davantage la marche au vélo. Le Chemin de Fer de la Baie de Somme est lui aussi de plus en plus plébiscité, avec une hausse de fréquentation de 60% en près de 10 ans.

## 2.2. L'Avant-pays : une offre en hébergements marchands reflet de la densité des activités ?

### i. Un secteur de l'hôtellerie et de la restauration moins présent que sur le littoral...

Le secteur hôtelier et de la restauration de l'Avant-pays concentre bien moins d'emplois que sur le Grand Site. En effet, le secteur regroupe 281 établissements pour près de 700 salariés et fait également face à des enjeux de saisonnalité.

Plus particulièrement :

- L'hôtellerie et l'hébergement concentrent 117 établissements pour 200 emplois (environ 2 emplois en moyenne par établissement) ;
- La restauration regroupe 164 établissements pour 506 emplois (environ 3 emplois par établissement).

Les hébergements de l'Avant-pays représentent, selon les données de l'INSEE, 13% de l'offre totale du territoire en 2021. Cette nomenclature, qui ne comprend pas les meublés de tourisme, chambres d'hôtes et autres hébergements marchands tel qu'AirBnB reste donc à interpréter avec précaution.

Ainsi, l'Avant-pays propose majoritairement des hébergements de type campings qui représentent 55% de l'offre, soit un total de 16 établissements sur les 29 à l'échelle du SCoT.

Les hôtels sont aussi très représentés, constituant respectivement 40% de l'offre locale. Seul 1 établissement de type résidences de tourisme est présent, et aucun village de vacances ni auberge de jeunesse ne sont présents dans l'avant-pays.

Au vu des résultats de ces données, on suppose néanmoins que les hébergements marchands non compris représentent une part importante, puisque Gîte de France recense 251 gîtes et 40 chambres d'hôtes principalement concentrés autour de la Baie de Somme mais aussi dans l'Avant-Pays (Abbeville, le Vimeu, le plateau du Ponthieu...).

Ce type d'offre reste en effet plutôt courant dans les territoires plus ruraux et à l'écart de zones d'attractions touristiques et s'explique en partie à travers la difficulté des petites entreprises du secteur hôtelier à suivre l'évolution des normes, notamment pour les personnes à mobilité réduite, pour lesquelles l'aménagement représente des investissements financiers conséquents.

D'autre part, la faiblesse de l'offre d'hébergements dans l'Avant-pays est compensée par un taux de résidences secondaires élevé, principalement au nord de ce secteur et très localisé selon les communes (cf. Caractéristiques du parc de logements).

### ii. ...mais des caractéristiques de séjour et une clientèle similaires

Même si l'activité touristique demeure principalement concentrée sur le littoral, certaines aménités de l'Avant-pays présentent un véritable potentiel de développement touristique à mettre en valeur.

Selon Somme Tourisme, certaines activités se déplient significativement comme le tourisme fluvial, dont la fréquentation à l'échelle du département a augmenté de 6,4% entre 2015 et 2016. On dénombre 760 bateaux sur le canal de la Somme, dont certains, électriques, enregistrent 407 locations annuelles sur la période.

Le cyclotourisme est également une activité en croissance grâce à la Véloroute Vallée de la Somme, sur laquelle Abbeville présente 115 locations de vélos annuellement, un résultat aussi probant que les stations de la Baie de Somme : 110 au Crotoy, 177 à Quend, 108 au Hourdel selon Somme Tourisme.

Par ailleurs, certains sites de l'Avant-pays font partie des endroits les plus fréquentés du département, comme les jardins de l'Abbaye de Valloires à Argoules qui comptait 54 202 visiteurs en 2019, un nombre plus important que la période 2015-2016 (51 221).

L'ensemble de ces activités attire une population en majorité française et de long séjour. Somme Tourisme évalue en 2016 à l'échelle du département que 77% des visiteurs sont Français, 10% proviennent du Royaume-Uni et 6% d'Allemagne, restant tous en moyenne 5,4 jours.

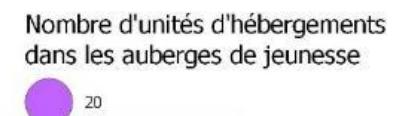
Ne disposant pas de données précises sur le périmètre de l'Avant-pays et au regard des résultats de fréquentation du site de la Baie de Somme, on estime que les résultats départementaux correspondent globalement à ceux de l'Avant-pays.



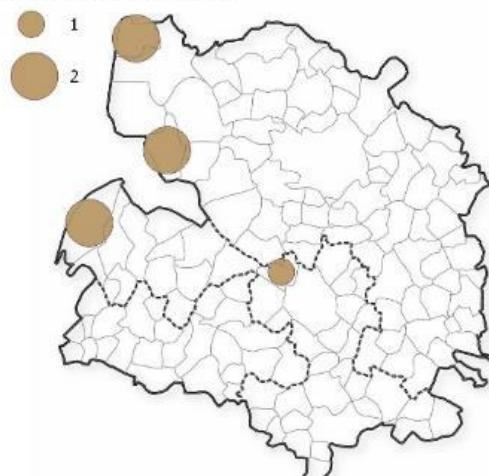
Source : Somme Tourisme

## Offre d'hébergement touristique

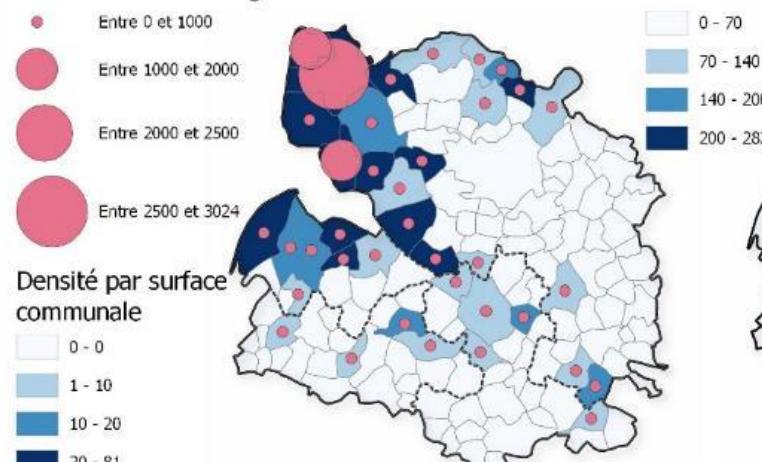
SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



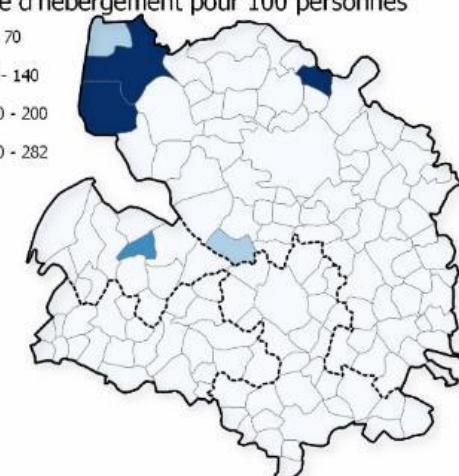
## Résidences tourisme



## Nombre total d'hébergements



## Nombre d'hébergement pour 100 personnes



0 5 km

Réalisation : CITADIA - Juillet 2022  
Sources : INSEE 2022



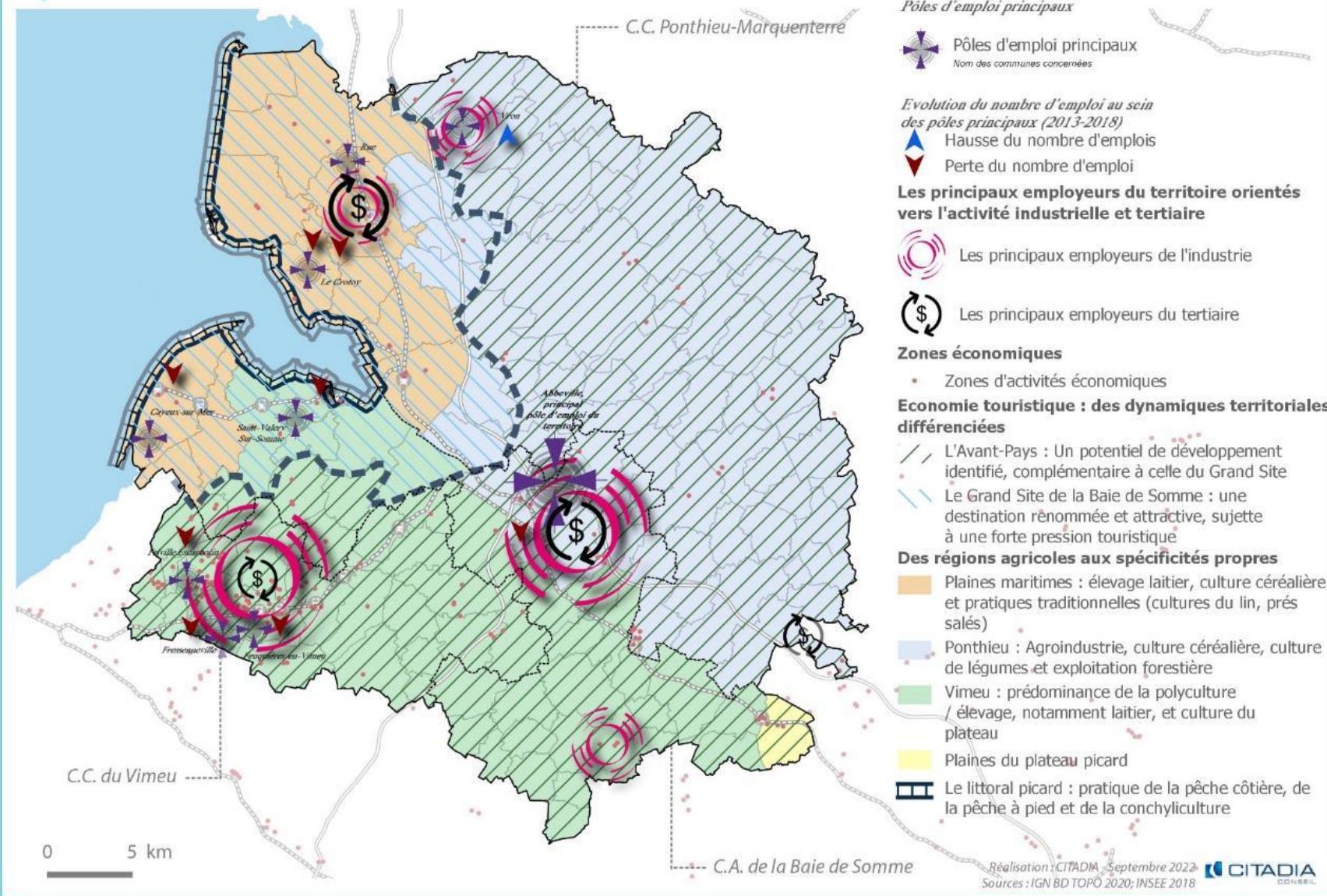
# Synthèse et perspective

Grandes thématiques	Principaux constats	Enjeux de demain
Profil économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une destination touristique bien desservie, rapidement accessible depuis plusieurs grandes polarités urbaines (Paris, métropoles de l'Europe du Nord)</li> <li>Une façade littorale porteuse de nombreux emplois touristiques, garante du dynamisme économique en haute saison</li> <li>Un déficit de visibilité des services et activités touristiques dans les terres intérieures</li> <li>Un renouvellement du label Grand Site de France en 2025 qui impulse une nouvelle stratégie touristique pour une meilleure répartition de la fréquentation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en valeur la diversité des activités, notamment culturelles, et des savoir-faire afin de répartir les effets positifs produits par le développement de l'économie touristique</li> <li>Des initiatives à poursuivre pour le développement touristique de l'Avant-Pays : Vallée de la Somme, maillage de circuits pour le cyclotourisme...</li> <li>Les labels Grand Site de France, PNR et PAH : des leviers pour développer un tourisme respectueux des sites, améliorer les conditions de protection, de réhabilitation et de gestion active du paysage et des patrimoines, mieux accueillir les visiteurs et générer un développement local durable et bénéficiant aux habitants, une diversification des modalités d'arrivée sur le territoire, une maximisation des offres alternatives à la voiture et un renforcement de la communication</li> <li>Une gouvernance du développement touristique à l'image du SADT à accompagner / renforcer (ex. amplifier les premières expériences de mutualisation et de renforcement des outils de communication existants menées dans le cadre de Baie de Somme Attractivité pour faire évoluer le modèle de stratégie de développement touristique du territoire)</li> </ul>
Patrimoine naturel et culturel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une diversité des atouts paysagers (marais, forêts, littoral, vallées de la Trie, de la Somme...), patrimoniaux et culturels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>De nombreux sites, en particulier sur le littoral, exposés à des risques d'inondation ou de submersion qui nécessitent d'être anticipés dans les plans de gestion</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une volonté politique commune pour la valorisation de la Baie de Somme depuis les années 1980, ayant permis d'affirmer son littoral en tant que destination touristique, renommée pour son authenticité et son cadre exceptionnel</li> <li>• Une forte fréquentation saisonnière induisant une pression sur les sites du littoral en particulier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôler le développement touristique sur le littoral en limitant les impacts négatifs sur l'environnement et la qualité de vie locale</li> </ul>
Offre en hébergement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une offre en hébergements marchands fortement concurrencée par le non marchand</li> <li>• La fréquentation du littoral en haute saison : une pression sur l'offre en hébergement touristique et des saisonniers, nécessitant d'être encadrée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La conduite d'études pour identifier les besoins en matière d'hébergement des saisonniers sur les communes du littoral les plus exposées</li> </ul>
Type de clientèle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une clientèle fidèle à la destination</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• De nouvelles aspirations des touristes, en particulier depuis la pandémie Covid-19, auquel le territoire peut répondre : tourisme vert, tourisme patrimonial</li> <li>• Un potentiel d'offres touristique à capter : tourisme culturel, tourisme durable, loisirs sportifs, clientèle groupe... hors haute saison et dans l'Avant-Pays</li> </ul>

## Carte de Synthèse : Economie

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



# 4

**Une offre en équipements,  
commerces et services  
fortement polarisée**

# Chapitre 4 : Une offre en équipements, commerces et services fortement polarisée

## Focus méthodologique

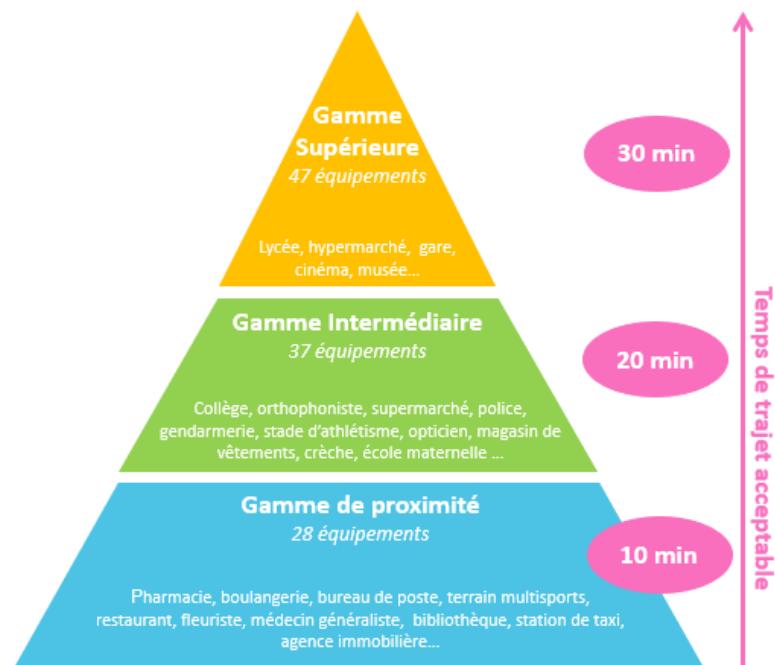
L'analyse de la répartition et de la couverture du périmètre du SCoT en équipements et services est fondée sur l'exploitation statistique de la base permanente des équipements (BPE) de l'INSEE, base destinée à fournir des informations sur le niveau d'équipements et de services rendus par un territoire à la population.

Cette base permet de produire différentes données, comme la présence ou l'absence d'un équipement, la densité d'un équipement, ou un indicateur de disponibilité d'un équipement du point de vue de la population.

Pour la Base Permanente des Équipements 2020 (dernières données disponibles), 112 équipements sont ainsi retenus et ont été regroupés en trois gammes selon leur fréquence d'implantation et leur présence simultanée sur le territoire communal. Ces trois gammes traduisent une hiérarchie dans les services rendus à la population et se répartissent de la manière suivante :

- la gamme de proximité
- la gamme intermédiaire
- la gamme supérieure.

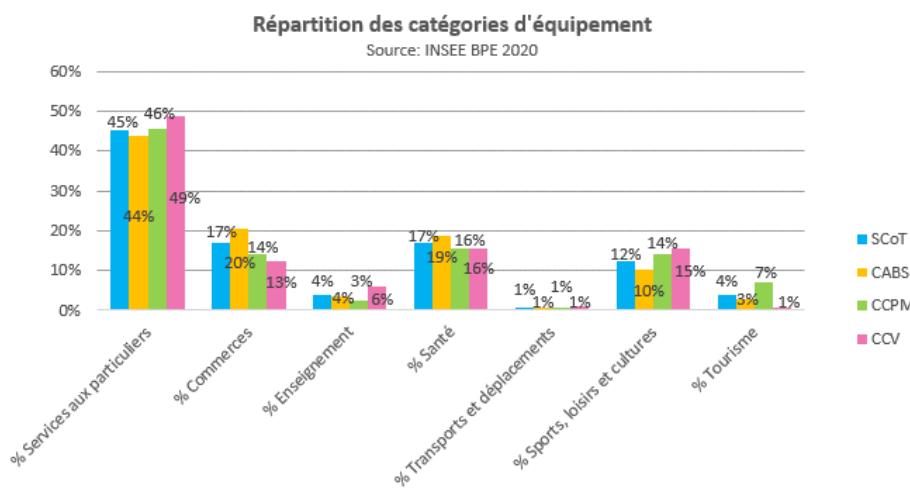
Depuis cette hiérarchie, des distances-temps d'accessibilité sont définies et représentent le temps de trajet considéré comme acceptable pour accéder à un service.



## I. Une offre en équipements, commerces et services incomplète

### 1. Un pôle majeur et une concentration des équipements et services sur la côte

Le territoire du Pays de la Baie de Somme compte, selon la Base Permanente des équipements de l'INSEE, 3 821 équipements, commerces et services. Les services au particulier, les commerces, les équipements de santé et des sports et loisirs sont les plus représentés.



En termes de répartition, Abbeville se distingue très clairement comme pôle majeur et structurant (en nombre et en gamme). Elle concentre 26,46% de l'offre du SCoT soit 1 011 équipements ou services.

A ce pôle majeur, s'ajoutent 6 pôles secondaires concentrant plus de 100 équipements ou services :

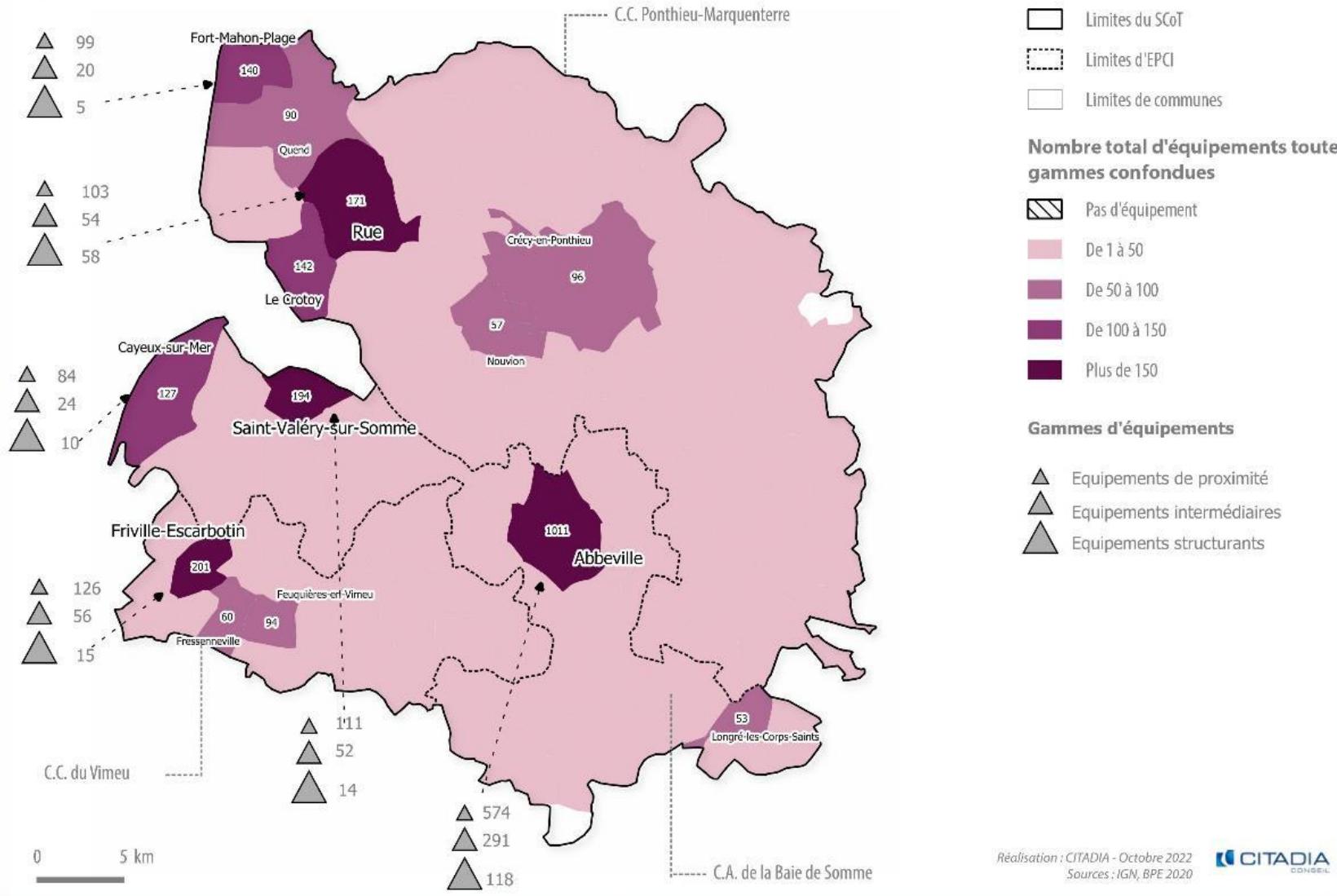
- ✓ Friville-Escarbotin 5,26% (201 équipements ou services)
- ✓ Saint-Valéry-sur-Somme 5,08% (194 équipements ou services)
- ✓ Rue 4,48% (171 équipements ou services)
- ✓ Le Crotoy 3,72% (142 équipements ou services)
- ✓ Fort-Mahon-Plage 3,66% (140 équipements ou services)
- ✓ Cayeux-sur-Mer 3,32% (127 équipements ou services)

Hormis Abbeville, on constate une surconcentration des pôles d'équipements, services et commerces du territoire le long de la côte littorale.

Malgré le caractère rural du territoire, seules 2 communes sont dépourvues d'équipements. Toutefois, 40 communes sur 139 comptent une offre très faible avec moins de 5 équipements, commerces et services.

## Nombre total d'équipements

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées

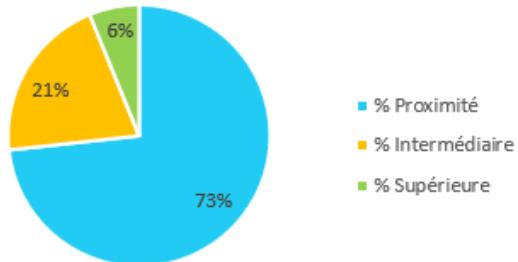


## 2. Une forte polarisation des équipements intermédiaires et supérieurs

Un peu moins des trois quarts des équipements et services du territoire appartiennent à la gamme de proximité. La part importante d'équipements de proximité est typique des territoires ruraux.

Répartition des équipements par gamme

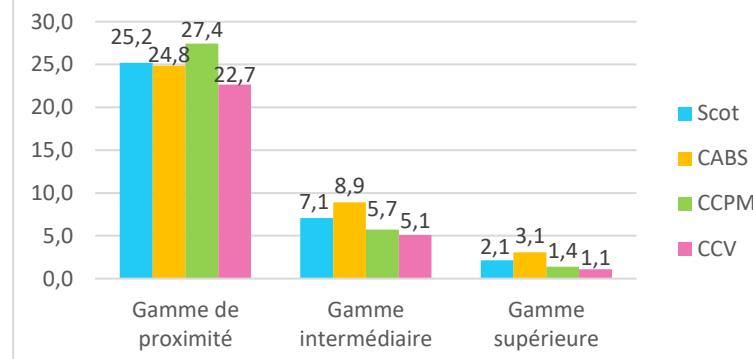
Source: INSEE BPE 2020



La densité d'équipements par gamme révèle toutefois que la répartition des services ne correspond pas exactement à la répartition de la population. Malgré un nombre élevé d'équipements de proximité dans la CA de la Baie de Somme, le ratio est bien inférieur à celui de la CC Ponthieu-Marquenterre qui comprend pourtant moins d'équipements (65% contre 79%). La concentration des équipements et services de gamme intermédiaire et supérieure est assez forte pour compenser une population plus importante.

Densité d'équipement par gamme pour 1 000 habitants

Source: INSEE BPE 2020



La concentration des équipements par gamme à l'échelle intercommunale montre que plus la gamme est élevée, plus la concentration est forte, jusqu'à atteindre 68% des équipements et services de la gamme supérieure concentrés dans la CA de la Baie de Somme.

A l'échelle des communes, Abbeville a un poids important sur les trois gammes d'équipements et sa polarisation est croissante avec la montée en gamme. La commune concentre ainsi 49% des équipements et services de proximité du territoire, contre 11% pour Friville-Escarbotin et 9% pour Saint-Valéry-sur-Somme et Rue, 8% pour Fort-Mahon-Plage et 7% pour Cayeux-sur-Mer.

Pour la gamme intermédiaire, Abbeville regroupe 57% de l'offre contre 10% pour Rue et Saint-Valery-sur-Somme. 11% des gammes intermédiaires sont regroupées à Friville-Escarbotin, 5% pour Cayeux-sur-Mer et 4% pour Fort-Mahon-Plage et Le Crotoy.

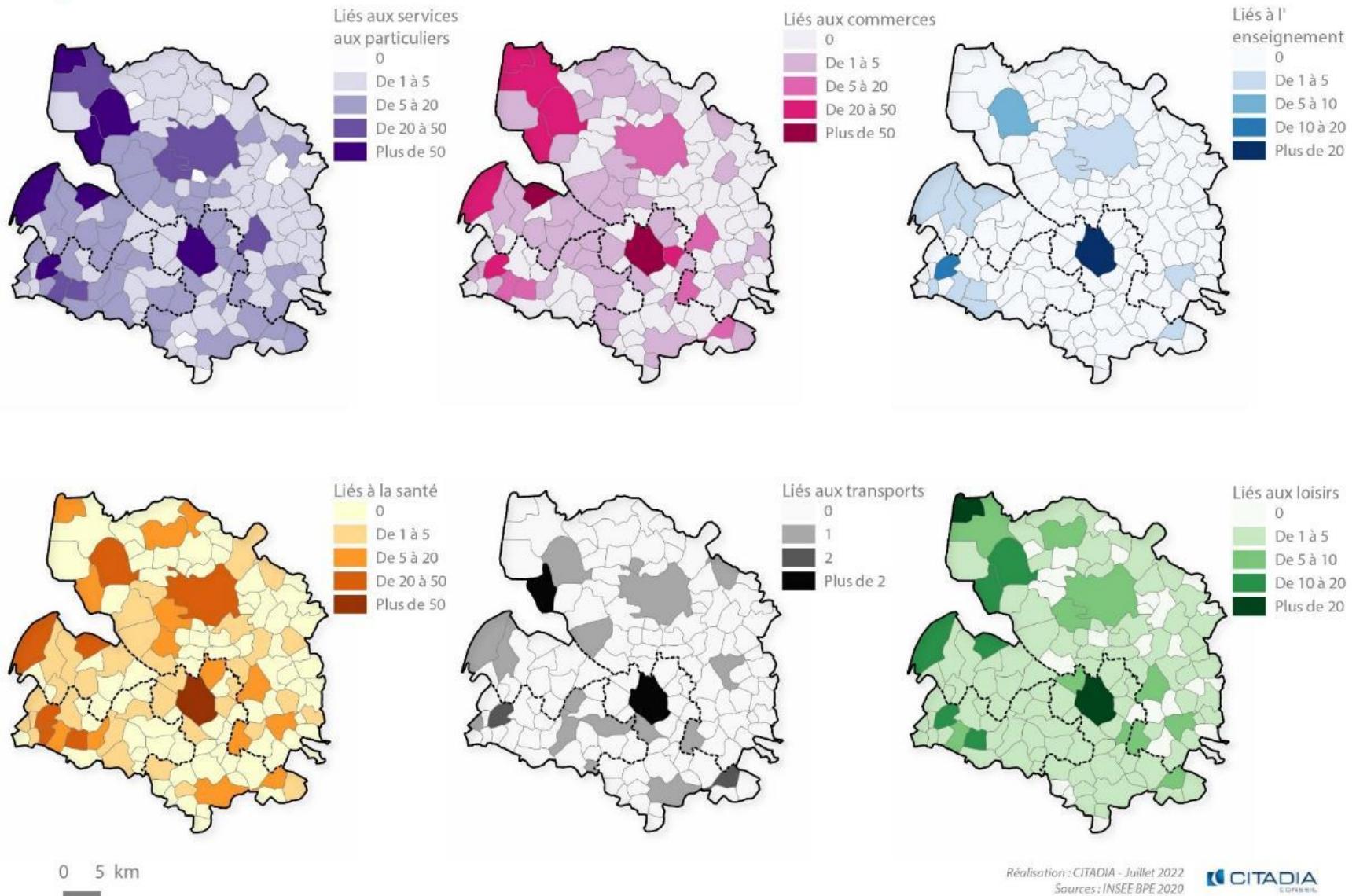
Concernant la gamme supérieure, plus de la moitié de l'offre est rassemblée à Abbeville (66%), puis 8% à Friville-Escarbotin, 8% à

Saint-Valery-sur-Somme et 6% à Cayeux-sur-Mer. Pour cette gamme, seules 27 communes bénéficient de la présence d'un équipement sur leur territoire.

Ce phénomène de concentration rend indispensable une très bonne accessibilité aux pôles d'équipements majeurs du territoire, et notamment Abbeville.

## Nombre et types d'équipements

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées

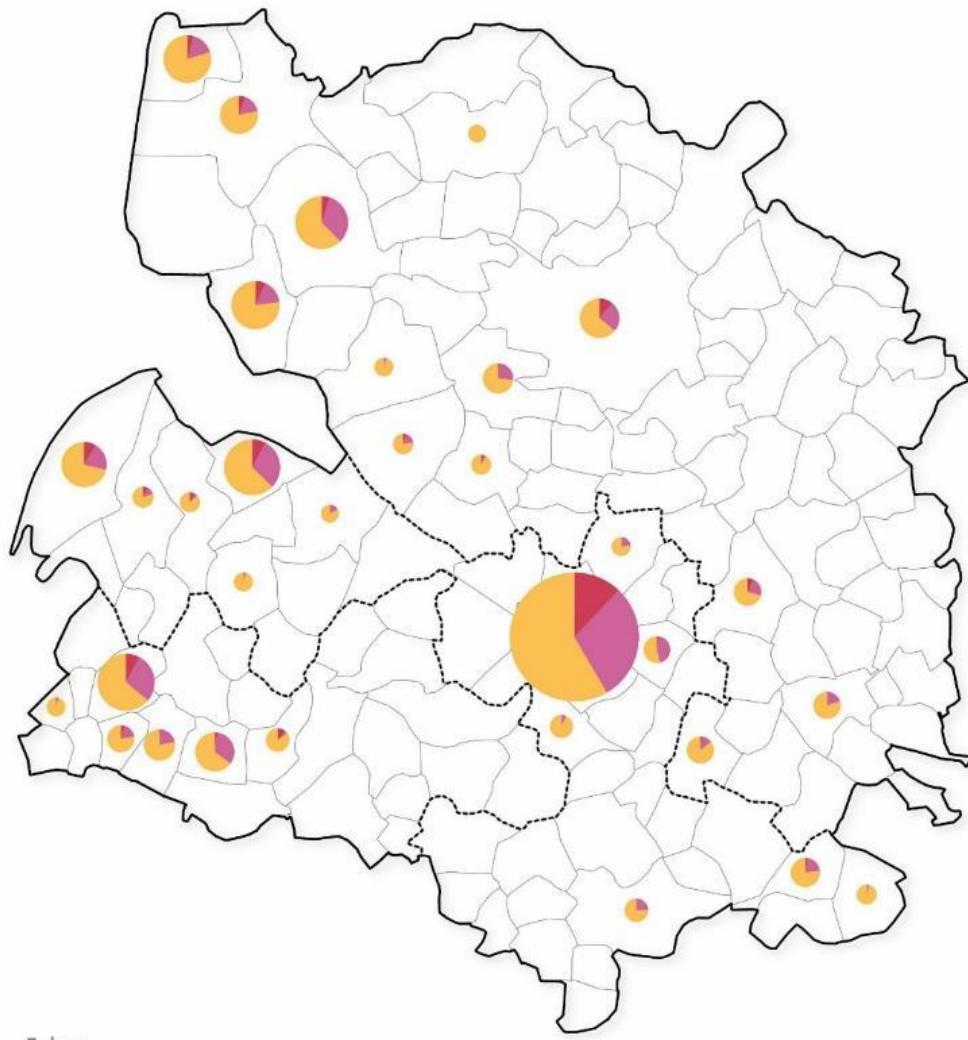


Réalisation : CITADIA - Juillet 2022  
Sources : INSEE BPE 2020



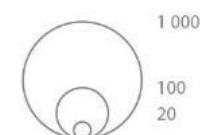
## Nombre et répartition des équipements selon leur gamme

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



- Limites du SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées
- Limites d'EPCI
- Limites de communes

### Nombre d'équipements



### Gamme d'équipement

- Equipement de proximité
- Equipement intermédiaire
- Equipement supérieur

Réalisation : CITADIA - Avril 2022  
Sources : INSEE BPE 2020



### 3. Une représentation incomplète des équipements et services qui nécessite la fréquentation d'autres pôles urbains

#### Focus définitions

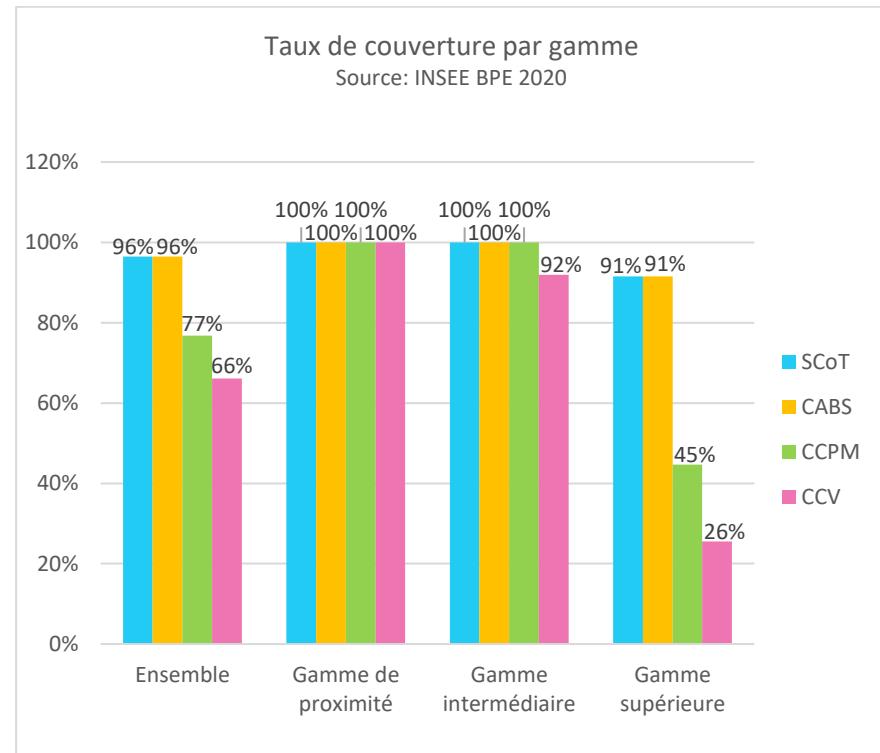
Le taux de couverture correspond à la présence sur le territoire des 112 équipements et services recensés dans la BPE 2020. Ce taux ne prend pas en compte la quantité de l'offre ni sa capacité à répondre aux besoins de la population mais permet de mettre en lumière à la fois la diversité de l'offre d'une part, et l'absence d'équipements sur le territoire d'autre part.

Sur l'ensemble des équipements, commerces et services recensés dans la BPE, 96% toute gamme confondue sont présents sur le territoire. Ce dernier présente ainsi un taux de couverture très bon, atteint en particulier grâce au pôle majeur Abbeville mais la fréquentation de l'offre des territoires voisins reste nécessaire pour accéder à certains services et équipements : une gare TGV par exemple.

Plus précisément, le territoire compte une couverture complète des équipements, services et commerces de proximité (100%), tandis que certains équipements supérieurs (91%) ne sont pas représentés. Ainsi, malgré la présence du pôle d'Abbeville, le territoire n'est pas auto-suffisant et la fréquentation de pôles d'équipements, commerces et services extérieurs au territoire est indispensable.

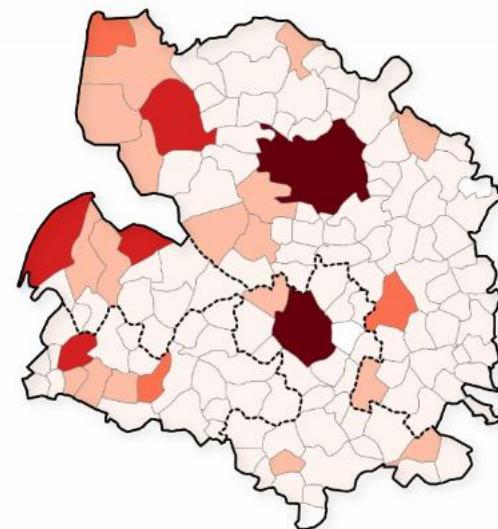
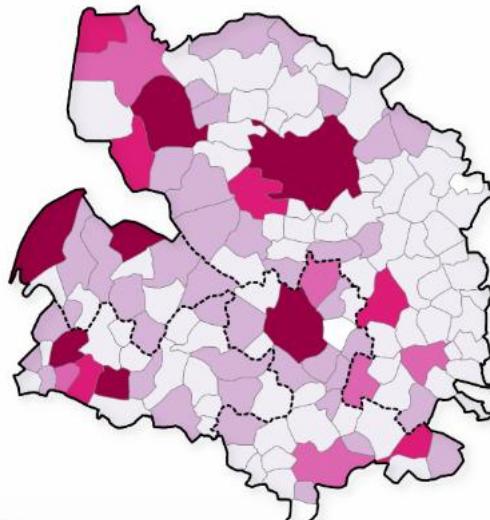
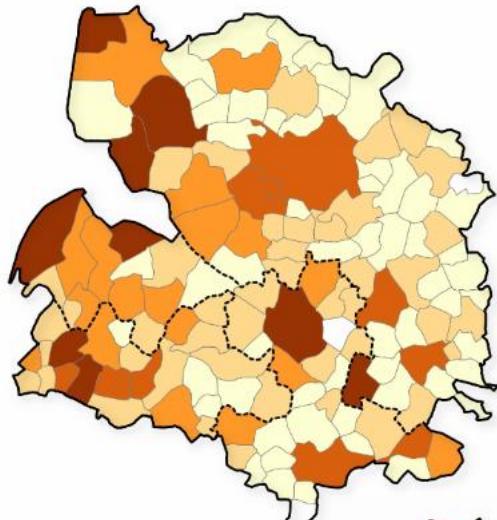
A l'échelle infra-territoriale, la CA de la Baie de Somme compte les mêmes taux de couverture que le SCoT car c'est l'EPCI le mieux couvert. On note que la CC Ponthieu-Marquenterre bénéficie d'un

taux de couverture plus important que celui de la CC du Vimeu (respectivement 77% et 66%).



## Couverture en équipements et services

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



0 5 km

### Taux de couverture\* pour les équipements de proximité

- Moins de 10%
- Entre 10 et 20%
- Entre 20 et 40%
- Entre 40 et 60%
- Plus de 60%

### Taux de couverture pour les équipements intermédiaires

- Pas d'équipement
- Moins de 10%
- Entre 10 et 20%
- Entre 20 et 40%
- Plus de 40%

### Taux de couverture pour les équipements supérieurs

- Pas d'équipement
- Moins de 5%
- Entre 5 et 10%
- Entre 10 et 20%
- Plus de 20%

\*Taux de couverture des équipements selon la typologie de la base permanente des équipements (BPE)

Réalisation : CITADIA - Avril 2022  
Sources : INSEE BPE 2020



#### 4. Un appui sur les pôles d'équipements extérieurs

La répartition des pôles d'équipements situés sur le territoire du SCoT ne permet pas à l'ensemble des communes de pouvoir y accéder en moins de 30 minutes en voiture : Abbeville, le pôle principal, bénéficie d'une situation plutôt centrale mais les communes sur les franges nord se situent à plus de 40 minutes en voiture (Fort-Mahon-Plage ou Saint-Quentin-en-Tourmont par exemple). L'accessibilité aux pôles secondaires ou relais, tous concentrés à l'Ouest du territoire, est encore plus déséquilibrée et certaines communes se trouvent à plus de 30 minutes d'un pôle.

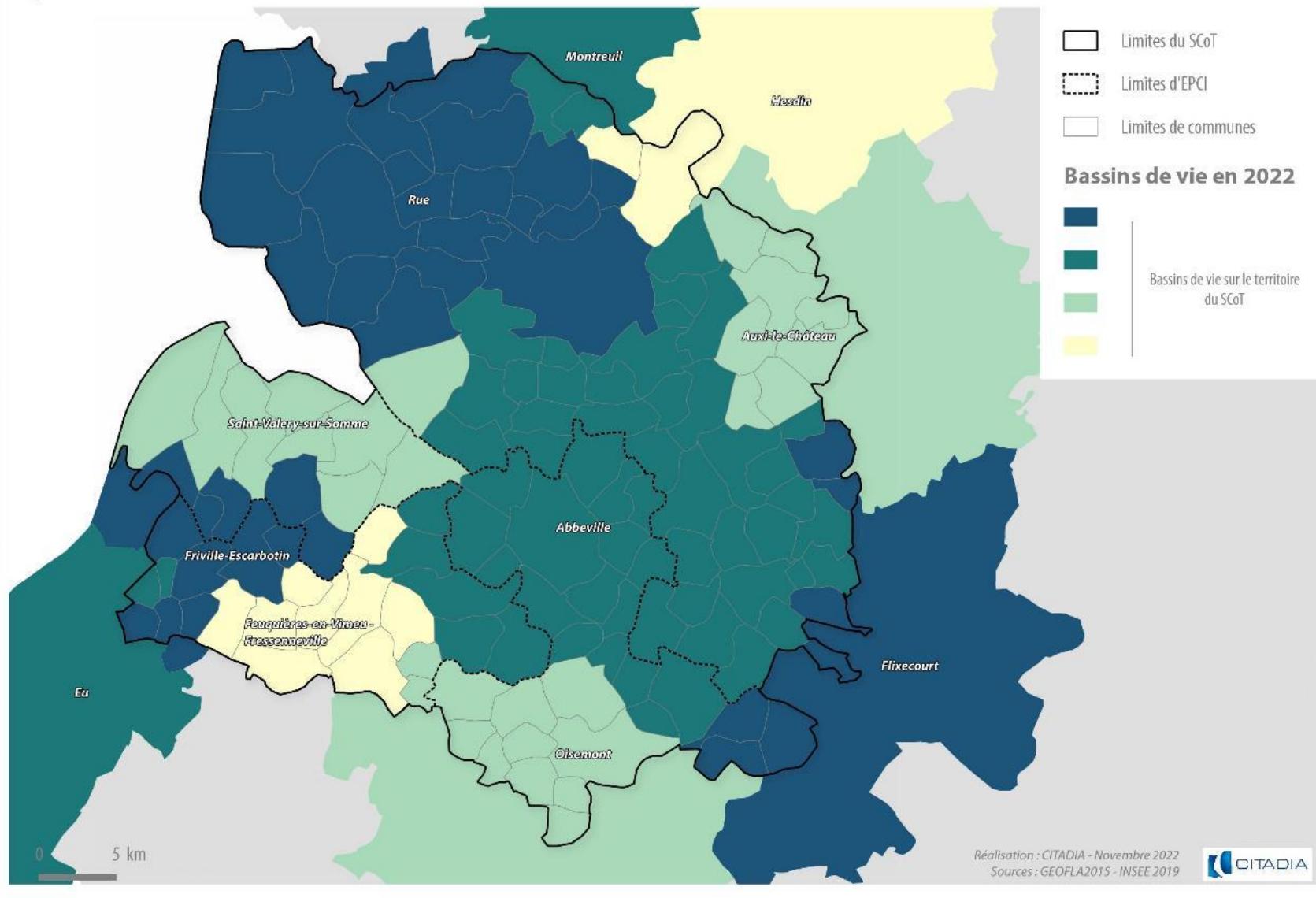
La fréquentation de pôles d'équipements extérieurs ne se justifie donc pas uniquement quant à l'absence d'une partie de l'offre d'équipements et de services sur le territoire mais également du fait d'un maillage déséquilibré des pôles intermédiaires vers l'ouest, sur le littoral et au sein des polarités du Vimeu.

La carte des bassins de vie produite par l'INSEE illustre le fonctionnement et la fréquentation des bassins d'équipements pour la vie quotidienne. La ville d'Amiens située à 50km d'Abbeville est la grande ville la plus proche.

L'accessibilité aux pôles via les modes alternatifs à la voiture (transports en commun, modes doux, etc.) est d'autant plus problématique pour les populations non-motorisées (jeunes, non-détenteurs d'un permis de conduire, personnes précaires ou trop âgées pour conduire, etc.) qui sont doublement pénalisés par une répartition géographique des pôles peu optimale et l'absence d'une offre de transports en commun performante pour garantir un bon accès aux équipements.

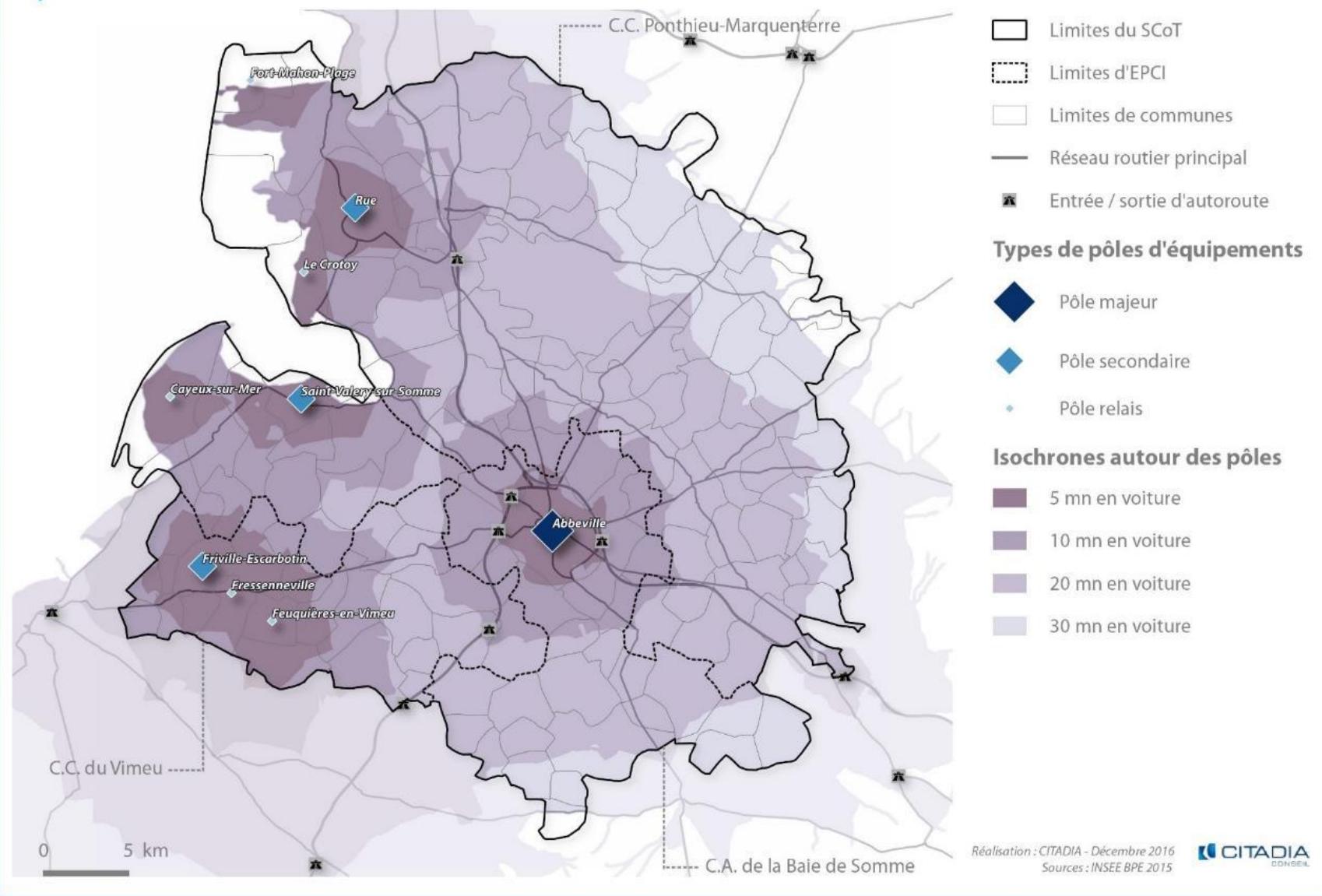
## Bassins de vie en 2022

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



## Accessibilité aux pôles principaux d'équipements du territoire

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



## II. Des équipements, commerces et services de proximité divers et garants de la qualité de vie sur le territoire du SCoT

### 1. Une offre commerciale concentrée dans les pôles urbains

#### Focus définitions

- **Les commerces quotidiens** : ils sont fréquentés quotidiennement de manière organisée ou imprévue, et permettent les pratiques de proximité : supérette, épicerie, boulangerie, boucherie-charcuterie, poissonnerie, librairie-papeterie-journaux.
- **Les commerces occasionnels** : il s'agit des biens achetés de manière occasionnelle, parfois de manière imprévue, pour le plaisir. Ils regroupent également les supermarchés et hypermarchés fréquentés à temporalité hebdomadaire ou mensuelle : produits surgelés, magasin de vêtements, magasin de chaussures, droguerie-quincaillerie-bricolage, parfumerie, horlogerie-bijouterie, fleuriste, magasin d'optique, station service.
- **Les commerces spécialisés** : ils vendent des biens durables, achetés en réponse à un besoin singulier : grande surface de bricolage, magasin d'équipements du foyer, magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo, magasin de meubles, magasin de revêtements murs et sols, magasins de matériel médical et orthopédique, magasins d'articles de sports et de loisirs

Le territoire du SCoT compte 647 commerces, dont 36% de commerces quotidiens, 58% occasionnels et 6% spécialisés.

Sur le territoire, 12 communes comptent seulement un commerce du quotidien (9%), 20 communes comptent au moins une offre occasionnelle (14%) et 5 communes ont au moins un commerce

spécialisé (4%). Le territoire offre des équipements commerciaux sur l'ensemble du SCoT malgré une spécificité rurale d'une grande partie des communes.

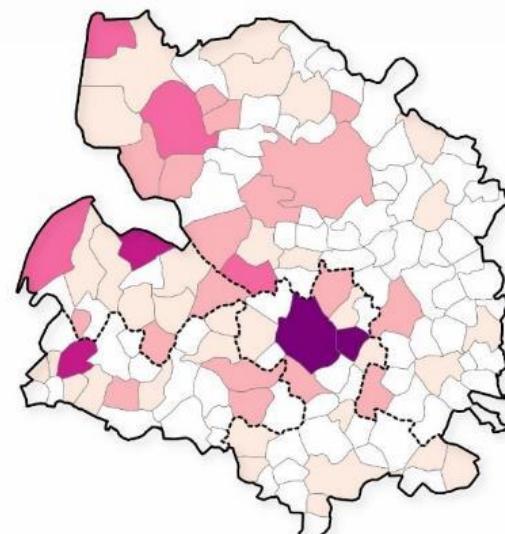
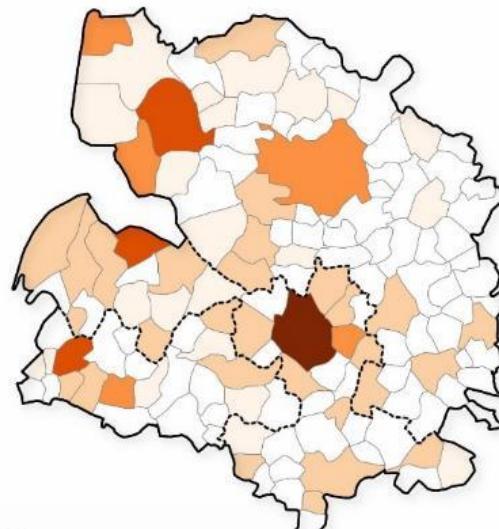
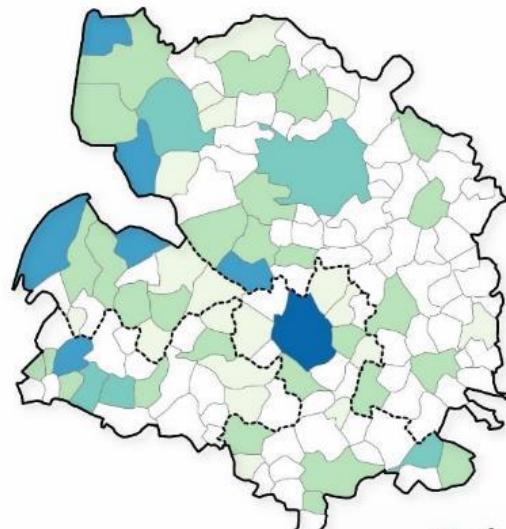
Les principaux pôles commerciaux sont Abbeville, Rue, Crécy-en-Ponthieu, ainsi que les principales stations balnéaires du territoire. La surconcentration d'équipements commerciaux sur la côte est due à la vocation touristique du littoral qui garantit une offre pour les résidents même si son adéquation avec les besoins du quotidien est à vérifier.

Par ailleurs, l'offre commerciale de proximité du territoire diminue contrairement au développement des super- et hypermarchés. Entre 2015 et 2020, le territoire comptabilise une hausse de 10% de commerces de proximité. Le maintien de cette offre représente un enjeu fort tant pour la répartition des commerces sur le territoire, que pour l'animation des centres-bourgs.

Pour les communes à faible nombre de commerces de proximité, des modes de distribution alternatifs se développent ou renaissent : marchands ambulants, distributeurs automatiques, etc. Ces pratiques existent déjà dans le périmètre du SCoT (tournées de pain, etc.) et peuvent être renforcées pour les communes les plus rurales.

## Répartition des commerces par gamme au sein du territoire du SCoT

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



0 5 km

Part des commerces quotidiens par rapport à l'offre totale du SCoT

- 0 %
- Moins de 2 %
- Entre 2 et 5 %
- Entre 5 et 10 %
- Plus de 10 %

Part des commerces occasionnels

- 0 %
- Moins de 2 %
- Entre 2 et 5 %
- Entre 5 et 10 %
- Plus de 10 %

Part des commerces spécialisés

- 0 %
- Moins de 2 %
- Entre 2 et 5 %
- Entre 5 et 10 %
- Plus de 10 %

Réalisation : CITADIA - Avril 2022  
Sources : INSEE BPE 2020



## 2. Une offre d'enseignement complétée par les pôles extérieurs

### 2.1. Une offre pour la petite enfance insuffisante

En 2021, 860 enfants sont nés sur le territoire du Pays de la Baie de Somme. Ce nombre donne un ordre d'idée des besoins en matière d'accueil de la petite enfance même s'il ne tient pas compte de l'installation ou du départ de familles avec de jeunes enfants.

En 2021, le territoire ne comptait que 7 structures d'accueil réparties dans 5 communes, une offre complétée par un réseau d'assistantes maternelles qui peuvent se retrouver dans 5 RPE (Relais Petite Enfance).

En termes de répartition, la frange au nord-est et nord du territoire dispose de peu d'offre mais les habitants peuvent se tourner vers les structures du Pas-de-Calais. (source : CAF)



Crèche de Feuquières-en-Vimeu, source : site de la ville

### 2.2. Des établissements du premier degré à maintenir

Le territoire reste relativement bien pourvu en équipements du premier degré avec 15 écoles maternelles et 62 écoles élémentaires. Toutefois, cette offre est fortement polarisée (8 écoles maternelles à Abbeville et 3 à Friville-Escarbotin, seulement 43 communes sont équipées d'une école élémentaire).

Pour favoriser le maintien d'une offre même incomplète dans les communes rurales, 27 classes élémentaires sont réparties dans des Regroupements Pédagogiques Intercommunaux dispersés (RPI). Malgré ces initiatives, 65 communes ne disposent d'aucune offre d'enseignement, ce qui nuit à leur attractivité auprès des familles souhaitant s'installer sur le territoire.

Le ramassage scolaire est organisé à travers ces structures de regroupement qui sont un moyen notamment pour les petites communes de maintenir une offre scolaire sur le territoire, garante selon de nombreux élus de la vitalité des villages, notamment dans le contexte d'une population vieillissante.

Entre 2013 et 2019 le territoire compte 1 521 enfants de 0-14 ans en moins. Cette évolution démographique menace le maintien d'établissements ou de classes dans les communes les plus isolées et pour qui la présence d'une école est indispensable dans leur stratégie d'accueil de nouvelles familles.

### 2.3. Une dépendance aux pôles extérieurs pour les établissements du second degré et les formations supérieures

Le périmètre du SCoT compte 12 collèges sur le territoire répartis dans 9 communes dont 3 à Abbeville, 3 lycées généraux dont 2 à Abbeville et 3 lycées professionnels. L'analyse des flux domicile-études (cf. Thématique Mobilité) démontre une insuffisance de l'offre sur le territoire qui entraîne une forte fréquentation des établissements extérieurs ou le départ des jeunes en âge d'aller au collège (internats, déménagements familiaux, etc.).

Cette « évasion scolaire » est encore plus forte pour les études supérieures : les formations sont en effet peu présentes sur le territoire. Les jeunes qui souhaitent aller à l'université doivent se rendre à Amiens, Lille ou Arras ou en région parisienne. L'analyse des flux de mobilité des étudiants fait ressortir un départ du territoire de la plupart des jeunes entrant en formation supérieure. Ce phénomène joue fortement sur l'accès aux études supérieures pour tous (nécessité de déménager, etc.) et sur le vieillissement de la population car les étudiants ne reviennent généralement pas s'installer sur le territoire.



*Collège de Rue, source : Google maps*

### 3. Une offre de loisirs principalement orientée vers les activités de plein air

#### 3.1. Un accueil de loisirs à destination des jeunes et des équipements variés

Le territoire compte 22 structures pour l'accueil de loisirs des enfants en périscolaire (source : CAF) leur permettant de pratiquer des activités diverses.

De nombreux équipements de sports sont présents sur le territoire et offrent un large panel de possibilités pour la pratique sportive : athlétisme, tennis, natation, équitation, etc. Toutefois, ceux-ci sont généralement fortement mobilisés par les établissements scolaires.

#### 3.2. Une offre riche autour des loisirs en plein air

Le territoire du Pays de la Baie de Somme est doté d'atouts naturels et paysagers favorables à la pratique de loisirs en plein air : activités nautiques, balades équestres, randonnées, balades à vélo, golf, etc.

Cette offre est particulièrement mise en valeur dans le cadre des activités touristiques du territoire et peut être mobilisée par les habitants.

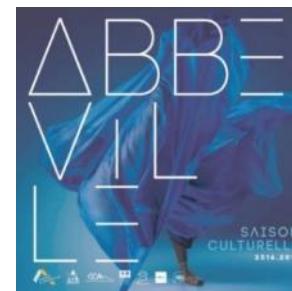
#### 3.3. Une offre culturelle plus limitée

Abbeville concentre une grande partie de l'offre culturelle du territoire avec : un conservatoire de musique, une école des beaux-arts, trois bibliothèques, deux cinémas, une skatepark, et deux sites de programmation musicale et théâtrale importants (l'Espace culturel Saint André et le Théâtre).

Plus généralement, l'offre en écoles de musique est satisfaisante avec plusieurs écoles communautaires et municipales, tandis que l'offre en art dramatique, en danse et arts plastiques est plus faible. Concernant le réseau de points de lecture, la plupart des bibliothèques sont municipales et sont intégrées dans le réseau départemental. Elles se concentrent dans la partie sud du territoire.

Le territoire compte également 5 cinémas, dont 3 dans la CC du Ponthieu-Marquenterre et 2 dans la CA de la Baie de Somme.

L'absence de certains équipements est toutefois compensée par la présence d'un tissu associatif riche et la proximité d'Amiens qui offre un panel culturel plus élargi.



Source : [tourisme-baiedesomme.fr](http://tourisme-baiedesomme.fr)

## 4. Equipements sanitaires et sociaux

### 4.1. Equipements de santé

L'accessibilité aux soins est un sujet de préoccupation majeure pour les élus conscients du risque de désertification médicale, en particulier dans les territoires ruraux. A l'échelle du SCoT, il apparaît que la densité de professionnels de santé libéraux est très disparate, avec la CCPM plutôt bien pourvue, ainsi que la région d'Abbeville (à l'exception des infirmier.es), tandis que le sud du territoire est davantage concerné par une faible densité générale et à l'est par une plus faible part de généralistes de moins de 55 ans (Conseil Territorial de Santé - 2013)

Toutes les professions médicales de premier ordre sont représentées mais en nombre insuffisant en 2020 :

- ✓ 89 médecins généralistes
- ✓ 38 pharmacies
- ✓ 150 infirmiers
- ✓ 36 dentistes

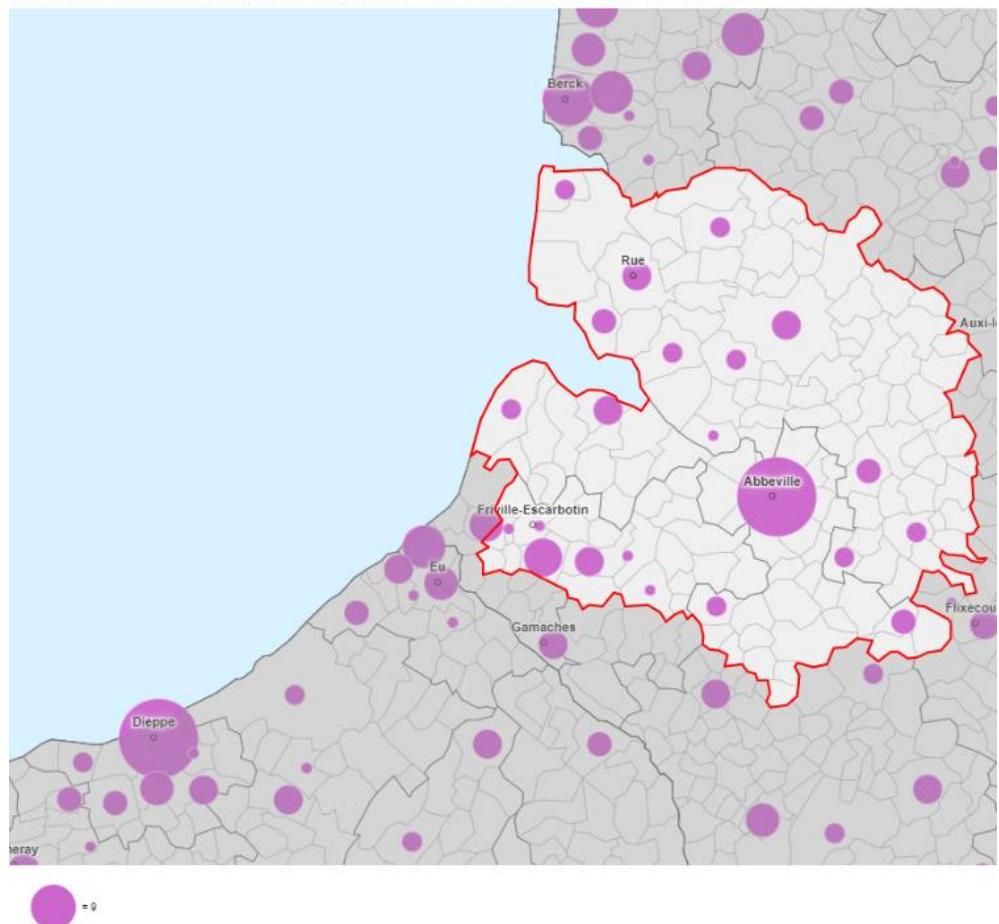
On compte par ailleurs peu de spécialistes sur le territoire : seulement 3 gynécologues, peu de dermatologues, pédiatres, cardiologues, etc.

L'offre est également concentrée sur certaines communes : sur les 653 professionnels de santé exerçant sur le territoire, 238 sont situés à Abbeville (36%) et 351 dans la CA de la Baie de Somme plus généralement (54%).

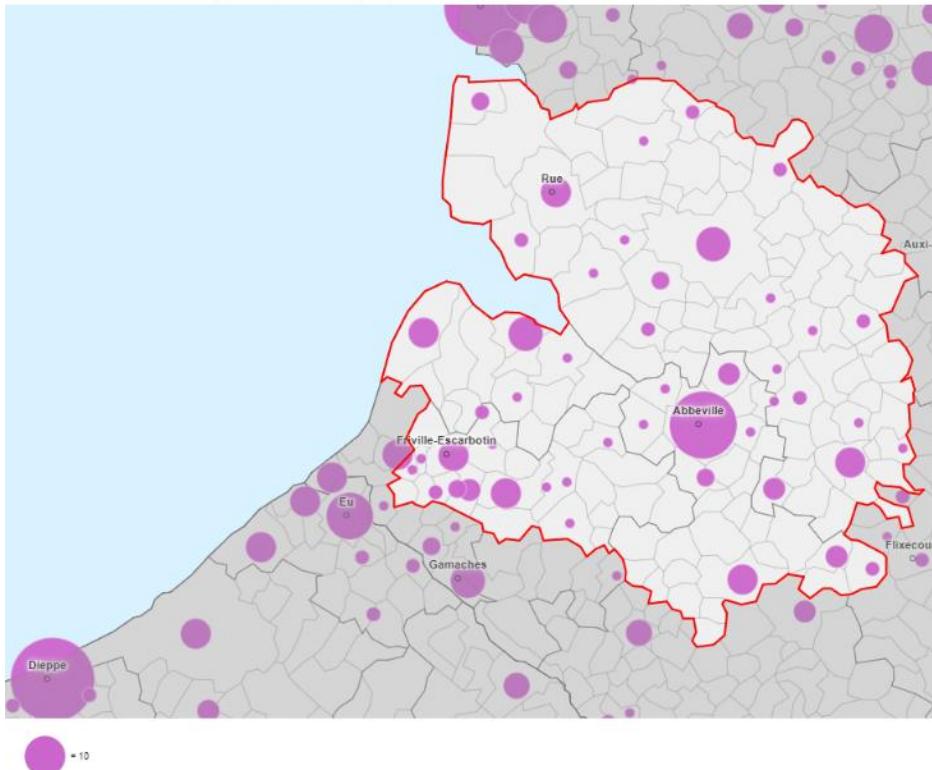
Le réseau d'hôpitaux est varié avec 3 établissements de moyen séjour (soins de suite), 1 de long séjour et 3 de court séjour (chirurgie,

médecine) mais seule une maternité se situe sur le territoire, à Abbeville.

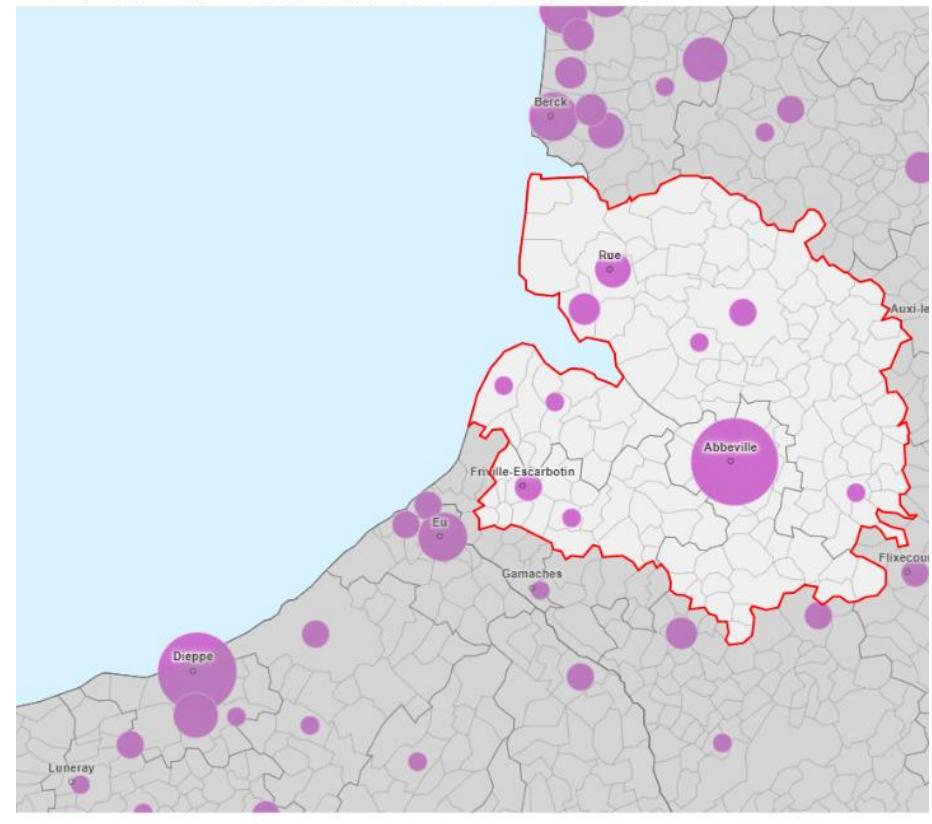
Nombre de médecins généralistes libéraux, 2020 (praticiens) - Source : Insee, Base permanente des équipements 2020



Nombre d'infirmiers libéraux, 2020 (praticiens) - Source : Insee, Base permanente des équipements 2020



Nombre de chirurgiens-dentistes libéraux, 2020 (praticiens) - Source : Insee, Base permanente des équipements 2020



#### **4.2.      Equipement à destination des personnes âgées**

Avec 11% de personnes âgées de plus de 75 ans, le territoire de BS3V compte une part de population senior plus nombreuse que le département (9%).

Les 15 établissements médicalisés spécifiques aux personnes âgées sont considérés comme suffisants sur le territoire du SCoT. Ils correspondent à la fois à des EHPAD, des résidences ou encore des places en secteur hospitalier et proposent des services variés en hébergement permanent ou temporaire et en accueil de jour.

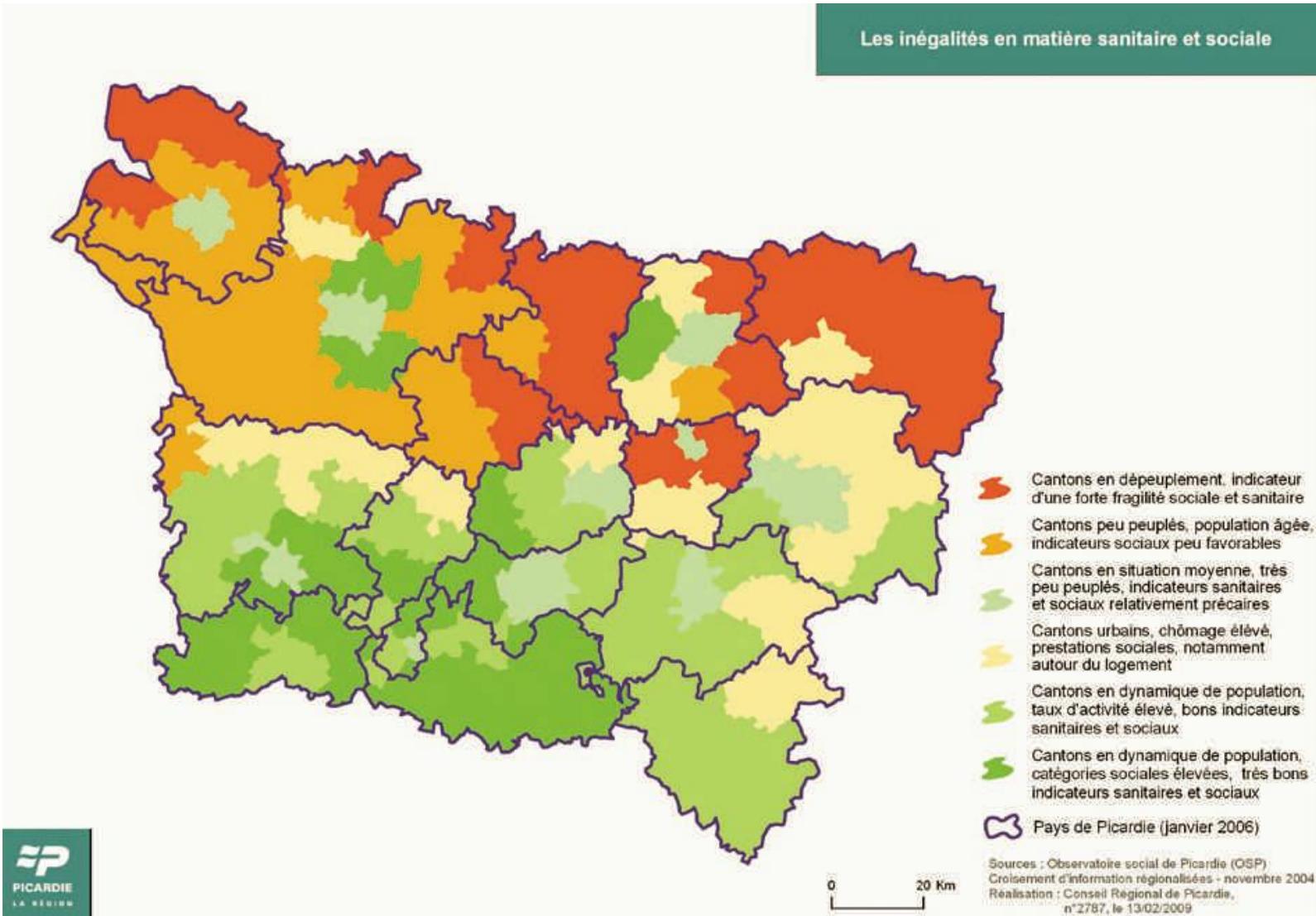
Seuls deux établissements disposent d'une unité Alzheimer pour prendre en charge un public spécifique.

Par ailleurs, pour prolonger les possibilités de maintien à domicile des personnes âgées, plusieurs services de soins et d'aide à domicile sont recensés.

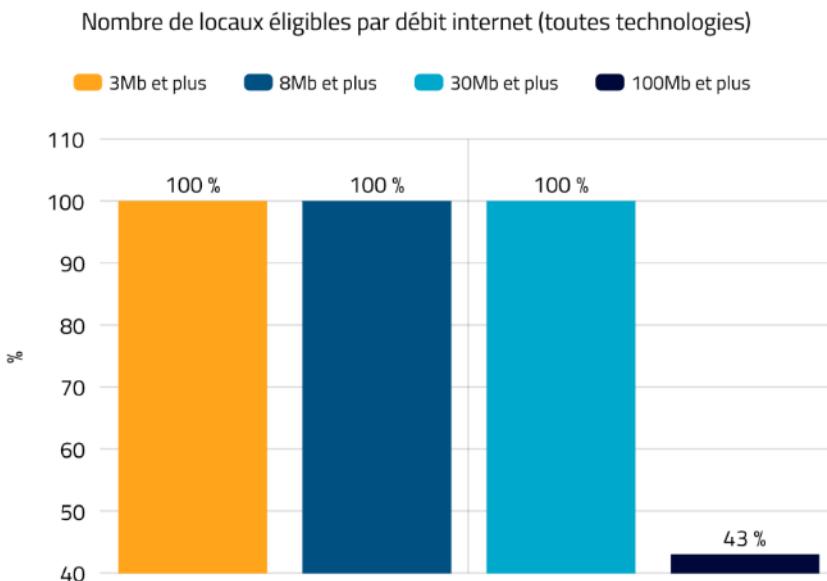
#### **4.3.      Equipement à destination des personnes atteintes de handicap**

Le territoire du SCoT présente une offre adaptée à la fois pour les enfants et pour les adultes atteints de handicap. Les hébergements spécifiques et les services dédiés sont concentrés majoritairement dans la CA de la Baie de Somme (près de 76%)

## Les inégalités en matière sanitaire et sociale



## 5. Un fort enjeu autour de l'aménagement numérique



Afin de répondre aux besoins en développement des infrastructures numériques, le département de la Somme a élaboré en 2011 son Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN). En 2017, le SDTAN propose de nouveaux engagements, c'est-à-dire le 100% FTTH à l'horizon 2026.

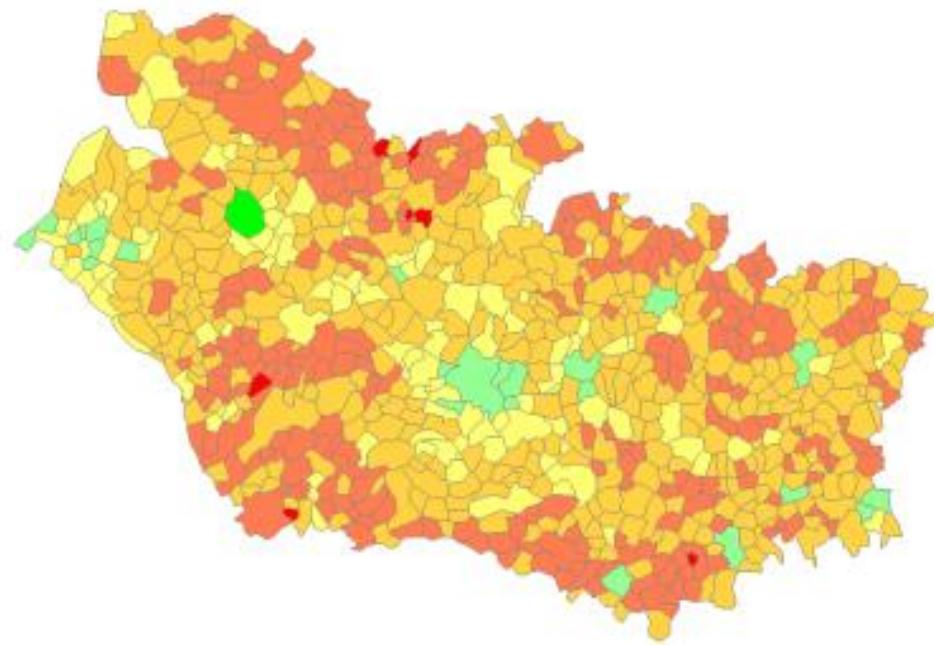
Les opérateurs privés inscrits dans une logique de rentabilité n'aménagent des réseaux que dans des zones les plus peuplées. Les pouvoirs publics tels que la Somme et les Hauts-de-France sont ainsi les acteurs majeurs de la mise en place de la fibre dans les territoires plus ruraux.

Hormis Abbeville et les pôles urbains du sud du territoire, les coûts de déploiement de la Fibre apparaissent relativement élevés et peuvent représenter un frein à des aménagements pourtant indispensables.

100% des locaux du territoire sont éligibles à un débit internet minimal, dont 43% à très haut débit. Le déploiement est hétérogène selon les EPCI, seules la CCV et la CABS bénéficient de l'accès au très haut débit en 2021.

L'accès au Très-Haut-Débit est un nouvel enjeu de l'aménagement du territoire du fait de la place prise par les réseaux de communication numérique à la fois pour la population, les administrations mais aussi les entreprises.

*Cartographie des coûts de déploiement FttH dans les communes de la Somme par géotype*

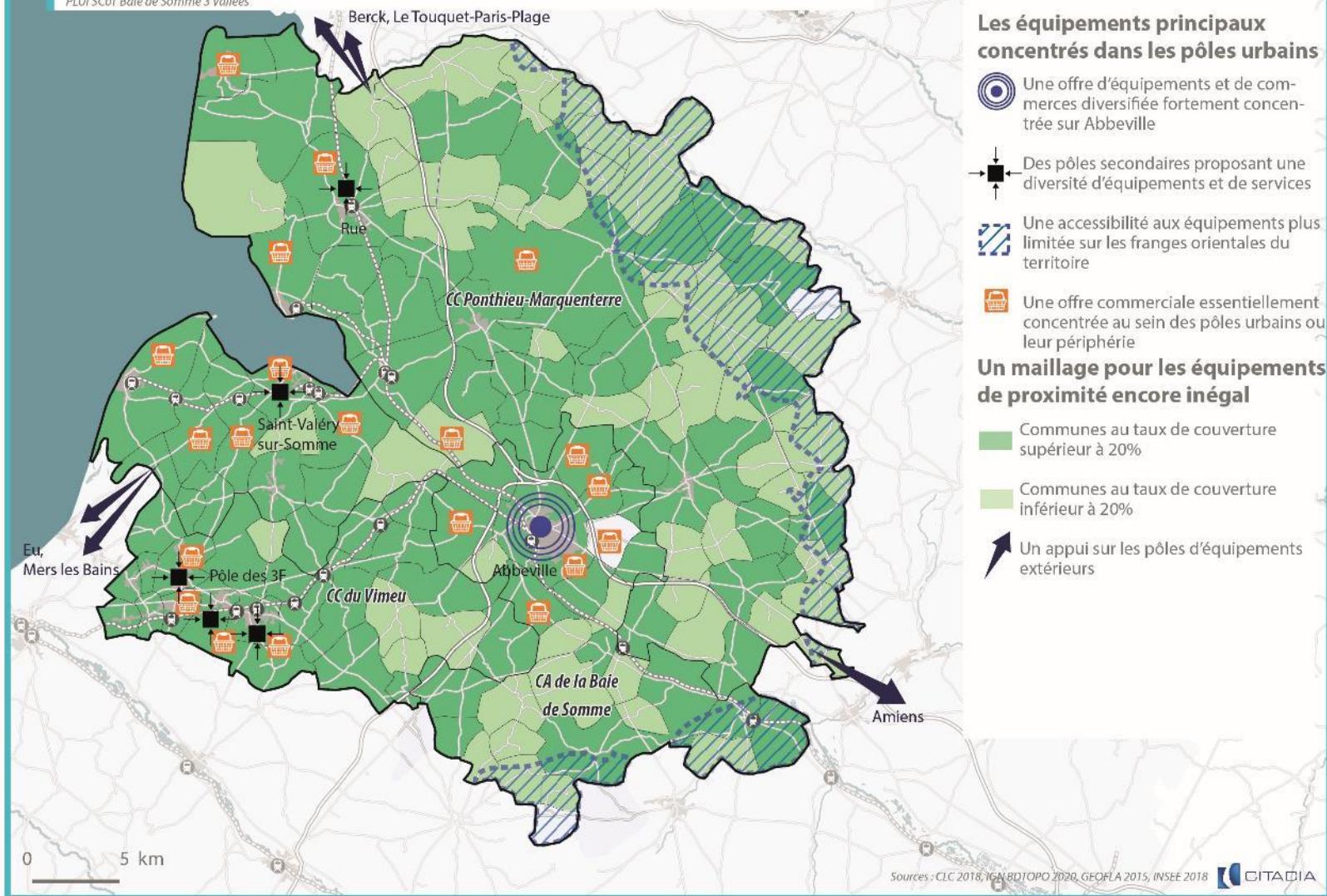


- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>■ Géotype 1 (250€/ligne)</li><li>■ Géotype 2 (500€/ligne)</li><li>■ Géotype 3 (750€/ligne)</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>■ Geotype 4 (2000€/prise)</li><li>■ Geotype 5 (3000€/prise)</li><li>■ Geotype 6 (4000€/prise)</li></ul> |
|--|---|

*Source : modélisation PMP*

## Une offre d'équipements, commerces et services fortement polarisée

PLUi SCoT Baie de Somme 3 Vallées



# Synthèse et perspective

Grandes thématiques	Principaux constats	Enjeux de demain
<b>Armature des pôles d'équipements, de commerce et de services</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un maillage hiérarchisé de pôles garant de l'accès aux services quotidiens pour une majorité de la population</li> <li>• Les principaux pôles d'équipements à moins de 30 minutes en voiture, à proximité des principaux pôles d'emplois</li> <li>• Un territoire au taux de couverture relativement élevé, avec la présence d'un pôle départemental : Abbeville</li> <li>• Une concentration toujours plus forte de l'offre en services et équipements qui pose la question de l'accès et de l'accessibilité</li> <li>• Une dépendance aux grandes agglomérations voisines pour les services rares (Amiens, Lille)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conforter la volonté de redynamiser les centre-bourgs soulignée dans les CRTE et par les programmes de revitalisation : petites villes de demain, autres études de dynamisme des centre-bourgs... et par la réhabilitation des ERP vieillissants</li> <li>• Réintroduire une offre alternative et innovante au sein des communes rurales, pour les besoins de première nécessité notamment</li> <li>• Une diminution du nombre d'habitants susceptible d'affecter la fréquentation des équipements et commerces à anticiper</li> <li>• Des ambitions en matière de mobilités durables à conforter pour garantir une bonne accessibilité aux pôles internes et externes au territoire et renforcer l'accès aux commerces, équipements et services à tous, notamment les PMR</li> <li>• Le risque de fermeture de certains commerces, équipements et services par manque d'accessibilité qui est à anticiper, avec notamment une fracture au nord-est du territoire qui risque de s'accentuer et une désertification des communes rurales</li> </ul>
<b>Offre sanitaire et sociale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une offre concentrée principalement sur Abbeville et la CABS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Repenser l'offre sanitaire qui ne répond que partiellement aux besoins actuels et futurs, avec la désertification médicale, en particulier pour les spécialistes</li> <li>• La désertification médicale : un phénomène à endiguer, notamment par la mutualisation des services</li> </ul>

<b>Offre à destination des jeunes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une bonne coopération intercommunale autour des équipements scolaires à mettre en place pour d'autres équipements</li> <li>Une offre satisfaisante pour l'enseignement, hormis concernant l'offre en formations supérieures insuffisantes sur Abbeville et induisant des flux vers Amiens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un vieillissement de la population de plus en plus fort qui pose la question de l'offre à destination des plus jeunes, et qui nécessite d'être anticipé pour le maintien d'une offre qualitative</li> </ul>
<b>Équipement numérique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un accès au Très-Haut-Débit encore hétérogène sur le territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La fracture numérique et l'illectronisme à prendre en compte, pouvant constituer un frein à l'accès aux services d'une partie de la population</li> <li>La révision du Schéma Départemental de l'Aménagement Numérique : un levier pour faciliter l'accès aux services des populations rurales et des captifs notamment, mais aussi pour la valorisation de l'offre touristique et pour améliorer le débit des entreprises</li> </ul>
<b>Offre de loisirs, sportive et culturelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une grande diversité des équipements sportifs</li> <li>Une offre culturelle limitée, concentrée à Abbeville</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une offre culturelle et touristique pouvant être valorisée auprès des habitants</li> <li>Le tissu associatif local existant et le déploiement de tiers lieux : des potentiels à mobiliser pour développer l'offre culturelle</li> <li>Accompagner la volonté politique de conforter les commerces en centre-bourg, permettant de les affirmer comme polarité</li> </ul>
<b>Offre commerciale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une offre commerciale importante sur le littoral touristique et Abbeville</li> <li>Une disparition des petits commerces face au développement des grandes surfaces, qui ont pu être particulièrement fragilisés par la pandémie pour certains secteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer des modes alternatifs de distribution dans les zones rurales pour pallier l'affaiblissement de l'offre</li> <li>Le développement périphérique de grandes surfaces susceptible d'affecter l'offre en centre-bourg à encadrer</li> </ul>

# 5

**Un territoire entre terre et  
mer aux forts enjeux de  
structuration et  
d'urbanisation raisonnée**

# Chapitre 5 : Un territoire entre terre et mer, aux forts enjeux de structuration et d'urbanisation raisonnée

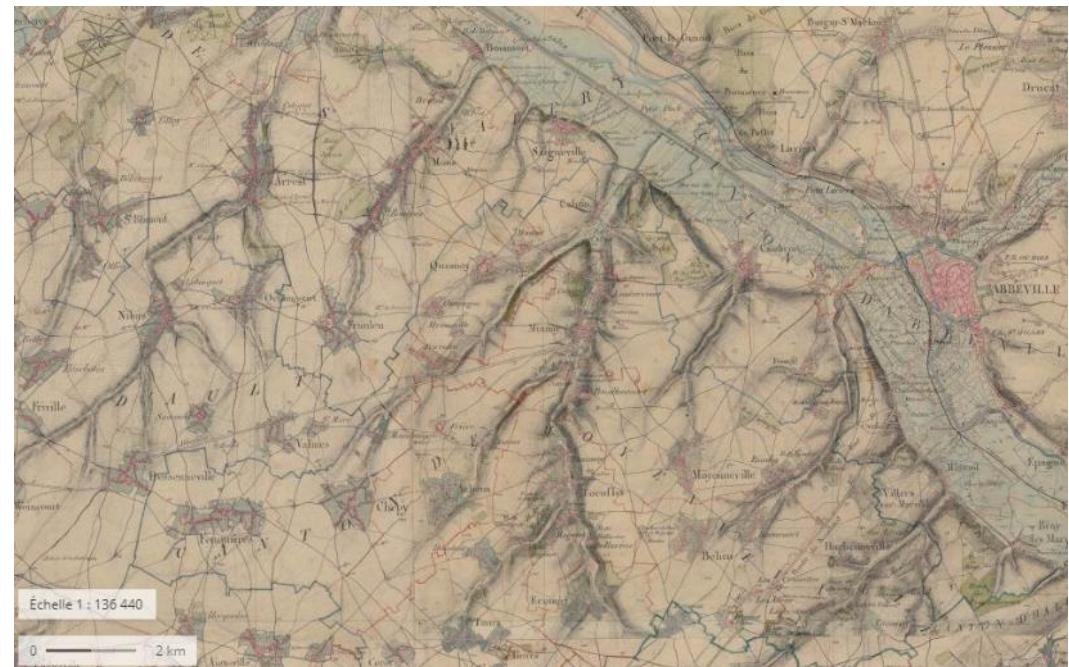
## I. Un développement urbain historiquement très différencié et dont les dynamiques sont à encadrer pour préserver la diversité des milieux

## 1.1. Une urbanisation historiquement régie par la topographie favorisant les fonds de vallée

L'urbanisation du Pays de la Baie de Somme s'est structurée historiquement en relation avec les caractéristiques topographiques du territoire. L'urbanisation des bourgs s'est ainsi d'abord principalement localisée en fond de vallée, le long des cours d'eaux qui traversent le territoire. La présence de la Somme et de l'Authie ainsi que de zones humides au sein du secteur a guidé son urbanisation et conditionné son développement.

À contrario, le développement le long du littoral est presque inexistant avant 1850, et illustre la perception autrefois négative de cet espace jugé hostile et aux conditions climatiques difficiles. Par ailleurs, l'absence de ports importants sur le territoire et la nécessité de réaliser des polders notamment au nord de la Baie de Somme n'ont pas encouragé le développement urbain sur le littoral. Une étude du Réseau d'Observation du Littoral Normand et Picard réalisée en 2010 rappelle que l'attraction du littoral samarien ne connaîtra un pic qu'à partir des années 1920 avec la démocratisation des vacances

et le développement des grandes stations balnéaires (Le Crotoy, Cayeux-sur-Mer, Fort-Mahon, etc.).



*Extrait de la carte l'état-major (1820-1860) – Source : Géoportail*

## 1.2. A partir du milieu du XIXème siècle : un développement urbain important lié à l'industrialisation et à la naissance des stations balnéaires

### i. *Le développement des villes et de leurs faubourgs qui esquisse l'armature territoriale actuelle*

A partir du milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, à l'image du reste de la France, le territoire de la Baie de Somme connaît, avec l'industrialisation, une croissance urbaine et démographique importante. Deux pôles urbains majeurs se dessinent, autour d'Abbeville et de Friville-Escarbotin. Les limites d'urbanisation s'étendent fortement et le dynamisme de développement touche également les communes alentours.

Plus tardivement, à partir des années 1970, le processus de périurbanisation est également identifiable sur le territoire. En premier lieu, on observe un développement de l'ensemble des communes situées le long des axes structurants du territoire. Dans la communauté d'agglomération de la Baie de Somme par exemple, on constate une urbanisation accrue dans les communes desservies par la route nationale menant à la côte et à Amiens. De manière analogue, la communauté de communes du Vimeu s'urbanise le long de la RD925 reliant Abbeville à la côte, quand la communauté de communes Ponthieu Marquenterre se développe principalement le long de l'autoroute A16.

Parallèlement à cette urbanisation le long des axes structurants, les espaces à dominante rurale se développent de manière spontanée à proximité des pôles urbains.



## *ii. Une forte attractivité du littoral liée au développement des activités balnéaires*

Depuis le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, avec le développement des stations balnéaires et l'hygiénisme, le littoral a connu une urbanisation ex-nihilo en front de mer le long de la côte. De petits villages, les communes de Fort-Mahon-Plage, Quend, Le Crotoy, Saint-Valery-sur-Somme et Cayeux-sur-mer se sont structurées et sont aujourd'hui parmi les communes les plus peuplées du territoire.



*Urbanisation ex-nihilo du littoral de la commune de Quend depuis le milieu du XIX<sup>ème</sup> – source : géoportail*

## *iii. Des plateaux agricoles au développement plus modéré*

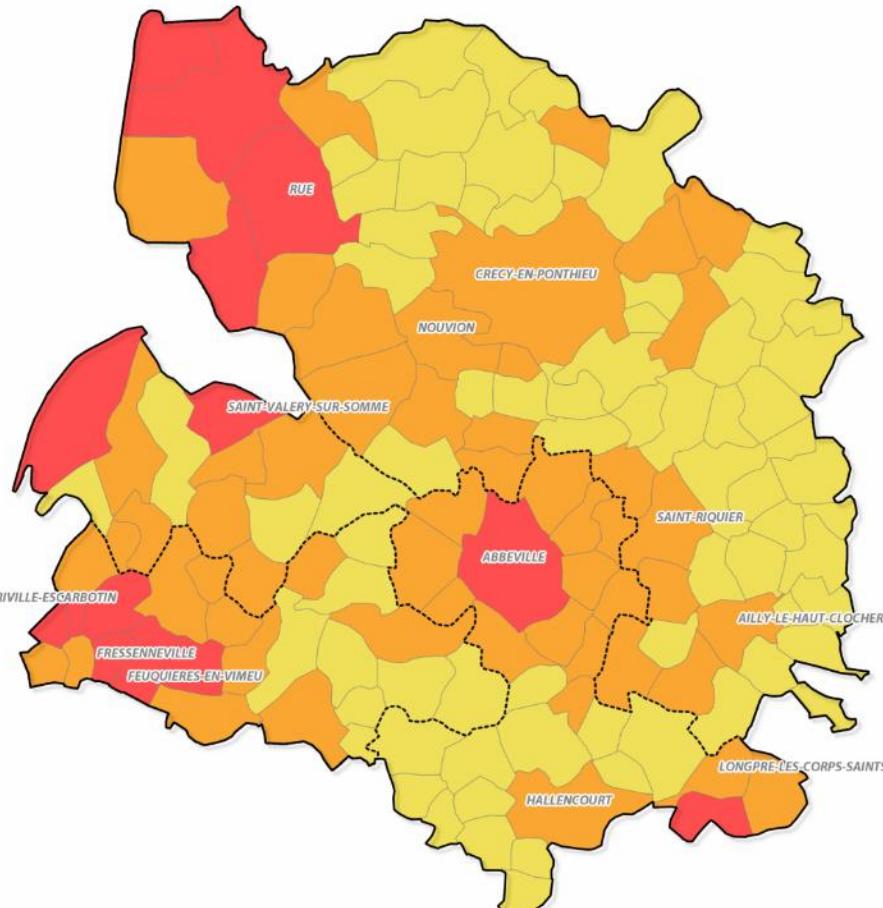
Les autres communes, localisées principalement sur les plateaux agricoles du territoire connaissent un développement urbain plus modéré sur la même période, et présentent aujourd'hui des profils différenciés. Les bourgs de Chepy, Ménéslies et Mesnil-Domqueur par exemple, se sont tous développés autour de terres agricoles mais selon des formes différentes : si Chepy possède une structure en étoile marquée, Ménéslies et Mesnil-Domqueur ont connu un développement plus linéaire en village-rue.



*Urbanisation très modérée de communes des plateaux agricoles (Brailly-Cornehotte et Noyelles-en-Chaussée) – source : géoportail*

## Développement urbain depuis 1850

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



Limites du SCoT

Limites d'EPCI

Limites de communes

### Développement urbain depuis 1850

Faible

Modéré

Fort

Réalisation : CITADIA - Septembre 2017  
Sources : GEOFLA2015 - INSEE 2013

CITADIA  
CONSEIL

## 2. Une évolution des formes urbaines à encadrer pour garantir la durabilité du développement urbain

### 2.1. Des formes et pratiques urbaines héritées...

Depuis toujours, les stratégies d'implantation des populations ont été orientées et contraintes par de nombreux facteurs au premier rang desquels : les éléments naturels, l'accessibilité ou encore la sécurité et la salubrité.

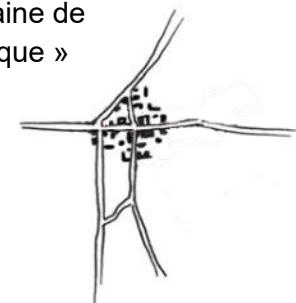
L'analyse par ortho-photoplan des tissus bâties présents sur le périmètre du SCoT, a permis d'identifier 4 formes urbaines caractéristiques :

- L'organisation de type « **concentrique** »;
- L'organisation de type « **carrefour** »;
- L'organisation de type « **village-rue** » ;
- L'organisation de type « **polynucléaire** ».

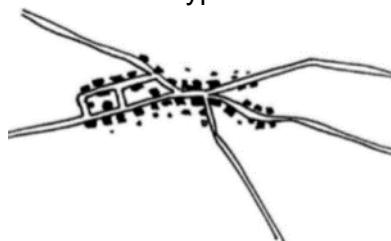
Chacune de ces formes urbaines fait l'objet d'un focus descriptif permettant, sur la base d'exemples concrets, de cibler leurs dynamiques de développement respectives et les enjeux qui en découlent.

La carte ci-après permet de mettre en évidence la prédominance des formes urbaines de types « polynucléaire » sur l'ouest du territoire et une forte représentativité des villages « carrefours » à l'Est et dans le « pôle des 3 F » (Friville-Fressenneville-Feuquières).

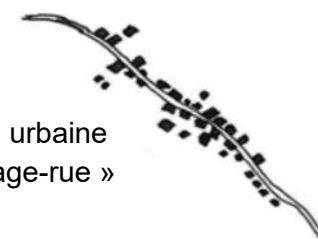
Organisation urbaine de type « concentrique »



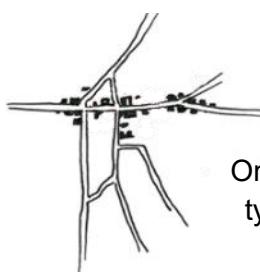
Organisation urbaine de type « carrefour »



Organisation urbaine de type « village-rue »

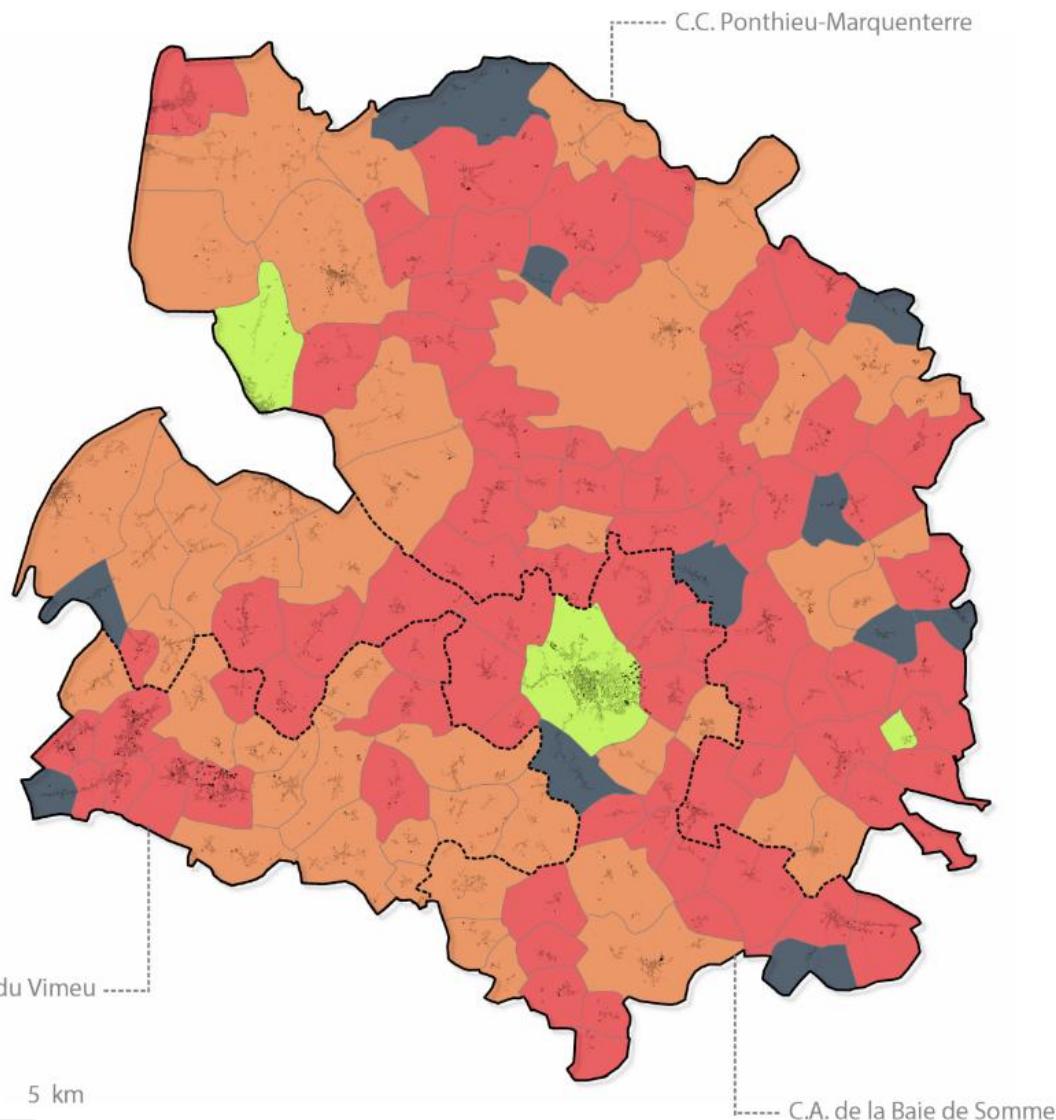


Organisation urbaine de type « polynucléaire »



## Formes urbaines

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



Limites du SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées

Limites d'EPCI

Limites de communes

### Formes urbaines

Carrefour

Concentrique

Polynucléaire

Linéaire

Réalisation : CITADIA - Décembre 2016  
Sources : GEOFLA2015 - INSEE 2013



## 2.2. ...à faire évoluer durablement

### Focus sur l'organisation urbaine de type « concentrique »

#### Caractéristiques :

- Une forme urbaine traditionnellement héritée de dispositifs défensifs (fortifications, murailles, fossés, etc.) ou naturels (courtils, etc.) et/ou de reliefs marqués (cuvettes, collines, etc.) fixant un « cadre » au développement urbain.
- L'habitat y est concentré autour d'un noyau central historique (place principale) où l'on retrouve également des fonctions urbaines de premier ordre (mairie, école, etc.).
- La commune d'Abbeville illustre parfaitement ce type de développement, ainsi qu'Ergnies.

#### Dynamiques de développement :

- L'évolution de l'enveloppe urbaine démontre une certaine constance sur le temps long dans la mesure où les extensions urbaines sont réalisées le plus souvent en continuité immédiate de la trame bâtie existante.
- Dès lors, si la structure originelle en forme « concentrique » reste visible, celle-ci tend à s'élargir et présente bien souvent une densité moindre à mesure que l'on s'éloigne du cœur de la commune.

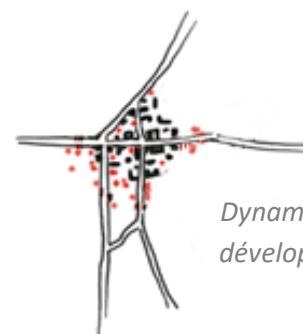
#### Enjeux d'évolution :

- Le principal enjeu d'évolution est de tendre vers un urbanisme raisonné qui mobilise des formes urbaines peu consommatrices d'espace et les potentialités existantes au sein de l'enveloppe bâtie.

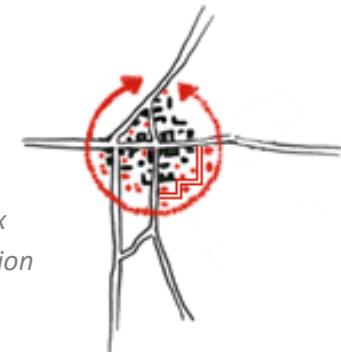
- Il est également nécessaire de travailler les franges urbaines et les secteurs d'interface afin de limiter les impacts de l'urbanisation sur les paysages alentours.
- Enfin, dans les communes concernées, il est prôné la préservation des courtils encore existants des villages de plateaux.



Ergnies au fil des siècles



Dynamiques de développement



Enjeux d'évolution

## Focus sur l'organisation urbaine de type « carrefour »

### Caractéristiques :

- Ensemble urbain traditionnellement implanté autour d'un nœud routier présentant, le plus souvent, une structure en « T ».
- L'habitat y est concentré autour d'un noyau central historique (place principale) où l'on retrouve également des fonctions urbaines de premier ordre (mairie, école, etc.). Les limites du village sont parfois contenues par des courtils.
- La commune de Cambron en est un exemple et ce, d'autant plus qu'elle a conservé sa structure originelle au fil des siècles.

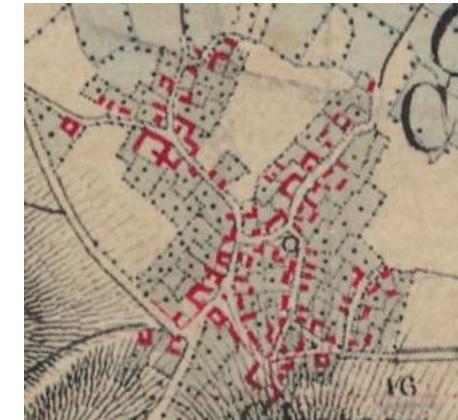
### Dynamiques de développement :

- L'évolution de l'enveloppe urbaine de ce type d'organisation spatiale démontre une tendance au développement linéaire (également le long des axes principaux puis sur les pénétrantes secondaires) plutôt que par densification concentrique.
- Dès lors, la structure originelle en forme de « T » tend à se complexifier en dessinant progressivement une armature en « étoile » à l'origine de délaissés urbains ou encore de dégradations des coupures d'urbanisation.

### Enjeux d'évolution :

- Le principal levier d'évolution pour tendre vers un développement territorial durable et respectueux de l'identité picarde est d'épaissir l'enveloppe urbaine en créant ou en s'appuyant sur des routes de traverse et en comblant les dents creuses.
- Il est également nécessaire de maintenir des coupures d'urbanisation pour préserver des vues sur le grand territoire

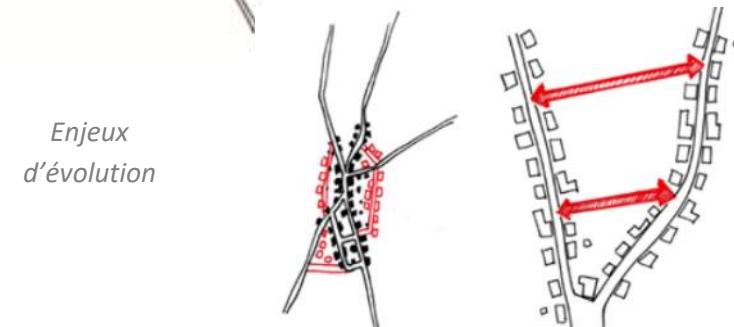
- Enfin, dans les communes concernées, il est prôné la préservation des courtils encore existants des villages de plateaux.



Cambron au fil des siècles, sources Geoportail.fr



Dynamiques de développement



Enjeux d'évolution

## Focus sur l'organisation urbaine de type « village-rue »

### Caractéristiques :

- Ensemble urbain linéaire, dense ou diffus, traditionnellement implanté de part et d'autre d'un axe de communication unique.
- Cette juxtaposition de bâti, procurant un sentiment d'effet « couloir » nuit fortement à la visibilité de la centralité de la commune. Par ailleurs, la fonction des espaces publics se résume à sa simple fonction routière.
- La commune de Boufflers en est un exemple.

### Dynamiques de développement :

- L'évolution de l'enveloppe urbaine de ce type d'organisation spatiale prend principalement deux formes :
  - L'extension continue le long de l'axe historique, pouvant conduire dans certain cas à la création de continuum urbain entre deux communes.
  - Un développement transversal le long des axes secondaires faisant évoluer la structuration d'origine en organisation urbaine de type « carrefour ».

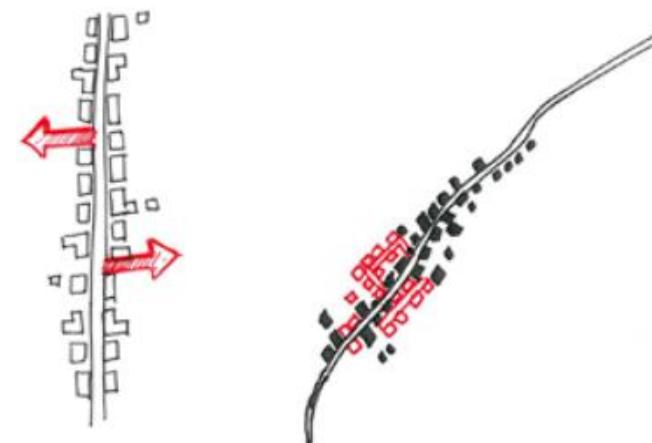
### Enjeux d'évolution :

- Ce type d'urbanisation est à l'origine de problématiques telles que les surcoûts liés à l'extension des réseaux ou encore la perte de dynamisme des centres-bourgs.
- Un épaissement du front bâti, grâce à la mise en place de réserves foncières (voirie et bâti), permettrait de restructurer une centralité tout en garantissant le maintien des espaces de respirations sur les extérieurs de la commune.

- Enfin, dans les communes concernées, il est prôné la préservation des courtils encore existants des villages de plateaux.



Boufflers au fil des siècles, sources Geoportail.fr



Enjeux d'évolution

## Focus sur l'organisation urbaine de type « polynucléaire »

### Caractéristiques :

- Ensemble urbain composé de plusieurs noyaux espacés entre eux (centre-bourg accompagné de ses hameaux par exemple).
- Bien souvent lâche et aéré, l'organisation urbaine de type « polynucléaire » est rythmée par une alternance de parcelles agro-naturelles et d'habitations plus ou moins diffuses, lui conférant ainsi un aspect fragmenté. Cette organisation peut être à dominante concentrique, linéaire ou carrefour. Cette fragmentation peut être issue de la présence de courtils autour d'anciens hameaux.
- La commune de Tours-en-Vimeu.

### Dynamiques de développement :

- Les entités polynucléaires présentent deux dynamiques d'urbanisation menées, le plus souvent, simultanément :
  - L'extension linéaire entre les différents noyaux réduisant les fenêtres d'ouverture sur le grand paysage;
  - Un développement spontané au gré des opportunités foncières accentuant le mitage du territoire, la consommation d'espaces agro-naturels et la perte de lisibilité des éléments de centralité.

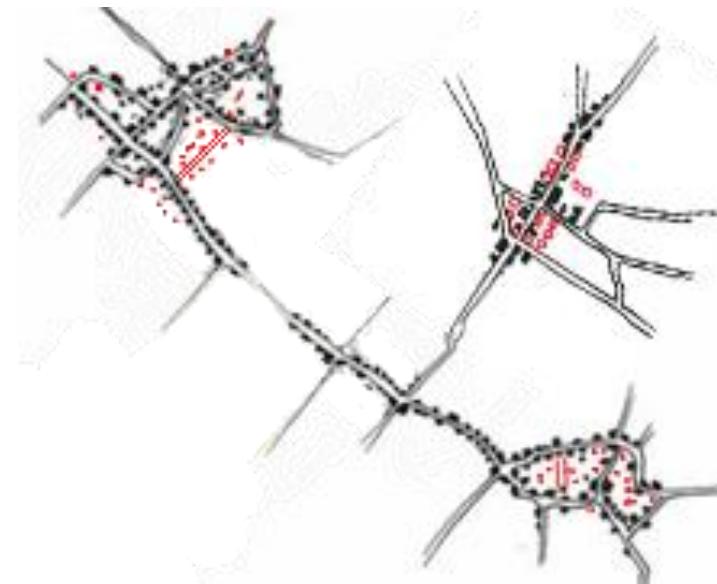
### Enjeux d'évolution :

- La mobilisation et la valorisation des délaissés urbains (interstices, dents creuses, parcelles faiblement bâties) constituent le principal levier de développement urbain pour impulser une nouvelle dynamique visant à assurer la compacité des noyaux urbains.
- Un travail sur la question des hameaux doit être également mené en parallèle afin que ces derniers se contiennent dans leurs limites actuelles.

- Enfin, dans les communes concernées, il est prôné la préservation des courtils encore existants des villages de plateaux.



Tours-en-Vimeu au fil des siècles, sources Geoportail.fr



Enjeux d'évolution

## II. Une dynamique de consommation des sols agricoles, naturels et forestier à maîtriser

### 1. Cadrage juridique et méthodologique

#### 1.1. La diminution de la consommation et de l'artificialisation des sols au cœur des politiques publiques

Bien que le sujet de la modération de la consommation des espaces et de l'étalement urbain soit ancien et récurrent, il occupe aujourd'hui une place centrale dans la définition des politiques publiques.

Les dernières évolutions législatives intervenues depuis 2010 ont considérablement renforcé la prise en compte des conséquences environnementales au sein des projets de territoire et impliquent davantage les collectivités publiques dans la définition d'une gestion rationnelle de l'espace.

Parce qu'elle résulte de plusieurs facteurs cumulatifs, la réduction de la consommation d'espaces apparaît comme un thème sensible mais stratégique pour un territoire. En effet guidée par une aspiration toujours plus forte d'accès à la propriété individuelle, une fiscalité et une valeur foncière plus avantageuses en secteur périurbain ou rural, la limitation de la consommation des espaces est donc au cœur des politiques publiques.

A cela s'ajoute également, une propension d'acteurs de la construction qui opte pour la périurbanisation au détriment de l'intensification et du renouvellement des coeurs de ville tant ces projets peuvent être couteux et techniques.

Ainsi, ces logiques de périurbanisation aboutissent à un allongement des déplacements au quotidien, à une hausse des émissions de gaz à effet de serre, à une diminution et un mitage des espaces naturels et agricoles et à l'irréversibilité quasi systématique de l'imperméabilisation des sols.

Dès lors, les lois issues du Grenelle de l'environnement sont venues renforcer la prise en compte des conséquences environnementales de l'artificialisation des sols (paysage, biodiversité, ruissellement...).

C'est surtout la loi Climat et Résilience, adoptée le 22 août 2021, à la suite des travaux menés par la convention citoyenne pour le climat, qui impacte fortement les politiques d'aménagement et de planification pour les prochaines décennies.

Elle fixe notamment un objectif de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'au moins 50% sur la période 2021-2030 à l'échelle nationale, comparativement à la consommation constatée de ces espaces pour la période 2011-2020. Elle inscrit également l'objectif de zéro artificialisation nette d'ici 2050. Ces objectifs doivent être déclinés à l'échelon régional dans le SDRIF/SRADDET, SAR, PADDUC puis à l'échelon inférieur (dans les SCoT, PLUi, PLU, Cartes communales).

- **La consommation d'espaces** est définie par la loi « Climat et résilience » (article 194) : « la consommation des espaces

naturels, agricoles et forestiers est entendue comme la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné ».

- **L'artificialisation** est définie comme l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage.
- **Le Zéro Artificialisation nette (ZAN)** correspond au solde de l'artificialisation et de renaturation des soles constaté sur un périmètre et une période donnée.

Cela implique pour les collectivités de freiner l'artificialisation brute de leur territoire d'ici 2050 en densifiant la ville sur elle-même et en limitant les nouvelles extensions urbaines, et de mettre en place en parallèle des actions de renaturation de friches urbaines ou d'espaces déjà artificialisés non utilisés.

## 1.2. Le rôle du SCoT dans l'application territoriale

Dans ce cadre, le SCoT constitue le document-clé pour permettre la déclinaison cohérente de ces objectifs à échelle des collectivités, et ainsi orienter les PLUi dans la définition de leurs ambitions. Le SCoT fixe en effet des « *objectifs chiffrés de consommation économique de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain par secteur géographique* ; » (article L.141-10 du Code de l'urbanisme), au regard des tendances passées.

Dans cette logique, l'article L.141-15 dispose en effet que les annexes du SCoT doivent notamment présenter : « *4° L'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant le projet de schéma et la justification des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation définis dans le document d'orientation et d'objectifs* ; ».

La période d'analyse de la consommation foncière d'espaces naturels, agricoles, et forestiers (NAF) concerne ainsi les 10 ans précédant la promulgation de la loi Climat et Résilience en août 2021 : de septembre 2011 à août 2021, finalement établie du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 1<sup>er</sup> janvier 2021 afin de faciliter les observations et calculs annuels.

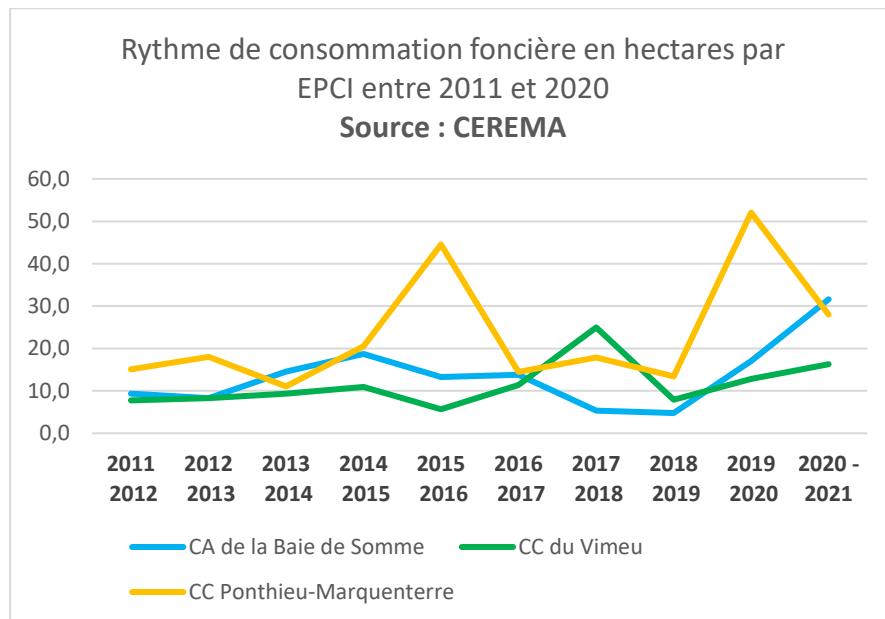
Notre analyse s'appuie sur l'exploitation des fichiers fonciers du Portail de l'artificialisation sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 1<sup>er</sup> janvier 2021, retraités par le CEREMA en juillet 2022.

## 2. Regard prospectif sur la consommation d'espace depuis 10 ans sur le territoire de BS3V

### Analyse sur la période 2011-2020

L'analyse se base sur l'analyse des fichiers fonciers 2022. L'étude de la consommation d'espaces entre 2011 et 2020 indique à l'échelle du SCoT de BS3V, plus de 480 ont été consommés, alors que la population et le nombre d'emplois ont tous deux diminués entre 2008 et 2018.

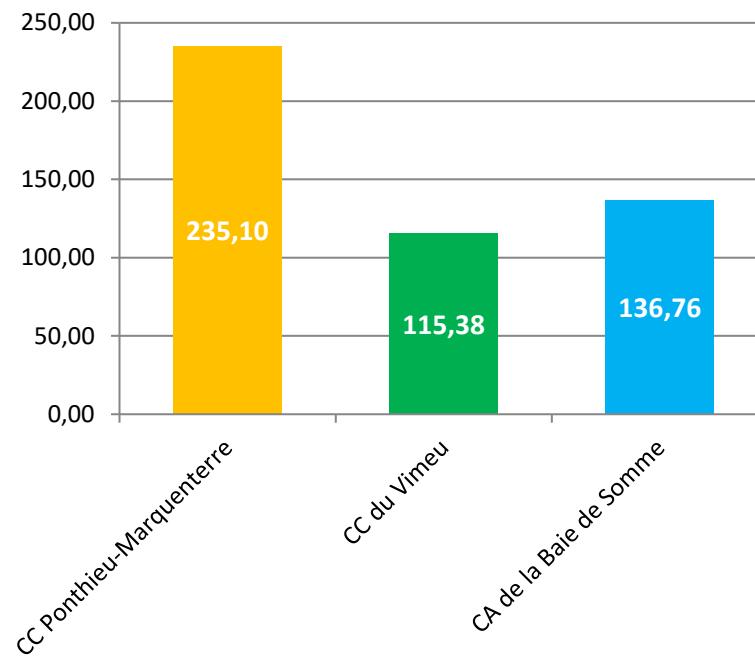
Le rythme d'artificialisation est donc de 48 ha/an pour le territoire du SCoT, avec un rythme différencié selon les EPCI :



La CCPM se démarque par des pics de consommation d'espaces NAF sur les années 2015 et 2019. De plus, c'est la CCPM

qui enregistre la plus grande consommation foncière avec 233,6 ha artificialisés, soit près de la moitié du total de la consommation sur le territoire de BS3V entre 2011 et 2020.

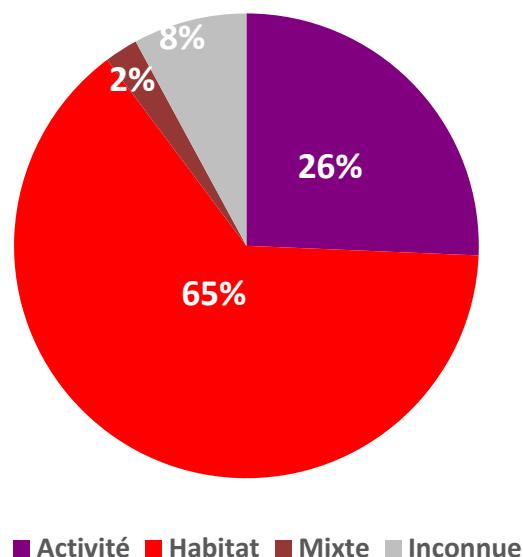
Répartition de la consommation foncière par EPCI entre 2011 et 2020  
Source : Cerema



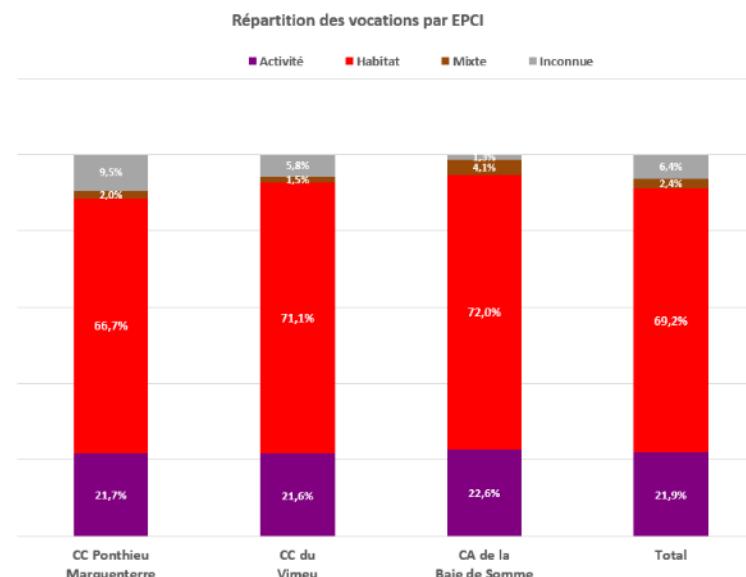
De plus, il convient de distinguer la consommation foncière en extension des projets à vocation d'habitat de ceux à vocation économique, afin de mieux saisir les dynamiques de consommations foncières et leur relation avec la croissance démographique, le rythme de construction, les déplacements ainsi que d'évolution des emplois.

Répartition de la consommation foncière par vocation entre 2011 et 2020

Source : Cerema



Près de 2/3 des espaces NAF consommés sur la période l'ont été pour de la construction destinée à l'habitat. La répartition des vocations est relativement similaire selon les EPCI :

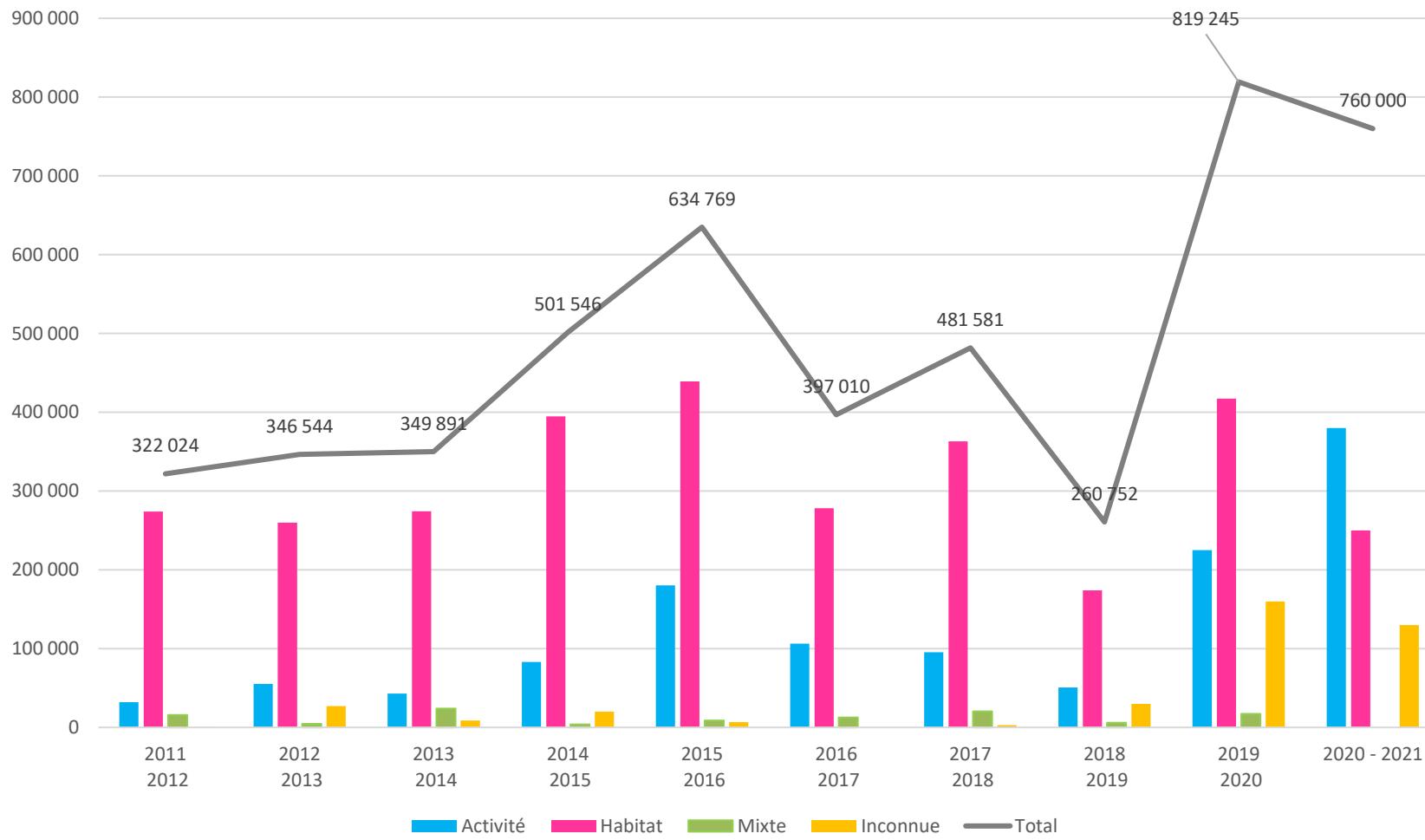


Bien que la CC du Vimeu se caractérise par la présence de nombreuses zones d'activités, elle ne se distingue pas nécessairement des autres EPCI dans la consommation d'espaces pour de la construction à destination d'activités économiques.

Par ailleurs, la mise en perspective de cette dynamique avec la répartition des emplois, des activités et des déplacements domicile-travail sur le territoire révèle que la CCV s'impose comme un pôle d'activités majeur de BS3V, bien que les EPCI voisines développent également leurs activités économiques.

Evolution de la consommation de l'espace sur Baie de Somme 3 Vallées entre 2011 et 2020 par type, en m<sup>2</sup>

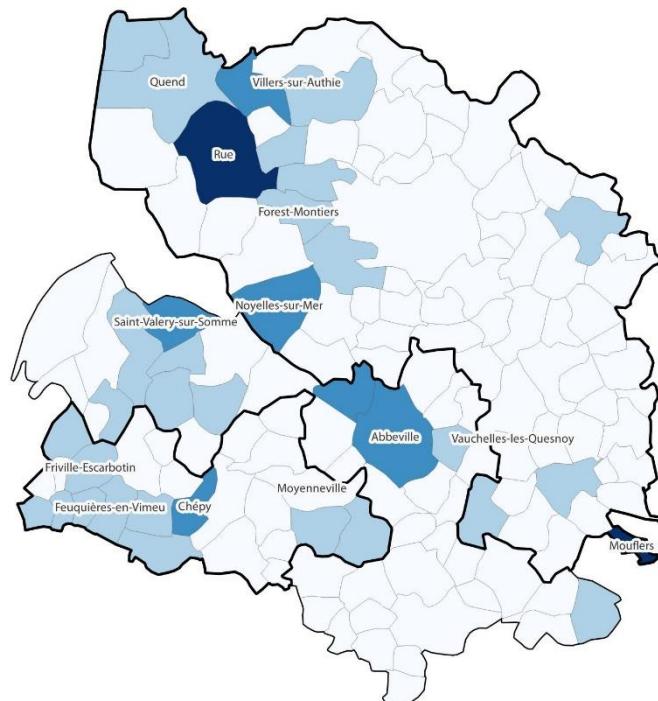
Source : Cerema



## Consommation d'espace entre 2011 et 2020

SCoT Baie de Somme 3 Vallées

Surface artificialisée

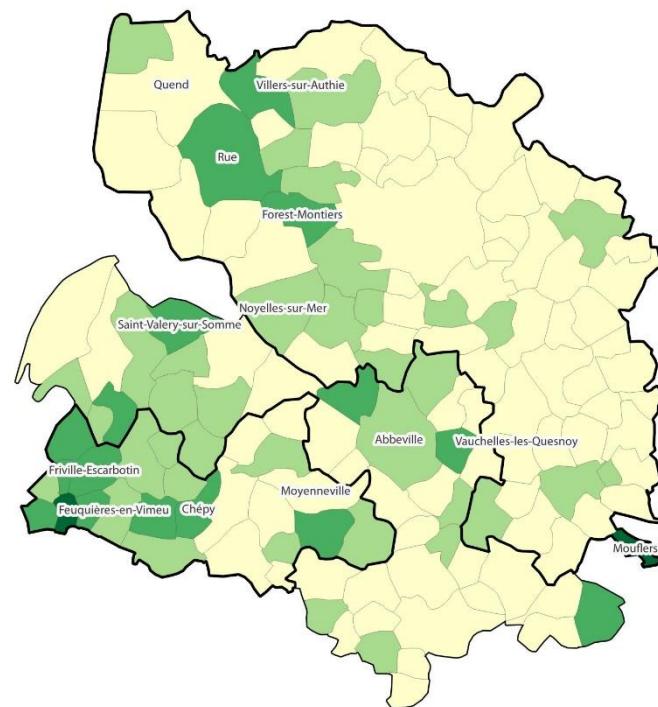


Consommation totale (en hectare)

- 0 - 4
- 4 - 10
- 10 - 20
- Plus de 20

0      5      10 km

Surface artificialisée sur la superficie de la commune



Consommation d'espace  
selon la superficie communale (%)

- 0 - 0,3
- 0,3 - 0,8
- 0,8 - 2
- Plus de 2

Réalisation : CITADIA - Novembre 2024  
Sources : Admin Express 2020 - IGN BD TOPO 2020 - CEREMA 2011-2021



Entre 2013 et 2018, l'accueil d'un ménage supplémentaire générait une consommation de près de 4 177 m<sup>2</sup> en moyenne sur le territoire, un chiffre bien au-delà des moyennes nationales (1 231 m<sup>2</sup>) et départementales (1 526 m<sup>2</sup>).

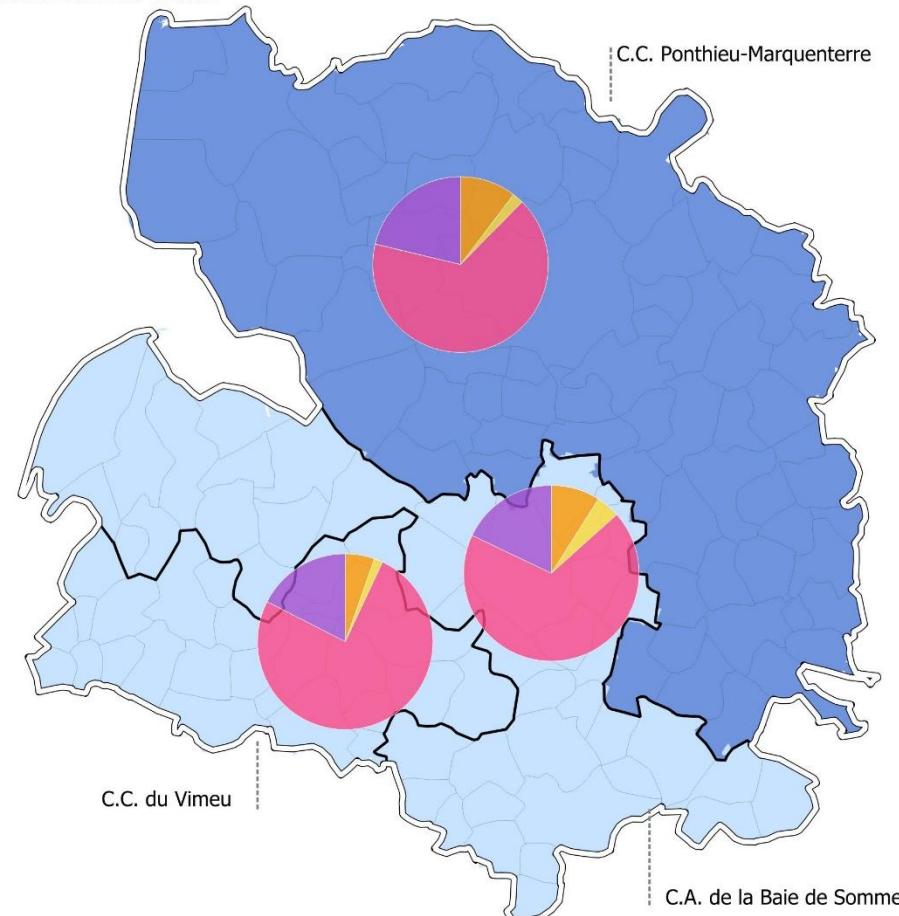
Ce chiffre qui apparaît très important peut notamment s'expliquer par l'attrait pour les maisons individuelles sur ce territoire à dominante rurale. La construction de type d'habitat peu dense engendre ainsi une importante artificialisation des sols.

La dynamique d'artificialisation observée affirme que la CABS présente une surface moyenne artificialisée plus importante qu'à l'échelle de BS3V et que les autres EPCI pour accueillir un ménage supplémentaire :

- 6 436 m<sup>2</sup> pour la CABS
- 3 775 m<sup>2</sup> pour la CCV
- 3 645 m<sup>2</sup> pour la CCPM

## Consommation foncière entre 2011 et 2020

SCoT Baie de Somme 3 Vallées



Surface artificialisée (en hectares)  
par typologie (en %)

115 - 173

173 - 240

Activité

Habitat

Mixte

Inconnu

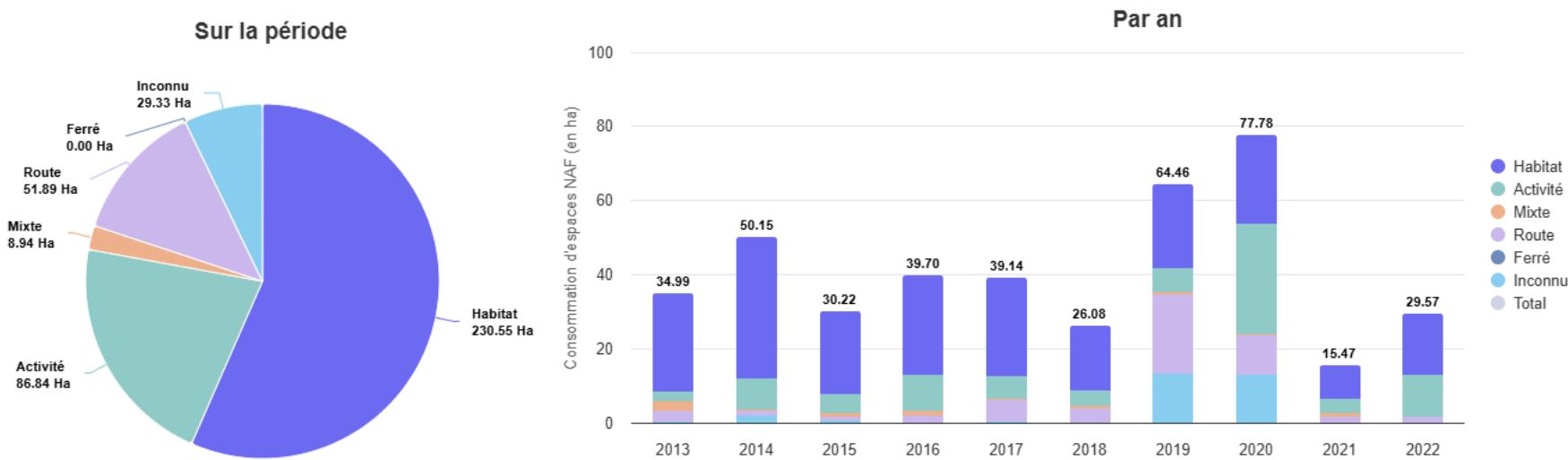
Limites du SCOT

Limites d'EPCI

Limites communales

## Analyse sur la période 2013-2022 (10 années précédant l'arrêt du projet, sur la base des dernières données disponibles à date / 2025)

L'analyse de la consommation foncière sur « Mondiagartif » basée sur les fichiers fonciers 2023 montre que **407,6 ha d'espaces NAF ont été consommés entre 2013 et 2022 (inclus)**, soit 40,6 hectares par an. Il s'agit d'un chiffre inférieur à la période 2011-2020 (480 hectares), traduisant un ralentissement du rythme, en particulier avec l'année 2021 qui a le chiffre le plus faible de la période.

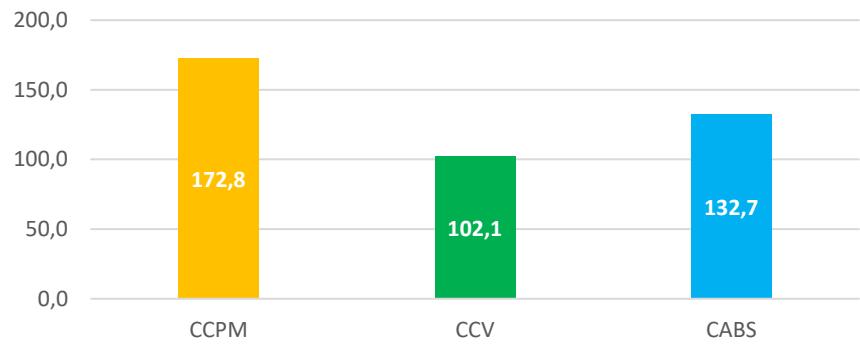


Consommation par poste entre 2013 et 2022 sur le territoire du SCoT. Source : Mondiagartif 2025, fichiers fonciers 2023.

Plus de la moitié de la **consommation est destinée au poste « Habitat »**, (56%) suivi du poste « activité » (21%). La part de la consommation à destination des postes hors habitat apparaît plus importante depuis 2019 dans la consommation d'ENAF.

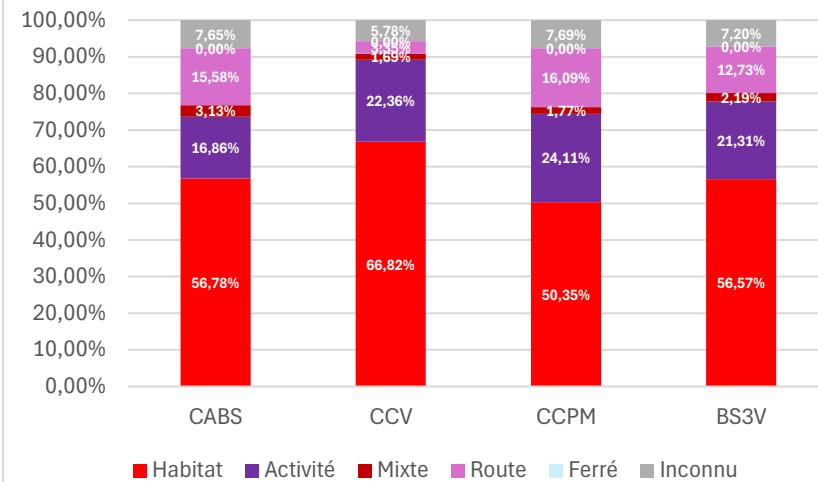
La part de la consommation destinée au poste « habitat » est plus faible sur la période 2013-2022 (56%) que 2011-2020 (65%), il en est de même pour le poste « Activités » (21% contre 26%). Cette évolution peut notamment s'expliquer par la hausse de la part destinée au poste « route » et « Inconnu ».

Répartition de la consommation foncière par EPCI (2013-2022)  
**Source : Mondiagartif 2025 / fichiers fonciers 2023**



L'analyse de la consommation par EPCI montre que la CCPM est le premier EPCI consommant le plus d'ENAF suivi de la CABS et de la CCV. Cette répartition est similaire à celle de la période 2011-2020.

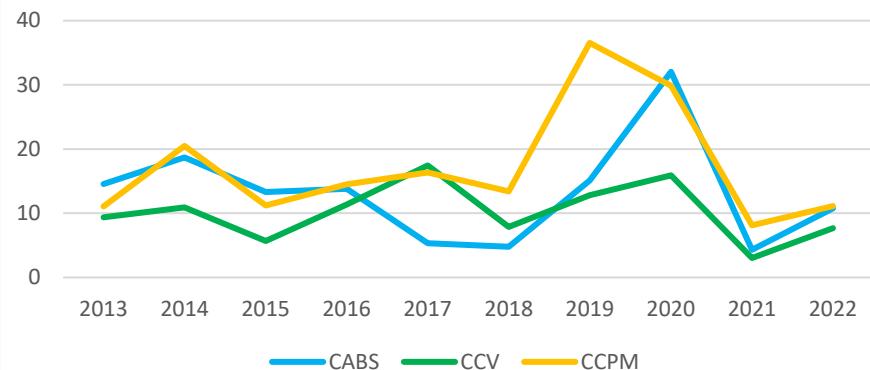
Répartition des vocations par EPCI entre 2013 et 2022  
**Source : Mondiagartif 2025 / fichiers fonciers 2023**



L'analyse de la répartition de la consommation par EPCI et par vocations montre des logiques différentes selon les EPCI. La CCV se démarque notamment par une consommation destinée au poste « route » plus faible que les autres EPCI. La CCPM se démarque par la consommation destinée au poste « Activité » plus importante en proportion que les autres EPCI malgré le poids économique important de la CCV. Cette tendance est semblable à celle de 2011-2020.

Rythme de consommation foncière en hectares par EPCI entre 2013 et 2022

**Source : Mondiagartif 2025 / fichiers fonciers**  
**2023**



L'analyse du rythme de consommation foncière par EPCI et par an montre des pics de consommation en 2019 pour la CCPM et 2020 pour la CABS.

Le pic en 2019 de la CCPM s'explique par une forte consommation pour le poste « route » (14,91 ha) et le poste « inconnu » (13,06 ha). Il en est de même pour le pic en 2020 pour la CABS (9,01 ha pour le poste « route » et 9,51 ha pour le poste « inconnu »).

### III. Un territoire rural multipolarisé pour garantir une bonne qualité de vie

#### 1. Des dynamiques extérieures qui influent sur le développement du territoire

##### 1.1. Des objectifs régionaux pressentis qui s'appuient et influent sur l'armature territoriale

Ainsi que des ambitions environnementales plus spécifiques : celles-ci sont déclinés dans un chapitre dédié du fascicule des règles, portant sur la prévention des risques et la gestion des déchets.

###### i. Dynamiques portées par le SRADDET

Le SRADDET des Hauts-de-France réaffirme deux grandes priorités régionales : la création d'emplois et la compétitivité économique. Celles-ci se traduisent à travers une triple ambition à savoir :

- ✓ Impulser de nouvelles dynamiques territoriales
- ✓ Accompagner les territoires dans la traduction des objectifs et des règles
- ✓ Mobiliser les politiques régionales et faire évoluer les approches contractuelles

Le SRADDET liste ainsi 3 partis pris stratégiques qui sont déclinés à l'échelle des 9 espaces de dialogue dont le « Littoral Sud » auquel est intégré le territoire du Pays de la Baie de Somme :

- ✓ Parti pris I : Une ouverture maîtrisée, une région mieux connectée
- ✓ Parti pris II : Une multipolarité confortée en faveur d'un développement équilibré du territoire régional
- ✓ Parti pris III : Un quotidien réinventé s'appuyant sur de nouvelles proximités et sur une qualité de vie accrue



## *ii. De premiers éléments de mise en œuvre de la politique régionale d'aménagement sur l'espace de dialogue*

L'espace de dialogue « Littoral Sud » est concerné par des enjeux partagés par toutes les intercommunalités de l'espace et qui lui sont spécifiques, à savoir :

- ✓ Mobiliser les leviers de développement liés aux ressources et savoir-faire locaux ;
- ✓ Diminuer la vulnérabilité du territoire liée aux risques naturels et face aux menaces qui pèsent sur ses ressources ;
- ✓ Renforcer la cohérence et l'attractivité du territoire, et nourrir sa reconnaissance à l'échelle nationale et internationale.

Pour répondre à ces enjeux, 3 axes stratégiques ont été identifiés et doivent structurer les politiques de développement :

- ✓ Conforter une économie diversifiée et responsable par le soutien et le développement des filières d'excellence ;
- ✓ Fonder l'aménagement sur la préservation des patrimoines et la culture du risque ;
- ✓ Développer une offre de services accessible et adaptée aux besoins des populations et des entreprises.

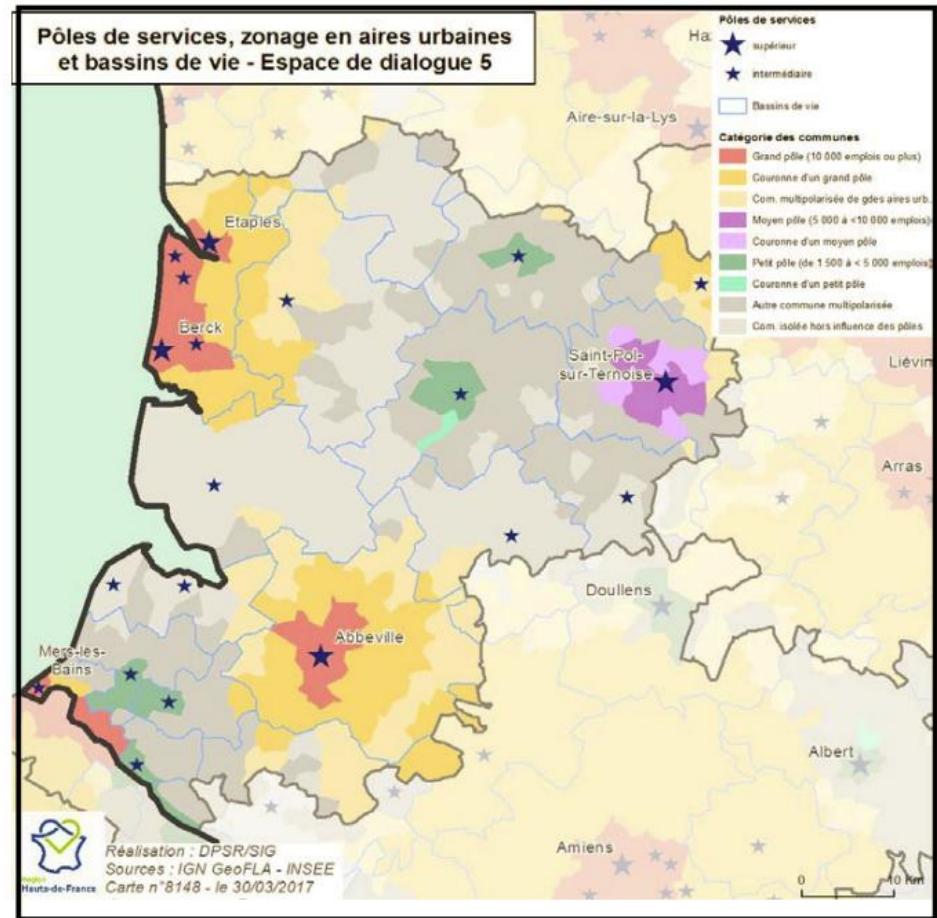
Enfin, deux axes transversaux ont été retenus comme conditions de réussite :

- ✓ Impulser l'émergence de nouvelles gouvernances à des échelles adaptées aux enjeux de l'espace de dialogue ;
- ✓ Porter collectivement les démarches de marketing territorial (labels PNR, OGS, UNESCO, Pays d'art et d'histoire, etc.).

Le SRADDET a également pour ambition de répondre aux objectifs régionaux de diminution du la consommation de surfaces NAF. Dans ce cadre, un travail de déclinaison territoriale a été mené à échelle des différents espaces de dialogue pour fixer un taux de renouvellement urbain minimum adapté : il est de 38% pour le « Littoral Sud ».

### *iii. Des polarités du Pays de la Baie de Somme qui rayonnent à l'échelle de la région*

Au sein des réflexions autour de la stratégie d'aménagement de l'espace de dialogue, plusieurs communes du territoire du Pays de la Baie de Somme sont déjà identifiées comme polarités : Abbeville est ainsi qualifiée de « Pôle de services supérieur » et Friville-Escarbotin, Feuquières-en-Vimeu, Saint-Valéry-sur-Somme et Rue comme « Pôles de service intermédiaires », illustrant un poids des cinq communes du territoire à l'échelle régionale.



## 1.2. Un zonage national et statistique, clé d'entrée pour comprendre le fonctionnement territorial interne

### i. Les unités urbaines : une polarisation par la continuité des espaces bâties et des densités

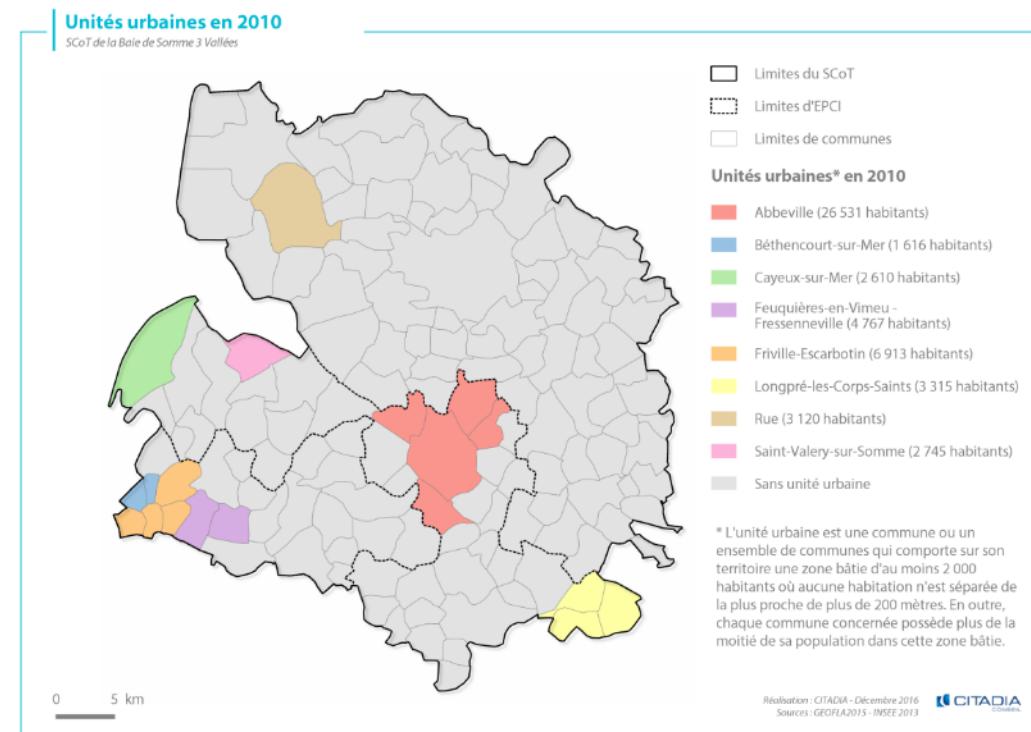
Une unité urbaine désigne des ensembles urbains présentant une continuité bâtie d'au moins 200 mètres et un nombre d'habitants supérieur à 2 000. Cet indicateur permet ainsi de déterminer les zones les plus denses d'un territoire, soit les zones les plus susceptibles de le polariser. Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, l'ensemble de ces communes forme une agglomération multi-communale. Si l'unité urbaine s'étend sur une seule commune elle est dénommée ville isolée. Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, et si chacune de ces communes concentre plus de la moitié de sa population dans la zone de bâti continu, elle est dénommée agglomération multicommunale.

Au sein du territoire du Pays de la Baie de Somme, il existe 5 agglomérations multi-communales et 3 villes isolées :

- ✓ L'unité urbaine d'Abbeville, la plus importante ;
- ✓ Quatre unités de taille moyenne au sud-est (Longpré-les-Corps-Saints) et au sud-ouest (Feuquières-en-Vimeu/Fressenneville, Friville-Escarbotin et Béthencourt-sur-Mer).
- ✓ Trois « villes isolées » dont deux sur le littoral (Cayeux-sur-Mer et Saint-Valery-sur-Somme) et une au nord-ouest (Rue).

Le nord-est du territoire est caractérisé par l'absence d'unité urbaine, traduisant une densité bâtie et de population relativement faible.

Dès lors, ces unités urbaines sont à considérer dans la constitution de l'armature territoriale tant elles traduisent une réalité spatiale.



## *ii. Les aires d'attraction des villes : une polarisation par les bassins d'emplois*

*Une aire est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. La commune la plus peuplée du pôle est appelée commune-centre.*

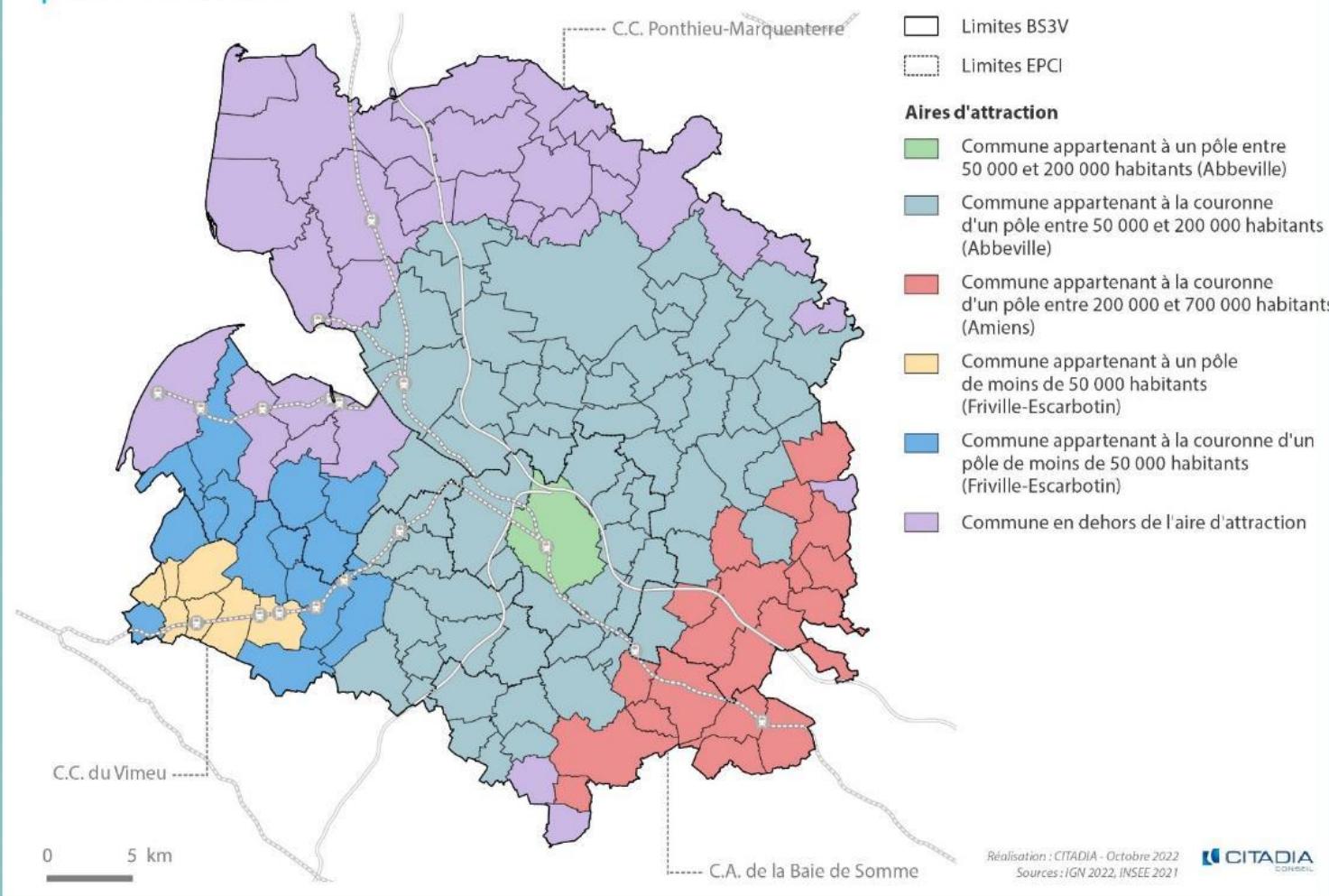
L'analyse des aires d'attraction des villes permet ainsi de repérer les pôles d'influence qui existent en termes d'emploi sur le territoire.

3 aires d'attraction des villes ont été identifiées sur le territoire :

- L'aire d'attraction d'Abbeville, avec la commune-centre la plus importante de BS3V. Le pôle et sa couronne polarisent entre 50 000 et 200 000 habitants.
- L'aire d'attraction de Friville-Escarbotin / Eu, qui polarise essentiellement le Vimeu. Elle est de plus petite influence, polarisant moins de 50 000 habitants.
- L'aire d'attraction d'Amiens, avec une commune-centre extérieure au territoire qui polarise une grande partie des communes situées sur la partie est de BS3V. L'aire d'attraction d'Amiens est très importante à échelle du département, polarisant entre 200 000 et 700 000 habitants.

## Typologie des aires d'attraction du territoire

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées

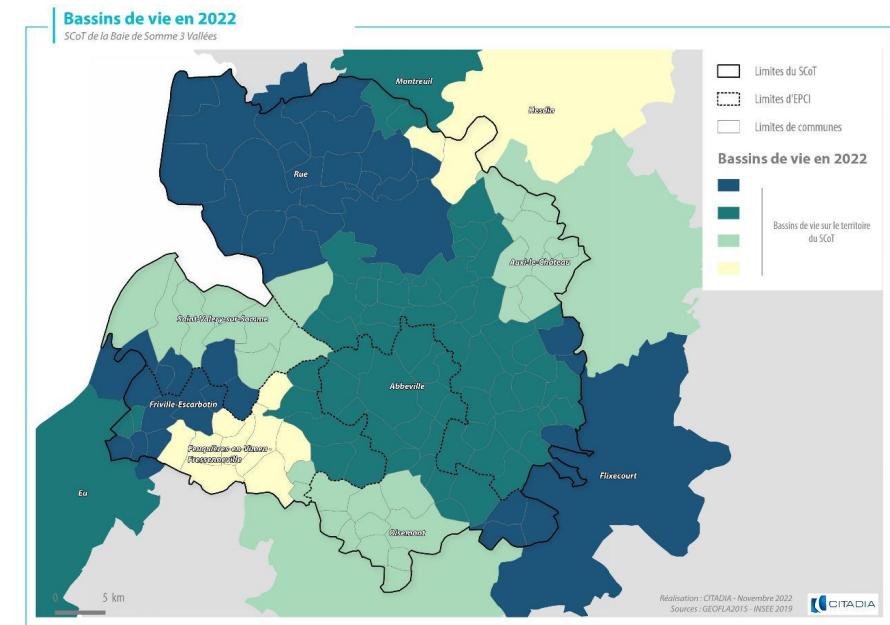


### *iii. Les bassins de vie : localiser les équipements*

*Le bassin de vie représente le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements de la vie courante et à l'emploi. Ceux-ci sont classés en six grands domaines (services aux particuliers, commerces, enseignement, santé, sport, loisir et culture, transports).*

L'analyse du découpage du territoire en bassins de vie permet ainsi d'analyser la répartition des équipements et de dégager les principaux pôles d'influences.

Sur le territoire, il existe 4 bassins de vie internes au territoire et 6 bassins interterritoriaux localisés aux franges du secteur. Il est donc important de valoriser les bassins existants tout en prêtant attention à construire le territoire en complémentarité avec les territoires annexes partageant des bassins de vie.



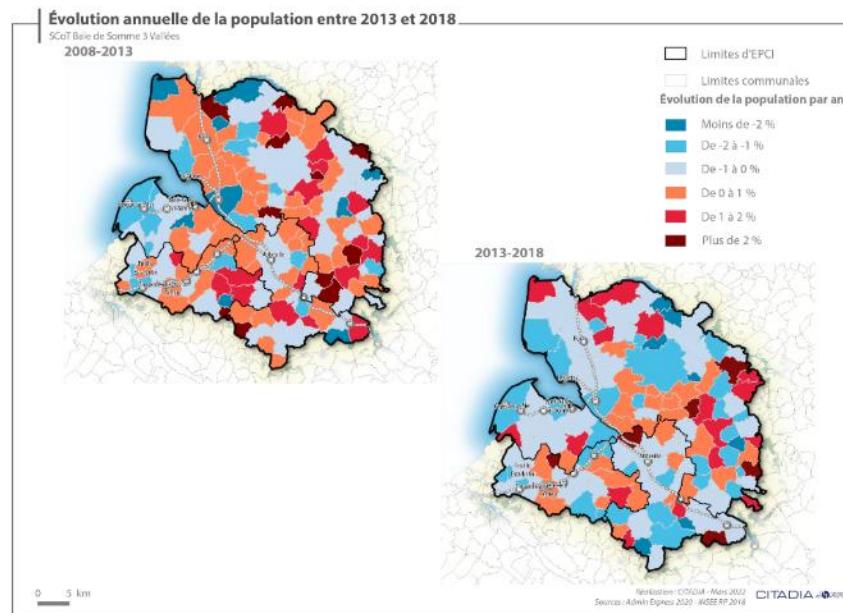
A l'issue de cette analyse principalement statistique, trois espaces polarisants ont été identifiés sur le territoire :

- ✓ **Abbeville et sa couronne périurbaine, étant à la fois au centre d'une unité urbaine, un bassin de vie bien pourvu en équipement et en emploi (pôle urbain) ;**
- ✓ **Le pôle du Vimeu, également dense en termes de bâti, d'équipements et d'emploi, mais à une échelle moindre ;**
- ✓ **La commune de Rue au nord du territoire qui n'est pas polarisante en termes d'emploi mais qui constitue le cœur d'un bassin de vie interne au territoire et présente une densité importante en termes de bâti et de population.**

## 2. Des caractéristiques internes qui permettent d'affiner la structuration infra-territoriale

### 2.1. Le poids et l'évolution démographiques des communes

La répartition géographique actuelle de la population, critère pris en compte par l'Insee, confirme la polarisation présentée précédemment. Toutefois, les pôles identifiés connaissent une croissance de population négative ou nulle. La population augmente un peu plus fortement à l'est du territoire, dans le périurbain abbevillois Nord et à proximité d'Amiens. Ces dynamiques sont à prendre en compte pour éventuellement anticiper l'émergence de nouveaux pôles démographiques sur le territoire.



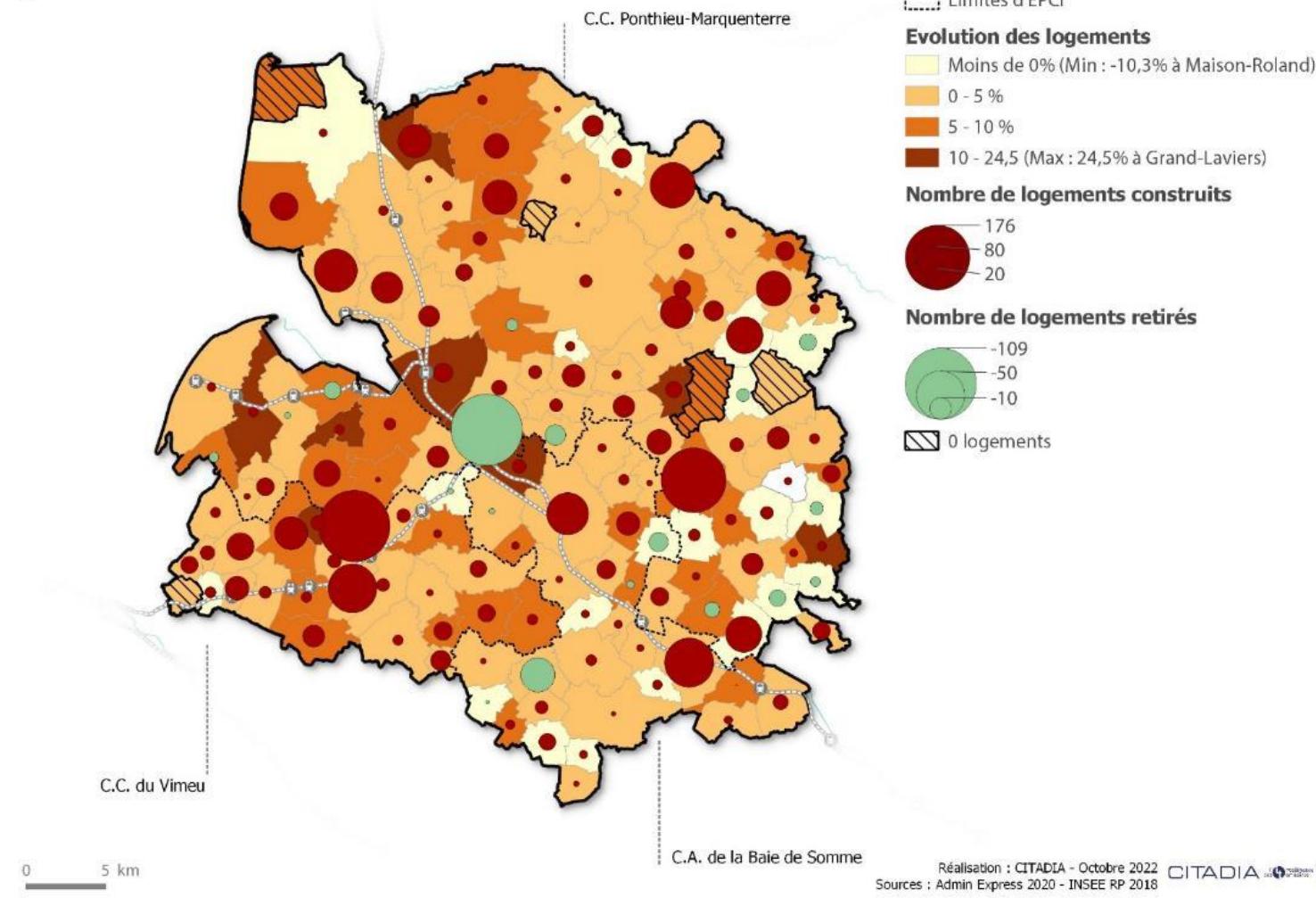
### 2.2. Une dynamique de construction relativement cohérente avec la structuration territoriale

A l'exception de la centralité d'Abbeville, la dynamique de construction la plus forte a lieu sur le littoral hors polarités : Fort-Mahon-Plage, Quend, Cayeux-sur-Mer avec chacune 5 à 15% des logements produits. Les autres polarités ont en effet une dynamique moindre, concentrant chacune entre 1 à 5% des nouveaux logements sur le territoire sur la période 2013-2018.

La répartition des constructions tend à asseoir la polarisation du territoire, définie jusque-là.

## Évolution du parc de logement annuel entre 2013 et 2018

SCoT Baie de Somme 3 Vallées



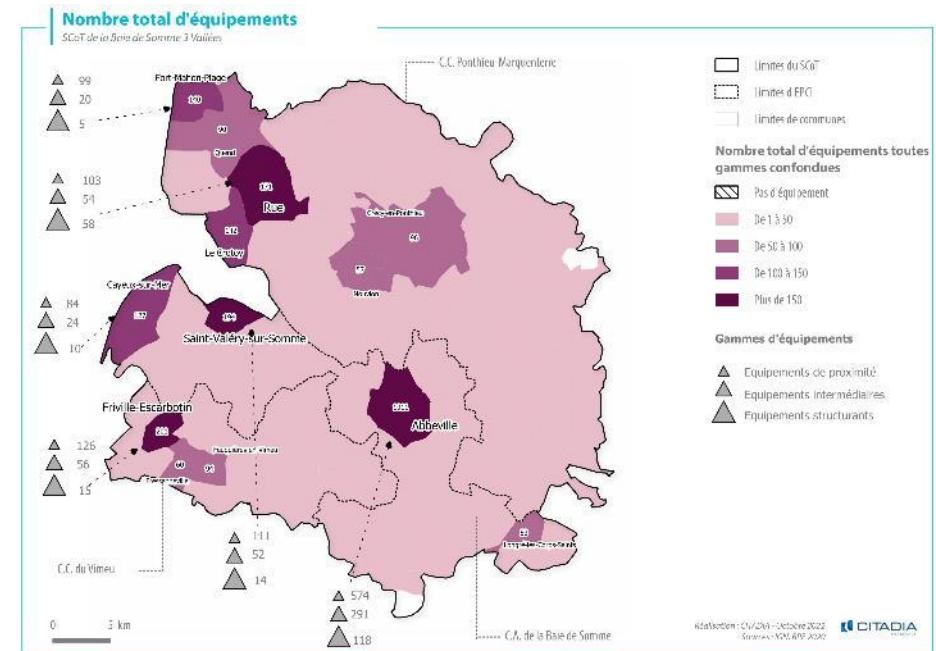
### 2.3. Une répartition des commerces, équipements et services fortement polarisée

La répartition des équipements sur le territoire laisse apparaître une structuration plus fine avec plus de 13 communes polarisant plus de 60 équipements, alors que les autres communes présentent une offre moins importante (moins de 20 équipements). Cette polarisation est également hiérarchisée avec :

- A Abbeville : plus de 1012 équipements dont 118 de la gamme structurante, soit une offre quantitativement et qualitativement très riche ;
- A Friville-Escarbotin, Saint-Valéry-sur-Somme et Rue une grande concentration d'équipements intermédiaires ;
- Les communes Crécy-en-Ponthieu, Feuquières-en-Vimeu et Fressenneville sont localisées dans des secteurs avec des communes relativement peu équipées et jouent un rôle important dans le maillage territorial de proximité.

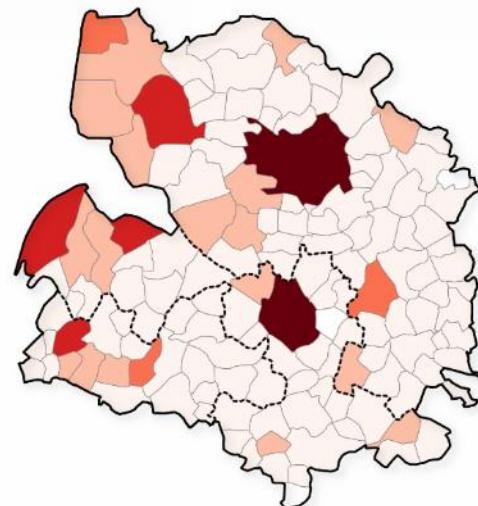
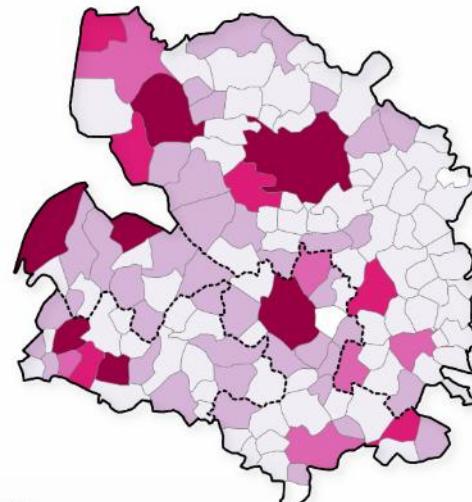
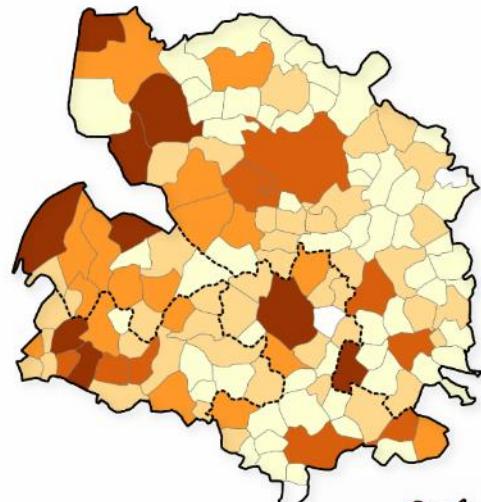
En effet, si le nord et le sud-ouest du territoire sont relativement riches en commerces, services et équipements, la partie est du territoire est moins bien pourvue, malgré une dynamique de construction et de croissance démographique sur certaines

communes qui va poser la question de l'adéquation entre la répartition future de la population et des services.



## Couverture en équipements et services

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



0 5 km

### Taux de couverture\* pour les équipements de proximité

- Moins de 10%
- Entre 10 et 20%
- Entre 20 et 40%
- Entre 40 et 60%
- Plus de 60%

### Taux de couverture pour les équipements intermédiaires

- Pas d'équipement
- Moins de 10%
- Entre 10 et 20%
- Entre 20 et 40%
- Plus de 40%

### Taux de couverture pour les équipements supérieurs

- Pas d'équipement
- Moins de 5%
- Entre 5 et 10%
- Entre 10 et 20%
- Plus de 20%

\*Taux de couverture des équipements selon la typologie de la base permanente des équipements (BPE)

Réalisation : CITADIA - Avril 2022  
Sources : INSEE BPE 2020

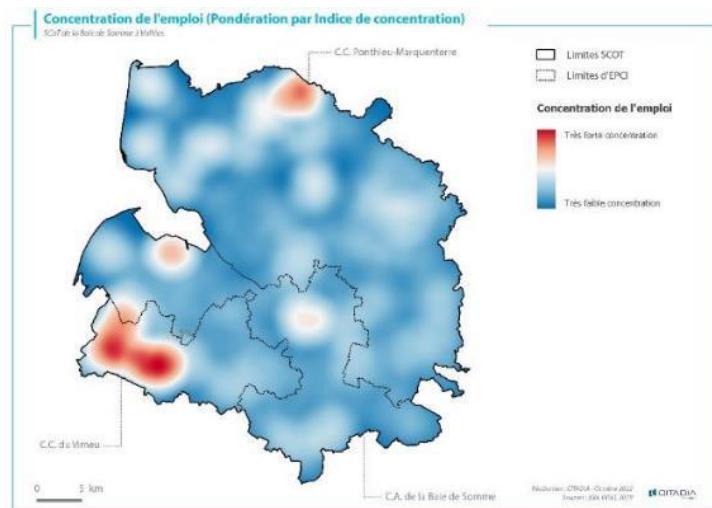


## 2.4. Une majorité de communes résidentielles polarisées par des pôles d'emploi locaux

Avec moins d'un emploi pour un actif occupé, la majorité des communes du territoire sont des communes majoritairement résidentielles. Leur population doit alors se rendre dans d'autres communes pourvoyeuses d'emploi. Plusieurs pôles se dessinent alors :

- Le littoral, notamment Saint-Valéry-sur-Somme, et son arrière-pays nord ;
- Le pôle industriel autour de Feuquières-en-Vimeu ;
- Abbeville et Crécy-en-Ponthieu ;

Moins de communes présentent un indice de concentration de l'emploi important à l'est du territoire, à l'exception de Noyelles-en-Chaussée et Hallencourt, deux communes qui jusque-là n'avaient pas été identifiées comme potentiel pôle.



## 2.5. Une position par rapport aux axes structurants déterminante

Le réseau ferré à l'ouest relie le territoire à Amiens et Paris d'une part, et à la côte normande et côte d'Opale d'autre part. La présence d'une gare dans une commune est un équipement attractif qui génère des flux à destination de cette dernière. Le réseau est relativement dense sur le territoire mais la desserte en train diffère fortement entre Abbeville, Rue, Noyelles-sur-Mer et Feuquières-en-Vimeu qui sont les gares principales, et les haltes de Fontaine-sur-Somme et Long-le-Catelet, desservies uniquement à la demande. A noter la suspension de la ligne de train Abbeville-Le Tréport : la desserte des gares du sud-est du territoire est pour le moment assurée par un TAD.

De la même façon, les échangeurs autoroutiers constituent des portes d'entrée structurantes pour le territoire. Ceux-ci sont distribués principalement au sud, tandis que l'est du territoire n'est pas traversé par cette infrastructure majeure, limitant son accessibilité. L'immédiate proximité de l'échangeur de Flixecourt permet toutefois de nuancer ce constat.

## 2.6.La particularité des polarités littorales

Un certain nombre de polarités sont des communes littorales : Saint-Valéry-sur-Somme, Rue, Cayeux-sur-Mer, Le Crotoy, Quend et Fort-Mahon-Plage.

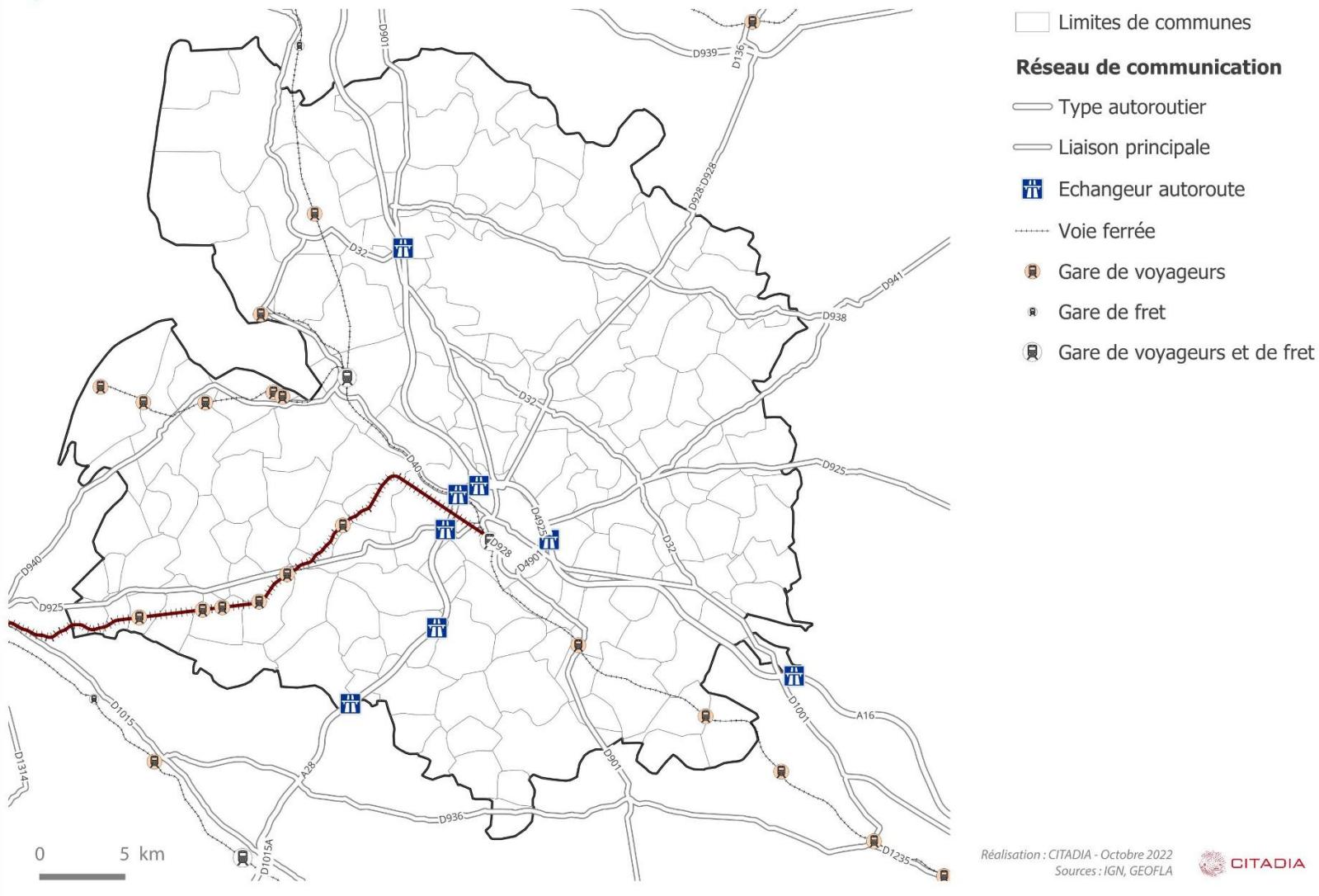
Le dynamisme à l'œuvre sur ces communes est donc marqué par plusieurs tendances : la concentration d'emplois - notamment touristiques - d'habitants et d'équipements, mais aussi par un phénomène de saisonnalité ainsi qu'une composition singulière des ménages et de leur parc de logements avec une prépondérance de résidences secondaires.

Particulièrement attractives en haute saison, les communes littorales sont ainsi exposées à des flux importants sur des périodes assez resserrées. Celles-ci induisent non seulement une forte pression sur les milieux naturels côtiers, mais également une forte dépendance à aux emplois touristiques de haute saison.

L'enjeu pour ces communes singulières étant ainsi de pouvoir constituer des polarités « touristiques » mais également des polarités « locales » qui soient en mesure de répondre aux besoins des locaux qui vivent et habitent dans leur bassin d'influence – et ce en cohérence avec les sensibilités écologiques auxquelles elles sont exposées.

## Carte de situation

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



# Synthèse et perspective

Grandes thématiques	Principaux constats	Enjeux de demain
<b>Consommation foncière et artificialisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un développement du bâti très différencié selon les périodes, qui résulte en l'héritage de multiples morphologies urbaines (concentrique, polynucléaire, carrefour et village-rue)</li> <li>• Des communes littorales qui se sont le plus fortement développées depuis le XIX<sup>e</sup> siècle</li> <li>• Une frange littorale historiquement urbanisée, qui résulte en une mosaïque de secteurs à forts enjeux humains et socio-économiques mais aussi fragiles et vulnérables aux risques littoraux</li> <li>• Une logique ancienne de consommation d'espaces NAF qui se poursuit, dorénavant encadré par un cadre national régulateur, affaiblissant le socle agro-naturel et contribuant à l'étalement urbain et la diminution de la fonctionnalité des centralités</li> <li>• L'essentiel de la consommation foncière dédié à l'accueil d'opérations d'habitat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter la consommation d'espaces NAF : favoriser les opérations de renouvellement urbain, prioriser l'accueil d'opérations au sein de tissus déjà artificialisés (friches, terrains dans les enveloppes urbaines ...), miser sur des formes urbaines compactes dans les nouvelles opérations ...</li> <li>• Intégrer la diversité des formes urbaines des villages et des villes dans la stratégie d'intensification urbaine, afin de proposer des possibilités de densification adaptées</li> <li>• Mettre en œuvre une stratégie d'aménagement coordonnée sur le littoral et la plaine maritime picarde pour faire émerger une culture locale du risque</li> </ul>
<b>Structuration de l'armature et positionnement territorial</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plusieurs unités urbaines structurent le territoire et concentrent la population, les commerces et les équipements, dont les plus importantes sont situées dans le Vimeu, sur le littoral et autour d'Abbeville</li> <li>• Des pôles de services supérieur (Abbeville) et intermédiaires (Friville-Escarbotin, Feuquières-en-Vimeu, Saint-Valéry-sur-Somme et Rue) qui rayonnent à échelle régionale</li> <li>• Plusieurs aires d'attraction, avec des aires internes au territoire (Abbeville) mais aussi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolider l'armature territoriale du Pays de la Baie de Somme en misant sur la complémentarité des différentes communes</li> <li>• Conforter Abbeville en tant que pôle structurant et moteur de la Picardie Maritime, avec les aménités associées (mobilités, empois, commerces, ...)</li> <li>• Conforter les pôles-relais qui rayonnent sur une partie de la Picardie Maritime</li> <li>• Conforter les pôles de proximité qui permettent de répondre aux besoins quotidiens des habitants</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>externes (Amiens ; Friville-Escarbotin-Eu) et des communes à l'écart (nord-Ponthieu notamment)</li><li>Un territoire complexe structuré autour de 4 bassins de vie internes et 6 bassins interterritoriaux</li><li>Des évolutions démographiques décorrélées des pôles existants</li><li>Une forte polarisation économique du Vimeu</li><li>Des polarités littorales très attractives mais marquées par un phénomène de saisonnalité</li><li>Une desserte ferroviaire hétérogène mais qui permet de desservir les principaux pôles existants</li></ul>	
--	--	--

# 6

## Annexes

# Annexe 1

## Liste des communes IGP et AOP

## Annexe 1 : Liste des communes IGP et AOP

Communauté	Code INSEE	Nom Commune	AOP Prés-salés de la baie de Somme	Eleveur AOP Prés-salés de la baie de Somme	IGP Porc de Normandie	IGP Volailles de Normandie	Producteur IGP Volailles de Normandie	IGP Miel de Tilleul de Picardie
CA de la Baie de Somme	80001	Abbeville	X					X
CA de la Baie de Somme	80029	Arrest	X					
CA de la Baie de Somme	80051	Bailleul						X
CA de la Baie de Somme	80078	Bellancourt	X					X
CA de la Baie de Somme	80099	Bettencourt-Rivière						X
CA de la Baie de Somme	80110	Boismont	X	2				
CA de la Baie de Somme	80135	Bray-lès-Mareuil	X					X
CA de la Baie de Somme	80146	Brutelles	X					
CA de la Baie de Somme	80163	Cambron	X					X
CA de la Baie de Somme	80171	Caours	X					X
CA de la Baie de Somme	80182	Cayeux-sur-Mer	X					
CA de la Baie de Somme	80196	Citerne						X
CA de la Baie de Somme	80205	Condé-Folie						X
CA de la Baie de Somme	80251	Doudelainville						X
CA de la Baie de Somme	80260	Drucat	X					X
CA de la Baie de Somme	80262	Eaucourt-sur-Somme	X					X
CA de la Baie de Somme	80268	Épagny-Épagnette	X					X
CA de la Baie de Somme	80282	Éronnelle	X					X
CA de la Baie de Somme	80287	Estrébœuf	X					
CA de la Baie de Somme	80328	Fontaine-sur-Somme						X
CA de la Baie de Somme	80345	Franleu	X					X
CA de la Baie de Somme	80372	Frucourt						X
CA de la Baie de Somme	80385	Grand-Laviers	X					X
CA de la Baie de Somme	80406	Hallencourt						X
CA de la Baie de Somme	80446	Huppy						X
CA de la Baie de Somme	80464	Lanchères	X					
CA de la Baie de Somme	80476	Liercourt						X
CA de la Baie de Somme	80482	Limeux						X
CA de la Baie de Somme	80488	Longpré-les-Corps-Saints						X
CA de la Baie de Somme	80512	Mareuil-Caubert	X					X
CA de la Baie de Somme	80529	Mérélessart						X
CA de la Baie de Somme	80556	Mons-Boubert	X	1				X
CA de la Baie de Somme	80588	Neufmoulin	X					X
CA de la Baie de Somme	80618	Pendé	X					
CA de la Baie de Somme	80691	Saigneville	X					X

Communauté	Code INSEE	Nom Commune	AOP Prés-salés de la baie de Somme	Eleveur AOP Prés-salés de la baie de Somme	IGP Porc de Normandie	IGP Volailles de Normandie	Producteur IGP Volailles de Normandie	IGP Miel de Tilleul de Picardie
CA de la Baie de Somme	80700	Saint-Blimont	X					
CA de la Baie de Somme	80721	Saint-Valery-sur-Somme	X	2				
CA de la Baie de Somme	80736	Sorel-en-Vimeu						X
CA de la Baie de Somme	80779	Vauchelles-les-Quesnoy	X					X
CA de la Baie de Somme	80780	Vaudricourt	X					
CA de la Baie de Somme	80783	Vaux-Marquenneville						X
CA de la Baie de Somme	80825	Wiry-au-Mont						X
CA de la Baie de Somme	80836	Yonval	X					X
CC du Vimeu	80004	Acheux-en-Vimeu	X					X
CC du Vimeu	80008	Aigneville			X	X		X
CC du Vimeu	80076	Béhen	X					X
CC du Vimeu	80096	Béthencourt-sur-Mer	X		X	X		
CC du Vimeu	80124	Bourseville	X					
CC du Vimeu	80161	Cahon	X					X
CC du Vimeu	80190	Chépy	X					X
CC du Vimeu	80280	Ercourt	X					X
CC du Vimeu	80308	Feuquières-en-Vimeu	X					
CC du Vimeu	80360	Fressenneville	X					
CC du Vimeu	80368	Friville-Escarbotin	X					
CC du Vimeu	80388	Grébault-Mesnil						X
CC du Vimeu	80444	Huchenneville	X					X
CC du Vimeu	80527	Méneslies	X		X	X		
CC du Vimeu	80546	Miannay	X					X
CC du Vimeu	80578	Moyenneville	X					X
CC du Vimeu	80597	Nibas	X					
CC du Vimeu	80603	Ochancourt	X					
CC du Vimeu	80654	Quesnoy-le-Montant	X					X
CC du Vimeu	80764	Tœufles	X					X
CC du Vimeu	80765	Tours-en-Vimeu						X
CC du Vimeu	80770	Tully	X					
CC du Vimeu	80775	Valines	X					X
CC du Vimeu	80827	Woincourt	X					
CC du Vimeu	80834	Yzengremer	X		X	X		
CC Ponthieu-Marquenterre	80006	Agenvillers	X					
CC Ponthieu-Marquenterre	80009	Ailly-le-Haut-Clocher	X					X

Communauté	Code INSEE	Nom Commune	AOP Prés-salés de la baie de Somme	Eleveur AOP Prés-salés de la baie de Somme	IGP Porc de Normandie	IGP Volailles de Normandie	Producteur IGP Volailles de Normandie	IGP Miel de Tilleul de Picardie
CC Ponthieu-Marquenterre	80025	Argoules	X				1	
CC Ponthieu-Marquenterre	80030	Arry	X					
CC Ponthieu-Marquenterre	80087	Bernay-en-Ponthieu	X					
CC Ponthieu-Marquenterre	80109	Le Boisle	X					
CC Ponthieu-Marquenterre	80118	Boufflers	X					
CC Ponthieu-Marquenterre	80133	Brailly-Cornehotte	X					X
CC Ponthieu-Marquenterre	80145	Brucamps	X					X
CC Ponthieu-Marquenterre	80147	Buigny-l'Abbé	X					X
CC Ponthieu-Marquenterre	80149	Buigny-Saint-Maclou	X					X
CC Ponthieu-Marquenterre	80155	Bussus-Bussuel	X					X
CC Ponthieu-Marquenterre	80167	Canchy	X					X
CC Ponthieu-Marquenterre	80200	Cocquerel	X					X
CC Ponthieu-Marquenterre	80215	Coulonvillers	X					X
CC Ponthieu-Marquenterre	80221	Cramont	X					X
CC Ponthieu-Marquenterre	80222	Crécy-en-Ponthieu	X					
CC Ponthieu-Marquenterre	80228	Le Crotoy	X					
CC Ponthieu-Marquenterre	80244	Dominois	X					
CC Ponthieu-Marquenterre	80248	Dompierre-sur-Authie	X					
CC Ponthieu-Marquenterre	80249	Domqueur	X					X
CC Ponthieu-Marquenterre	80250	Domvast	X					X
CC Ponthieu-Marquenterre	80281	Ergnies	X					X
CC Ponthieu-Marquenterre	80290	Estrées-lès-Crécy	X					
CC Ponthieu-Marquenterre	80303	Favières	X					
CC Ponthieu-Marquenterre	80327	Fontaine-sur-Maye	X					
CC Ponthieu-Marquenterre	80331	Forest-l'Abbaye	X					
CC Ponthieu-Marquenterre	80332	Forest-Montiers	X					
CC Ponthieu-Marquenterre	80333	Fort-Mahon-Plage	X					
CC Ponthieu-Marquenterre	80344	Francières	X					X
CC Ponthieu-Marquenterre	80371	Froyelles	X					
CC Ponthieu-Marquenterre	80374	Gapennes	X					X
CC Ponthieu-Marquenterre	80380	Gorenflos	X					X
CC Ponthieu-Marquenterre	80396	Gueschart	X					X
CC Ponthieu-Marquenterre	80422	Hautvillers-Ouville	X					X
CC Ponthieu-Marquenterre	80462	Lamotte-Buleux	X					X
CC Ponthieu-Marquenterre	80477	Ligescourt	X					

Communauté	Code INSEE	Nom Commune	AOP Prés-salés de la baie de Somme	Eleveur AOP Prés-salés de la baie de Somme	IGP Porc de Normandie	IGP Volailles de Normandie	Producteur IGP Volailles de Normandie	IGP Miel de Tilleul de Picardie
CC Ponthieu-Marquenterre	80486	Long						X
CC Ponthieu-Marquenterre	80496	Machiel	X					
CC Ponthieu-Marquenterre	80497	Machy	X					
CC Ponthieu-Marquenterre	80501	Maison-Ponthieu	X					X
CC Ponthieu-Marquenterre	80502	Maison-Roland	X					X
CC Ponthieu-Marquenterre	80537	Mesnil-Domqueur	X					X
CC Ponthieu-Marquenterre	80548	Millencourt-en-Ponthieu	X					X
CC Ponthieu-Marquenterre	80574	Mouflers						X
CC Ponthieu-Marquenterre	80580	Nampont	X					
CC Ponthieu-Marquenterre	80589	Neuilly-le-Dien	X					
CC Ponthieu-Marquenterre	80590	Neuilly-l'Hôpital	X					X
CC Ponthieu-Marquenterre	80598	Nouvion	X					
CC Ponthieu-Marquenterre	80599	Noyelles-en-Chaussée	X					X
CC Ponthieu-Marquenterre	80600	Noyelles-sur-Mer	X					
CC Ponthieu-Marquenterre	80609	Oneux	X					X
CC Ponthieu-Marquenterre	80631	Ponches-Estruval	X					
CC Ponthieu-Marquenterre	80633	Ponhoile	X					
CC Ponthieu-Marquenterre	80635	Pont-Remy	X					X
CC Ponthieu-Marquenterre	80637	Port-le-Grand	X					X
CC Ponthieu-Marquenterre	80649	Quend	X					
CC Ponthieu-Marquenterre	80665	Regnière-Écluse	X					
CC Ponthieu-Marquenterre	80688	Rue	X					
CC Ponthieu-Marquenterre	80692	Sailly-Flibeaucourt	X					X
CC Ponthieu-Marquenterre	80713	Saint-Quentin-en-Tourmont	X					
CC Ponthieu-Marquenterre	80716	Saint-Riquier	X					X
CC Ponthieu-Marquenterre	80763	Le Titre	X					
CC Ponthieu-Marquenterre	80787	Vercourt	X					
CC Ponthieu-Marquenterre	80804	Villers-sous-Ailly	X					X
CC Ponthieu-Marquenterre	80806	Villers-sur-Authie	X					
CC Ponthieu-Marquenterre	80808	Vironchaux	X					
CC Ponthieu-Marquenterre	80815	Vron	X					
CC Ponthieu-Marquenterre	80830	Yaucourt-Bussus	X					X
CC Ponthieu-Marquenterre	80832	Yvrench	X					X
CC Ponthieu-Marquenterre	80833	Yvrencheux	X					X
			118	5	4	4	1	83